

Sous la direction de
Sylvain Shomba Kinyamba

RAPPORT D'ENQUETE
CARTOGRAPHIE SUR LES DROITS DES PERSONNES
DE 3^{EME} AGE EN AFRIQUE CENTRALE

Ed. M.E.S. - Kinshasa, 2023

Sigles et abréviations

ARB	: Association des Retraités du Burundi
ARPA	: Association Rwandaise des Personnes Agées
ARR	: Association Rwandaise des Retraités
AVEGA Agahozo	: Association des Veuves du Génocide
CDS	: Chaire de Dynamique Sociale
CEFOTRAR	: Centre de Formation des Travailleurs du Rwanda
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COSYLI	: Conseil National des Organisations Syndicales Libres au Rwanda
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FNR	: Fonds National de Retraite
INSP!R	: International Network for Social Protection Rights
M.E.S.	: Mouvement et Enjeux Sociaux
MIGEPROF	: Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille
MINALOC	: Ministère de l'Administration Locale
MINEDUC	: Ministère de l'Education
PA	: Personne Agée
PTA	: Personne de Troisième Age
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RAMA	: Rwandaise d'Assurance Maladie
RBC	: Rwanda Biomedical Centre
RDC	: République Démocratique du Congo
RSSB	: Office rwandais de sécurité sociale
TIC	: Technologie d'Information et de Communication
UMUSAC	: Union des Mutuelles de Santé du Congo
UNIKIN	: Université de Kinshasa
WSM	: We Social Movement

Avant-propos

L'aboutissement heureux du projet d'investigation sur la *Cartographie des droits des personnes de 3^{ème} âge en Afrique centrale*, et dont les résultats sont publiés dans ce rapport global, a été rendu possible grâce aux concours des personnes tant morales que physiques auxquelles la *Chaire de Dynamique Sociale*, Centre de recherche interface *université – société*, en République Démocratique du Congo, concepteur et coordonnateur de l'étude, se doit de rendre un hommage appuyé.

D'entrée de jeu, nous pensons aux responsables de *We Social Movement (WSM)*, ONG Internationale qui œuvre à renforcer les mouvements sociaux dans l'optique de la défense des droits du travail et de la protection sociale. La présente étude a été réalisée grâce à son financement et à son accompagnement technique et logistique. Son bureau implanté en Afrique centrale a été d'un apport conséquent à ce propos.

Ensuite, nous adressons notre reconnaissance aux autorités administratives et aux responsables des comités d'éthique qui ont autorisé le déploiement de la présente investigation et en même temps, apporté la sécurité nécessaire lors de la recherche de terrain dans les trois pays concernés par cette étude.

En troisième lieu, nous exprimons notre gratitude à l'endroit des responsables des *International Network for Social Protection Rights (INSP!R)* du Burundi, du Rwanda et de la RDC d'abord pour la cordialité d'esprit depuis le démarrage des activités du projet jusqu'à leur fin et puis pour leur implication judicieuse dans la conduite des enquêtes niveau pays. A cette catégorie de contributeurs, nous associons toutes les trois équipes de chercheurs, enquêteurs qui ont été d'une dextérité remarquable dans l'accomplissement de leurs tâches.

Avant de terminer, nous remercions tous les partenaires, les gestionnaires des établissements d'accueil ainsi que les membres des familles qui hébergent des personnes de 3^{ème} âge qui ont accepté de livrer les renseignements attendus à nos différents chercheurs.

Pour terminer, nous n'oublions pas le personnel auxiliaire de la CDS, héros dans l'ombre qui a travaillé sans compter les heures, dans le but de faire couronner de succès, cette noble étude.

Nous restons convaincus que les résultats que renferme le présent rapport renforceront sans nul doute, les capacités des acteurs sociaux de la sous-région des Grands-Lacs qui œuvrent dans le registre de la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge. Aussi, les décideurs pourraient-ils être inspirés par ce rapport lors de

l'élaboration des nouvelles politiques publiques en matière de protection sociale, de travail décent, de la lutte contre la pauvreté, etc. Plus large encore, tout homme épris d'esprit de protection et de progrès collectifs n'en serait pas insensible, loin s'en faut. Puisse ce rapport atteindre le plus de lecteurs possibles qu'il marque durablement les esprits afin que la réalité des droits dévolus aux personnes de 3^{ème} âge rattrape le rêve au Burundi, au Rwanda et en République Démocratique du Congo.

La Coordination du projet

Introduction

0.1. Contexte de l'étude

La présente étude est le résultat de l'exécution de l'une des recommandations du plan quinquennal de *International Network for Social Protection Rights* « INSP!R » 2022-2026, particulièrement celle de faire l'état des lieux des conditions de vie des personnes de troisième âge avant de mener un plaidoyer en leur faveur au niveau de la sous-région des Grands Lacs. En effet, dans cette sous-région comme ailleurs, en Afrique comme dans le monde, la situation des personnes de troisième âge n'est pas reluisante à plusieurs égards. Economiquement, elles sont confrontées à la réduction sinon au manque de revenu et se trouvent par ce fait dans l'incapacité de satisfaire à leurs besoins, même primaires. Sur le plan sanitaire, elles font face à l'affaiblissement de leur organisme et aux pathologies lourdes y afférentes. Juridiquement, les droits reconnus à cette catégorie ne sont pas du tout ou peu appliqués par les Etats. Socialement elles sont objet des injustices, des stigmatisations voire des maltraitances. Ces déboires des personnes de troisième âge sont méconnus des pouvoirs publics et des partenaires au développement du fait notamment du nombre peu élevé des personnes de cette catégorie dans la sous-région considérée et de l'idéologie anachronique encore véhiculée par le sens commun au sujet de la vénération des vieilles personnes quasi-naturelle dans la culture africaine.

Le réseau INSP!R Afrique centrale, avec l'appui de son partenaire *We Social Movements* (WSM), a résolu de se pencher sur le sort de cette catégorie sociale « oubliée » des débats publics afin de réunir des informations nécessaires devant lui permettre de sensibiliser l'opinion sur sa situation, d'étoffer le plaidoyer en sa faveur auprès des pouvoirs publics au niveau national et régional et des partenaires au développement et, enfin, de constituer une banque de données pour la communauté scientifique et de l'expertise. Il a diligenté, à cet effet, des enquêtes dans trois pays de la sous-région des Grands-Lacs africains, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda en vue de produire pour chaque pays un état de lieux des conditions de vie des personnes de troisième âge. Cet exercice a été réalisé dans chacun de ces pays par le réseau INSP!R national sous la coordination de la *Chaire de Dynamique Sociale* (CDS), Centre de recherche interface *université-société* de la RDC.

0.2. Objectifs assignés à l'étude

Les informations récoltées doivent permettre aux organisations des personnes âgées et aux réseaux INSP!R nationaux et régional de disposer d'un état des lieux de la situation des PA dans la région afin de mieux mener leur travail de plaidoyer et d'élaboration des politiques pour la mise en œuvre effective des droits des personnes âgées dans leur pays et dans la région.

Au regard de cet objectif global, les objectifs spécifiques s'alignent en deux volets :

- un argumentaire de plaidoyer pour la conception d'une loi spécifique pour les droits des personnes de 3^{ème} âge ;
- une feuille de route pour guider les organisations et les réseaux dans le travail de guidance pour l'élaboration des lois et des politiques en faveur des personnes âgées.

0.3. Résultats attendus

Eu égard aux objectifs ci-haut formulés, quatre résultats attendus ont été consignés dans les Termes de références. Un cinquième a été ajouté par la Coordination de l'étude dans la perspective de responsabiliser l'Etat en tant que centre d'impulsion à même de générer la synergie entre les différentes organisations impliquées dans l'accompagnement de la quotidienneté et du respect des droits des personnes de 3^{ème} âge. Ces attentes sont :

- un état des lieux et une contextualisation des organisations (lead) de la société civile et autres qui travaillent sur la question des droits de personnes âgées est établi ;
- les problèmes et les obstacles rencontrés par les organisations œuvrant en matière des droits des personnes âgées et à la protection sociale sont identifiés ;
- l'analyse FFMO des organisations œuvrant dans la lutte pour la protection des droits des personnes âgées est faite ;
- les problèmes principaux auxquels les personnes de 3^{ème} âge sont confrontées sont identifiés.

0.4. Localisation et quelques traits caractéristiques des champs de l'étude

0.4.1. Burundi



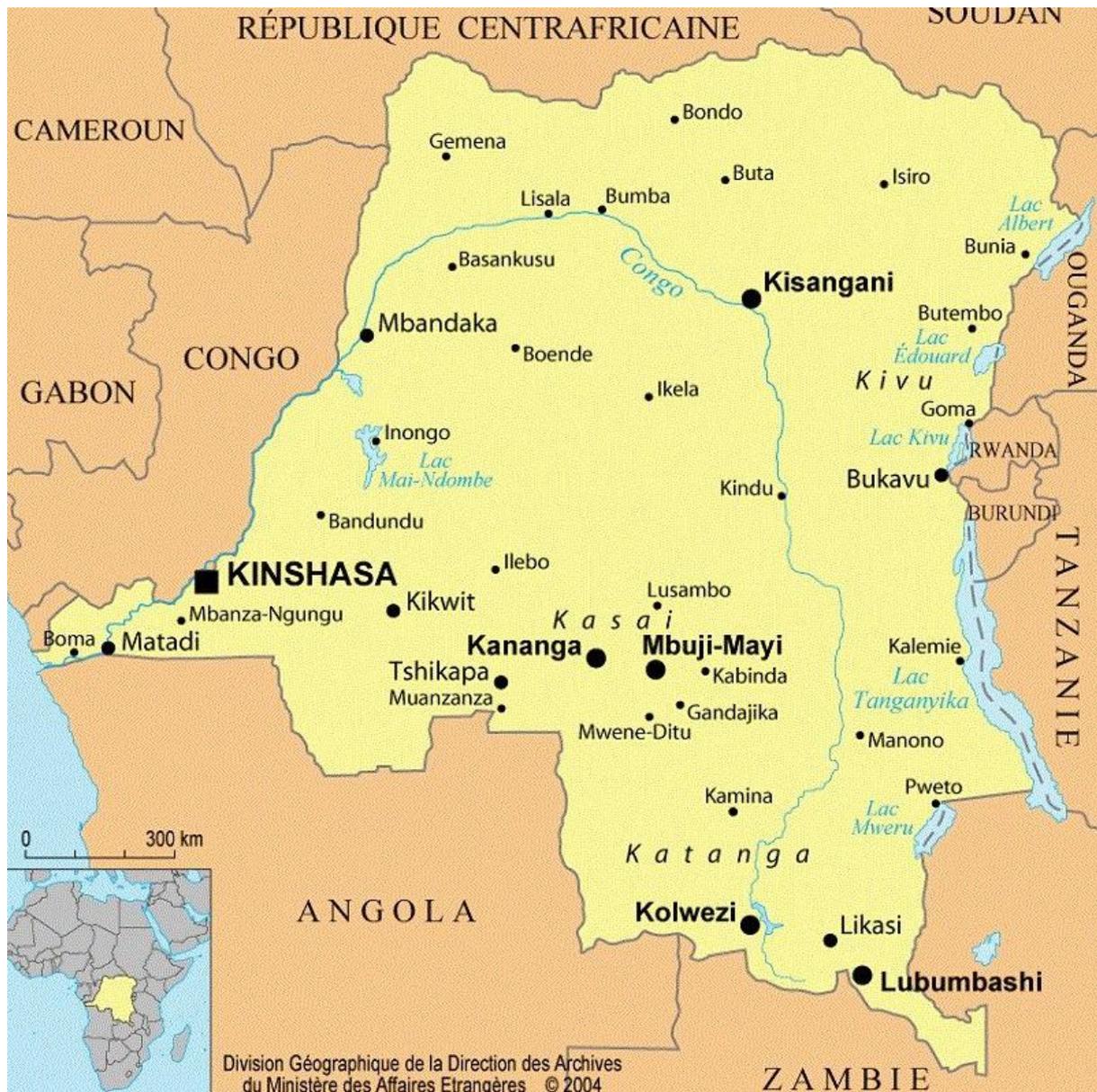
- **Superficie** : 27.834 km²
- **Situation géographique** : Rwanda (Nord), Tanzanie (Sud et Est), République Démocratique du Congo (Ouest).
- **Capitale** : Bujumbura
- **Nombre de provinces** : 18
- **Population totale (2020)** : 11.865.821 hab.

0.4.2. Rwanda



- Superficie : 24.950 km²
- Situation géographique : Ouganda (Nord), Tanzanie (Est), Burundi (Sud), République Démocratique du Congo (Ouest).
- Capitale : Kigali / centre du pays.
- Nombre de provinces : 5
- Population totale (2020) : 12.712.431 hab.

0.4.3. République Démocratique du Congo



- **Superficie** : 2.345.410 km²
- **Situation géographique** : République du Congo (Ouest), République centrafricaine (Nord), Soudan du Sud (Nord-est), Ouganda (Est-nord-est), Rwanda et le Burundi (Est), Tanzanie (Est-sud-est), Zambie (Sud-sud-est), Angola (Sud-ouest).
- **Capitale** : Kinshasa
- **Nombre de provinces** : 26
- **Population totale (2023)** : 102.262.808 hab.

0.5. Structure du rapport

Outre cette introduction et la conclusion, l'étude est subdivisée en sept points suivants : la méthodologie de l'étude, la revue de la littérature, les sources de revenus des personnes de troisième âge, les cinq piliers pour la protection et la promotion des droits de personnes de troisième âge dans la sous-région des Grand-Lacs, les recommandations pour le plaidoyer plus trois annexes.

I.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE POUR L'ENQUETE

Dans le cadre de cette étude, la démarche méthodologique a été conçue et exploitée en deux niveaux : niveaux pays et niveau sous-régional.

1.1. Niveaux pays

A ce niveau, la conception et la production des outils méthodologiques, la formation des enquêteurs et des superviseurs de la démarche concrète lors de la collecte des données de terrain comme le suivi des étapes y afférentes ont été organisés par la *Chaire de Dynamique Sociale*, coordonnatrice de la présente étude à travers des séances visioconférences. Parmi les activités saillantes figurent :

1.1.1. Production des outils méthodologiques

- Guide d'entretien approfondi ;
- Guide de focus group ;
- Questionnaire destiné aux personnes de 3^{ème} âge évoluant en famille ;
- Questionnaire destiné aux personnes de 3^{ème} âge admis aux établissements d'accueil ;
- Questionnaire destiné aux responsables de l'Administration publique, aux gestionnaires des homes de vieillards et aux partenaires accompagnant la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge ;
- Manuel des superviseurs et enquêteurs pour la recherche de terrain.

1.1.2. Localisation des sites d'enquête (colline, commune, district, ville)

Chaque INSP!R s'est employé à fixer les sites d'enquête retenus. Il s'est agi concrètement de localiser les : collines, communes, districts, villes ciblés et explorés suivant le cas.

1.1.3. Détermination de la taille des échantillons (approche quantitative)

L'échantillon comme la localisation des sites, se sont construits suivant le procédé aléatoire. L'approche quantitative oblige lorsqu'on ne dispose pas d'un nombre exact concernant la population mère, que la taille de l'échantillon ne soit pas inférieure à 30 sujets¹. C'est ce que renseigne le tableau ci-dessus.

¹ Lire à cet effet, S. SHOMBA KINYAMBA, *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, PUK, 2016.

Pays	Sites	Home des vieillards		famille/	Archives		
	Nombre d'enquêteurs	<i>1 enquêteur</i>		<i>1 enquêteur</i>	<i>1 enquêteur</i>		
		Nombre de vieillards à enquêter	Nombre de prestataires à interroger	Nombre des enquêtés	Données d'archives à puiser	Nombre de prestataires à interroger	Focus group
Burundi	3	30	15	45	Sans limite	15	1
Rwanda	3	30	15	45	Sans limite	15	1
		<i>1 enquêteur</i>		<i>2 enquêteurs</i>	<i>1 enquêteur</i>		
RDC	4	30	15	90	Sans limite	15	1

En plus de ces échantillons, des entretiens approfondis avec les responsables de l'Administration publique, les gestionnaires de homes de vieillards et les responsables des structures d'appui et/ou partenaires techniques et financiers (PTF) ont été organisés.

1.1.4. Formation des enquêteurs

Cette formation a été organisée par visioconférence animée par la Coordination du projet à l'intention des équipes d'enquêteurs des trois INSP!R. Elle a porté sur l'explicitation des outils méthodologiques, les contenus des questionnaires d'enquête, la démarche concrète à suivre lors de l'administration des questionnaires (cfr. Manuel des superviseurs et enquêteurs).

En outre, à l'heure où la technologie donne un avantage certain, les trois INSP!R ont été réceptifs à la proposition faite par la coordination en rapport avec l'exploitation du logiciel Kobotoolbox. C'est ainsi qu'ils ont eu des échanges profitables avec la CDS, en tant que Centre de recherche et expert en collecte des données digitalisées.

Dans la suite, ils ont réussi à loger avant toute chose, les questionnaires homologués dans leurs serveurs centraux respectifs et sur les tablettes retenues pour la circonstance. Ainsi chaque soir, les superviseurs INSP!R recevaient les données de

la part des enquêteurs déployés sur le terrain. Après cinq jours de collecte des données de terrain, les différents INSP!R ont procédé au contrôle final dans le but de sortir des tableaux statistiques pour une analyse monovariée.

1.1.5. Affectation des enquêteurs par site

Les enquêteurs ont été recrutés, formés et déployés pour une durée de cinq jours de terrain. Comme l'a si bien indiqué le tableau ci-dessus, l'affectation a été gérée comme suit : un enquêteur pour la collecte des données des archives et l'organisation de deux focus groups ; un enquêteur pour la collecte des données quantitatives auprès des personnes de troisième âge vivant en famille et un tout dernier, pour l'enquête dans les homes ainsi que la collecte des données de leurs archives. En RDC, considérant le volume de la population sur la ville ciblée (Kinshasa, ± 15 millions d'âmes), le nombre d'enquêteurs déployés dans les familles a été doublé.

1.1.6. Triangulation des techniques de recherche et standardisation du plan de rapport d'enquête

Considérant la complexité et la sensibilité de la thématique sous-examen sans oublier l'étendue du champ d'investigation (Burundi, Rwanda et RD Congo), la CDS a été amenée à demander à chaque INSP!R de combiner l'approche qualitative à celle quantitative. Les données obtenues par le truchement des deux approches ont été dépouillées dans des tableaux qui offrent des synthèses faciles à comprendre et à exploiter dans l'analyse. Il en a été de même d'un plan de rédaction standardisé exploité par chaque INSP!R lors de la rédaction du rapport final d'enquête niveau pays.

1.1.7. Suivi du déroulement de l'enquête

Le suivi était journalier par le superviseur commis à la tâche de vérification et transmission au serveur central pour compilation des données. Au second degré, le suivi a été assuré par la Coordination du projet lors de la phase du déploiement des enquêteurs sur le terrain, tous les deux jours au cours du processus et à la fin de celui-ci. Cette opération a été clôturée par la demande par la Coordination de complément des données jugées manquantes dans les rapports niveau pays.

1.2. Niveau sous-régional

A ce stade et dans la continuité de la première phase, une série d'activités ont été systématiquement exploitées en vue d'atteindre les résultats escomptés de l'ensemble de l'étude. Parmi elles, figurent en bonne place en termes de démarche méthodologique suivie :

- la finalisation et adoption de la version finale de la revue de la littérature ;
- la réception des rapports niveau pays transmis par les trois INSP!R ;
- la vérification de la qualité des données transmises à la Coordination du projet ;

- la confrontation de ces données par rapport au plan de rédaction publié par la Coordination du projet ;
- la demande par la Coordination d'un complément des données manquantes aux INSP!R concernés ;
- l'élaboration par la Coordination d'un projet de plan de rédaction du rapport sous-régional ;
- l'adoption de ce projet par WSM Afrique centrale
- la confrontation des résultats des trois pays par rapport aux attentes consignées dans les Tdrs de l'étude (résultats attendus) ;
- la rédaction proprement-dite du rapport sous-régional ;
- l'adoption du rapport en interne (équipe de recherche élargie à quelques chercheurs de la CDS) ;
- l'intégration des amendements issus de cet atelier interne ;
- le tri des résultats clés pour la rédaction du plaidoyer à défendre devant les pouvoirs publics des trois Etats ciblés par cette étude et au niveau de la sous-région ;
- la rédaction proprement-dite du document de plaidoyer ;
- l'adoption du document de plaidoyer en interne ;
- l'intégration des amendements issus de cet atelier ;
- la transmission provisoire pour amendements à WSM Afrique centrale et aux trois INSP!R (Burundi, RD Congo et Rwanda) ;
- la transmission du rapport final au commanditaire de l'étude ;
- la restitution des résultats au cours de l'atelier sous régional à Bujumbura au Burundi.

II. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le développement de ce point consiste à faire le bilan de ce que l'on sait déjà sur la question de la cartographie et des droits des personnes âgées à travers le monde et plus spécifiquement en Afrique centrale, leurs situations et leurs défis face à leurs droits. Cet exercice a pour finalité de confronter les réalités livrées par l'enquête menée au Burundi, au Rwanda et en RDC à ce que rapporte la littérature disponible sur la thématique bien renseignée ci-dessus.

Le court délai imparti à l'élaboration de cette revue de littérature et bien plus, dans un contexte où les rayons des bibliothèques sont peu garnis ont eu pour conséquence que les pages qui suivent n'offrent qu'une vue plus ou moins panoramique sur les questions abordées.

Sous l'angle de la recherche action où se place la présente étude, la revue de littérature n'est pas à prendre dans la critique des tiraillements entre les auteurs, dans la recherche des convergences et des divergences, dans les débats des érudits (recherche théorique). Elle tente plutôt de faire ressortir les principaux résultats et les recommandations des études antérieures qui concourent à éclairer les avis exprimés par des sujets interrogés au cours de la présente enquête en vue de nourrir les politiques publiques, les interventions de divers acteurs sociaux dans un souci d'amélioration continue des pratiques concourant à promouvoir la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge.

A ce sujet, plusieurs points se disputent la vedette. Sans vouloir nous étaler à satiété ni piétiner les matières essentielles, la rédaction des pages qui suivent se structure en trois parties : sens et contours des personnes de 3^{ème} âge, implantation, perception et le vécu dans les établissements d'accueil ainsi que quelques études de cas répertoriées dans le monde, en Afrique et plus spécifiquement en Afrique centrale.

2.1. SENS ET CONTOURS DES PERSONNES DE 3^{EME} AGE

2.1.1. Définitions

Comme il fallait s'y attendre, *personne de 3^{ème} âge* est une expression polysémique. La base repose essentiellement sur le télescopage entre l'âge biologique et les représentations culturelles et varie notablement selon que l'on fait parler les jeunes ou les adultes.

A ce sujet, T. Pech parle de la confusion des âges, il se questionne comme suit : à quel âge finit la jeunesse ? Quand commence la vieillesse ? Sous l'effet d'évolutions

multiples, les parcours de vie se sont profondément transformés². Il s'agit là d'une réflexion autour de la vieillesse, des « vieux », des « personnes âgées » et bien sûr des significations multiples données à la variable « âge ».

De manière plus posée, on doit garder à l'esprit que le vieillissement de la population est un processus naturel, progressif et inévitable. Ainsi, bien que dans plusieurs représentations sociales ou textes publiés, on puisse lui donner des connotations différentes, le mot « vieux » signifie né avant. Comme on le voit, c'est loin d'être un qualificatif péjoratif. De plus, contrairement au préjugé que l'on peut avoir envers les personnes âgées, le nombre de personnes âgées est un indicateur important de qualité de vie pour un pays.³

Quelle est alors la signification accolée à l'expression *troisième âge* ? C'est là que les violons ne s'accordent pas. La littérature⁴ rapporte que l'origine du terme le troisième âge n'est pas claire, il a probablement été conçu par analogie aux concepts de « la Troisième Force » et de « Tiers Monde ».

En pratique, on l'identifie au stade de la vieillesse par rapport à ceux de la jeunesse et de la population active. Le caractère arbitraire de ce terme apparaît lorsqu'on essaie de définir ce Troisième Age. En employant ce terme, non seulement on coupe cette classe d'âge des autres, mais aussi on en déduit une image stéréotypée : être vieux équivaut à *être malade, pauvre et inutile*.

Logiquement, cette image n'est pas justifiée et qu'en fait le troisième âge est loin d'être une catégorie homogène. Déjà le fait de définir le troisième âge par l'âge de la retraite est artificiel, étant donné que l'âge de la retraite diffère non seulement selon les pays, mais aussi selon le sexe et certaines catégories socio-professionnelles.

D'ailleurs, à sa genèse, le troisième âge désigne l'âge de la retraite, c'est-à-dire entre 50 et 65 ans. Aujourd'hui, la perception a spectaculairement évolué. Elle est différente d'un pays à un autre et même d'une époque à une autre. Il apparaît donc qu'il n'est pas aisé de se prononcer une fois pour toute, sur la question de vieillissement.

A ce propos, B. Ennuyer, auteur d'une importante enquête menée en France, celle de la TNS Sofres, en janvier 2008, a fait un grand pas en répondant à la question, « À partir de quel âge sommes-nous senior, âgé ou très âgé ? Ses enquêtés ont considéré que l'on est un senior à 59 ans, âgé à 72 ans, très âgé à 85 ans et demi, mais les résultats montrent que plus on est diplômé, plus on repousse les limites d'âge. Ainsi les non-diplômés pensent qu'on est un senior à 57 ans en moyenne alors que les diplômés

² PECH T., « La confusion des âges », in *Génération, Alternatives économiques*, hors-série, n° 85, 3e trimestre, 2010, p.14.

³ <https://economy-pedia.com/11040328-third-age>

⁴ HAGEMANN S., « Le Troisième Age : Problèmes et Perspectives », in *The Geneva Papers on Risk and Insurance*, Janvier 1981, Vol. 6, No. 18, Social Security, Retirement and Insurance (Janvier 1981), pp. 74-108

évoquent l'âge de 62 ans, probablement parce que l'espérance de vie de ces catégories n'est pas la même ou que leurs ressources intellectuelles leur donnent le sentiment de rester en phase avec leur temps, voire leur profession. Selon l'enquête, 68 % des personnes interrogées pensent par ailleurs que le passage à la retraite et la vieillesse sont deux étapes distinctes ».⁵

Bien plus, Schiffman et Kanuk classifient la génération 3^{ème} âge en trois sous-groupes :

- Jeunes vieux : 65 à 74 ans ;
- Vieux : 75 à 84 ans ;
- Vieux vieux : 85 ans et plus.

Dans le même sujet, la littérature rapporte que d'autres auteurs en distinguent quatre :

- Vieux : 55 à 64 ans ;
- Assez âgé : 65 à 74 ans ;
- Âgé : 75 à 84 ans ;
- Très vieux : 85 ans et plus.

Les avis exprimés ci-dessus consacrent les tiraillements autour de la question de vieillissement. Ce sur quoi les esprits pondérés se mettent d'accord est que le troisième âge fait venir à l'esprit, l'état d'une personne âgée qui devient vulnérable sur le plan physique (l'organisme ne répond plus comme avant), intellectuel (perte de mémoire) et financier (réduction sensible du revenu/dépendance).⁶ En d'autres termes, cela rappelle et donne, dans une large mesure, surtout dans le contexte africain, la trilogie reprise ci-dessus : *malade, pauvre et inutile*. Toutefois, la triangulation de ces trois variables n'est pas à prendre dans l'absolu.

2.1.2. Quelques théories sur les personnes de 3^{ème} âge

Comme d'aucuns le savent, les théories sont employées pour décrire, contrôler, prédire, expliquer et/ou comprendre les phénomènes relevant d'un domaine particulier, à l'occurrence l'observance des droits dévolus aux personnes de 3^{ème} âge. Il s'agit donc d'éclairer les contours de cet objet d'étude bien circonscrit. Deux théories nous ont paru très indiquées dans l'analyse de cette thématique.⁷

⁵ ENNUYER B., « À quel âge est-on vieux ? La catégorisation des âges : ségrégation sociale et réification des Individus », in *Gérontologie et société*, Éditions Fondation Nationale de Gérontologie 2011/3 (vol. 34 / n°138), pages 127 à 142

⁶ *Idem*.

⁷ HAGEMANN S., *Op.cit.*, p.95.

2.1.2.1. La théorie du repli

D'après la théorie de disengagement ou de décrochage, *l'homme, en vieillissant, désire se retirer peu à peu de la société pour pouvoir se reposer et se consacrer à lui-même, afin de se préparer à la mort.* Ce phénomène s'avère par la suite aussi bénéfique pour la société qui souhaite la retraite des personnes âgées.

Cette théorie a de nombreuses controverses et, entretemps, des modifications importantes y ont été apportées. Il s'est avéré qu'elle peut avoir une certaine validité pour le court terme, mais qu'elle n'est pas valable pour toute la durée de la retraite. En fait, la courte période de « disengagement » suivant le moment de la retraite correspond plutôt à l'adaptation à une situation nouvelle, c'est-à-dire à la rupture entre la vie active et la retraite.

Dans l'ensemble, la théorie de repli a beaucoup stimulé des recherches dans le domaine de la gérontologie et constitue un élément de base dans la discussion sur le 3^{ème} âge.

2.1.2.2. La théorie d'activité

Cette théorie repose sur l'observation que l'activité et les contacts sociaux diminuent avec l'âge. Cependant, le vieillissement harmonieux dépend de l'intégration de la personne âgée dans la société, c'est-à-dire de sa fonction à l'intérieur de celle-ci, qui lui donne le sentiment d'être utile. La marginalisation actuelle du 3^{ème} âge crée un certain malaise en ce qui concerne la retraite. L'image négative de la vieillesse et les inconvénients que cela comporte incitent les personnes âgées à chercher une activité compensatrice. Par conséquent, la société devrait offrir des possibilités d'activités pour les personnes âgées, afin de mieux les intégrer.

2.1.3. Personnes de 3^{ème} âge : un problème d'actualité

Le problème des personnes de 3^{ème} âge a attiré l'attention des dirigeants du monde depuis les années 1960 voire bien avant cela et on serait tenté de croire que tout a été réglé depuis lors. C'est vrai que les établissements d'accueil pour personnes âgées ont été clairement positionnés par les pouvoirs publics comme la solution subsidiaire au maintien à domicile, pour des raisons qui ne tiennent pas uniquement à leurs mœurs successives. Cependant, cette question garde de toute son actualité.

Au départ (1960), cette question fut envisagée comme un problème politique, économique, social et, depuis les années 1990, médical. De nos jours, la vieillesse n'est plus conçue comme une simple classe d'âge démographique, et le vieillissement comme un processus biologique normal. La vieillesse a été redéfinie comme nouvelle catégorie d'action publique qui englobe une partie des classes sociales moyennes et populaires retraitées, tandis que le vieillissement est désormais considéré comme

pathologique pour tous les groupes sociaux et problématique socialement, notamment pour les classes moyennes et populaires.⁸

Dans les pays industrialisés notamment, où le nombre de vieillards s'accroît sans cesse, son actualité tire ses bases de la prise de conscience, de la baisse du taux de natalité, du taux de mortalité, de l'explosion des coûts sociaux, de l'impact du taux de dépendance, des coûts impliqués par le vieillissement et de l'Influence du vieillissement sur les structures économiques. Même dans les pays en développement, l'actualité du troisième âge ne saurait être dissimulée à la suite de la pauvreté de masse de plus en plus croissante, qui met en dure épreuve, la solidarité familiale légendaire. Des scènes de vieillards abandonnés et battus dans la rue sous le motif de sorcellerie, la mendicité de rue, leur déploiement dans des activités économiques de survie, etc.

Cette actualité est rapportée quotidiennement, de façon vivace, par des prédications en lieux de culte, les médias (journaux, radio, télévision, réseaux sociaux), les visites philanthropiques surtout au niveau des centres d'accueil. Donc, cette présence dans la conscience collective donne encore et toujours de l'intérêt à la thématique des personnes de 3^{ème} âge comme l'atteste, d'ailleurs, la présente étude.

2.1.4. Perceptions sur les personnes de 3^{ème} âge

2.1.4.1. Vison intégrationniste

Les conceptions, les attitudes et les comportements orientés à l'endroit des personnes de 3^{ème} âge se montrent de plus en plus divergents. Commençons par noter que la plupart du temps, les membres âgés de la famille ou du voisinage sont respectés et bien intégrés dans leur entourage. Ils disposent également de vastes connaissances, d'une grande expérience de la vie et même de façon variable, d'un pouvoir d'achat considérable (en Occident particulièrement), grâce à l'épargne qu'elles se sont constituée toute leur vie durant. De ce fait, les personnes âgées sont en mesure d'aider les jeunes membres de leur famille et de leur entourage en leur prodiguant assistance et conseils.

2.1.4.2. Vision conflictuelle

Un autre portrait, d'ailleurs le plus répandu surtout dans les pays en développement, nous ramène à nouveau, à la trilogie *pauvreté, maladie et inutilité*. C'est ce qui présente les personnes âgées comme souffrant de négligence et de stéréotypes négatifs. Leur placement dans des structures réservées aux personnes âgées, une sous-évaluation de leur apport à la société et une représentation négative dans les médias contribuent à une raréfaction des contacts directs avec cette catégorie de la population, ... tout cela creuse un fossé entre les générations ainsi qu'un manque d'empathie général de la part des autres tranches d'âge particulièrement les jeunes.

⁸ THOMAS H., *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*, Paris, L'Harmattan, 1996.

L'histoire et les normes culturelles influent sur le fait qu'une catégorie de la société soit perçue ou non comme âgée. Entre autres facteurs, les définitions de la vieillesse tendent à s'appuyer sur des normes fixées par la société, telles que l'expérience subjective d'un individu, la fonction qu'il occupe ou son degré de capacités physiques et mentales. Dans les pays de la CEE-ONU, on entend le plus souvent par «personnes âgées», celles de 65 ans ou plus⁹. Bien que la définition acceptée de la vieillesse soit chronologique, celle-ci peut également se définir en fonction de processus socioculturels, biologiques ou psychologiques¹⁰. Les stéréotypes sur les personnes âgées reposent sur des croyances généralisées quant aux caractéristiques qu'elles présentent et à la perception de leur place dans la société. Cette vision des choses met souvent l'accent sur la notion économique de capital humain et de productivité économique¹¹.

2.1.4.3. Vision hétérogène

Les personnes âgées constituent un groupe hétérogène. Les visions médiatiques, sociales et culturelles, ainsi que la fréquence des contacts entre les générations, influent sur la représentation des personnes âgées dans la société¹². Manifestement, le troisième âge recouvre un groupe hétérogène, dont les membres diffèrent sur les plans de la personnalité, de l'expérience, de l'âge, du sexe, de la sexualité, de la culture, du statut socioéconomique, du lieu de résidence, de la santé et du niveau d'activité¹³.

Les perceptions réductrices ou négatives des personnes âgées ne doivent pas être prises à la légère, car elles mènent à l'exclusion sociale. Elles peuvent ainsi se transformer en barrières structurelles, en limitant l'accès aux services de santé, aux possibilités sociales et à l'emploi, au crédit bancaire, au logement et à l'engagement civique¹⁴.

2.1.4.4. Solution pour une cohabitation intergénérationnelle pacifique

Il est particulièrement important que les jeunes générations soient au courant des connaissances, de l'expérience et des contributions de celles qui les ont précédées et qu'elles trouvent encombrantes, inutiles. Les approches intergénérationnelles ont pour

⁹ Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2009). Définition de 'vieux' ou 'personne âgée'. Disponible à l'adresse: <http://www.who.int/healthinfo/survey/ageingdefnolder/en/index.html>. (accès 8 Juin 2011)

¹⁰ Centre National pour la Protection des Personnes Agées (sigle anglais NCPOP) (2009). Public Perceptions of Older People and Aging: A Literature Review. Dublin, Ireland.

¹¹ Idem.

¹² Voir: National Centre for the Protection of Older People (NCPOP) (2009). Public Perceptions of Older People and Aging: A Literature Review. Dublin, Ireland.

¹³ Bone, P. (1991), "Identifying Mature Segments," in *Journal of Consumer Marketing*, Vol. 8 (Fall), pp. 19-31.

¹⁴ Jehoel-Gijsbers, G. and Vrooman, C. (2008). Social Exclusion of the Elderly A Comparative Study of the EU Member States. European Network of Economic Policy.

but d'enseigner aux apprenants de tous âges que les personnes âgées présentent des aspects divers et dynamiques¹⁵.

Les personnes âgées ne sont donc pas nécessairement dépendantes, mais elles peuvent apporter des soins et une aide précieuse à leurs enfants adultes, à leurs petits-enfants, et quelquefois à leurs propres parents.

Une composante fondamentale de la lutte contre l'âgisme, la stigmatisation et l'isolement des personnes âgées réside dans l'ouverture d'un dialogue permanent, par le biais d'une éducation à tous âges (informations dans les écoles, campagnes publiques, etc.), qui peut améliorer la prise de conscience des différentes expériences vécues.

2.1.5. Vécu des personnes de 3^{ème} âge en famille

Ce dernier point annonce la deuxième partie axée sur la vie que mènent les personnes de 3^{ème} âge accueillies dans les homes érigés à cet effet. La littérature compulsée n'a pas été diversifiée d'où l'expérience d'une enquête importante menée aux Etats-Unis d'Amérique comble ce vide sur le vécu en famille des personnes de 3^{ème} âge. Une seule expérience certes, mais très évocatrice, car elle livre le climat prévalant dans une telle famille, le type de parent vivant âgé le plus avec les enfants et le lieu de cette vie intergénérationnelle.

Retenons en premier lieu et brièvement à la suite de J.-R. Tréanton¹⁶ que tant qu'il reste uni, le couple garde son installation autonome ; le vieillard isolé va plus souvent s'installer (surtout la femme) au foyer de ses enfants, mais la proportion de ceux qui accueillent leurs enfants à leur propre domicile — phénomène lié à la tradition rurale ou, dans les villes, à la pénurie de logement — demeure encore assez forte.

A ce sujet, on connaît bien les inconvénients de la cohabitation. Le tableau que nous nous faisons parfois de la famille traditionnelle, où les vieillards cohabitaient harmonieusement avec leurs enfants adultes et leurs petits-enfants, pêche sans doute par excès d'optimisme : *il laisse dans l'ombre les querelles, les tensions, les rancunes qu'entraînaient entre les différentes générations — et surtout entre belles-mères et belles-filles — des relations contraintes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.*

¹⁵ Kaplan, M. S. (2001). UNESCO Institute for Education School-based Intergenerational Programmes. Intergenerational Programmes & Aging. Penn State University.
TRÉANTON J.-R., « Le vieillard dans la famille », in *Editions Esprit*, Nouvelle série, No. 317, mai 1963, pp. 755-759

Tableau II. Vie de famille des personnes de 3^{ème} âge aux Etats-Unis

Spécification statut et lieu	Personnes de 65 ans ou plus aux Etats-Unis		
	Mariés	Veufs, célibataires divorcés, séparés	
		Hommes	Femmes
Ne vivent pas avec leurs enfants	74.1	69.3	54.7
Vivent avec leurs enfants ...	25.9	30.7	45.3
soit comme chef du ménage	(22.6)	(11.0)	(15.9)
soit dans le ménage de leurs enfants	(3.3)	(19.7)	(29.4)

2.2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCEUIL DES PERSONNES DE 3^{ème} AGE.

Historique, définition, typologie et problèmes

Beaucoup de personnes aspirent à la retraite quand le travail se fait sans plaisir ou dans des conditions difficiles ou quand la santé se détériore. Pour d'autres, l'arrêt professionnel est facteur de déséquilibre et il est parfois ressenti comme une mort, la mort sociale¹⁷. Cet état des choses nécessite une transition capable de prendre en charge et d'assurer un vieillissement sans beaucoup d'heurts. C'est ainsi que nombre de pays du monde anticipent en organisant des structures devant prendre en charge leurs vieillards. D'autres pays par contre, se contentent de les garder en famille pour continuer à vivre ensemble et partager le bien-être afin que ces vieillards s'épanouissent et prolongent leur vie tant soit peu.

Ce propos, consiste à remonter timidement l'histoire des Auspices des vieillards, définir un établissement d'accueil des personnes de troisième âge, donner sa typologie, ressortir les problèmes auxquels ces structures font face dans la région des Grands Lacs.

2.2.1. Historiques des auspices

Plusieurs facteurs interagissent et rentrent en compte pour la création des Auspices et/ou maisons de retraite dans le monde. En effet, avant la naissance des premiers asiles pour la vieillesse sur le continent européen dans les dernières décennies du 19^{ème} siècle, la plupart des « vieillards » font partie de la catégorie des « indigents »¹⁸.

Au Québec, les années 1920 et 1930, constituent un tournant important. À l'Assemblée nationale, dans les hospices, les familles et la presse, une question soulève des débats enflammés : l'État doit-il verser une petite pension aux citoyennes et aux citoyens pauvres, âgés d'au moins 70 ans ? La plupart des provinces ont accepté cette mesure lancée par le gouvernement fédéral en 1927. Peu nombreux à la fin du 19^{ème} siècle, les hospices se multiplient jusqu'à constituer un réseau de plus de 70 institutions en 1931. La plupart n'hébergent pas que des vieillards. Ils abritent des populations

¹⁷ Claude Bersay., Vieillir, dans Etudes sur la mort, Ed. CIEM, n° 126, 2044/2, PP. 37-42.

¹⁸ Jean-Pierre Bois, « La restriction des libertés chez les personnes vulnérables. Le point de vue de l'histoire » *Gérontologie*, 114, 2000, p. 20-25.

variées, regroupant des personnes âgées, des veuves, des infirmes et même des orphelins. Représentant à peine 5 % de la population québécoise, les personnes âgées constituent jusqu'au début du 20^{ème} siècle, un petit groupe discret qui se forme dans l'intimité des familles. Encore en 1921, plus de 80 % d'entre elles vivent en couple ou composent un ménage élargi avec leurs enfants adultes, leur belle-famille, une nièce ou un neveu¹⁹.

La Belgique dispose actuellement d'environ 1.500 établissements d'hébergement pour personnes âgées (MRPA et MRS confondus), pour un total de près de 150 000 lits.¹ La taille moyenne des résidences est de 99 lits au niveau national (105 en Flandre, 88 en Wallonie et 109 à Bruxelles).

C'est en Flandre que l'on retrouve le plus grand nombre d'établissements (784) tandis que la Wallonie en possède 574 et Bruxelles-Capitale 138. Il s'agit en majorité d'Associations Sans But Lucratif (ASBL) en Flandre, quand ce sont plutôt des établissements privés commerciaux en Belgique francophone²⁰.

En Afrique, les personnes âgées vivent avec leur famille jusqu'à leur dernier souffle, c'est la règle, une loi sociale d'airain qu'on ne s'amuse pas à bafouer, au risque d'attirer sur soi la honte, le déshonneur, et ce, les maisons de retraite ne sont pas bienvenues. Toutefois, les structures d'accueil des personnes de troisième âge sont pour la plupart nées dans le sillage de la colonisation et ce pour subvenir aux besoins des vieillards abandonnés (indigents), sans enfants et/ou sans revenus après avoir tout perdu. A cet effet, ces structures à leur naissance, étaient des maisons de retraite prises en charge par les pouvoirs publics. Mais avec les indépendances et la faillite des Etats postcoloniaux, les privés sont joints pour apporter leur expertise d'où l'élargissement de ces structures en associations, fondations, mutuelles, ...

Ces structures privées viennent en appui des gouvernements et suivant des politiques publiques et des initiatives privées (coopération bilatérale et/ou multilatérale). Au niveau des politiques publiques, tous les Ministères ayant en charge les Affaires sociales se présentent, en principe, comme le principal acteur dans le « suivi et l'amélioration » des conditions de vie des personnes âgées. Il est toutefois urgent de nourrir des interrogations, suite à des observations empiriques faites dans le contexte des études pays dans la région des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, RD Congo²¹).

Toutefois, compressés par le mythe du jeunisme et allongement de l'espérance de vie, les rôles de vieux a évolué avec le statut que la société leur accorde actuellement

¹⁹ Emprise au sol de l'Hospice Gamelin, 1912. D'après Goad, Chas. E., Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots, Montréal, Chas. E. Goad, Co., civil engineers, 1912-1914. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

²⁰ [De nombreux défis à venir pour les maisons de repos en Belgique | CCI France Belgique](#)

²¹ Lire les résultats de différentes cartographies des études portant sur les droits des personnes âgées au Rwanda, Burundi, R D Congo, 2023, en annexe.

et qui semble s'orienter vers l'absence. Nous sommes passées du troisième âge où l'on a plus d'activités professionnelles, il est de bon ton de maintenir une certaine verdeur où subsiste encore une reconnaissance sociale au travers notamment du rôle familial, des activités et du pouvoir économique, vers le quatrième âge : celui de la retraite s'efface pour laisser place à un handicap ou à une dépendance extérieure. C'est ainsi qu'à presque 80% des cas, « les personnes âgées » aujourd'hui attendent avec plus ou moins d'angoisses la mort en institution d'accueil²². Malgré, le cas, le rôle de la famille et des proches doit rester central : l'intervention des professionnels de la santé et des professionnels du droit ne peut être considérée par la famille comme une invitation à se décharger sur la société de la responsabilité du bien-être de la personne âgée²³.

2.2.2. Définition

Appelée diversement *maison de retraite, maison de repos, établissement d'accueil, auspices*, le home de vieillards est une structure spécialisée dans l'accueil des personnes âgées autonomes, semi-valides ou dépendantes. Elle n'a plus rien à voir avec les anciens asiles : elle est maintenant une maison pour les personnes âgées et un véritable lieu de vie, avec des animations et une prise en charge adaptée.

Cette définition n'appelle aucun commentaire. Car, où que l'on soit, les vieillards méritent mieux et ce, un hébergement confortable, capable de le rendre heureux et épanoui. D'où, à notre avis, la définition ci-haut, traduit l'entendement de cette étude, portant sur les personnes de troisième âge dans la région des Grands Lacs.

2.2.3. Typologie des structures hébergent les PTA

Cette catégorisation tire son fondement dans l'organisation des pays occidentaux²⁴ et cela peut-être *mutandis mutatis* transposable en Afrique centrale mais qui, elle, garde encore ses vieillards essentiellement en famille et à quelques exceptions près, les envoi en structures d'accueil. La typologie consacrée distingue : des personnes âgées autonomes et des personnes âgées dépendantes.

2.2.3.1. Logements pour des personnes âgées autonomes

Dans cette catégorie, qui se réfère essentiellement à l'Occident, on y retrouve deux types :

- Résidences autonomes : anciennement appelés foyers logements. Ce sont des logements constitués de chambres ou des appartements avec des équipements et services facultatifs. Ces logements accueillent des personnes de 60 ans ou plus valides ou semi-valides.

²² Hélène Rosay-Notz., Prise en charge des personnes âgées dans les sociétés traditionnelles, dans Etudes sur la mort, 2004/2, n°126 ; PP. 27-36.

²³ Nicole Delpérée., La protection des droits des personnes âgées : les orientations des trois récentes, dans Pensées plurielle, Ed. de Boeck, 2003/2, n° 126, PP. 67-76.

²⁴ [Quels sont les types d'établissements pour les personnes âgées dépendantes ? - Revisita](#)

- Résidences services : sont des appartements (parfois des maisons) avec des prestations collectives haut de gamme (assistance 24h sur 24, restaurant, piscine, bibliothèque, espace club, services à la personne...). Elles peuvent être louées ou achetées. Ces logements accueillent des personnes de 60 ans ou plus valides ou semi valides.

2.2.3.2. Les structures d'accueil pour des personnes âgées dépendantes²⁵

Il en existe une multitude, nous prenons l'exemple français, où, plusieurs catégories d'établissements existent, dont la plus répandue est l'EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Certains l'associent encore au terme générique de "maison de retraite" longtemps utilisé. La principale différence entre une maison de retraite et un EHPAD est la médicalisation au sein de la structure pour pouvoir prendre en charge des personnes dépendantes. L'EHPAD est un lieu d'hébergement médicalisé et collectif qui assure la prise en charge globale de la personne âgée. Les EHPADs peuvent être publics, privés à but lucratif ou non lucratif. Encore une fois, cette description renvoie au contexte occidental, car en Afrique notamment, le contexte n'est pas aussi luxuriant.

En France, on retrouve des spécificités suivantes pour l'hébergement des personnes de troisième âge :

- les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : établissements collectifs non médicalisés destinés à héberger des personnes âgées disposant encore d'une bonne autonomie physique. 332 établissements en 2019.
- les résidences autonomie (anciennement « logements-foyers ») : établissements proposant, à des personnes âgées fragiles ou isolées, un accueil en logements individuels et bien conçus assortis d'équipements ou de services collectifs, comme la restauration, dont l'usage est facultatif. 2.291 établissements en 2019.
- les établissements de soins de longue durée (USLD) : établissements rattachés à des hôpitaux qui assurent un hébergement de longue durée aux personnes âgées dépendantes dont l'état de santé nécessite des soins médicaux lourds et une surveillance médicale constante. 596 établissements en 2019.
- Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) : établissements lancés en 1980 par la mutualité sociale agricole (MSA) comme une alternative aux maisons de retraite qui peuvent accueillir jusqu'à 24 résidents âgés. Ils sont logés dans des logements privatifs en milieu rural. Près de 200 établissements répartis sur 70 départements en 2017.
- les résidences services seniors : qui proposent des maisons ou appartements individuels, accessibles en location ou à l'achat. Les résidences offrent des

²⁵ [Quels sont les différents types d'établissements à destination des personnes âgées et quelles sont leurs spécificités ? - Observatoire des seniors \(observatoire-des-seniors.com\)](https://observatoire-des-seniors.com/)

prestations et services qui varient beaucoup d'une résidence à l'autre. On peut y trouver par exemple de la restauration, des activités, une piscine, des service ménagers... 972 Résidences services seniors à fin 2021.

- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) sont des maisons de retraite médicalisées. Elles incluent un logement privatif, des services (restauration, animation...) et un suivi médical par une équipe soignante permanente.
- Ce que l'on entend communément par « maison de retraite » en France porte, en Belgique (MRS), le nom de Maison de Repos pour Personnes Agées (MRPA) ou de Maison de Repos et de Soins). Ces acronymes désignent des structures destinées aux personnes présentant un état de forte dépendance et ayant besoin d'une prise en charge plus importante .

En Occident, de nos jours, les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile et depuis la crise sanitaire, cette tendance s'est renforcée. Dans certains cas de dépendances ou de déclin cognitif, cependant, il est nécessaire d'aller dans un établissement accueillant des personnes âgées fragiles ou dépendantes.

En Afrique, le peu d'établissements d'accueil qui s'y trouvent, sont de four tout. Ils hébergent les personnes de troisième 3^{ème} âge autonomes comme dépendantes. Il n'y a pas de présence du personnel soignant en permanence et ce, il se pose un problème de prise en charge des vieillards malades par exemple d'Alzheimer ou d'autres maladies lourdes similaires.

2.2.4. Les problèmes que rencontrent les homes de vieillards dans la région des Grands Lacs

Dans la région des Grands Lacs, les personnes de troisième âge sont le plus souvent maltraitées, accusées de sorcellerie, abandonnées par leurs familles, leurs proches et/ou la société. A la base, le poids de leur âge, la morphologie de leur physique, qui les rend vulnérables et les réduisent en enfants capricieux donc, inaptes d'une part et insupportables, intolérables d'autre part.

Au Rwanda, on met un accent sur les vieillards indigents, n'ayant pas de familles, cette catégorie, peut être prise en charge par les maisons de retraite sous financement de Gouvernement. Une politique d'assurance santé a été mise en place à cet effet²⁶. En RDC, de temps à autres, face à des cas de flagrance (vieillards abandonnés dans la rue, passant la nuit à belle étoile), les autorités convoient des indigents âgés vers des homes relevant du secteur public, malgré la précarité des conditions d'accueil qui les attendent.

Les familles sous pressions et sous un complexe de génération spontanée, celles qui ont un peu de moyens trouvent un lieu de refuge pour leurs vieillards (home).

²⁶ Rapport pays, portant sur les personnes de troisième âge.

De manière concrète, examinons à présent ce que la littérature rapporte sur la législation, les conditions des infrastructures d'accueil et les subsides.

2.2.4.1. La législation

En Afrique, la charte africaine prévoit des dispositifs spécifiques pour la protection des droits des personnes âgées en vertu de l'art. 18 (4) qui dispose que « les personnes âgées ou les handicapées ont également le droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques et moraux ». Cette disposition conditionne déjà, en principe, tous les pays membres de l'Union Africaine pour l'élaboration et la sécurisation de ces vieillards.

Cette législation est en rapport avec les personnes mais pour ce qui concerne les infrastructures, les pays se contentent d'abord de leurs politiques sur la prise en charge des personnes âgées quand il s'agit des infrastructures étatiques et des lois organisant les associations sans but lucratif quand, il est question des initiatives privées.

A cette charte, on peut également y adjoindre, le Pacte sur les grands Lacs et les droits des personnes déplacées et réfugiées.

Pour éviter le risque d'exclusion, INSP!R Intercontinental a procédé par un contournement en vue de comprendre les droits dans les trois pays des Grands Lacs²⁷, par le biais des études et par la suite, procédé à l'harmonisation en vue d'un plaidoyer²⁸ pour une prise en charge uniforme en ce qui leurs droits, en d'autres termes, arriver à assoir un cadre régional sur les droits des personnes de troisième âge.

2.2.4.2. L'inadaptation des infrastructures

Le constat est clair. Les infrastructures ne sont pas adaptées aux standards de normes internationales. Ainsi, en ce qui concerne l'exigence d'adapter le milieu, la Charte sociale européenne précise par exemple que les États parties s'engagent à mettre à disposition des personnes âgées des « logements appropriés à leurs besoins et à leur état de santé ou [des] aides adéquates en vue de l'aménagement du logement »²⁹, ou encore le développement d'un habitat inclusif. Il s'agit d'un lieu de vie offrant un accompagnement et des services individualisés pour l'aide et la surveillance pouvant comprendre des soins³⁰.

2.2.4.3. Le déficit des intrants pour des soins appropriés.

Le simple fait que de nombreux adultes vont passer dans la catégorie des personnes âgées, associé au risque accru de maladie chronique et aux maladies propres au vieillissement ou résultant d'une exposition particulière tout au long de la vie,

²⁷ Lire les rapports en annexe sur les trois pays des Grands Lacs.

²⁸ A ce rapport est joint un argumentaire de plaidoyer sur l'état des lieux des droits des personnes de troisième âge dans la sous-région.

²⁹ Article 23 de la Charte sociale européenne révisée.

³⁰ Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées, novembre 2017. V. en particulier l'article L281-1 du Code de l'action sociale et des familles.

engendre une forte augmentation du nombre de patients, qui présentent souvent des comorbidités nécessitant de faire appel à plusieurs spécialités³¹.

Il faut remarquer que l'assurance reste également un problème majeur des droits de personnes âgées dans la région. Ceci par de différences des système d'assurance dans les trois pays. Avec les avancées du Rwanda³², il s'avère important d'harmoniser d'avec les deux autres pays. La protection sociale est pour la plupart de temps, réserver aux personnes valides, c'est-à-dire les travailleurs du système formel.

2.2.4.4. Les subsides

Beaucoup d'établissements ont du mal à se prendre en charge en raison de manque de soutien financier que devrait apporter les Etats. Il se constate une négligence de la part des familles qui y ont placés leurs vieillards. A ceci³³, il faut admettre que les systèmes de retraite mis en place dans la plupart des pays africains sont de type contributif. La branche des retraites est censée être prise en compte par le système de sécurité sociale. A côté de ces régimes obligatoires, peuvent cohabiter des régimes non contributifs dont l'implantation, en Afrique australe et à l'Ile Maurice, est fort remarquable. A mi-chemin de ces régimes, des dispositifs volontaires et complémentaires existent.

Il s'observe également un problème de taux de couverture de pensions de retraite. La finalité des pensions-retraite est de garantir un revenu minimum aux personnes âgées. *En Afrique, malheureusement, la proportion de personnes âgées qui reçoit une pension-retraite reste faible.*

Tableau III. Caractéristiques des taux de cotisations par zone géographique

Zones géographiques	Taux minimal	Taux moyen	Taux maximal
Afrique australe et de l'Est	10,50%	20,10%	24,00%
Maghreb	9,00%	16,83%	28,00%
Afrique centrale	7,00%	10,20%	21,00%
Afrique de l'Ouest	9,00%	17,00%	35,00%

Source : FINACTU etude_finactu_regimes_de_retraite.pdf en ligne

L'Afrique australe, l'Egypte et la Tunisie ont les meilleurs taux de couverture. Ensuite, c'est l'Algérie. L'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et de l'Est ont les taux les plus bas. A ceci, il faut épingler que nombre des vieillards ont eu à évoluer dans le secteur informel et donc, incapable de contribuer efficacement pour leur retraite. Cette situation met en mal les contributions de vieillards au sein de leurs maisons d'accueil.

³¹ Rapport mondial sur le vieillissement et la santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015 (<https://www.who.int/ageing/publications/world-report-2015/fr/>, consulté le 8/10/2023).

³² Voir le rapport pays en annexe.

³³ Tout ce qui suit est tiré de EYINGA DIMI Esther Crystelle., Les personnes âgées dans les politiques sociales en Afrique Etat des lieux, enjeux et défis.

2.3. SURVOL DE QUELQUES EXPERIENCES VECUES PAR LES PERSONNES DE 3^{ème} AGE A TRAVERS LE MONDE

La classification des points alignés sous cette rubrique n'a pas été aisée. De manière simple et classique, nous voulions regrouper les expériences en fonction de continents. Malheureusement, certaines études ont combiné les Etats du monde au point qu'il est difficile de les faire rentrer dans la perspective ci-avant. Ainsi pour en finir, la présentation qui suit se fera en deux volets : le premier rapporte les études initiées et financées par des organisations internationales et au second se trouvent alignées celles abordées par des chercheurs autonomes pour lesquels, cela s'entend, le regroupement obéira à la variable continent.

2.3.1. Survol des études initiées par les organismes internationaux

2.3.1.1. De la Banque mondiale

Le Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement a fait état de la « Crise du vieillissement » et a indiqué « les mesures destinées à protéger les personnes âgées et à promouvoir la croissance ». Le résumé fait remarquer *qu'à mesure que nous vieillissons, nous travaillons et gagnons moins et avons donc besoin d'une source sûre de revenus pour couvrir nos besoins*³⁴.

Aujourd'hui avec le vieillissement de la population mondiale, les systèmes de protection de la vieillesse sont partout en crise. Les dispositions communautaires et familiales non officielles s'affaiblissent. Par ailleurs, de nombreux pays en développement sont sur le point d'adopter précisément le genre de programme dont les pays à revenu intermédiaire et élevé ont perdu la maîtrise.

En 1990, près d'un demi-milliard de personnes, soit légèrement plus de 9% de population mondiale, étaient âgées de plus de 60 ans. En 2023, le nombre aura triplé, atteignant 1,4 milliard. La plus grande partie de cette croissance aura lieu dans les pays en développement, et plus de la moitié en Asie. L'étude tend à montrer qu'il vaudrait mieux pour la sécurité financière des personnes âgées et la croissance économique, que les pouvoirs publics mettent au point trois régimes ou « paliers » d'assurance vieillesse, à savoir : un élément de participation obligatoire sous administration publique, visant simplement à réduire la pauvreté chez les personnes âgées ; un élément d'épargne obligatoire sous l'administration privée ; et un élément d'épargne volontaire.

L'étude montre le rôle fondamental des pouvoirs publics pour penser et réaliser l'environnement légal au sein duquel l'assurance vieillesse doit se mouvoir sous deux formes : *la contrainte et la volonté*. Sur ce plan d'obligation, les principaux moteurs sont l'Etat et les employeurs qui forcent l'épargne par des cotisations ou retenues mensuelles au travers des institutions spécialisées à l'instar de la CNSS en RDC. A ce

³⁴ Département des sciences et de la population et du développement, Université de Kinshasa.

plan de l'épargne volontaire, les auteurs sont la population, les communautés qui passent par l'épargne au travers de l'économie sociale.

2.3.1.2. De l'Organisation des Nations Unies

Une étude financée par les Nations Unies a porté sur le thème suivant : *Vieillesse démographique : Nouvel indicateur de développement socio-économique des Nations ? Une analyse agrégée sur 109 pays du Sud et 29 du Nord autour de l'an 2010.*

Le but de cette étude était de dégager au niveau agrégé, les liens entre vieillissement démographique et le développement socio-économique des Nations. Les sources des données et méthodes ont été notamment les projections de la Division des Populations des Nations Unies, révision 2010, pour les données démographiques. Le rapport sur le développement humain du PNUD de 2013 pour les données sur le développement et le Rapport mondial sur la situation des enfants dans le monde de l'UNICEF, édition 2012.

Trois principales méthodes d'analyse, dictées par la nature des variables à analyser et des questions de recherche ont été mobilisées dans le cadre de cette étude : l'analyse des composantes principales, le Cluster Analysis et la régression linéaire multiple. La première a servi à la création des indicateurs agrégés de vieillissement et du développement, la deuxième a permis de créer la typologie des pays en fonction de leurs proximités tant en rapport avec les indicateurs de vieillissement que ceux du développement et la dernière a servi à déterminer l'effet des variables socio-économiques sur le vieillissement des pays ou des groupes des pays.

En termes de résultats, une typologie combinée des pays selon leur niveau de vieillissement et de développement socio-économique éclate les pays en 5 groupes. Le test F a été appliqué pour s'assurer des différences des profils entre pays. Globalement, les pays développés et ceux qui se développent connaissent également un vieillissement important de leurs populations.

La variable dépendante : IAV Indicateur agrégé de vieillissement significatif au seuil de 1%, significatif au seuil de 5%. Donc, les résultats ont montré que tous les indicateurs de développement socio-économique expliquent largement le niveau de vieillissement d'un pays. Ainsi, *plus un pays se développe, plus il vieillit.*

Partant des résultats de cette grande étude qui dessille les liens entre le vieillissement et l'économique, il est clair que pour sécuriser le vieillissement, l'économique a un rôle fondamental. La question va tant dans le sens de résolution ou d'intervention que dans celui de la prospective. L'intervention est dans l'amélioration immédiate en liens avec le revenu par l'épargne pour une utilisation efficace. C'est ici qu'intervient par exemple la notion de SMIG. La prospective vient dans le sens indirect aux finances par l'effort des politiques sur l'emploi, sur la question du contrôle démographique dans la dimension des naissances pour éviter les natalités démesurées et disproportionnelles aux ressources qui entraînent des familles nombreuses

prédisposant à la vieillesse qui pourra devenir difficile à atteindre. Pourtant elle est une phase à atteindre, car pourvue de vertus profitables à la jeunesse et aux adultes.

2.3.2. Quelques études de cas par zones

2.3.2.1. L'expérience de l'Asie

L'expérience de l'Asie offre une réalité toute autre. La vieillesse est valorisée contrairement à la réalité africaine. Dans ce continent, plus on avance en âge, plus on est considéré et écouté : l'expérience fait gagner en sagesse et les asiatiques mettent un point d'honneur à respecter le grand âge³⁵.

Etre senior en Asie : une autre vision de l'avancée en âge. Les sociétés asiatiques sont dites de groupe, contrairement aux sociétés occidentales qui placent l'individu et sa réalisation personnelle au centre des préoccupations.

En *Chine*, au *Japon*, en *Corée*, le groupe passe avant l'individu : c'est le cas aussi dans la famille. Ce phénomène crée des sociétés de hiérarchies très ancrées. Les personnes âgées sont au sommet de cette pyramide sociale, en raison de leur grande expérience. L'utilisation du titre de « camarade » pour désigner chaque individu, quel que soit son âge. En soi, on ne vieillit pas en maison de retraite ou en établissement spécialisé. Bien que les personnes âgées quittent rarement leur logement historique, ce sont les enfants qui accueillent et prennent en charge si elles perdent leur autonomie. Les familles mettent un point d'honneur à s'occuper de leurs aînées elles-mêmes³⁶.

2.3.2.2. L'expérience européenne

2.3.2.2.1. La réalité de l'Allemagne³⁷

Le troisième âge est devenu un des objets privilégiés de la sociologie allemande. Ce n'est point étonnant, car le vieillissement de la population allemande est le plus avancé du monde. Les sociologues allemands se sont intéressés surtout aux problèmes de santé, à la pauvreté et l'isolement des personnes âgées. *La population de plus de 60 ans est une majorité féminine* à cause de la mort précoce des personnes du sexe masculin due aux stress et à des travaux lourds. L'évolution en RFA du système des retraites, à peu près toutes les personnes âgées disposent aujourd'hui d'un revenu régulier, qui n'est pas parmi les plus bas. Quant au revenu des personnes âgées vivant seules, la différence entre ceux des femmes et ceux des hommes est énormes.

Les femmes célibataires qui ont été actives ont eu des salaires moins élevés en moyenne que les hommes ; par conséquent leurs retraites sont moindres. La majorité des veuves de cette génération n'ont pas été actives et sont obligées de vivre exclusivement d'une retraite-veuve qui n'est au maximum que de 60% de la retraite

³⁵ <https://.nahoma.fr>

³⁶ Idem.

³⁷ DRAUS, R., « Le troisième âge en République fédérale allemande », in *Observations et diagnostics économiques*, n°22, janvier 1988, pp.205-225.

du mari. Les femmes divorcées de cette génération ne bénéficient que rarement d'une retraite-veuve et comme la plupart d'entre elles aussi n'ont pas été actives elles ne reçoivent aucune retraite personnelle.

Sur le plan de l'habitat, l'amélioration des conditions de vie du troisième âge est particulièrement visible. Grâce à l'augmentation et à la stabilité de leurs revenus, les personnes âgées peuvent de plus en plus se permettre de vivre dans leur propre appartement.

En rapport avec la santé, l'état de santé est l'indicateur peut être le plus convaincant de l'amélioration des conditions de vie du troisième âge. Plusieurs études démontrent que l'état de santé des sexagénaires et des septuagénaires ne se distingue plus guère de celui des classes d'âge plus jeunes. Ce n'est qu'à partir de 80 ans que l'état de santé en général se détériore et ne permet plus de vivre de façon indépendante. L'état de santé des femmes est plus précaire que celui des hommes et cet écart entre les sexes augmente avec l'âge.

Sur le plan économique, le vieillissement de la population est parfois considéré comme une menace pour l'économie : les gens âgés, ayant atteint un certain degré de saturation des biens de consommation, ne seraient pas de bons acheteurs et provoqueraient une baisse de la demande globale. Le taux d'épargne des retraités n'est que de 5,1% dans l'ensemble des ménages.

Sur le plan politique, la participation du troisième âge aux élections politiques est supérieure à la moyenne nationale. Depuis 1953, le taux de participation des personnes âgées a, comme celui de l'ensemble des électeurs, augmenté. La forte participation des personnes âgées en Allemagne, s'explique davantage par une conscience morale que par une conscience politique. C'est que dans la tradition protestante le devoir politique, à l'occurrence le devoir d'aller voter, est un devoir éthique du citoyen en vers l'Etat.

Le troisième âge et la famille : souvent les générations du 3^{ème} âge ou du 4^{ème} âge aident leurs enfants et petits-enfants. Les aides sont surtout matérielles, aides financières, cadeaux mais aussi ménagères. Les enfants sont surtout gardés par leurs grands-parents.

2.3.2.2.2. *De l'expérience de la Belgique*

En Belgique, des penseurs ont réfléchi partant des maltraitances envers les personnes âgées qui incitent à repenser les conditions d'un bon vieillissement. Cinq pistes de réflexion nous sont proposées partant de l'ouvrage intitulé : *Vivre heureux longtemps : Combien ça coûte ?*, de Pierre Pestieau et Xavier Flauvime. Ils estiment que les sociétés contemporaines font face au défi du vieillissement de la population. Nous vivons de plus en plus longtemps, et en bonne santé. Mais tout le monde ne bénéficie pas de cette longévité accrue de la même façon. ils soulèvent des questionnements telles que, *Combien coûte le vieillissement ? A quelles conditions peut-on vieillir heureux*

et en bonne santé ? Comment préparer l'avenir et éviter les risques de maltraitance ? Les auteur précités répondent : Vivre heureux et longtemps est une question publique, qui concerne les régimes de retraite, l'assurance santé, et qui implique des réformes inévitables de la protection sociale. C'est aussi une affaire d'ordre privé, financière d'abord, mais aussi existentielle, entraînant tout aussi inévitables modifications de nos modes de vie³⁸.

Ce qui signifie pour Pestieau, d'un côté nous sommes responsables de notre santé, car elle dépend de notre mode de vie, mais de l'autre côté, cette responsabilité reste soumise à la gestion politique de nos pays. Cela revient à dire, pour nous, que l'individu et le contexte au travers de l'Etat sont les deux et principaux artisans du devenir dans l'avenir.

Le temps entre le départ à la retraite et la mort, est très variable. Dans le monde du travail, l'amélioration des conditions de travail sécurise la vieillesse. Selon l'auteur, l'Etat doit intervenir en créant des mécanismes de solidarité.

Au sujet du sous-titre de l'ouvrage de Pestieau : « *Combien ça coûte ?* », pour l'auteur, il est difficile de donner une évaluation, car le coût le plus important n'est pas financier, mais réside dans un changement de comportement et de mode de vie. Cela passe notamment par l'éducation et la solidarité intergénérationnelles. Il convient également à distinguer les problèmes qui se posent aux pauvres et ceux qui se passent aux classes moyennes intermédiaires et supérieures. Pour les premiers, l'Etat doit intervenir en créant des mécanismes de solidarité, tendre vers la cinquième branche de la sécurité sociale, qui sera l'assurance dépendance (NDLR : l'assurance dépendance est une protection financière qui aide à couvrir les coûts liés à la perte d'autonomie et à la dépendance physique ou mentale). Les seconds doivent être incités à recourir à une assurance dépendance privée, qui permettrait de soulager les personnes qui vivent plus longtemps sans autonomie. Malheureusement, il n'existe pas encore d'assurance dépendance très sérieuse en Belgique.

2.3.2.3. L'expérience de l'Afrique

Parlant de l'Afrique, Philip Antoine et Valérie Golaz³⁹ partent du constat selon lequel le vieillissement démographique de la population avancée en Amérique Latine, en Asie du Sud et au Maghreb, aura également débuté en Afrique subsaharienne. La plupart des pays du sud vont donc devoir faire face aux problèmes sociaux liés à une croissance rapide du monde des personnes âgées dans un intervalle de temps relativement court, mettant à l'épreuve la capacité d'adaptation des sociétés concernées.

³⁸ <https://www.puf.com.horscollection2022>

³⁹ ANTOINE P. et GOLAZ V., *La situation des personnes âgées en Afrique, Gérontologie*, 2010

En règle générale, les personnes âgées ne font pas l'objet de politiques particulières, elles connaissent des difficultés d'accès aux soins inhérents aux carences des infrastructures sanitaires de leur pays. L'accès à un revenu minimal est loin d'être garanti.

En Afrique subsaharienne, où l'emploi demeure limité et est en grande partie informel, seuls quelques Etats d'Afrique australe où tous les citoyens de plus de 60 ans ont droit à une retraite minimale, et ce, même en l'absence de cotisation. Sur le reste du continent, la grande majorité des personnes âgées ne bénéficient pas de pension de retraite et doivent faire appel à leurs proches pour les aider lorsqu'elles ne peuvent pas subvenir à leurs besoins.

2.3.2.3.1. De l'expérience de l'Ouganda

Abordons le cas des personnes âgées et la situation familiale en Ouganda et au Sénégal.

Ces deux pays illustrent bien la diversité des situations sur le continent ; ils ont comme point commun que les politiques à l'égard des personnes âgées y sont encore à leurs balbutiements. Les femmes sont les premières concernées par la vieillesse, du fait principalement de cet écart d'âge important au mariage. On compte dans ces deux pays, le même nombre d'hommes que de femmes de 60 ans. Toutefois, les hommes âgés ont de fortes chances, au vu de la polygynie et de l'écart d'âge important entre conjoint (entre 5 et 10 ans), de garder au moins une épouse près d'eux jusqu'à leurs derniers jours. C'est le cas de trois quarts des hommes de plus de 60 ans en Ouganda et de plus de 95% d'entre eux au Sénégal. Les femmes ont en revanche de grandes probabilités de terminer leur vie comme veuves à 60 ans. En Afrique, environ une femme sur deux est veuve, alors que seulement un homme sur dix a perdu son épouse (Shoumaker, 2000).

En Ouganda, quel que soit le milieu de résidence, une femme sur deux est chef de ménage. Elles doivent souvent également prendre en charge leurs enfants plus âgés qui ne sont pas encore au travail, c'est une question qui occupe actuellement la scène sociale dans les capitales d'Afrique de l'Ouest et le passage à un âge de la retraite plus tardif pour les salariés est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région.

2.3.2.3.2. De l'expérience du Sénégal

Au Sénégal, les personnes de troisième âge sont assimilées à des groupes vulnérables au même titre que les femmes et les enfants. Ce sont les solidarités publiques (fonds de pension, prise en charge sanitaire) et privées (transfert) qui sont mises à profit pour faire face aux besoins essentiels des familles. Environ 56% des ménages dirigés par une personne du 3^{ème} âge sont touchés par la pauvreté et mentionne les difficultés rencontrées par cette tranche d'âge (plus de 60 ans) parmi lesquelles figurent l'insuffisance de la prise en charge, le coût élevé des consultations, des actes médicaux et des médicaments relatifs à leur santé physique, et l'accès difficile au crédit bancaire.

La vulnérabilité des ménages dirigés par les personnes de 3^{ème} âge est aussi liée à l'entrée tardive des jeunes dans la vie active qui retarde leur accès à l'autonomie financière.

Les branches d'activité principale de la population âgée de 60 ans et plus sont notamment commerce 25,6%, agriculture, élevage et forêt 51,0%, autres services marchands 6,4%, branches manufacturières 4,1%, BTP 2,6%, administrations publiques 2,7%.

Le suivi de la vulnérabilité des personnes de troisième âge est encore plus difficile en raison de leur faible niveau d'implication dans la génération des ressources (revenus d'emplois). On retrouve ainsi chez les personnes âgées 4 à 5 fois plus de personnes atteintes de handicaps que dans la population générale.

Face à la question de la retraite, on a tendance à garder une vision duale de la prise en charge des personnes âgées, opposant la solidarité exclusivement familiale envers la vieillesse dans les pays moins développés et les systèmes redistributifs hautement sophistiqués des pays les plus développés. La mise en œuvre d'un système de retraite universelle en Afrique du Sud place les personnes âgées au centre des relations intra-familiales. A l'inverse, en Afrique de l'Ouest comme en Afrique de l'Est, la rareté et la modicité des retraites, et les charges familiales qui pèsent sur les personnes âgées conduisent celles-ci à rester plus tard sur le marché du travail. La plupart des personnes âgées ne sont pas à la charge de leurs enfants, mais au contraire, ont encore de jeunes enfants à charge.

Au Sénégal, l'assurance obligatoire en matière de vieillesse est gérée par deux institutions : l'institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES) pour le privé et pour le public, le Fonds National de Retraite (FNR).

En conclusion, les relations entre générations sont un des révélateurs des transformations économiques et sociales en cours sur le continent africain. De nombreux exemples laissent présager un affaiblissement de la prise en charge des aînés, en particulier dans le domaine de la santé où ces personnes sont affectées par des pathologies spécifiques. En milieu rural face à la raréfaction des terres et la paupérisation croissante, le pouvoir des aînés s'effrite et les signes de recul sont nombreux en particulier dans le domaine du contrôle matrimonial ou foncier (Antoine, 2007).

En milieu familial, l'entraide entre générations fait intervenir de manière différenciée hommes et femmes selon leurs parcours propres. Les femmes sont les plus touchées par le vieillissement (mortalité plus tardive et veuvage) et leur situation demeure précaire en l'absence des structures de solidarités collectives.

La proportion des personnes âgées demeure encore faible aujourd'hui en Afrique, mais leurs effectifs augmentent de plus en plus rapidement. Face aux multiples problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les Etats, comment concilier les réponses aux nouveaux défis posés par la situation des

personnes âgées et ceux soulevés par une jeunesse nombreuse, désireuse de trouver elle aussi sa place ?

2.3.2.3.3. De l'expérience du Burundi

L'expérience du Burundi fait preuve du même problème de cette catégorie des personnes âgées. *La situation des personnes de troisième âge au Burundi est déplorable.* Les personnes âgées ont une santé vulnérable et vivent parfois dans une pauvreté extrême. Elles sont exposées aux maladies cardiaques, à l'oubli, à la fragilité des parties du corps... d'où, elles ont *besoin d'un soutien institutionnel* et du voisinage.⁴⁰

La santé est l'un des grands défis de la vieillesse au Burundi et elle est entre la discipline personnelle et la volonté politique. Au sujet de la discipline personnelle, certains témoignages d'un octogénaire font état de la discipline alimentaire : plus de légumes que de viande, plus de fruits que des aliments à fortes teneur de cholestérol comme le lait de vache. *L'intégration des soins de santé des personnes de troisième âge peine à être effective, que ce soit du côté des infrastructures que de celui des ressources humaines, pas de centres spécialisés pour la prise en charge des personnes âgées, pas de gériatres*⁴¹. Dans ce pays, déclare Docteur Willy Gatore, il n'y pas d'unités spécialisées pour la prise en charge des personnes âgées, aucune unité des palliatifs dans n'importe quelle clinique du pays.⁴² *Les efforts timides sont ceux des offres des soins gratuits à certains retraités du secteur formel avec la mutualité de la fonction publique, mais cela ne concerne que 3 ou 4 % des fonctionnaires retraités au détriment de 97% qui sont laissés à leur triste sort.* Le principal acteur qui intervient c'est l'OMS en négociation avec le pouvoir au travers du ministère de la santé pour des enquêtes afin d'aboutir à des statistiques. *La nécessité de repenser le système des soins de santé au pays pour avoir une bonne politique adaptée s'impose.* Il y a donc une nécessité d'une approche holistique : une approche de prise en charge des personnes âgées, un accès à la nourriture, une bonne rémunération minimale, etc.⁴³

En rapport avec le travail formel, au Burundi, depuis le 1^{er} juillet 2023, plusieurs milliers de fonctionnaires sont à la retraite forcée. Tous ceux qui ont entre 60 et 65 ans doivent cesser de travailler alors que l'âge légal est de 65 ans. Parmi les victimes, l'ancien ministre de la fonction publique Gaspard Kobako, âgé de 62 ans. La nouvelle loi prévoit une pension complète et partielle (60 ans pour les hommes et les femmes avec au moins 180 mois des cotisations). La pension de la vieillesse est *de 3 % du salaire minimum gagné dans les 15 premières années de la couverture du travailleur* est payée, augmentée de 2 % du salaire mensuel pour chaque période de 12 mois de couverture supérieure à 180 mois. Les pensions totales des survivants ne peuvent dépasser 100% de la pension du travailleur décédé.

⁴⁰ [http :s//www.afro.who.int\)new](http://www.afro.who.int/new)

⁴¹ Propos du Docteur Jean de dieu Habiarimana, Directeur du Programme National Intégré des maladies chroniques et non transmissibles (PNMCNT) à l'occasion de la célébration de la Journée du 1^{er} Octobre 2023.

⁴² Propos du Docteur Gatore le seul Gériatre que compte Burundi.

⁴³ Propos de l'octogénaire op cit

2.3.2.3.4. *L'expérience du Rwanda*

Au Rwanda, le recensement général de la population et de l'habitat du 15 août 2002 a dénombré en tout 347.375 personnes âgées de 60 ans et plus sur une population totale de 8.128.553 habitants soit une proportion de 4,3%. Les hommes âgés représentent 3,8% de la population totale de sexe masculin tandis que les femmes âgées en représentent 4,7%. En milieu rural, 86,9% des personnes âgées y vivent tandis que 13,1% dans les villes. Selon les types de ménage, 97,7% des personnes âgées vivent dans les ménages ordinaires, le reste, soit 2,3% vivent dans les ménages collectifs.

Sur le plan socioculturel, *la vieillesse rwandaise n'est pas suffisamment instruite 75% d'entre elle ne savent ni lire, ni écrire*. On note 99,2% de nationalité Rwandaise. Sur le plan socioéconomique, la participation à l'activité économique, estimée à 70%, diminue progressivement avec l'âge et son taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les actifs représentent 67,4% entre 32,6% d'inactifs et en moyenne 100 personnes en âge d'activité font vivre 5,5% personnes âgées. *Presque toutes les personnes âgées s'emploient à l'agriculture surtout en milieu rural*. En milieu urbain, on rencontre une certaine diversification dans les emplois exercés. *Presque 9 personnes âgées sur 10 font l'agriculture et les activités associées comme branche d'activité et travaillent à leur propre compte*. Par rapport au ménage, 97% des hommes âgés sont chef de ménage et 67% des femmes aussi. L'eau de source ou de puits aménagé et les robinets sont d'usage. Dans l'ensemble, *plus de deux personnes âgées sur 10 souffrent d'un handicap qui s'aggrave*. La perception de la personne âgée au Rwanda par les jeunes n'est pas favorable. Face à la paupérisation qui sévit les jeunes adultes ont les entend dire : « urukwavu rukuze, bararurya », « un vieux lapin, il faut le manger » en lieu et place de l'adage ancestral, « un vieux lapin est allaité par ses rejetons ». Quel chemin parcouru pour un tel changement de mentalité ?

2.3.2.3.5. *La réalité de la République Démocratique du Congo*

Les personnes de troisième âge en République Démocratique du Congo sont *une catégorie des vulnérables*. La perception de la population sur ces personnes n'est pas favorable. Elles sont taxées de sorciers, on les trouve de trop et sont dans la plupart de familles, souvent marginalisées. *Il n'existe aucune politique sociale efficace de prise en charge officielle qui va dans le sens de la protection sociale*. C'est grâce aux Eglises et particulièrement l'Eglise catholique qui s'emploie à la prise en charge de quelques personnes logées dans les homes de vieillards. C'est le cas du Home Saint Pierre créé depuis 1943 dans la commune de Kinshasa où sont hébergées actuellement une vingtaine des personnes. Malgré cette prise en charge par l'église, l'Etat n'intervient presque pas en dépit des promesses. *Elles vivent grâce à la charité, aux dons des personnes de bonne volonté*. A Kinshasa, notamment, cette catégorie de personne, est entre deux réalités. D'une part, elles sont marginalisées au niveau des familles, d'autre part la bonne frange de la population a une mauvaise perception de l'internement des personnes âgées dans des

homes. Nombre d'entre ces personnes âgées vivent de la mendicité. L'expérience de la ville de Bukavu renseigne mieux.

Au Sud-Kivu⁴⁴, Musaba s'interroge si le désastre qui accable les personnes âgées est une honte pour le gouvernement ou de l'irresponsabilité de concernés qui seraient restés dans l'oisiveté ?

La prise en charge des personnes de troisième âge reste un casse-tête dans la province du Sud-Kivu. Ces personnes se disent être confrontées à des multiples problèmes dans leur vie quotidienne qui les poussent à la mendicité pour leur survie. Dans la ville de Bukavu, chaque vendredi les personnes de 3^{ème} âge envahissent les boutiques, magasins et les grandes artères pour quémander de l'argent, vivres et autres présents.

Certaines sources renseignent qu'actuellement ces personnes de 3^{ème} âge proviennent des villages périphériques de la ville de Bukavu, d'autres sont des veuves et veufs délaissés par les membres de leurs familles et d'autres sont venus de certains territoires de la province fuyant les conflits armés dans leurs milieux.

Certaines personnes de troisième âge rencontrées dans la ville se disent être négligées par leurs familles et délaissées par l'Etat congolais. Voici un témoignage frappant d'un sexagénaire dénonçant l'irresponsabilité des pouvoirs publics : *« Moi, je travaillais dans l'administration publique, mais depuis ma retraite je touche moins de 10 000 francs congolais équivalent à seulement quatre dollars américains. Je suis obligé de quémander pour survivre. Je suis habitué à vivre à Bukavu et me demander de retourner au village, ça serait comme si je commençais à m'habituer à une toute nouvelle vie ».*

Face à cette question, à Bukavu, ces personnes de 3^{ème} âge se sont déjà regroupées en organisations d'accompagnement et de défense de leurs droits telles que Wazee Wetu et Sauti ya Wazee, mais cette catégorie de personnes semble toujours marginalisée.

D'autres efforts pour la sécurité sociale de vieillards ont été fournis ; c'est le cas du député provincial Jules Balumisa qui a proposé en 2014, l'édit portant mesures d'assistance et d'encadrement de personnes au Sud-Kivu.

Cet édit adopté depuis 2015, prévoit notamment la construction des hospices pour ces personnes ; l'assistance sanitaire et économique ainsi que la protection de leurs droits. Plusieurs observateurs pensent que l'implication effective des autorités compétentes et autres parties prenantes, serait la solution à la prise en charge de ces personnes vulnérables au Sud-Kivu.

Il y a lieu de tenter de conclure sur base des différentes expériences à travers le monde, que le vieillissement de la personne humaine constitue une problématique

⁴⁴ MUSABA PROUST, <https://mamaradio.info/sud-kivu-mendicite-des-personnes-de-troisieme-age-honte-pour-le-gouvernement-ou-oisivete-de-concernes/>

complexe qui nécessite des solutions sérieuses. Il est vrai que certains pays font état des avancées très significatives comme l'a démontré l'Allemagne, mais il existe toujours des aspects qui continuent à poser problèmes. Des approches holistiques s'imposent dans le sens de résoudre de façon transversale, les problèmes qui pivotent cet âge. Parmi les secteurs qui urgent, citons la santé et le social.

En effet, le troisième âge vient avec des perturbations sanitaires, les maladies chroniques sont quasiment permanentes alors que la force physique décroît ainsi que les ressources financières qui s'atrophient. Il s'agit là d'une trilogie déjà évoquée au point traitant des significations et contours des personnes de 3^{ème} âge à savoir : maladie, pauvreté et inutilité.

Dans le contexte de la politique du bas salaire et de l'absence sinon de la précarité du budget de prise en charge des personnes âgées par l'Etat, les vieilles personnes sont exposées aux problèmes divers. La protection sociale est quasiment absente sinon inefficace surtout dans le continent africain comme l'a dévoilé l'exposé sur quelques pays d'Afrique. Une attention mérite d'être portée à cette question épineuse de la protection sociale des personnes âgées qui ce jour n'ont ni l'attention des pouvoirs publics ni celle total des solidarités familiales. Les deux acteurs sont invités à poser des actions concrètes sans attendre l'autre. La reconversion mentale s'oblige pour replacer la personne âgée dans sa considération. La naissance et la vieillesse constituent une unité de la vie que l'on acquiert bien l'expérience au bout de la chaîne. L'enfance et la vieillesse sont une unité des contraires qui passe par les nœuds de l'entretien et de la protection qui se veut être sociale.

III.

SOURCES DE REVENUS

DES PERSONNES DE 3^{ème} AGE NIVEAU

SOUS-REGIONAL

Bien que théoriquement les personnes de troisième âge appartiennent à la composante de la population déclarée « non active » parce que considérées comme des « hors service », aujourd'hui, la tendance est à l'encouragement à la « reprofessionnalisation » de cette catégorie sociale. C'est pourquoi, on observe que de plus en plus les personnes de troisième âge s'emploient aussi dans des activités qui leur procurent un peu d'argent et qui constituent un revenu pour elles.

Ce renouveau tient, rappelons-le une fois de plus, à trois considérations :

- d'abord la nécessité de les maintenir en activité pour préserver l'équilibre physiologique et rallonger leur existence (se mouvoir et chasser la sédentarité, se donner des exercices corporels et dégager la sueur) ;
- ensuite pour leur procurer un revenu qui leur assure une sécurité financière face aux multiples besoins auxquels ils sont confrontés en tant qu'être humain à part entière (surtout que dans la majorité des cas elles n'ont pas de pension, pour celles qui en ont celle-ci est dérisoire) ;
- enfin pour maximiser leur potentiel en tant que membres précieux de la société. Ainsi, l'activité économique des personnes âgées contribue non seulement à leur bien-être financier, mais joue également un rôle essentiel dans le façonnement de l'économie et du tissu social au sens large.

D'après les données de l'étude, la majorité des personnes de troisième âge dans les trois pays tirent leur revenu d'une diversité d'activités économiques. Leur nombre décroît au fur et à mesure que leur âge avance du fait de la faiblesse physique et mentale. Tandis que d'autres trouvent des revenus à travers l'assistance sociale, le tontine, le loyer mensuel et les indemnités compensatoires.

3.1. Activités économiques génératrices de revenu

Parmi les activités économiques, les plus exercées par les personnes de troisième âge sont le petit commerce, l'agriculture, l'artisanat, le courtage, le gardiennage et l'activité domestique.

3.1.1. Petit commerce

Les données de l'étude indiquent que des personnes de troisième âge, surtout celles vivant en dehors des hospices, se livrent au petit commerce des denrées alimentaires (légume, fruits saisonniers, farine, huile, sel), des produits manufacturés (sucre, savon, tabac, allumette), de produits énergétiques (braise, pétrole), de charretiers⁴⁵ dans le secteur de transport ou de petits matériels d'entretien de la maison (balai traditionnel, détergeant).

Ce petit commerce leur rapporte un revenu. L'étude renseigne que certaines personnes âgées sont très disciplinées dans la gestion financière, car soustraites des dépenses ostentatoires et réussissent à augmenter leurs fonds de départ. Mais au regard de leur âge avancé et parfois très avancés, elles sont souvent victimes de charges excédentaires, de vol, d'escroquerie de l'environnement immédiat.

3.1.2. Artisanat

L'artisanat figure parmi les activités auxquelles se livrent les personnes de troisième âge dans les trois pays couverts par l'étude. Il occupe aussi bien les femmes que les hommes. On dénombre parmi eux des cordonniers, des tailleurs, des fabricants des balais, des braisiers, etc. D'autres ayant jadis exercé les métiers techniques les poursuivent à domicile, c'est le cas des mécaniciens (réparation de véhicules automobiles et de motocyclettes), des peintres, des bijoutiers, des menuisiers, des maçons. Généralement respectueux des rendez-vous et des promesses données, ils bénéficient de la confiance des demandeurs de services.

3.1.3. Agriculture

L'agriculture sous ses diverses formes est l'activité la plus exercée par les personnes de troisième âge dans les trois sites de l'étude. Elle occupe 36% des personnes de troisième âge au Burundi, 78% en RDC et 80% au Rwanda. Bien que pratiquée par les hommes et les femmes, ces dernières semblent être majoritaires.

Les terres des communes périphériques des grandes villes de ces trois Etats, constituent les zones privilégiées des activités de maraîchage qui alimentent les populations en légumes (chou, oignon, tomate, feuille de marante, famille de manioc, épinard, ...).

3.1.4. Gardiennage (Vigile)

L'exercice de cette activité est observé uniquement dans les rangs de quelques personnes de troisième âge de la RDC, certainement à cause du risque que représente ce métier pour cette catégorie des personnes dont l'âge ne permet pas de faire face à l'agression et parfois à la ruse des malhonnêtes. Mais malgré ça, de nombreux patrons les préfèrent à des jeunes gens qui parfois se transforment en bourreau. En milieu

⁴⁵ Communément nommés, à Kinshasa, pousse-pousseurs de charriots

urbain congolais, des entreprises, des personnes nanties, des grandes écoles, des hôpitaux ont confiance aux personnes de troisième âge et font recours à elles du fait de leur probité, de la ponctualité et de la régularité au poste de travail.

D'autres personnes encore, s'entourent des chiens de race voire des professionnels des agences de gardiennage très présents, notamment, devant les banques. Ce qui, malheureusement, rétrécit le marché qui pouvait être davantage libre aux personnes de 3^{ème} âge.

3.1.5. Courtage

Le courtage est aussi une activité essentiellement signalée pour le site de la RDC. Sur ce site, des personnes de 60 ans ou plus se livrent à la facilitation des interactions entre les demandeurs et les offreurs des loyers, des véhicules, des biens mobiliers et immobiliers. De la même manière que d'autres services, le courtage exercé par des personnes de troisième âge entraîne plus confiance aux clients qui trouvent en elles peu ou pas de prédispositions à l'escroquerie.

3.1.6. Activités des ménages

D'après les données de l'enquête, en RDC comme au Rwanda et même au Burundi, les femmes âgées de la catégorie dite de troisième âge sont très éligibles et désirées dans plusieurs ménages des personnes d'une certaine classe. La douceur, l'instinct maternel, l'expérience de la vie qu'elles regorgent font que le dévolu soit jeté sur elles pour les travaux de ménage et d'encadrement des enfants surtout les plus petits. Les témoignages de terrain font état de certaines bonnes et même des domestiques qui ont une ancienneté avoisinant une décennie dans l'activité.

3.1.7. Autres activités

Par ailleurs, les données collectées indiquent que le lot des activités qui suivent sont accomplies, de manière variable, par les personnes de troisième âge dans les trois pays : la laiterie; le flux de gaz électrique et fourniture de climatisation ; les services d'approvisionnement en eau, de gaz et d'assainissement ; la construction ; le transport et stockage ; les activités d'hébergement et de restauration ; l'information et communication ; les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités scientifiques et techniques ; les activités administratives et de soutien ; l'administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire ; l'Éducation ; l'activité de santé humaine et de travail social, les divertissements et loisirs, les mines et carrières.

3.2. Autres sources de revenu

3.2.1. Assistance familiale

Une autre frange des personnes âgées enquêtées, vivent à titre complémentaire ou exclusif, de la solidarité familiale. Elle est la source de revenu pour 48% des

personnes de troisième âge au Burundi et pour 31,08% de celles de la RDC. Cette assistance familiale est fournie soit par les membres de la famille présents aux pays, soit par ceux de la diaspora à travers des transferts internationaux.

3.2.2. Tontine

La tontine est une forme de placement ou d'épargne d'argent qui s'effectue entre les amis ou des personnes proches. Cette pratique rotative permet aux personnes âgées d'épargner les revenus qu'elles encaissent par diverses voies et, éventuellement de réunir les fonds pour le démarrage d'une activité économique ou l'acquisition d'un bien qu'elles ne peuvent se procurer directement avec leurs propres revenus respectifs.

3.3. Loyer mensuel

Nombre de personnes âgées investissent dans l'immobilier. On le constate dans les grandes villes de trois pays où elles sont des bailleurs et font louer leurs maisons ou certaines pièces de leurs maisons. Le revenu locatif est une source financière parmi les principales dans le milieu urbain. Certaines d'entre ces personnes vivent et parfois dans des conditions favorables, grâce à cette source d'entrée d'argent. Il s'agit ici des gens qui ont pensé à leurs vieux jours et qui évoluent dans une vieillesse heureuse. Malheureusement, ils ne sont pas aussi nombreux, car dans le contexte de précarité où on n'évolue alors qu'on est encore en activité, l'épargne ou l'investissement est un rêve hypothétique.

3.4. Revenu de compensation

La législation sociale et particulièrement dans les textes relatifs au régime général de la sécurité sociale, reconnaît des branches qui sécurisent le travailleur après sa période active dans un emploi. C'est au travers des cotisations sociales destinées au financement de la pension constituée des allocations régulièrement versées au titre de l'assurance vieillesse ou de l'assurance invalidité que cette pension s'obtient. Cette sécurité est conjugale dans la mesure où une veuve même de troisième âge a en principe droit de toucher à la pension de survivant, efforts de son conjoint décédé. Pour un travailleur retraité, c'est-à-dire dépassant l'âge formellement autorisé, il a droit à sa pension de vieillesse qui est une allocation versée périodiquement par la Caisse d'assurance aux personnes de 3^{ème} âge qui ont effectué des versements dans cette caisse sous forme des cotisations.

Partant des données de terrain, la pension est certes la troisième et dernière alternative avec 27,03% après la solidarité familiale à 31,08% et les activités de débrouille à 41,89% en ce qui concerne les sources de revenus. Mais il convient de souligner que normalement, de toutes ces sources, celle qui est à la fois indépendante, sécurisante et même pérenne, c'est la pension.

Toutefois, comme l'a démontré l'enquête de terrain dans les trois pays, le taux de ces allocations est minable et retient la personne dans l'incertitude durant ses derniers

jours. En outre, l'accès à l'obtention effective de ce revenu compensatoire n'est jamais immédiat, son paiement est heureusement régulier (75%), sa consistance est malheureusement insignifiante principalement en RDC.

IV.
CINQ PILIERS STRATEGIQUES POUR
PROMOUVOIR LA PROTECTION
SOCIALE EN AFRIQUE CENTRALE

Premier pilier

Etat des lieux et contextualisation des organisations de la société civile de protection et de promotion des droits des personnes de 3^{ème} âge dans les Grands Lacs

Si jadis en Afrique la protection des personnes de troisième âge relevait de la sphère domestique⁴⁶, aujourd'hui elle est reprise, bien qu'encore en partie, par des organisations diverses qui se structurent autour des questions de la vieillesse. Celles-ci (organisations) s'affirment davantage dans l'espace public en mesure que s'effritent les solidarités, s'aggrave la pauvreté et se développe la conscience concernant le défi que représente cette catégorie sociale. Leur dynamique/activisme marque le champ de protection sociale au point de devenir des interlocuteurs incontournables des familles, des communautés, des pouvoirs publics et des organismes internationaux. Cette visibilité sociale contemporaine ne peut cependant occulter leur ancienneté.

En effet, dans les trois pays couverts par les enquêtes, les initiatives extrafamiliales en faveur des personnes de troisième âge émergent dans le contexte colonial sous l'inspiration des acteurs confessionnels, principalement catholiques. Elles ont été l'œuvre des congrégations ou des missionnaires européens qui avaient à cœur la souffrance des personnes de troisième âge des milieux où ils évangélisaient. Ces initiatives confessionnelles se sont manifestées timidement plus tôt en RDC (1943), au Rwanda (1956) qu'au Burundi (1987) avant de connaître une légère expansion après les indépendances. Elles ont été suivies par la montée sur la scène d'autres acteurs, en l'occurrence des acteurs étatiques et non étatiques à l'instar des organisations de la société civile.

Dans ce lot de nouveaux acteurs non étatiques visés dans ce chapitre, l'on dénombre les ONG, les organisations confessionnelles et caritatives, les fondations ainsi que les organisations privées. Parmi elles, l'on note une prédominance des structures confessionnelles au Burundi et en RDC qu'au Rwanda où interviennent plus les organisations privées, spécifiquement celles qui prêtent des services payants de prise en charge des personnes de troisième âge.

⁴⁶ Traditionnellement, la protection des personnes de troisième âge en Afrique, comme le montrent les résultats des enquêtes menées au Burundi, en RDC et au Rwanda, relève des prérogatives familiales. En effet, c'est dans l'espace domestique que les personnes de troisième âge trouvaient le cadre de protection et d'épanouissement. Chaque famille se chargeait d'apporter les soins nécessaires à ses personnes âgées perçues comme des dépositaires des savoirs et valeurs endogènes.

Tableau IV. Types des OSC de protection et promotion des droits des personnes de troisième âge par pays

N°	TYPES D'ORGANISATION	BURUNDI	RDC	RWANDA	TOTAL
1	Confessionnelles	5	11	3	19
2	ONG	2	14	5	21
3	Fondations	0	1	1	2
4	Privées philanthropiques	0	0	0	0
5	Privées à but lucratif	0	0	1	1
Total		7	25	10	42

Source : Données tirées par l'équipe de chercheurs CDS à partir des enquêtes niveaux pays, 2023

La plupart d'entre ces organisations sont apparues dans la mouvance de l'émergence des organisations de la société civile qui a marqué les débuts de la décennie 1990. Leur nombre ne cesse de croître tandis que leurs missions se diversifient. En gros, les unes offrent l'accueil aux personnes de troisième âge alors que d'autres s'investissent dans la défense et la promotion de leurs droits et l'amélioration de leur bien-être. Certaines de ces structures sont organisées en consortium ou plateformes nationales, régionales internationales en vue d'agir ensemble pour accroître l'efficacité de leur action au bénéfice des personnes de troisième âge tandis que d'autres opèrent en solo. Dans cette dynamique de réseautage, on enregistre des organisations qui participent à la fois à plusieurs plateformes tant au niveau national, régional et international afin de multiplier les chances de capter les ressources financières et faire porter très loin la voix des personnes de troisième âge.⁴⁷

Certes, la majorité des organisations dans les trois pays ciblent toutes les personnes de troisième âge, néanmoins il en existe quelques-unes dont les interventions sont orientées vers des catégories spécifiques à l'instar de l'Association rwandaise des retraités (ARR) et Imuto Fondation qui œuvrent respectivement en faveur des retraités et les survivants du génocide au Rwanda.

Leurs missions sont diverses tel que souligné ci-haut, elles consistent à défendre les droits des personnes de troisième âge à la santé, à l'éducation, à l'activité économique, aux services et aux commodités de base (logement, eau et électricité, assainissement, hygiène, installations hygiéniques, équipements ménagers, internet, téléphone....) et à améliorer leur bien-être par l'octroi d'un logement décent et des

⁴⁷ NSINDAGIZA est membre de la Plateforme Nationale du vieillissement Urumuri rw'izabukuru composée de 6 organisations rwandaises ; le Réseau « Ne laisser personne de côté » composé de 10 ONG, Réseau sur le vieillissement des Grands Lacs composé de 9 ONG du Rwanda- Burundi et RDC; Alliance mondiale pour les droits des personnes âgées (GAROP), Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées (FIAPA), SGA Afrique; Forum des OSC ; INSP!R Zamuka ; SDG 5 forum (ODD) ; Common Age Association, HelpAge International. Cette collaboration avec différentes organisations et institutions gouvernementales contribue fortement à faire entendre la voix des personnes âgées à travers la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement des capacités des volontaires de NSINDAGIZA.

apports alimentaires, logistiques et financiers. Inspirées par l'approche communautaire, elles interviennent auprès des personnes de troisième âge à travers la sensibilisation, le renforcement de capacité, le soutien psychosocial et le plaidoyer.

Malheureusement, dans les trois pays, ces structures sont faiblement implantées à travers le territoire national en raison notamment de leur faible ancrage dans la culture des communautés locales. Elles interviennent dans la majorité des cas dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux où paradoxalement s'enregistre un grand nombre des personnes de troisième âge vivant dans la plus grande précarité. Elles fonctionnent plus avec le soutien financier des partenaires internationaux du fait des faibles, sinon de l'absence, des interventions publiques. Elles bénéficient aussi de temps à temps des appuis matériels et financiers des personnes de bonne foi, des entreprises privées et des organisations confessionnelles et caritatives.

Ces organisations prennent corps dans des contextes nationaux marqués par la dégradation de conditions de vie des personnes de troisième âge, amplifiée par des conjonctures économiques peu reluisantes, l'effritement des solidarités et de la valeur symbolique jadis attribuée aux personnes de troisième âge. Elles fonctionnent dans un contexte de foisonnement juridique tant au niveau international, national et catégoriel dont les dispositions peinent cependant être mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Si en RDC, le contexte est beaucoup plus marqué par l'effritement de la valeur symbolique des personnes de troisième âge dû aux accusations de sorcellerie, au Rwanda et au Burundi, le contexte est marqué respectivement par le génocide de 1994 et le conflit armé qui ont fauché plusieurs vies humaines. En outre, le génocide de 1994 contre le Tutsi a placé les personnes âgées dans une situation défavorable, car la majorité d'entre elles, ont perdu leurs enfants et petits-enfants, souffrant ainsi de solitude physique et des conséquences qui en découlent.

Deuxième pilier

Contraintes et défis des organisations de la société civile en matière de plaidoyer en faveur de la protection et promotion des droits des personnes de troisième âge

L'une des missions des organisations de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge, consiste en des plaidoyers en leur faveur auprès des pouvoirs publics en vue de leur implication dans la résolution des problèmes qui préoccupent ces organisations ou leurs populations cibles. Il s'agit d'un argumentaire solidement articulé et basé sur des informations crédibles, destiné à convaincre l'autorité politico-administrative à différentes échelles sur la nécessité et l'intérêt qu'elle a à s'impliquer et à résoudre le problème soumis à sa compétence.

L'intérêt de cette activité pour les organisations de défense et de promotion des droits de personnes de troisième âge dans les trois pays couverts par l'étude, n'est pas à démontrer. Non seulement elle participe à des mécanismes d'éveil de conscience, de responsabilisation (sensibilisation et de mobilisation) des autorités politico-administratives pour les amener à mettre sur pied des programmes nationaux en faveur de cette catégorie sociale, mais aussi et surtout à accélérer leur mise en œuvre dans la mesure où les engagements gouvernementaux comme les politiques publiques y afférentes, sont généralement très peu suivis d'effets.

Mais comme le rapportent les résultats des enquêtes réalisées au Burundi, en RDC et au Rwanda, la conduite des plaidoyers pour la défense et la promotion des personnes de troisième âge ne se fait pas sans heurt, elle est émaillée de beaucoup de contraintes et soulève d'énormes défis analysés dans les lignes qui suivent.

2.1. Contraintes

Dans la conduite des plaidoyers en faveur des personnes de troisième âge, les organisations de la société civile qui s'y engagent dans les trois pays visés par l'étude rencontrent plusieurs difficultés qui deviennent souvent des obstacles à l'atteinte de leurs objectifs. Ces difficultés peuvent être regroupées en quatre catégories : organisationnelle, managériaux, administratives et de mobilisation.

2.1.1. Contraintes organisationnelles

Ce premier type de contraintes tient à la carence dans les trois pays des textes légaux voire réglementaires qui organisent le cadre permanent de concertation ou de dialogue social entre les pouvoirs et les organisations œuvrant en faveur de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge. La déficience de ce cadre légal ouvre la voie à tous les caprices dans le chef des principaux acteurs étatiques qui ne s'y sentent pas contraints et, lorsqu'ils y concèdent, à toutes les improvisations dans la tenue desdites concertations qui débouchent généralement sur l'imposition du point

de vue de l'autorité politico-administrative, au mieux, ou, au pire, à aucun résultat probant.

2.1.2. Contraintes managériales

Ces pesanteurs se rapportent à la gouvernance interne des organisations de la société civile de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge. Ces contraintes touchent à la faible structuration desdites organisations, au déficit des compétences et d'expériences de certains de leurs responsables qui limitent leur capacité d'action. A cela s'ajoute la mauvaise gestion des ressources matérielles et humaines qui se manifestent notamment par le détournement⁴⁸ à chaque fois, d'une partie de moyens mis à la disposition de homes de vieillards et par le déficit de motivation du personnel prestant dans l'administration et dans la gestion de homes.

2.1.2.1. Contraintes administratives

Par contraintes administratives, il faut entendre toutes les pesanteurs relatives au rapport entre les organisations de défense et de promotion des droits de personnes de troisième âge et les pouvoirs publics à tous les échelons. Commençons par mentionner la méfiance que la majorité des autorités politico-administratives manifestent vis-à-vis de ces structures souvent perçues comme instigatrices de troubles publics.

Il résulte de cette mauvaise perception toutes les difficultés d'arracher des rendez-vous et de dialoguer avec les autorités politico-administratives autour des questions touchant à la vie des personnes de troisième âge. Quand bien-même ils parvenaient d'arracher les rendez-vous, les responsables des structures doivent s'armer de la patience pour faire face à la lourdeur administrative dans le traitement des dossiers soumis aux autorités politico-administratives qui s'illustrent généralement par la procrastination lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes de personnes de troisième âge : que des rendez-vous manqués et des renvois multiples au lendemain. Aussi faut-il noter que dans la majorité des cas, les résolutions favorables issues des concertations ne sont pas suivies d'effets dans le délai ni d'une application systématique de la part du gouvernement (plusieurs promesses non tenues).

2.1.2.2. Contraintes de faible engagement dans la durée des membres pour la défense de leurs droits

Une autre contrainte, non de moindre, tient principalement à la méfiance de la base (population cible) vis-à-vis de ses délégués syndicaux ou des responsables des structures qui la défendent qu'elle taxe souvent de corrompus en cas d'échec d'aboutissement heureux d'une revendication importante. Il y a aussi l'affaiblissement de pression lié à la démobilisation de la base en cas d'étalement de la revendication dans la durée, laissant les délégués syndicaux seuls face à l'autorité. Celle-ci ayant

⁴⁸ Sous paiement des prestataires

compris cette faiblesse, l'exploite pour lasser les responsables des structures de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge.

2.2. Défis

Des contraintes ci-haut énumérées découlent des défis auxquelles les organisations de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge devraient consacrer un minimum de temps, d'énergie et de ressources pour espérer atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées. L'étude en a relevé quatre qui sont transversaux aux trois pays touchés par l'enquête.

2.2.1. Défi de mobilisation autour des personnes de troisième âge

Le premier défi à relever est celui de mobilisation autour des personnes de troisième âge. En effet, comme l'ont montré les résultats de l'enquête, le problème des personnes de troisième âge semble encore marginal dans le dispositif juridique, politique et programmatique de trois pays, dans les préoccupations des bailleurs de fonds et des communautés locales.

Au Burundi comme en RDC et au Rwanda, l'opinion commune continue à penser que les personnes de troisième âge sont bien traitées et considérées dans leurs familles ou dans les structures d'accueil alors qu'en réalité elles sont soumises à diverses maltraitances, à des discriminations et à l'exclusion. Cette croyance collective ne plaide pas en faveur de la mobilisation des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds et des locales autour des problèmes les concernant. Ils sont confortés dans cette croyance par la faible proportion de cette catégorie sociale dans l'ensemble des populations de ces trois pays.

Bien que la prise de conscience des problèmes qui les affectent comme à se manifester tant au niveau des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds qu'à celui des communautés, celle-ci semble encore faible pour donner lieu à des programmes et actions de grande envergure. Ainsi, les organisations œuvrant en leur faveur devront multiplier des efforts pour faire passer les questions des personnes de troisième âge comme une question centrale dans nos pays, donc digne de politique publique afin de susciter plus d'engagement/portage politique. Les mêmes efforts doivent être orientés vers les partenaires internationaux qui ne perçoivent pas encore l'intérêt d'investir davantage dans les actions visant à soutenir les personnes de troisième âge et à l'endroit des communautés locales où les familles doivent être sensibilisées sur l'impératif d'assurer le mieux-être aux personnes qui ont consentis des sacrifices pour leur bonheur.

2.2.2. Défi de formation

Les résultats de l'enquête dans les trois pays laissent apparaître le besoin en formation ou en conseils pratiques pour structurer et mener à bien les actions de plaidoyer. En effet, certains plaidoyers n'aboutissent pas du fait de l'ignorance par

certaines acteurs des structures de défense et de promotion des personnes de troisième âge des procédures en la matière, notamment la structure du plaidoyer, le style à adopter, le type d'informations ou messages à faire passer, l'autorité politico-administrative ou le bailleur des fonds auprès de qui s'adresser.

Les organisations de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge ciblées dans cette étude doivent consacrer des ressources pour la formation de leurs membres en matière de plaidoyer, car le succès de leurs actions en dépend. Elles peuvent à cet effet s'appuyer sur certaines parmi elles qui regorgent l'expertise avérée dans ce domaine ou recourir aux structures spécialisées tant au niveau national, régional qu'international.

2.2.3. Défi de mutualisation des efforts

Les résultats de l'enquête rapportent que dans les trois pays se dessine la tendance des organisations de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge à se regrouper dans des plateformes. Ils indiquent aussi que non seulement ces plateformes sont minées de l'intérieur par le conflit pour le leadership, mais qu'il existe dans ces pays des organisations qui continuent à œuvrer en solitaires. Ce qui réduit l'efficacité de leurs actions de plaidoyer face aux autorités politico-administratives devant lesquelles elles se présentent en ordre dispersé.

Pour garantir la réussite des plaidoyers en faveur de leurs cibles, ces organisations doivent former des véritables coalitions entre elles et avec d'autres organisations internationales. En effet, plus elles vont se coaliser pour soutenir les mêmes objectifs, plus leurs actions de plaidoyer auront du poids et mieux ils produiront les résultats escomptés.

2.2.4. Défi d'informations crédibles sur les personnes de troisième âge

Le déficit des informations fiables concernant les personnes de troisième âge sur lesquelles devra s'appuyer les plaidoyers est une donnée non négligeable de l'insuccès de certaines initiatives des organisations de la société civile qui œuvrent en leur faveur. Une simple observation de terrain permet d'affirmer que la majorité des personnes de troisième âge dans les trois pays vivent en famille. Ce qui limite la disponibilité des informations les concernant. Aussi, au niveau de structures qui interviennent en leur faveur, trop peu d'acteurs sociaux dispose des compétences pour réunir des informations de qualité bien plus, le genre d'études comme celle-ci sont rarement diligentées, ce qui ne permet pas aux syndicats de disposer des banques de données dignes de foi capable de servir de base à l'élaboration des plaidoyers percutants auprès des autorités politico-administratives.

Il va sans dire que la disponibilité des informations crédibles et leur mobilisation dans le cadre des plaidoyers peuvent changer l'attitude des autorités politico-administratives et les amener à soutenir des programmes en faveur des personnes de

troisième âge. A cet effet, les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des personnes de troisième âge dans les trois pays, devraient, désormais collaborer étroitement avec des centres de recherche rompus en matière de collecte des données sur des thématiques de portée communautaire.

Troisième pilier

Faiblesses, forces et réalisations des organisations de la société civile dans la lutte pour la protection des droits des personnes de 3^{ème} âge

Comme signalé plus haut, les organisations de la société sont censées jouer un rôle important dans la défense et la promotion des droits de personne de troisième âge. Elles investissent divers domaines touchant au bien-être de leurs cibles, notamment logement, la santé, l'alimentation, l'éducation, hygiène, au loisir, etc.

Elles exigent davantage, pour paraphraser Michael Edwards, de responsabilité de la part des gouvernements de pourvoir des moyens additionnels et de fournir des prestations liées au développement des services pour les populations économiquement faibles ou autrement marginalisées.⁴⁹ En dépit des contraintes et défis liés à l'environnement socioéconomique et institutionnel dans lequel elles prestent, ces organisations s'emploient à offrir à leurs cibles des services afin de soulager tant soit peu les souffrances de leurs membres.

Cet activisme des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des personnes âgées, ne peut cacher les faiblesses qui limitent la portée de leurs actions, en même temps qu'il met en lumière les atouts (forces) sur lesquels elles s'appuient pour continuer à soulager tant soit peu la souffrance des leurs cibles et se concrétise à travers les réalisations au profit des cibles.

L'étude a consacré une attention particulière à ces trois dimensions du déploiement des organisations qui soutiennent les personnes de troisième âge afin de fournir des informations nécessaires à la réflexion pour mitiger les faiblesses qui les fragilisent, bonifier les atouts qui les maintiennent et mettre en valeur leurs réalisations souvent méconnues ou ignorées non seulement du public, mais aussi des instances décisionnelles voire de la communauté scientifique.

3.1. Faiblesses

L'autopsie des organisations de la société civile de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge, réalisée dans les trois pays couverts par l'étude, a permis de déceler un ensemble des faiblesses qui les fragilisent et réduisent la portée des actions qu'elles mènent en faveur de leurs cibles. Ces déficiences tiennent, comme le montre l'étude, aux inputs (ressources) et aux outputs (réalisations) et sont en majorité transversales à toutes les organisations œuvrant dans les trois pays bien que certaines sont tributaires à des conjonctures nationales.

Parmi les faiblesses transversales, l'étude a révélé premièrement *le déficit de capacité financière et logistique*. En effet, toutes organisations de défense et de

⁴⁹ M. Edwards, Les défis de la société civile africaine, in <https://cetri.be/Les-defis-de-la-societe-civile> mis en ligne 12 juin 2009, consulté le 05 octobre 2023 à 11h30.

promotions de droits des personnes de troisième âge souffrent de l'insuffisance ou de manque des ressources financières et matérielles nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. De manière générale, les cotisations des membres qui constituent l'essentiel des ressources internes ne suffisent pas pour assurer leur fonctionnement. Leur survie tient aux apports financiers et matériels des partenaires internationaux qui délient la bourse en leur faveur. Ceci a comme conséquence la forte dépendance desdites organisations vis-à-vis des partenaires internationaux qui souvent fixent des agendas s'éloignant parfois des attentes des organisations et de leurs cibles. Il en résulte que la plupart d'organisations des personnes âgées apparaissent aux yeux de leurs critiques/détricteurs comme des simples filets de captation de la rente internationale et des relais locaux de l'ordre mondial. Même dans ce cas, la situation n'est pas aussi favorable, car ces organisations internationales ne cherchent pas à se vider les poches.

A la faible capacité financière, s'ajoute la carence des ressources humaines qualifiées dans le domaine d'intervention, notamment en travail social, pour offrir des prestations à la hauteur des vrais besoins des cibles. Cette carence des ressources humaines impacte sur la gestion qui s'avère moins efficace pour certaines organisations.

L'insuffisance ou le manque des ressources financières, logistiques et humaines induit une autre faiblesse : la qualité et la quantité des prestations offertes aux bénéficiaires. C'est notamment le cas du déficit des soins de santé en qualité et en quantité offerts aux personnes de troisième âge, l'accompagnement psychosocial moins performant, la défaillance dans l'organisation des activités ludiques, etc. A noter aussi parmi les faiblesses la suite tardive aux plaidoyers, notamment en rapport avec la modification de certaines lois défavorisant les retraités.

En plus de ces faiblesses transversales, l'enquête a révélé entre autres et c'est à des proportions variables sur les trois pays, les faiblesses la capacité d'accueil réduite par rapport au nombre de personnes vulnérables, le délestage dans la satisfaction des besoins sociaux de base (alimentation, électricité, eau potable), la carence des assistants sociaux chevronnés et la rareté de formation et renforcement des capacités des agents.

En outre, la présente étude a mis en lumière les faiblesses telles que les cotisations insuffisantes et irrégulières des membres dues aux pensions de retraite dérisoires, la faible connaissance dans le domaine de TIC, les faibles taux d'adhésion, la gestion moins efficace des ressources, la non maîtrise des techniques d'accompagnement psychosociale et des connaissances en matières des droits et de la protection des personnes âgées.

3.2. Forces

En dépit des faiblesses ci-haut relevées, il sied de noter que les organisations pro personnes âgées recèlent plusieurs atouts grâce auxquels elles survivent et parviennent à offrir les services minima à leurs cibles. Parmi ces atouts, l'étude a relevé que dans les trois pays, il existe un élan de solidarité envers les personnes de troisième âge qui se manifeste par la présence dans ces structures des volontaires compétents et engagés, le ferme engagement des membres, fondateurs mobilisant leurs propres ressources sous formes de cotisation pour faire fonctionner les organisations, une prédisposition favorable même chez les personnes physiques à ériger des établissements d'accueil, l'existence d'une expertise dans l'accompagnement des personnes âgées, la possession de la personnalité juridique qui confère aux organisations le pouvoir d'exercer en toute légalité et en toute tranquillité.

Aussi, l'enquête a montré que les organisations de la RDC se distinguent dans la redévabilité à travers la restitution régulière à la base des conclusions des pourparlers ou négociations avec les pouvoirs publics ou les partenaires internationaux, la résilience ou la ténacité par la remobilisation à la lutte chaque fois qu'il le faut pour obtenir des pouvoirs publics des solutions concrètes aux problèmes des personnes âgées. L'on peut s'en convaincre par des sollicitations sans cesse de l'audience pour faire aboutir, malgré tout, des négociations ; le recours à l'autorité hiérarchiquement plus élevée en cas de blocage et la sensibilisation sans cesse des partenaires internationaux pour obtenir leur soutien.

A des proportions variables, sur les trois pays, l'étude a relevé l'existence des structures bien organisées du national au local, une bonne collaboration avec les institutions du gouvernement central, le respect des normes standards, la possession des outils de gestion notamment les statuts et le règlement d'ordre intérieur, le plan stratégique, le manuel de procédure, volontariat et spiritualité comme base des activités, la passion de travailler et plaider pour les personnes âgées, l'existence des structures de direction élues, l'implication significative des jeunes dans les activités pro personnes âgées, le nombre élevé des membres dans les organisations, l'approche multidisciplinaire et montante (*Bottom-up*) basée sur les besoins réels des personnes âgées dans leurs communautés locales en s'appuyant sur des clubs et ou self help groups et l'enracinement des actions sur base des résultats de la recherche en sciences sociales.

3.3. Réalisations

A propos des réalisations, elles sont multiples et témoignent de l'effectivité, de l'enracinement et du dynamisme des organisations pro personnes âgées. Elles relèvent des divers domaines dans lesquels interviennent et visent principalement à faire reconnaître la question de vieillesse comme un problème de politique publique, à garantir les droits des personnes de troisième âge et à assurer leur bien-être et, par ricochet, leur donner le gain de quelques années de vie.

Dans les trois pays, l'étude montre que les organisations de défense et de promotion des droits des personnes de troisième âge se sont investies dans les plaidoyers et dans l'assistance juridique pour faire triompher la cause des personnes âgées, dans la construction, réhabilitation et équipement des centres d'accueil, la construction des centres de santé, la distribution des vêtements et du matériel hygiénique pour lutter contre la covid-19, la formation des personnes de troisième âge aux AGR afin de les rendre économiquement plus ou moins autonomes, etc. A cet effet, elles nouent des partenariats avec les organismes et organisations de soutien nationaux et internationaux afin de donner de l'épaisseur à leurs actions.

Dans cet élan de soutien aux personnes de troisième âge, l'on note à des degrés divers, les organisations qui œuvrent en leur faveur, travaillent laborieusement pour l'instauration et le maintien de l'esprit de famille, de dialogue, de partage entre pensionnaires, leur assure un encadrement spirituel à travers des visites et des séances de prières et ont amorcé le réseautage de ONGs du secteur afin de mutualiser leurs efforts.

Sur ce point, au Rwanda notamment on se montre beaucoup plus dynamique que dans les deux autres pays. Citons à titre indicatif, les études et recherche sur le vieillissement et les conditions socioéconomiques des personnes de troisième âge, l'organisation des formations sur les droits des personnes de troisième âge, l'élaboration de leurs outils de gestion (plan stratégique, manuel de procédure), la création des clubs des personnes âgées et la mise sur pied des réseaux au niveau national et régional à l'instar de la synergie nationale *urumuri rw'izabukuru* et régionale des organisations des personnes âgées *GLAN*. Pour clôturer ce point, il importe de noter que chaque année, dans les trois pays, on célèbre la journée internationale des personnes âgées et on organise des activités de vulgarisation de la politique nationale des personnes âgées.

Quatrième pilier

Principaux défis des personnes de troisième âge dans leurs vies quotidiennes et les droits non respectés dans la sous-région des Grands-Lacs

Jadis vénérées dans la société africaine parce qu'incarnant la tradition, sagesse et l'expérience, les personnes de troisième âge sont aujourd'hui confrontées à plusieurs défis dans la vie quotidienne, leurs droits négligés même par les pouvoirs publics censés les protéger. Ces défis de divers ordres sont principalement, répétons-le, une fois de plus, liés à des représentations négatives que les autres composantes de la société ont d'elles et au déficit de protection de la part des pouvoirs publics.

En effet, malgré quelques efforts fournis de façon variable par les pouvoirs publics des trois Etats, les personnes âgées restent confrontées notamment à l'isolement social, à l'expropriation ou à l'extorsion de leurs biens, à des disparités économiques, à l'accès limité aux soins de santé dans les zones reculées, au problème de santé mentale, au déni de leurs droits, etc. qui affectent leur bien-être. Lesdits défis plongent ces personnes, surtout celles démunies, dans l'anxiété, les astreignent au repli sur soi et, parfois, écourtent leur existence. A quelque différence près, ces défis s'observent sur les trois sites d'enquête.

4.1. Nostalgie liée à la séparation avec la famille

Les personnes de troisième âge sont marquées par la nostalgie, on dirait même par la crainte de la séparation avec la famille. Considérées comme inutiles sinon malveillantes, elles constatent leurs réseaux relationnels se distendre au fur et à mesure que leur âge avance allant jusqu'à l'exclusion voire l'isolement.

L'isolement s'observe déjà pour bon nombre de personnes de 3^{ème} âge vivant chez l'un ou l'autre membre de famille en termes d'éloignement par exemple du salon, des chambres confortables vers un petit coin annexe. Quant à l'exclusion, elle renvoie à l'hébergement dans un établissement d'accueil, pire encore à un abandon dans la rue surtout lorsque la victime est taxée de sorcellerie.

L'affection des membres de la famille envers les vieillards s'effrite tandis que leurs visites, aux homes cela s'entend, se raréfient. Cette anxiété s'accroît lorsque ceux ou celles pour qui les personnes de troisième âge s'étaient investies pour leur progrès, décident de les placer dans les hospices de vieillards. Leur crainte est de mourir misérablement dans l'isolement par nostalgie, par manque de soins nécessaires et réguliers.

4.2. Stigmatisation d'abandon par sa famille ou personnes âgées, personnes de trop

Les résultats de l'étude révèlent que dans les trois sites, les personnes de troisième âge sont traitées selon le cas de problématique, de bouches de trop, d'encombrants, de *mpaka* (qualificatif dédaignant à Kinshasa qui signifie improductifs). Elles sont qualifiées des jeteurs de mauvais sort dont on doit vite se séparer, au mieux, et au pire se débarrasser. Cette stigmatisation tient principalement aux caractéristiques du vieillissement notamment les cheveux blancs, le trouble de comportement, l'incontinence urinaire, etc. considérés comme faits anormaux présentés par ces personnes âgées.

Au Rwanda, par exemple, certaines personnes âgées sont accusées par les membres de la communauté de sorcellerie pouvant provoquer trop de pluie ou de sécheresse – fait pour lequel elles sont torturées et agressées. En RDC, particulièrement à Kinshasa, la profusion vexatoire contre les personnes de troisième âge est vécue notamment à l'occasion de décès inopiné d'un enfant en famille, lors des obsèques où l'on va jusqu'à des intimidations voire à des menaces de mort. C'est pourquoi, il n'est pas rare de trouver certaines personnes de troisième âge pleurant, souhaitant à ce que la mort les emporte aussitôt. D'autres choisissent de vivre et mourir dans leurs propres maisons de résidence au village plutôt que de venir vivre en ville dans la maison de leurs fils et filles où les tortures les attendent.

Pour clore ce sous point, les résultats des enquêtes dans les trois sites révèlent que dans certaines familles, les personnes de troisièmes âge sont considérées comme de trop parce qu'économiquement inactives. Consommant plus, surtout en termes des soins à leur apporter, les personnes âgées constituent un fardeau pour la famille. Trainant généralement des maladies chroniques, leurs soins de longue durée deviennent insupportables pour les familles modestes à cause du coût élevé.

4.3. Victimes de leur patrimoine

L'étude a rapporté que dans les trois pays concernés par l'enquête, les personnes de troisième âge, surtout lorsqu'elles sont relativement nanties, sont victimes de leurs propres biens. Les jeunes comme certaines personnes adultes, les soumettent à des pressions diverses pour leur reprendre les fruits de leurs efforts. Au Burundi, les personnes âgées sont parfois massacrées sauvagement pour récupérer leurs terres ou détourner leurs biens de même qu'au Rwanda où certaines parmi elles sont objet d'expropriation des terres de la part des membres de leurs familles. En RDC, les jeunes comme certains adultes membres de famille, non seulement souhaitent leur décès, mais aussi adoptent à leur égard, des conduites susceptibles de précipiter leur « départ » pour hériter de leurs biens. Ils deviennent si impatients d'attendre l'héritage qu'ils veulent voir le baobab s'écrouler pour qu'ils puissent tirer profit de ses biens.

Malheur à un vieillard qui viendrait à perdre petit-fils ou enfants propres, car l'opinion le chargera en considérant qu'il les liquide pour allonger encore et toujours sa vie.

4.4. Victimes de violation de leurs droits

En dépit des législations qui garantissent leurs droits dans les trois pays, l'étude atteste que la violation des droits fondamentaux des personnes âgées qui souffrent parfois d'un manque de reconnaissance et de respect qu'ils méritent (différentes formes de discrimination, négligence, mauvais traitement et de violence), n'est pas un fait isolé.

L'enquête a permis de constater que des retraités qui ont travaillé dans les services publics ou privés accèdent difficilement à des indemnités qui leurs reviennent de droit surtout ceux qui sont victimes d'un handicap physique ou mental, en raison des multiples va-et-vient que leur impose l'Administration. Même ceux qui perçoivent des indemnités, ces dernières sont modiques surtout en RDC où l'inflation monétaire est endémique.

4.5. Rupture des stocks des nourritures

Les personnes de troisième âge dans les trois pays enquêtés vivent dans l'insécurité alimentaire. Beaucoup d'entre elles n'ont pas la certitude d'avoir suffisamment et régulièrement la nourriture. Même celles qui vivent dans les structures d'accueil, elles sont confrontées à la rupture des stocks des nourritures et ne s'en sortent que grâce à la générosité des personnes de bonne volonté. La pénurie de la nourriture force certaines parmi elles à la mendicité qui entame leur honorabilité.

4.6. Difficultés d'accès aux soins de santé

L'accès aux soins de santé est un calvaire pour la majorité des personnes de troisième âge, surtout celles qui trainent des maladies chroniques qui exigent un suivi régulier et des soins qui coutent généralement chers.

N'ayant pas suffisamment épargné ou pas du tout en raison de politique de bas salaire et de culture pronataliste pour bénéficier des apports des organismes publics, les personnes de troisième s'en remettent, pour leurs soins de santé, à la générosité des membres de leurs familles et des structures qui les accueillent voire des personnes de bonne volonté.

4.7. Déficit dans le registre de loisir

L'insuffisance dans le domaine de loisir figure parmi les défis qui troublent la vie des personnes de troisième âge. De manière générale, on pense à tort que les vieux à cause de leur âge, ne se soucient pas de loisirs, surtout des exercices qui sollicitent l'engagement physique. Cette conception explique pourquoi l'on ne prête pas assez d'attention aux loisirs des personnes âgées.

Au meilleur des cas, c'est la télévision qui leur est proposée pour « faire passer le temps ». Encore que, faute des moyens pour souscrire à un abonnement mensuel capable de diversifier les programmes, ces personnes doivent se contenter des émissions monotones.

Pourtant, comme le renseignent les résultats de l'étude, les loisirs sont utiles pour les vieux parce qu'ils permettent la mobilité nécessaire à l'élimination des effets pervers engendrés par la sédentarisation. Aussi, par la sociabilité qui les accompagne, les activités ludiques apportent la gaieté nécessaire à l'équilibre mental des vieux. Elles leur permettent enfin de briser l'ennui due à la monotonie, d'oublier tant soit peu leurs soucis quotidiens, de s'épanouir pour profiter au maximum du reste de temps de leur existence.

4.8. Déficit dans la fourniture des services sociaux de base

Les personnes de troisième âge sont victimes de la carence des services sociaux de base, notamment l'eau, l'énergie électrique et le transport. Bien que ces difficultés soient le lot de commun des mortels, elles prennent une tournure dramatique pour les personnes âgées vivant dans les homes, surtout ceux qui relèvent du secteur public. Ce déficit impacte négativement la qualité de vie des personnes de troisième âge en ce qui touche à leur alimentation, leurs soins corporels, leur hygiène (latrines), leurs loisirs et la salubrité de l'environnement dans lequel elles vivent.

Avant de terminer, il sied de noter que toutes les personnes de troisième âge des territoires enquêtés vivent dans cet océan des défis. Dans les trois pays, des initiatives sont prises pour apporter tant soit la joie aux personnes de troisième âge, mais ces problèmes demeurent encore préoccupants.

A ce sujet, notons que le Rwanda a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration des services de santé, ce qui profite également à la population âgée. L'accès aux soins de santé, y compris aux services médicaux de base et aux médicaments, s'est élargi grâce aux 'mutuelles de santé' pour tous les Rwandais. Le pays a mis en œuvre des programmes de protection sociale, notamment le programme «Girinka», qui fournit des vaches aux familles vulnérables, par exemple aux personnes âgées, pour améliorer leur bien-être économique.

En RDC et au Burundi, il convient de saluer les apports des organismes philanthropiques et de bienfaisance dont les initiatives caritatives atténuent les effets pervers de défis ci-haut relevés, particulièrement pour les personnes de troisième âge vivant dans des homes.

Cinquième pilier

Facteurs transversaux à même d'impulser la promotion de la protection sociale

Les résultats de cette étude mettent en évidence un fait indéniable : le rôle de l'Etat dans la protection des personnes de troisième âge. Certes, les personnes de troisième âge appartiennent à des familles pour lesquelles elles ont travaillé et qui ont l'obligation morale de leur procurer les soins nécessaires à leur bien-être. De même que les organisations de la société civile de par leur vocation sont appelées à voler au secours de cette catégorie vulnérable.

Mais, l'on conviendra que les mutations sociales actuelles, les fragilités économiques et la complexité de plus en plus grande des questions touchant à la vieillesse, dépassent les capacités des structures traditionnelles de prise en charge des personnes de cette tranche d'âge, à savoir la famille et les initiatives philanthropiques. Même si l'on admet que la vieillesse est une affaire d'ordre privé, financière d'abord, mais aussi existentielle, entraînant de tout aussi inévitables modifications de nos modes de vie ; l'on doit aussi admettre que « Vivre heureux et longtemps », comme l'a relevé avec pertinence Pestiau⁵⁰, est une question publique, qui concerne les régimes de retraite, l'assurance santé, et qui implique des réformes inévitables de la protection sociale. C'est pourquoi, *seuls les pouvoirs publics de par leurs missions d'orientation générale de la société et d'allocation autoritaire des biens de valeur, peuvent mettre en place les conditions nécessaires pour une vie meilleure des personnes de troisième âge.*

Dans les trois pays couverts par l'étude, les pouvoirs publics jouent un rôle prépondérant dans la prise en compte de la question de la vieillesse à travers toute la batterie des textes légaux qui traduisent la connaissance par eux des enjeux et défis que représente cette catégorie sociale. Au-delà de leur propres leurs textes légaux, les pouvoirs publics dans les trois pays ont ratifié des traités et conventions internationaux montrant par-là, qu'ils ne sont pas en marge de la dynamique mondiale.

Par ailleurs, dans les trois pays, des politiques publiques ont été élaborées, des organismes publics de prise en charge des personnes de troisième âge ont été créés pour témoigner de cette connaissance des dossiers par les pouvoirs publics et de leur intention d'offrir aux vieux les meilleures conditions pour une fin de vie heureuse. C'est notamment le cas de ARB au Burundi, de CNSS en RDC et de MINALOC au Rwanda, organismes chargés par l'Etat pour s'occuper et mener des actions en faveur des personnes de troisième âge.

⁵⁰ PESTIAU, *Op.cit.*

Ce déploiement normatif, programmatique et institutionnel des pouvoirs publics, s'accompagne, malheureusement, jusqu'ici, faiblement des interventions qui sont loin d'être à la hauteur des besoins et des problèmes des personnes de troisième âge et de leurs familles. Certes, ci et là l'on enregistre quelques avancées, mais qui restent mineures par rapport à l'ampleur des défis à relever. Il en résulte que les personnes de troisième âge dans ces trois pays, ne mènent pas une vie heureuse comme on pouvait l'espérer. De manière générale, elles vivent dans la précarité, dans le dénuement et dans les stress qui écourtent leur existence. C'est ici l'occasion de rappeler, une fois de plus, qu'elle se trouve dans l'engrenage de la trilogie : *maladie, pauvreté et inutilité*.

Il convient alors que les pouvoirs publics changent leur fusil d'épaule pour entreprendre des actions de grande envergure devant concourir à l'amélioration des conditions de vie des personnes de troisième âge. Car c'est de la qualité de vie de cette catégorie sociale que l'on peut juger de la pertinence et de l'efficacité des politiques de protection sociale dans un Etat moderne.

Dans cette optique, les pouvoirs publics dans les trois pays, devront s'employer à favoriser des investissements créateurs d'emplois pour réduire le taux de chômage et l'expansion du secteur informel qui absorbe la plus grande partie de la population active. Il s'agit là d'offrir à cette composante de la population, l'opportunité d'avoir un revenu stable lui permettant d'épargner pour les vieux jours.

En deuxième lieu, l'action des pouvoirs publics devra être orientée vers la promotion du travail décent, c'est-à-dire promouvoir un travail productif, convenablement rémunéré et garantissant la sécurité et la protection sociale pour tous afin de réduire la pauvreté et les risques qui fragilisent les travailleurs. En effet, dans le monde du travail, l'amélioration des conditions professionnelles de travail sécurise la vieillesse. Une bonne rémunération, même en l'absence de cotisation, donne droit à une retraite minimale.

L'étude considère qu'il vaudrait mieux pour la sécurité financière des personnes âgées et la croissance économique, que les pouvoirs publics mettent au point trois régimes ou « paliers » d'assurance vieillesse, à savoir :

- un élément de participation obligatoire sous administration publique, visant simplement à réduire la pauvreté chez les personnes âgées ;
- un élément d'épargne obligatoire sous l'administration privée et ;
- un élément d'épargne volontaire.

Là encore, le rôle des pouvoirs publics reste fondamental pour penser et réaliser l'environnement légal au sein duquel l'assurance vieillesse, doit se mouvoir sous deux formes : la contrainte et la volonté. Sur ce plan d'obligation, les principaux moteurs sont l'Etat et les employeurs qui forcent l'épargne par des cotisations ou retenues

mensuelles au travers des institutions spécialisées à l'instar de l'ARB au Burundi, de la CNSS en RDC, MINALOC au Rwanda. A ce plan de l'épargne volontaire pour les travailleurs du secteur formel, il sied de penser à d'autres mécanismes en faveur des personnes, des groupes et des communautés sans revenu stable dont l'épargne doit être organisée au travers de l'économie sociale.

Cette démarche, comme le postule une fois de plus Pestiau, nécessite de distinguer les problèmes qui se posent aux pauvres et ceux qui se passent aux classes moyennes intermédiaires et supérieures. Pour les premiers, l'Etat doit intervenir en créant des mécanismes de solidarité, tendre vers la cinquième branche de la sécurité sociale, qui sera l'assurance dépendance (NDLR : l'assurance dépendance est une protection financière qui aide à couvrir les coûts liés à la perte d'autonomie et à la dépendance physique ou mentale). Les seconds doivent être incités à recourir à une assurance dépendance privée, qui permettrait de soulager les personnes qui vivent plus longtemps sans autonomie.

C'est par ces divers mécanismes de solidarité et des appuis budgétaires aux structures d'accueil des personnes de 3^{ème} âge que les pouvoirs publics dans les trois pays, peuvent sortir cette tranche d'âge vulnérable de ses incertitudes actuelles.

V. RECOMMANDATIONS

La réalité manifeste des conditions de vie de la personne de troisième âge au Burundi, en RDC et au Rwanda, appelle à des recommandations à plusieurs niveaux pour une protection efficace et efficiente. La famille, les structures d'accueil, les ONGs, les partenaires et l'Etat sont appelés à cette entreprise complexe pour améliorer la vie des personnes de 3^{ème} âge. Ils sont invités et exhortés à adopter une certaine conduite, à se conformer à des principes et à mener des actions qui se rapprochent à ce à quoi les personnes de troisième âge aspirent.

Ce déploiement est séquencé dans le temps à court, à moyen et à long termes afin de permettre aux acteurs concernés de le planifier en fonction de leurs agendas, de leurs ressources et de l'importance de chaque activité pour la survie des personnes de troisième âge. Les exhortations ci-après s'inscrivent dans cette perspective et, une fois mises œuvre, elles peuvent relever la situation des personnes de troisième âge dans les trois pays ciblés par l'étude.

5.1. Court terme

5.1.1. Famille

- Sensibiliser les familles sur la prise en charge familiale des personnes âgées et sur l'importance de la famille pour les personnes âgées ;
- Promouvoir le dialogue et les échanges pour renforcer la solidarité et la sérénité nécessaires au maintien des personnes de troisième âge à domicile.

5.1.2. Home d'accueil

- Témoigner davantage l'affection aux PA en plus de la satisfaction des besoins fondamentaux liés à l'alimentation, les soins de santé et l'habillement ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi des droits des pensionnaires tant dans le cadre de la pension que des soins de santé.

5.1.3. ONG

- Promouvoir les visites des pensionnaires, diversifier le loisir et le dialogue interne ;
- Inciter la jeunesse à être au service des personnes de 3^{ème} âge ;

- Continuer de faire le plaidoyer pour la défense des droits et intérêts des personnes âgées.

5.1.4. *Partenaires d'accompagnement*

- Assurer une communication fluide entre les pensionnaires de homes et leurs membres de famille voire amis en vue de créer un climat d'apaisement, de sérénité ;
- Soutenir de façon significative les initiatives des organisations qui s'occupent des personnes âgées.

5.1.5. *Pouvoirs publics*

- Lancer des campagnes de sensibilisation contre la discrimination et la stigmatisation des personnes âgées,
- Promouvoir la valeur et les contributions des citoyens âgés à la société ;
- Augmenter l'assistance donnée aux centres des personnes âgées ;
- Mettre en application les lois et règlements portant protection des personnes de troisième âge ;
- Pousser le législateur à traiter à temps voulu l'avant-projet de loi sur la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge élaboré notamment par INSP!R/RDC déposé le 12 octobre 2023 au Secrétariat Général du Ministère des affaires sociales, familles et enfants.

5.2. **Moyen terme**

5.2.1. *Famille*

- Adhérer effectivement à la politique de naissances désirables afin de favoriser la sérénité nécessaire à l'épanouissement de tous les membres de la famille ;
- Renforcer l'éducation de base pour montrer combien la personne de troisième âge doit bénéficier d'une attention particulière de la part des adultes et des jeunes au sein de la famille ou du ménage.

5.2.2. *Home d'accueil*

- Améliorer les conditions de vie des pensionnaires ;
- Créer des activités de loisirs et même génératrices des revenus pour éviter la sédentarité, source de plusieurs maux physiques.

5.2.3. *ONG*

- Garantir le respect de la dignité de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de sa sécurité, de son consentement ;

- Se regrouper en réseau pour amplifier la voix des défenseurs des droits des personnes âgées ;
- Collaborer avec des centres de recherche en vue de pouvoir collecter périodiquement des données sur la population âgée pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préférences, ce qui peut éclairer l'élaboration d'un argumentaire de plaidoyer efficace et aider à encadrer leurs interventions sur terrain ;
- Assurer le recyclage, la formation des acteurs sociaux qui militent pour la protection sociale ;

5.2.4. Partenaires d'accompagnement

- Ajouter des axes stratégiques spécifiques aux personnes âgées dans leurs priorités ;
- Etoffer le service d'encadrement de leurs pensionnaires par des assistants sociaux et autres techniciens pour un accompagnement efficace et efficient

5.2.5. Pouvoirs publics

- Rétablir par tous les moyens une paix durable dans la sous-région des grands lacs – gage de tout progrès ;
- Mettre en application des textes et lois déjà en place pour la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge ;
- Développer un module de préparation au vieillissement heureux et l'intégrer dans le programme éducatif des écoles afin de préparer les enfants et jeunes au vieillissement dès le plus jeune âge ;
- Instaurer un tarif préférentiel dans le transport en commun en faveur des personnes de 3^{ème} âge pour faciliter leur mobilité ;
- Améliorer les salaires des travailleurs (travail décent) à travers le bon Smig-indexé pour permettre au travailleur de cotiser pendant sa vie active et mener une vie heureuse au soir de son existence ;

5.3. Long terme

5.3.1. Famille

- Garantir la satisfaction des besoins fondamentaux à tous ses membres ;
- Renforcer à jamais la culture de naissances désirables.

5.3.2. Home d'accueil

- Planifier l'érection continue des établissements d'accueil, car le nombre de vieillards va s'accroître dans le futur ;

- Diversifier et intensifier les services offerts dans ces homes d'accueil ;
- Garantir le respect de la dignité de la personne de troisième âge, de son intégrité, de sa vie privée, de sa sécurité, de son consentement.

5.3.3. ONG

- Elaborer des plans et actions stratégiques thématiques non basés exclusivement sur les partenaires financiers externes, mais aussi compter sur la mobilisation des ressources nationales et locales;

5.3.4. Partenaires d'accompagnement

- Mettre en place des espaces d'occupation comme bibliothèque, télévision, internet, etc. pour les personnes âgées ;
- Faire adhérer les pensionnaires des homes à des mutuelles de santé.

5.3.5. Pouvoirs publics

- Garantir la couverture totale des besoins fondamentaux pour des personnes de 3^{ème} âge ;
- Réviser et adapter les politiques existantes favorables aux personnes âgées afin de mieux répondre à leurs besoins ;
- Développer et étendre les programmes et régimes de protection sociale pour fournir un soutien financier, matériel, psychologique et émotionnel à des citoyens âgés, ce qui contribue à garantir une retraite digne.

Sans être de panacées face à la précarité dans laquelle vit la majorité des personnes de troisième âge dans les trois pays bien renseignés ci-haut, ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre, pourraient induire une vieillesse heureuse à tous et à chacun.

VI.
ARGUMENTAIRE DE PLAIDOYER
EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA
PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES
DE TROISIEME AGE DANS LA SOUS
REGION DE GRANDS LACS

6.1. Contexte et justification

We Social Movements « WSM » et ses organisations partenaires œuvrent dans le monde entier pour que les personnes vulnérables puissent bénéficier du Droit universel à une vie digne et à une protection sociale adéquate.

Ils défendent les droits du travail et les droits à la protection sociale. Ils militent pour l'éradication de la pauvreté et l'exclusion sociale.

A cet effet, ils ont mis en route un programme de Protection sociale d'où la Promotion de la Protection sociale des personnes de troisième âge dans la sous-région des grands Lacs.

Les trois Pays de la sous-région à savoir la République Démocratique du Congo, la République du Burundi et la République du Rwanda constituent un espace géographique commun, composé des populations interconnectées par la langue, les liens familiaux, la culture, le commerce, les problèmes sociaux, la situation économique, les défis de la et la protection sociale.

La Région reste cependant caractérisée par l'actualité des conflits armés qui déchirent le tissu sociopolitique et conduisent à des violents conflits infligeant d'immenses souffrances à la population en général, en personnes de troisième âge vivant déjà dans la situation d'extrême vulnérabilité, en particulier. Les accords de paix, l'organisation des élections, les efforts fournis par certaines organisations internationales, nationales et régionales, n'ont pas encore permis de consolider la paix et de mettre fin aux hostilités. La situation de la pauvreté et de la vulnérabilité des personnes de troisième âge est donc parmi les grands défis auxquels la sous-région fait face. Aussi est-il urgent et prioritaire de sensibiliser et impliquer les décideurs (les Parlements, les Gouvernements, les institutions publiques), les institutions privées ainsi que les Organisations non gouvernementales et personnalités de la sous-région dans les actions en faveur de Promotion de la Protection sociale des personnes de troisième âge.

Dans ce contexte, WSM et partenaires interviennent dans le cadre d'un plaidoyer régional qui engage tous ces différents acteurs susmentionnés. Il est un secret de polichinelle que la sous-région des grands lacs est confrontée depuis de nombreuses années à un vieillissement de sa population de 60, 85 voire 90 ans. Cette longévité attire l'attention des partenaires et acteurs sociaux qui s'inquiètent du financement de leur dépendance. Il est vrai que dans la sous-région, les droits des personnes âgées ne sont pas reconnus ou reconnus mais non respectés. Les modalités de structuration de son parcours de vie, limitant sa capacité de vivre, d'agir et de penser sont compromises. Elles sont soumises à l'autorité des autres personnes qui peuvent les aider. Elles ne sont pas autonomes vis-à-vis des autres à cause de nombreux défis du vieillissement visés par ce plaidoyer notamment la protection sociale, la perte d'autonomie ou la

dépendance, la diminution des capacités physiques, l'âgisme, mauvais traitement, la pauvreté, abus de toutes sortes, soins de santé, logement, alimentation, accompagnement, etc.

Les soins et soutiens dont les personnes de troisième âge ont besoin sont presque inexistantes dans la sous-région. Les personnes de troisième âge sont délaissées par les Gouvernements et les Organisations non gouvernementales, et ce malgré toutes les lois et règlements de portée nationale ainsi que tous les traités internationaux ratifiés par eux et les engagements pris en faveur des personnes de troisième âge.

Selon les Nations Unies, l'Afrique subsaharienne compte environ 54 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus éligibles ou déjà à la retraite, soit 5% de personnes âgées dans le monde qui ont sérieusement besoin d'une assistance. Les Gouvernements et les Organisations de la société civile ont le devoir et les obligations d'apporter leur appui aux personnes de troisième âge pour qu'elles puissent jouir de leurs droits fondamentaux et vivre dans la dignité. Maintenir la lutte contre l'âgisme et ses corollaires ainsi qu'accroître l'autonomie des personnes de troisième âge par l'édification des systèmes de santé et sociaux résilients qui tiennent compte de leur vulnérabilité.

Il faut noter qu'à ce qui concerne les personnes de troisième âge dans la sous-région des grands Lacs, les principaux défis à relever sont notamment la couverture des régimes de Protection sociale, le non-respect des traités internationaux, lois et règlements nationaux en faveur des personnes de troisième âge, le manque des systèmes complets de soins à long et court termes, insuffisance des statistiques et d'une cartographie régionale adéquates, les homes d'accueil ne sont pas à nombre suffisant et à peine équipés et financés, les acteurs de plusieurs maisons d'hébergement des personnes de troisième âge ne sont pas formés, manquent des politiques sur le vieillissement ou existantes mais n'est pas mise en œuvre, les personnes de troisième âge n'ont pas un pouvoir économique et sont toujours confrontées à la discrimination fondée sur l'âge. Elles sont souvent accusées de la sorcellerie, et ceci a des effets très néfastes sur leur santé et accroît la marginalisation.

Les personnes de troisième âge manquent un logement adéquat dans la sous-région des grands Lacs, elles ne sont pas à mesure de se payer un loyer. Les Conventions internationales imposent aux Gouvernements d'aider les personnes de troisième âge pour qu'elles puissent vivre de manière indépendante au sein de leurs communautés voire à domicile.

Il est écœurant de constater que le Protocole relatif aux droits des personnes âgées et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ne sont pas encore ratifiés par plusieurs Pays ou ratifiés mais aucune action concrète de mise en œuvre, leur intégration dans les lois et politiques nationales pose des sérieux problèmes. Les

politiques relatifs et programmes en vigueur dans la Sous-région ne sont que des lettres mortes.

Il est évident que dans les Pays de la sous-région des grands Lacs, les politiques publiques en faveur des personnes de troisième âge, se posent souvent à des termes variant selon les Gouvernements parfois ils se basent sur les systèmes de retraite et les politiques de protection sociale de santé et de logement.

Les systèmes de retraite sont absolument contributifs dans la sous-région, c'est le cas en RD Congo, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP), créée par la Loi n° 22/031 du 15 juillet 2022 Portant Régime spécial de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat.

Cette Caisse est réservée essentiellement aux fonctionnaires de l'Etat, pour les travailleurs régis par le Code du travail, c'est la Loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au Régime général de Sécurité Sociale, cette Loi institue la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

En réalité, plus de 80% de la population ne bénéficient d'aucune Protection Sociale, les victimes principales sont les personnes de troisième âge et les travailleurs de l'économie informelle. Pour remédier à cela, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement. C'est à l'instar de la Politique Nationale d'appui à la protection sociale (PNPS) de 2005. Cette politique vise la protection sociale des couches vulnérables et les plus démunies, à l'horizon 2030, en leur octroyant notamment les soins de santé de qualité, un revenu minimum, une alimentation saine et équilibrée.

Il est important de noter que la protection sociale est fonction des moyens financiers, l'économie congolaise est extravertie et pratiquement incapable de soutenir la protection sociale des personnes âgées malgré la bonne foi manifestée par les autorités. La sécurité sociale est un casse-tête. Peu des gens ont un travail régulier ou perçoivent une rémunération régulière ou ont un service.

C'est l'informalité qui domine, les revenus sont donc irréguliers et instables. C'est la capacité de cotiser ou de payer qui détermine l'accès à la protection sociale. Ce qui est étonnant en RDC, même les travailleurs salariés de plusieurs entreprises ne bénéficient pas de la protection sociale. Même pendant qu'ils travaillent, ils ne sont pas pris en charge en cas de maladie comme le prévoit le Code du Travail.

Ils partent à la retraite sans numéros d'immatriculation à la CNSS. On ne paie l'assurance maladie en RDC que si on veut voyager pour quelques jours en dehors de pays.

Il faut reconnaître que certaines mutuelles de santé privées en RDC fournissent beaucoup d'efforts quant à la question de Protection sociale des couches vulnérables, c'est le cas de l'Union des mutuelles de santé du Congo "UMUSAC" qui assure les

soins de santé adéquats à ses membres en ordre avec les cotisations voire les personnes de troisième âge.

Loi organique n°13/011 du 21 mars 2013 Portant institution, organisation et fonctionnement de la commission matrimoniale des droits de l'Homme, insiste sur le strict respect des droits des personnes de troisième âge.

L'Etat congolais doit rester le maître d'œuvre, notamment en fournissant un environnement approprié à la promotion des mutuelles au sens de mutualités, réguler efficacement le secteur des assurances privées y compris en votant des lois obligeant à prendre en charge les personnes de troisième âge.

Il faut noter les avancées progressives de la RDC dans le domaine de la protection sociale, malgré plusieurs faiblesses, les fonctionnaires de l'Etat de toutes les catégories estimés à plus au moins 800.000, ne bénéficiaient d'aucune protection sociale, c'est en 2015 que la CNSSAP qui a fonctionné 2 ans avant dans l'informalité voit sa situation être régularisée par le Décret susmentionné parmi ses branches de pensions, nous trouvons les prestations d'invalidité et de vieillesse ainsi que des survivants pour tous les fonctionnaires de l'Etat. Tous les fonctionnaires retraités bénéficient actuellement des prestations de la CNSSAP. Les retards dans les paiements et des formalités administratives avant de bénéficier de services de la CNSSAP, sont des faiblesses à corriger mais dans l'ensemble, c'est un positif.

Un autre casse-tête, c'est l'économie informelle, la retraite des personnes de troisième âge qui ont passé toutes leurs vies dans l'économie informelle sans volontairement contribuer au régime général de sécurité sociale. Leurs vulnérabilités et extrême pauvreté sont indescriptibles.

En République du Rwanda, une politique de protection sociale et son plan stratégique sectoriel connexe ont été adoptés en 2018, une politique nationale pour les personnes de troisième âge a été adoptée, ce qui n'est pas le cas pour la RD. Congo et le Burundi, la Loi n°45/2010 du 14/12/2010 Portante création de l'office Rwandais de sécurité sociale, la Loi n°04/2015 du 16/03/2015 et la Loi n°09/2021 du 16/02/2021 sur la responsabilité de gérer la mutuelle de santé, le régime de prestation de congé de maternité et l'épargne à long terme. La nouvelle loi n°009/2021 du 16/02/2021 portant création de l'office Rwandais de sécurité sociale (RSSB), contient des réformes juridiques très importantes en matière de Protection sociale en général, en des respects des droits des personnes âgées au Rwanda en particulier.

Au Burundi, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le protocole à celle-ci relatif aux personnes âgées ont été ratifiés. La Constitution Burundaise est claire sur la protection sociale, la politique nationale de protection sociale a été adoptée depuis 2011, la Loi, n°01/12 du 12 mai 2020 portant Code de protection sociale au Burundi a également été promulguée. La mesure *soins de santé*

garantis pour tous les retraités et la pension de retraite proche du salaire mensuel, a été prise par le président de la république.

En réalité, l'arsenal juridique Burundais en matière de la protection sociale est presque complet et à féliciter. Malheureusement sur terrain les personnes de troisième âge croupissent dans la misère, il va falloir veiller à l'application de ces lois et amener le gouvernement au respect des engagements.

La mission de plaider est une mission très délicate, il faut des plaideurs compétents et capables d'influencer les décisions des décideurs, prêts à créer un nouvel avenir et capables d'inspirer d'autres personnes pour l'avènement d'actions extraordinaires en vue de promouvoir la Protection sociale des personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs. Autrement, pour que ça change, WSM et partenaires doivent choisir les porteurs d'une action de plaider déjà leaders transformationnels. Ils doivent être avant tout des volontaires pour explorer et développer leurs potentialités en faveur des personnes de troisième âge.

6.2. Objectif global

Cet argumentaire de Plaidoyer en faveur de promotion de la Protection sociale des personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs a pour objectif global de changer les programmes politiques des gouvernements, des institutions publiques et privées, des autorités politico administratives et des organisations non gouvernementales ainsi que des personnalités pendant les cinq nouvelles années en matière de Protection sociale des personnes de troisième âge.

6.3. Objectifs spécifiques

Cet argumentaire de plaider a pour objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité de la mise en œuvre des traités internationaux, lois et règlements nationaux, politiques et programmes en faveur des personnes de troisième âge ;
- Constituer trois équipes des plaideurs en raison d'une équipe Pays de la sous-région en vue de mener ce plaider ;
- Elaborer une cartographie des structures qui encadrent les personnes de troisième âge et y faire un état des lieux vers la création d'une structure sous régionale à leur faveur ;
- Pousser les gouvernements à avoir des statistiques fiables des personnes de troisième âge ;

- Obtenir l'inscription par les conseils économiques et sociaux de la sous-région dans leurs cahiers des charges ou ordres du jour la promotion de la protection sociale des personnes de troisième âge ;
- Amener les médias audio visuels, presses écrites, les réseaux sociaux, à promouvoir les droits des personnes de troisième âge ;
- Obtenir les organisations des activités culturelles sur les droits des personnes de troisième âge dans les espaces publics ;
- Obtenir la création des services spécialisés de soins de santé en faveur des personnes de troisième âge dans la sous-région (mutualisation des soins de santé/ les faire adhérer à des mutuelles existantes et viables) ;
- Placer la question de promotion des droits des personnes de troisième âge parmi les priorités des décideurs sous régionaux ;
- Envisager la situation des personnes de troisième âge par rapport aux droits de l'Homme, aux lacunes dans la jouissance de ces droits et surtout à la manière dont l'action ou l'inaction de ceux qui détiennent le pouvoir gèrent leur problème.

6.4. Résultats attendus

C'est le produit fini de cet argumentaire de plaidoyer :

- Normes internationales, régionales et nationales en faveur des personnes de troisième âge sont respectées, programmes et politiques mis en œuvre ;
- Plaidoyer en faveur de promotion de la protection sociale des personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs sont menés ;
- La protection sociale des personnes de troisième âge assurée ;
- La cartographie des personnes de troisième âge est élaborée et régulièrement actualisée ;
- Une structure sous régionale en faveur des personnes de troisième âge est mise en place.

6.5. Identification des groupes cibles

Les cibles suivantes sont identifiées dans le cadre de ce plaidoyer :

- Les membres des parlements et des gouvernements de la sous-région, car ce sont eux qui votent les lois et qui exécutent les programmes politiques ;
- Les autorités politico administratives et judiciaires dans la mesure où ce sont elles qui appliquent les lois et règlements ;
- Les organisations non gouvernementales des droits de l'Homme, car ce sont elles qui s'efforcent de promouvoir et protéger les droits de l'Homme dans toutes sortes de contexte difficile ou des personnes vivant dans la vulnérabilité à l'instar des personnes de troisième âge ;
- Les syndicats des travailleurs, car ce sont eux qui maîtrisent les piliers du travail décent notamment le dialogue social et les plaidoiries vis-à-vis des autorités de tutelle ;
- La syndicalisation des travailleurs du secteur informel en vue de la défense de leurs droits à la protection sociale ;
- Les Associations des travailleurs de l'économie informelle, car leurs opinions sont à prendre à compte en vue de développer les programmes politiques de la protection sociale des personnes âgées ayant œuvré dans l'économie informelle ;
- Les structures publiques de la protection sociale de la République Démocratique du Congo, la République du Burundi et de la République du Rwanda, malgré leurs régimes contributifs en vigueur dans la sous-région des grands lacs, les personnes de troisième âge y peinent sérieusement pour récupérer les frais représentant leur pension de retraite.

6.6. Méthodologie, stratégie des actions à mener

La stratégie de ce plaidoyer s'inscrit dans une dynamique de changement et de transformation des conditions de protection sociale des personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs.

Il s'agira et c'est d'ailleurs la situation générale, des personnes de 3^{ème} âge qui ne bénéficient d'aucun revenu ou dont les revenus ne suffisent pas pour couvrir leurs besoins fondamentaux, l'accès aux services essentiels, celles ne bénéficiant pas d'une couverture sociale contributive mais qui basculent dans la pauvreté et la précarité.

La stratégie vise pour les personnes âgées à garantir leurs droits à la sécurité alimentaire, garantir les revenus pour celles dépourvues de revenus, promouvoir leur sortie de la pauvreté par des mesures de révisions des régimes de sécurité sociale pour

des nouvelles performances de ces régimes mis en place, leur taux de pénétration et l'adéquation des capacités de gestion et leurs coûts avec les effets obtenus et attendus.

A cet effet, ce plaidoyer vaudrait que les parlements de la sous-région des grands lacs initient et votent des lois spécifiques pour la protection sociale des personnes de troisième âge, ou les députés interpellent les responsables des gouvernements qui n'appliquent pas les programmes des politiques en matière de protection de celles-ci. Que des mesures adéquates soient prises dans la sous-région pour assurer l'accès au logement, soins de santé, aliments et accompagnement des personnes de troisième âge.

Des équipes de plaidoyer des organisations partenaires de WSM seront composées dans les trois pays de la région des grands lacs afin de contacter toutes les cibles dans leurs pays respectifs Burundi, Rwanda et RDC. Ces plaidoyers se mèneront par :

- tenue des réunions avec les cibles (services publics y afférents, partenaires) ;
- élaboration des messages de plaidoyer ;
- assemblées générales ;
- affichage des banderoles ;
- panneaux ;
- distribution des dépliants ;
- campagnes dans les médias ;
- formations sur les normes régissant les personnes de troisième âge ;
- marches de soutien aux personnes de 3^{ème} âge ;
- sit-in ;
- émissions par des voies des médias ;
- mobilisation des Eglises ;
- vulgarisation des normes sur les droits de l'Homme ;
- dénonciations massives de tous les cas d'atteinte aux droits des personnes de troisième âge.

6.7. Messages

La parole et les écrits créent, ouvrent des options, mènent vers un nouveau futur tout comme ils peuvent pérenniser le passé. A travers des messages importants, ce plaidoyer va attirer et prêter l'attention de groupes cibles en vue de changer positivement la situation des personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs. Cet argumentaire de plaidoyer propose certains messages aux groupes de plaidoyer qui seront :

- *Nous nous engageons tous, à respecter les droits des personnes de troisième âge ;*
- *Nous affirmons que c'est possible d'initier et de voter les lois favorables aux personnes de troisième âge dans notre pays ;*
- *Société civile, unissons-nous dès à présent, pour le respect des droits de personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs ;*
- *Associations, mobilisons-nous en synergie dès maintenant, pour une protection sociale effective des personnes de troisième âge ;*
- *Honorables députés nationaux représentants du peuple, adopter une Loi en faveur des personnes de troisième âge au cours de cette session parlementaire, c'est rendre service à la nation ;*
- *A l'unissons, nous sommes capables d'améliorer la protection sociale de personnes de troisième âge dans notre sous-région.*

Dans nos conversations, nous devons développer des synergies avec les autres Organisations non gouvernementales, créer des alliances pour abriter la protection sociale des personnes de troisième âge, faire adopter des lois qui fixent les modalités pratiques d'exercice des droits de personnes de troisième âge, revisiter les lois sur les personnes de troisième âge et les politiques y afférentes, assouplir les conditions de création des structures viables sur la défense et l'encadrement des personnes de troisième âge, initier et participer à la rédaction des politiques, projets des lois sur les personnes de troisième âge.

Constituer un lobby qui devra faire pression aux conseils économiques et sociaux ainsi que qu'aux gouvernements de porter une attention soutenue sur la gestion de personnes de troisième âge. Identifier les institutions publiques et privées ayant les mêmes engagements sur les droits de personnes de troisième âge en vue d'aboutir à la création d'une structure sous régionale des pays de grands lacs sur les personnes âgées.

6.8. Engagements des cibles

Après avoir présenté la situation de promotion de la protection sociale des personnes de troisième âge à chaque cible, et le changement voulu de manière de générer l'écoute et l'appropriation de la cible au point de stimuler la décision et l'action à la réalisation de l'objectif global et des objectifs spécifiques, *les équipes des plaideurs doivent présenter la situation claire de protection sociale des personnes de troisième âge, les résultats attendus, la situation préconisée, présenter de manière claire ce que la cible gagne en s'engageant à la cause des personnes de troisième âge, s'assurer des actions que la cible va entreprendre après le plaidoyer. Se rassurer de sa réponse engagée en termes clairs d'acceptation personnelle ou engagement à l'action, de refus ou de contre-offre sur les délais ou les résultats souhaités.*

6.9. Suivi et évaluation

Le plaidoyer en faveur des personnes de troisième âge, consiste à *un examen systématique et continu au fil du temps pour vérifier que les choses progressent comme prévues ou non et pour permettre d'effectuer des ajustements de façon méthodique.*

La mesure de la pertinence, la performance, l'efficacité, l'effet et l'impact du plaidoyer en rapport avec l'objectif global et les objectifs spécifiques doit être évaluée périodiquement afin de vérifier l'atteinte des objectifs du plaidoyer, aider à la prise de décision, alerter si quelque chose ne marche pas, s'assurer que les actions sont performantes, documenter toutes les initiatives pour tirer les leçons, repérer les changements à court terme et à plus long terme. *Pour y arriver, il faut mettre en place un bon système d'information sur l'initiative de plaidoyer et créer un ou plusieurs mécanismes de suivi-évaluation, élaborer des outils de recueil des données (rapports d'activités, documents, compte rendu, etc.)*

6.10. Planification

La planification de ce plaidoyer sur les personnes de troisième âge dans la sous-région des grands lacs suivra le calendrier de la théorie commune des organisations WSM/MC, ACV-CSC (CGSLB-ACLUB) qui ont décidé de l'élaboration d'un nouveau programme de 5 ans pour la période 2022-2026 qui actuellement, se trouve à la phase opérationnelle. Il est donc conseillé que chaque Pays de la sous-région ait sa propre planification et ces trois planifications aboutiront à une seule sous régionale globale pour des actions concertées de plaidoyer.

6.11. Gestion des risques

Ce plaidoyer en faveur des personnes de troisième âge ne produira des effets que si les parties prenantes en tant que des organisations autonomes s'engagent à utiliser leurs propres ressources, matérielles, intellectuelles et financières en vue de gérer tout risque et tout événement non prévu. Tout risque relevant de la mise en œuvre du plan de ce plaidoyer sera géré à l'interne avec information immédiate aux partenaires.

6.12. Surveillance du succès

En cas de réussite de ce plaidoyer, les plaideurs doivent garder contact avec les cibles afin de pérenniser les actions. Ils doivent également travailler à l'actualisation des outils et à l'écoute des bénéficiaires en identifiant des nouveaux défis, des opportunités ou progrès.

ANNEXES

Annexe 1

Rapport Burundi



**RAPPORT PROVISOIR SUR LA CARTOGRAPHIE DES DROITS DES
PERSONNES AGEES EN AFRIQUE CENTRALE, LEURS SITUATIONS ET
LEURS DEFIS FACE A LEURS DROITS : CAS DU BURUNDI**

Bujumbura, Septembre 2023

I. DONNEES CARTOGRAPHIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET DES ORGANISATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES DE 3EME AGE NIVEAU INSP'IR PAYS

1.1. Données de base sur les établissements d'accueil des personnes de 3^{ème} âge

1.1.1. Des établissements d'accueil

N°	Home de vieillards	Secteur :	Ancienneté	Capacité actuelle d'accueil	Effectifs actuels		Age moyen	Adresse physique de home	Liste des partenaires	Noms et contacts de responsable de home
		(1) Public			F	H				
		(2) Privé (3) Conventionné à préciser								
01	MISSIONNAIRE DE CHARTE DE KAJAGA	Sous convention Catholique	33ans	67	32	35	75	Bujumbura, mutimbuzi, kinyinyaa, route gatumba	Pas de partenaires	missionnaire de charte de kajaga 67530037
02	MISSIONNAIRE DE CHARITE DE KANYINYA A KIRUNDO	Sous convention catholique	36	48			Pas d'âge moyen	Nyange Bushaza	Pas de partenaires	Calcutta de Kanyinyaa 68220323
03	CONGREGATION DES SŒURS BENEMUKAMA	Sous convention Catholique	27	77	53	24	75	Mairie de Bujumbura, Rohero ; avenue Ngozi, n° 18	Pas de partenaires	Sœur Marie MANIRAMBONA, 67583909
04	HOSPICE DE GATSINDA NGOZI	Sous convention catholique	2 ans	25			Pas d'âge moyen	Gatsinda à Ngozi	Pas de partenaires	Soeur Fledence 69733683
05	SAVE VULNERABLE PEOPLE	Privé	8mois	21	12	9	75	Bururi, Matana,	Pas de partenaires	NDUWIMANA Eliane 76295108

1.2. Acteurs de prise en charge des personnes de troisième âge

1.2.1. Des organisations œuvrant en faveur des personnes de 3^{ème} âge

N°	Organisation	Secteur : (1) public (2) privé (3) convention à préciser	Ancienneté	Domaines d'intervention	Adresse physique de l'organisation	Noms et contacts de responsable de l'organisation partenaire
----	--------------	---	------------	-------------------------	------------------------------------	--

01	Congregation des Freres Bene-Yozefu	Privé	11 ans	- Accompagnement psychosocial. Accompagnement sanitaire Accompagnement spirituel -Assistance matérielle par la création des activités génératrices de revenus. -Assistance juridique.	En commune Giheta, colline BIHORORO, Province Gitega, Burundi.	Nom : Révérend Frère HAKIZIMANA Cyriaque Contact : 79 957 072
02	ASABA	Privé	9 ans	Protection sociale des personnes âgées vulnérables	En commune et province Gitega, Av. de l'Entente, N° 4	Nom : NGEZAHAYO Ferdinand Contact : 79 930 550
03	ARB	Privé	29 ans	-Rassembler tous les retraités du Burundi Sans distinction -Défendre les droits et avantages socio-économiques de ses membres.	En Mairie de Bujumbura	Ildephonse MUHUTU Contact :79939349

II. BREVE PRESENTATION DU PAYS ET DES DROITS SPECIFIQUES DEVOLUS AUX PERSONNES DE 3^{IE}ME AGE

2.1. Présentation du pays

2.1.1. Contexte socio-politico-économique

Le Burundi a connu des violences qui ont fait 300 000 morts et un long processus de paix entre 1993 et 2006. L'accord de paix d'Arusha signé en 2000 a permis la mise en place d'une république multipartite dans laquelle institutions et partis politiques doivent obligatoirement respecter des quotas entre communautés. L'Assemblée nationale est composée à 60 % de Hutu et à 40 % de Tutsi⁵¹.

En 2015, le Burundi tombe en crise suite après l'annonce de la candidature du Président Nkurunziza à un troisième mandat. Les autorités réagissent à l'hostilité d'une partie de la population par des violences policières et la restriction des libertés fondamentales. Près de 400 000 Burundais se sont réfugiés hors du pays. A l'issue d'élections jugées non crédibles par les partenaires extérieurs, le Président Nkurunziza est réélu au premier tour.

Durant le dernier mandat de Pierre Nkurunziza, un référendum constitutionnel est approuvé par la population le 17 mai 2008 (73,2 %) et qui remet en cause certains acquis de l'accord d'Arusha. Le Président annonce, lors de la prolongation de la nouvelle Constitution, qu'il ne briguera pas de quatrième mandat.

⁵¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/burundi/presentation-du-burundi/>

À l'issue du scrutin présidentiel du 20 mai 2020, Evariste Ndayishimiye est élu Président de la République du Burundi. Le candidat du CNDD-FDD (parti de P. Nkurunziza) a recueilli plus de 68 % des voix. Les élections se sont plutôt déroulées dans le calme et ont vu une forte participation (plus de 80 %).

Le Président Evariste Ndayishimiye a été élu en 2020 pour un mandat de 7 ans. Le Parti au pouvoir CNDD-FDD, depuis 2005, domine la scène politique avec une large majorité au Parlement et au Sénat.

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres au monde avec un PIB par habitant de 280 USD (2019) et plus des deux tiers de sa population qui vit sous le seuil de pauvreté.

Le Burundi a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE (initiative pays pauvres très endettés) en 2009, ce qui lui a permis d'obtenir une annulation de l'intégralité de sa dette grâce aux annulations bilatérales additionnelles. Le niveau de la dette extérieure est cependant redevenu important, avec risque de surendettement élevé. Enclavé, le pays a connu une croissance économique moyenne de +3,7 % sur la décennie écoulée, presque intégralement amortie par la croissance démographique (+3,3 % en 2015, pour 11,55 millions d'habitants). La population rurale (90 %) vit d'une agriculture de subsistance tandis que les pressions sur les terres agricoles s'accroissent.

Le pays souffre structurellement d'une économie peu diversifiée et vulnérable aux conditions climatiques et aux variations des cours des marchés internationaux.

La crise politique et sécuritaire résultant des élections de 2015 a aggravé cette situation de fragilités structurelles. Les secteurs source d'emploi et de croissance (agriculture, industrie de la bière) sont très fortement affectés par les mouvements de population, la hausse des prix et de la fiscalité et l'absence d'investissement. La crise a également conduit les bailleurs à revoir leur politique d'aide qui représentait, jusqu'en 2015, plus de 50 % du budget national (l'Union européenne et ses Etats membres, en application de l'article 96 des accords de Cotonou, n'apportent plus de financements directs - y compris appuis budgétaires - au gouvernement burundais).

Les priorités du gouvernement burundais en matière de développement ont été formalisées dans le Plan national de développement (PND) 2018-2027, officialisé le 22 août 2018, qui reprend les grands axes développés par le « Cadre de lutte stratégique contre la pauvreté 2012-2015 » (CLSP) élaboré avec le système onusien. Celui-ci prévoit notamment de renforcer l'industrialisation du pays, d'améliorer la formation des élèves et des étudiants et de mieux s'adapter aux changements climatiques

2.2. Droits spécifiques des personnes de 3^{ème} âge

2.2.1. Niveau international

D'après le rapport des Nations Unies intitulé : paix, dignité et Egalité sur une planète saine, le vieillissement de la population est un phénomène mondial : quasi tous les pays du monde doivent faire face à une augmentation de leur population d'aînés.

Le vieillissement de la population est en train de devenir l'une des plus importantes transformations sociales du XXI^{ème} siècle, avec des répercussions dans presque tous les secteurs de la société, notamment dans le monde du travail, sur les marchés financiers, vis-à-vis de la demande de biens et services, tels que le logement, les transports ou encore la protection sociale. Le vieillissement de la population influence aussi profondément les structures familiales et les liens intergénérationnels.

La situation en Afrique annonce un continent à l'aube de sa gérontocroissance (augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes). Bien que le continent Africain reste caractérisé

par la jeunesse de sa population, il va connaître en quelques décennies seulement une très forte augmentation des effectifs de personnes âgées. Selon les estimations de 2015, le nombre de personnes de 60 ans et plus devrait plus que tripler en 35 ans, passant de 63,8 millions d'individus en 2015 à 211,8 millions en 2050 (soit une augmentation de plus de 230 %). Quant aux grands aînés, âgés de 80 ans et plus, leur nombre devrait presque quadrupler, passant de 5,3 millions d'individus en 2015 à 20,4 millions en 2050 (soit une augmentation de 285 %) d'individus.

Cette situation mondiale et régionale justifie les efforts des autorités à différents niveaux national, régional et international. Déjà, les Nations Unies ont déjà pris conscience des lacunes dans les systèmes des traités. Quoiqu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'instruments spécifiques qui traitent des droits humains des personnes âgées tout de même des efforts remarquables ont été consentis et l'idée d'une convention est en train de germer avec plus d'intensité.

Parmi les principales actions et initiatives nous pouvons partir de l'époque où la question du vieillissement est devenue une préoccupation des Nations Unies :

- Conférence Mondiale de Vienne de 1982 (26 juillet-6 août ;
- L'adoption en 1991 lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies des principes des Nations Unies pour les personnes âgées, dans sa Résolution 46/91. Ils comportaient cinq volets : Indépendance, participation, Soins de santé, épanouissement personnel et dignité ;
- La Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le Vieillessement (Madrid, 8-12 avril 2002). Dans le plan d'actions international et la déclaration politique de Madrid, le plan d'actions s'articule autour de 3 orientations : Les personnes âgées et le développement, la promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées, la création d'un environnement favorable et prioritaire ;
- La proclamation de la Journée Internationale des Personnes Agées, célébrée le 01^{er} Octobre de chaque année et l'année des personnes âgées en 1999 ;
- L'élaboration d'un Commentaire Général (Observation Générale) N°6 du Comité sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels.
- L'Afrique à son tour a connu un dynamisme assez prononcé car s'inspirant de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi (Kenya) lors de la 18^{ème} Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine et qui est entrée en vigueur le 21 octobre 1986 après sa ratification par 25 Etats, elle a construit une armature juridique capable d'influencer les bonnes pratiques dans les Etats membres de l'Union Africaine (U.A) et dans la mise en place des législations nationales. A cet effet, il conviendrait de noter plus particulièrement l'adoption du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Personnes Agées lors de la 26^{ème} Session des Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en date du 31 juin 2016.
- Le préambule de ce Protocole reflète avec emphase l'intérêt que la société africaine porte à ses aînés. En substance, il l'articule dans les termes suivants : « Les atouts des traditions, des valeurs et des pratiques africaines devant inspirer et caractériser la prestation de services sociaux et communautaires, d'assistance mutuelles de respect des membres âgés de la société et la transmission des connaissances aux groupes des populations les plus jeunes ».

2.2.2. Niveau pays

Le Burundi n'est pas non plus épargné par le phénomène grandissant de vieillissement de sa population. Selon les projections de l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du

Burundi (ISTEEBU), en 2010 le Burundi connaissait un effectif de population âgée de 60 ans et plus de 374 578 et l'effectif de 65 ans et plus était de 244655. A l'horizon ces effectifs devraient respectivement passer de 1 978 088 et 1 230 994.

2.2.2.1. Etat des lieux des personnes âgées au Burundi

L'état des lieux au Burundi montre une situation déplorable des personnes âgées. Le mal-être est de plus en plus croissant au sein des personnes âgées. Ce sont des marginalisés sociaux. En effet, les personnes du 3^{ème} âge se heurtent à de nombreuses contraintes. Il en est ainsi des maladies séniles et de la pauvreté.

Après 60 ans, les vieillards sont confrontés à différents problèmes de santé notamment les troubles cardiaques, de la mémoire, de comportement, le ralentissement du rythme d'exécution de certains actes, des conséquences découlant de la ménopause pour les femmes et de l'andropause pour les hommes.

Au Burundi comme dans la plupart des pays du monde, les personnes âgées sont confrontées à l'isolement, aux injures, à l'abandon, à l'infantilisation, au manque de respect et de considération, aux accusations gratuites (sorcellerie), à la spoliation, à la non-assistance en temps de détresse. Selon les chiffres rendus publics par l'Organisation des Nations Unies lors du deuxième Sommet mondial sur le vieillissement tenu à Madrid, « en 2050, le monde comptera plus de deux (2) milliards de personnes âgées de 60 ans et plus, contre 600 millions actuellement ».

2.2.2.2. Les Grandes Réalisations du Burundi Envers Les Personnes Âgées

Le Burundi, ayant ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples le 28 juillet 1989 et a également ratifié le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes âgées (B.O.B n°4 ter/2022) et dispose déjà d'un certain nombre de textes législatifs et documents de politique comme:

- Constitution de la République du Burundi (B.O.B n°6/2018) ;
- Politique Nationale de la protection sociale(PNPS) en 2011 ;
- Loi n°1/12 du 12 Mai 2020 portant code de la protection sociale au Burundi (B.O.B N° 5 bis /2020) ;
- Loi n°1/03 de la 08 Février 2023 portant modification de la loi n°1/08 du 23/08/2006 portant statut général des fonctionnaires (B.O.B n°2/2023) ;
- Loi n°1/11 du 24 Novembre 2020 portant révision du code du Travail du Burundi (B.O.B n°11 TER/2020) ;
- Loi n°1/14 du 28 Avril 2022 portant ratification par la République du Burundi du protocole a la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique (B.O.B n°4 ter/2022).
- La Loi n° 1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille au Burundi ;
- La Politique Nationale de Protection Sociale et de sa Stratégie, aujourd'hui en cours d'actualisation ainsi que la mise en place d'un Fonds d'Appui à la Protection Sociale (FAPS) pour son financement.

En plus de ce cadre légal et institutionnel, sans être exhaustif, les mesures suivantes ont été prises par le Gouvernement de la République du Burundi :

- La signature des conventions de partenariat avec les Centres et Associations œuvrant en faveur des personnes âgées avec comme corollaire l'octroi des subsides annuelles, le paiement des factures de l'eau et de l'électricité et l'exonération des biens et services destinés à cette catégorie en provenance de l'étranger ;
- Visite et distributions des vivres et non vivres à ces centres et associations ;
- L'assistance médicale aux personnes âgées vulnérables ;

- L'octroi gratuit du matériel de mobilité pour les personnes âgées handicapées plus vulnérables ;
- La pension ainsi que la carte mutuelle de la fonction publique sont accordées aux retraités ;
- L'instauration de la Journée de Solidarité Locale célébrée le premier vendredi du mois d'août de chaque année ;
- La célébration le 01^{er} octobre de chaque année de la Journée Internationale dédiée aux Personnes Agées ;
- Il y a également deux chantiers de la protection Sociale dont la mise en place d'un Registre Social Unique (RSU) et l'instauration de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), etc.

En plus de toutes ces initiatives ci-haut reprises, lors des cérémonies d'investiture en 2020 de son Excellence le Président actuel de la République, le Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, celui-ci a pris des mesures très salutaires liées aux soins de santé gratuits pour tous les retraités et la pension de retraite proche du salaire mensuel avant leur retraite. La première mesure est déjà une réalité au moment où le travail technique arrive à un niveau très avancé pour la concrétisation effective de cette deuxième mesure.

2.3. Brève présentation de INSP!R pays et des organisations œuvrant en faveur des personnes de 3^{ème} âge

INSP!R Burundi est un réseau national multi-acteurs pour la promotion du travail décent et de la protection sociale pour toutes et tous. Il est constitué des organisations nationales suivantes : la COSYBU (Confédération des Syndicats du Burundi 2 Février 2022 le réseau était composée par la CSB (Confédération des Syndicats Libres du Burundi), la FNIT-SI (Fédération Nationale des Travailleurs du Transport, du Social et de l'Informel), la PAMUSAB (Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi), la MUNASA (Mutuelle Nationale de Santé - Twitwararikane), ODAG Caritas Gitega (Organisation pour le Développement de l'Archidiocèse de Gitega - Caritas Gitega), la Jeunesse Providence AGAKURA et la CBY (Congrégation des Frères Bene Yozefu). A cette liste s'ajoute Caritas Burundi qui agit comme observateur depuis 2019. Lors de l'élaboration du programme DGD-WSM-CSC-ANMC 2022-2026, le réseau s'est transformé dans réseau international ayant des branches au niveau des pays mais aussi au niveau régional, c'est ainsi qu'en date du 3 Février 2022, il y a eu lancement officiel d'INSP!R dans le monde entier dont INSP!R Burundi.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE POUR L'ENQUETE

3.1. Construction masque avec logiciel Kobotoolbox

Voici comment nous avons procédé pour créer notre propre formulaire à l'aide de l'outil de conception de formulaires en ligne « KoboToolBox » :

- Créer un compte KoboToolbox (<https://kobo.humanitarianresponse.info>);
- Créer et décrire un nouveau projet ;
- Ajouter des questions en utilisant le signe '+';
- Remplir les paramètres relatifs à la question (libellés des réponses, codes...) si nécessaire ;
- Fournir des renseignements supplémentaires selon le type de question choisi ;
- Regrouper les questions sélectionnées dans une section numérotée ;
- Visualiser, tester et valider le questionnaire ;
- Déployer le questionnaire.

3.1.1. Localisation des sites d'enquête (colline, commune, district, ville)

- Est : Rutana ;
- Ouest : Bujumbura Mairie, Bujumbura ;
- Sud : Bururi;
- Centre : Gitega, Muramvya, Mwaro;
- Nord : Kirundo, Ngozi, Muyinga.

3.1.2. Détermination taille des échantillons (approche quantitative)

Pour déterminer la taille de l'échantillon qui est le plus représentatif possible, on a tenu compte de :

- Budget alloué à l'activité de collecte de données ;
- La durée de l'enquête ;
- Le personnel de l'enquête.

En plus, on a décidé que toutes les régions géographiques (Nord, Sud, Est, Ouest et centre) doivent être représentées. C'est ainsi que le tableau suivant montre les provinces visitées choisies suivant la méthode d'échantillonnage par Grappe.

Provinces	Nombre d'individus enquêtés
Bujumbura	10
Bujumbura Mairie	21
Bururi	64
Gitega	60
Kirundo	13
Muramvya	19
Muyinga	14
Mwaro	13
Ngozi	21
Rutana	20
Total	255

3.2. Fixation nombre des focus groups et entretiens approfondis (approche qualitative)

A propos des focus groups et entretiens approfondis à prélever, celle-ci n'a pas suivi le système de quota dans la mesure où INSP!R Burundi ne peut pas déterminer avec précision le nombre de la population-mère dans le pays. Par conséquent, ce prélèvement a suivi donc le procédé aléatoire. C'est ainsi que deux focus groupes de 10 personnes chacun, ont été choisis au hasard. L'un dans un milieu rural et l'autre dans un milieu urbain.

3.3. Affectation des enquêteurs par site

Conventionnellement, 6 enquêteurs ont été affectés dans 10 provinces sur 18 provinces que compte le Burundi. L'idée était de faire en sorte que le nombre de sujets à interroger par catégorie et par enquêteur soit au-dessus de la moyenne de 30 soit 200 sujets à interroger.

3.4. Suivi du déroulement de l'enquête

Le travail de collecte des données a débuté lundi le 04/09/2023 pour terminer vendredi le 08/09/2023, les enquêteurs étaient repartis en deux groupes pour pouvoir couvrir les différentes régions du pays. Le suivi était assuré par deux superviseurs et chaque soir, il y avait la communication du niveau d'avancement global et par personne.

IV. DEPOUILLEMENT DES DONNEES DE TERRAIN

4.1. Nombre de protocoles dûment fixés, remplis et taux de déperdition suivi des commentaires sur les difficultés rencontrées

On s'était fixé de travailler sur 200 sujets et on a atteint 255 sujets. Les difficultés rencontrées sont :

- Problème de trouver facilement les enquêtés
- Les heures de rendez-vous n'ont pas été respectées
- La non motivation des enquêtés
- Les enquêtés avaient tendance à exprimer tous leurs problèmes ce qui demandait beaucoup de temps pour récolter les données souhaitées
- Dans le questionnaire sur les mécanismes assurantiels des soins de santé, la CAM ne figure pas sur la liste des cartes de santé proposée alors qu'elle représente une part très importante d'assurance maladie dans notre pays (soit environ 23%).

4.2. Nombre de focus groups organisés suivi des commentaires sur les difficultés rencontrées

On a organisé 2 focus groups et chaque focus groupe était destinée aux autorités publiques de localité, responsables des organisations d'appuis et d'établissements d'accueil, aux représentants des associations des personnes de 3^{ème} âge ainsi que les représentants provinciaux du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre via le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de protection Sociale(SEP/CNPS). Mais un petit nombre d'invités n'a pas répondu présent.

4.3. Réception et vérification de la conformité des données d'enquête

Les personnes compétentes utilisées ont su mettre à profit leurs connaissances en termes techniques, en termes d'organisation et en conseils pertinents pour le bon déroulement des activités.

Ainsi, les données étaient collectées via kobocollect et envoyées directement sur le serveur et la vérification se faisant en direct étant donné que le logiciel exige les enquêteurs de préciser leurs coordonnées géographiques.

On s'est servi du logiciel SPSS pour traiter et analyser les données afin de s'assurer à la qualité des données collectées.

4.4. Dépouillement des données qualitatives (sur un tableau)

Tableau 1: Nombre d'individus enquêtés par âge et sexe.

Age	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
[60 , 64]	17	26	43
[65 , 69]	19	22	41
[70 , 74]	33	14	47
[75, +∞[87	37	124
Total	156	99	

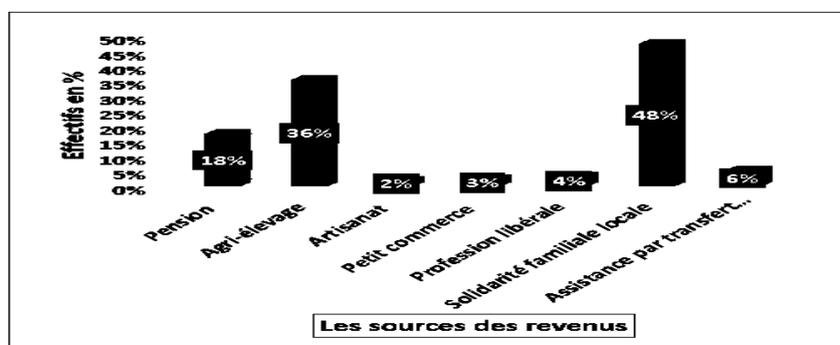
Selon les résultats de l'enquête, la plupart des enquêtés étaient de sexe féminin soit 61 % de plus de 75 ans soit 48,6%.

Tableau 2: Statut matrimonial des personnes âgées enquêtées.

Statut matrimonial	Sexe		Taux en %
	Féminin	Masculin	
Célibataire	9	3	5%
Marié	20	60	31%
Union libre	0	0	0%
Divorcé(e)	1	0	0%
Séparé(e)	3	1	2%
Veuf (ve)	123	35	62%
Total	156	99	

Selon le tableau, 62% des enquêtés étaient veuf (ve) s contre 31% qui sont mariés. Signalons que parmi les personnes enquêtées 5 % n'ont jamais été mariés.

Tableau 3: Personnes âgées enquêtées selon leurs milieux de résidence



Milieu de résidence	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
Campagne	61	46	42%
Etablissement d'accueil (Homme de vieillards)	40	16	22%
Urbain	17	19	14%
Semi-Urbain	24	6	12%
Semi-Rural	14	12	10%

Selon ce tableau, le grand nombre de personnes âgées enquêtées, soit 42%, vivent dans la campagne. Aussi, parmi eux, le nombre de femmes est de loin supérieur au nombre d'hommes.

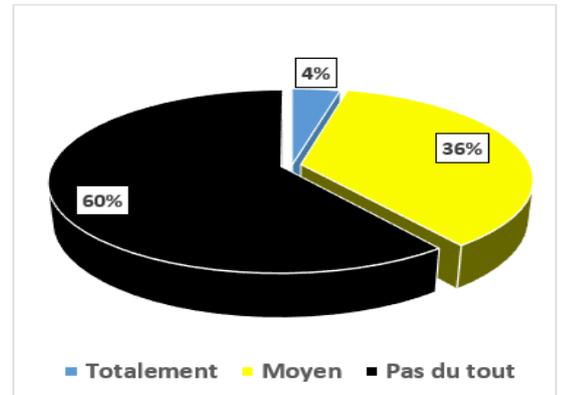
Tableau 4: Personnes âgées enquêtées selon leurs sources de revenu

SOURCE DES REVENUS	EFFECTIFS
Pension	18%
Agri-élevage	36%
Artisanat	2%
Petit commerce	3%
Profession libérale	4%
Solidarité familiale locale	48%
Assistance par transfert monétaire	6%

La majorité des personnes âgées enquêtées vivent par la solidarité familiale (48%) ainsi que l'agriculture et l'élevage (36%).

Tableau 5: Personnes âgées enquêtées selon leur niveau de satisfaction des besoins de base.

Niveau de Satisfaction des besoins de base	Totalement	Moyen	Pas du tout
Nourriture	2%	38%	60%
Logement	6%	41%	53%
Soins de santé	6%	37%	57%
Transport	3%	27%	70%
Taux moyen en %	4%	36%	60%



Pour ce qui est des besoins de base, 60% des personnes âgées enquêtées ne sont pas du tout satisfaites, tandis que 36% sont moyennement satisfaites. Seul 4% ont exprimé leur satisfaction.

Tableau 6: Personnes âgées enquêtées selon le nombre de repas par jour

Explication de cette fréquence	Nombre de repas par jour	
	1 fois	2 fois
Manque d'appétit	4%	1%
Insuffisance de moyens	86%	90%
Indisponibilité de nourriture	10%	9%

La majorité des personnes âgées enquêtées soit 90% ne mange qu'une fois et parfois deux fois par jour suite à l'insuffisance des moyens financiers.

Tableau 7: Répartition des enquêtés selon les mécanismes d'accès aux soins de santé

Les types des mécanismes assurantiels pour accéder aux soins de santé	Taux en %
Prise en charge par mon employeur	2%
Mutualité socioprofessionnelle	12%
Mutualité communautaire de santé	38%
Assistance familiale	14%
Assurance	19%
Médecine traditionnelle	0%
Fonds propres	18%

Selon les données de l'enquête, la grande partie de nos enquêtés soit 38% utilisent les mutualités communautaire de santé, 19% utilisent les assurances privées, 18% se font soigner grâce leur propre fond.

Tableau 8: Personnes âgées enquêtées souffrant des maladies chroniques

Ceux qui souffrent des maladies chroniques	Taux en %
Oui	49%

Non	51%
-----	-----

49% des Personnes âgées enquêtées souffrent des maladies chroniques tandis que 51 % n'en souffrent pas.

Tableau 9: Personnes âgées enquêtées bénéficiant une prise en charge spécifique.

Ceux qui bénéficient une prise en charge spécifique	Taux en %
Non	85%
OUI	15%

Seul 15% souffrant des maladies chroniques bénéficient une prise en charge spécifique

Tableau 10: les Canaux de communication à travers lesquels les personnes âgées ont pris connaissances des établissements d'accueil.

Les Canaux de communication	Taux en %
Le marketing assuré par mon établissement d'accueil	39%
Par un communiqué de ma paroisse ecclésiastique	36%
De bouche à oreille	9%
A travers ma famille	7%
Par les médias (Tv et/ou radio)	4%
A travers en charge des affaires sociales	2%
Bienfaiteurs	2%

L'information en rapport avec les établissements d'accueil, a été obtenue principalement via le marketing (39%) et les communiqués ecclésiastiques (36%).

Tableau 11: Moyens d'admission dans l'établissement d'accueil

Moyens d'admission dans l'établissement d'accueil	Taux en %
Par charité à la suite de l'abandon par ma famille	57%
En remplissant les conditions requises	31%
Sur recommandation de l'autorité publique	12%

57% des personnes âgées ayant été admis dans l'établissement d'accueil, l'ont été grâce aux actions de charité contre 31% qui ont été admis parce qu'ils remplissent les conditions d'admission.

Tableau 12: Ancienneté dans l'établissement d'accueil

Période de vie dans l'établissement d'accueil	Taux en %
De 1 à 5 ans	70%
6 ans ou plus	30%

La plus part des personnes rencontrées dans les établissements d'accueil soit 70% y sont depuis moins de 5 ans tandis que 30% vivent dans ces établissements depuis 6 ans et plus.

Tableau 13: Avoir l'intention de quitter l'établissement

Avoir l'intention de quitter l'établissement	Taux en %
Pas du tout	75%

Avec hesitation	16%
Fermeement	9%

Parmi nos enquêtés, 75% n'ont pas du tout l'intention de quitter l'établissement tandis que 16% hésitent et 9% ont veulent fermeement quitter.

Tableau 14:Être chef du ménage ou pas

Vivant dans leur propre ménage	68%
Ceux qui ne sont pas chef du ménage	10%
Vivant dans l'établissement	22%

La plus part de nos enquêtés 68%, étaient chef de ménage. Ceux qui ne sont pas des chefs des ménages habitent généralement soit chez leur employeur, soit chez leur enfant, soit chez un membre de leur famille.

Tableau 15: Nombre de personnes à charge du chef du ménage

Nombre de personnes en charge	Taux en %
[1,3]	66%
[4, +∞ [34%

La majorité des personnes âgées enquêtées soit 66% ne dépassent pas 3 personnes à leur charge.

Tableau 16: Ceux qui ont des logements stables et ceux qui n'en ont pas.

Logement Stable	Taux en %
Oui	83%
Non	17%

La majorité des personnes âgées enquêtées soit 83% ont des logements Stable.

Tableau 17:Types de logement pour ceux qui en ont.

Types de logement	Taux en %
Résidence à matériaux précaires	63%
Résidence moderne	27%
Résidence semi moderne	10%

Selon le tableau ci-haut, 63% des enquêtés résident dans des maisons construites avec des matériaux précaires.

Tableau 18:Qualité des latrines du ménage.

Qualité des latrines du ménage	Taux en %
Latrine traditionnelle	61%
Latrine de fortune	33%
Latrine avec chasse d'eau	5%
Latrine améliorée à ventilation	1%

Les personnes âgées interrogées soit 61% ont des latrines traditionnelles contre 1% qui ont des latrine améliorée à ventilation.

Tableau 19: Secteur socioéconomique des personnes âgées enquêtées au cours de leur vie active.

Secteur socio-économique	%
Public	13,3%
Privé formel	4,7%
Informel/indépendant	81,9%

La grande majorité de nos enquêtés soit 81,9 % travaillaient dans le secteur Informel/indépendant.

Tableau 20: Répartition des retraités selon qu'ils reçoivent ou pas le revenu de compensation (pension de retraite).

Oui	74%
Non	26%

74% des retraités enquêtés reçoivent leur pension de retraite tandis que 26% n'en bénéficient pas du tout.

Tableau 21: Ce que le revenu de compensation (pension de retraite) représente par rapport au coût de la vie.

Competitive	0%
Suffisante	9%
Insuffisante	30%
Quasi-nulle	50%

50% des retraités enquêtés, trouvent quasi-nulle la pension de retraite qu'ils reçoivent mensuellement et 30% la trouvent insuffisante contre 9% qui la trouvent suffisante.

Tableau 22: Suggestion des personnes âgées pour l'avenir.

Valoriser les besoins des personnes de 3 ^{ème} âge	63%
Maîtriser le prix des articles de première nécessité sur le marché	21%
Instaurer un Smig à actualiser en fonction du contexte	16%

La plupart des personnes âgées interrogées souhaite que la pension accordée soit proportionnelles au coût de la vie.

V. DISCUSSION DES RESULTATS OBTENUS DE L'ENQUETE

5.1. Représentation sociale de la personne de 3^{ème} âge dans la contrée

- La plupart des personnes de 3^{ème} âge sont pauvres et méritent une assistance particulière ;
- Dans les lieux publics, Eglises, structures sanitaires, bus ... les personnes âgées bénéficient d'une dérogation spéciale leur permettant de devancer les autres ;
- Quelques fois la personne de 3^{ème} âge est perçue comme un fardeau dans la famille.

- La personne de 3eme âge est prise pour un féticheur par l'entourage

5.1.1. Point de vue des jeunes

Dans la plupart des cas, les jeunes pensent que les personnes âgées représentent la sagesse car ils ont pu vivre beaucoup de choses qui leur ont permis d'acquérir de l'expérience et donc de la sagesse.

D'autres jeunes, pensent que les personnes âgées sont des personnes inactives qui ont passé leur jeunesse et qui doivent se reposer de tout le travail qu'elles ont fourni tout au long de leur vie et céder la place à leur progéniture.

Enfin, les jeunes pensent que les personnes âgées sont des féticheurs.

6.1.2. Point de vue des personnes adulte

Les personnes adultes considèrent que les personnes âgées sont des ressources rares à protéger et à consulter dans plusieurs situations.

5.2. Perception que l'on a sur les familles qui confient leurs vieux parents à des établissements d'accueil

- L'entourage considèrent que ces familles ont abandonné leurs vieux parents ;
- Ces familles n'ont pas d'esprit de solidarité ;
- Ces familles ont voulu trouver un endroit calme pour les vieux parents

6.2.1. Motivation à la base de leur délocalisation

- Les conditions de précarités dans lesquelles se trouvent ses personnes généralement
- Les menaces liées aux conflits avec leurs enfants, ces derniers cherchent à s'en débarrasser.

5.2.2. Opinion publique que traduit ce désengagement

- La plupart sont aidées par les familles ;
- Ils sont généralement pauvres et abandonnés à leur sort ;
- Elles sont aidées par les bienfaiteurs ;

5.3. Niveau de connaissance des droits des personnes de 3^{ème} âge

- Les droits des personnes de 3^{ème} âge sont en général méconnus par la population

5.4. Etat des lieux sur les conditions d'accueil et de vie menées par les personnes de 3^{ème} âge

5.4.1. Critères d'éligibilité

- Quelqu'un qui n'a aucune personne pouvant le prendre en charge
- Les personnes âgées vulnérable
- Les personnes âgées malades, pauvres et abandonnées
- Demande de l'administration et analyse profonde de la personne âgée vulnérable

5.4.2. Vie menée au home

- Elles sont mieux traitées
- Elles mangent une seule nourriture sans varier
- Elles ne se procurent pas tous leurs besoins

- Il y en qui parfois sont contraints d'exercer des travaux fatigants

5.4.3. Vie menée en famille

- La plupart sont aidées par les familles ;
- Ils sont généralement pauvres ;
- Elles sont aidées par les familles ou les bienfaiteurs ;
- La plupart souffrent des maladies chroniques et ne bénéficient pas de traitement spécial ;

5.5. Principaux défis de l'observance des droits reconnus aux personnes de 3^{ème} âge par les pouvoirs publics et les organisations d'accompagnement

5.5.1. Droit de consentir

Droit de consentement sur le mode de vie	Taux en %
Toujours	73%
Souvent	14%
Rarement	9%
Jamais	4%

Concernant le droit de consentement sur leur mode de vie, la majorité des personnes de 3^{ème} âge (73%) disent que leur droit de consentement est toujours et souvent (14%) observé. Il y a aussi un petit nombre (4%) qui disent que leur droit de consentement n'est jamais observé ce qui mérite une attention particulière pour voir s'il aurait au moins compris la question posée ou pas.

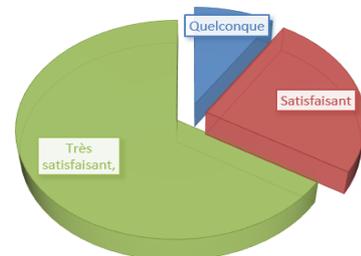
5.5.2. Liberté d'opinion

Respect du droit de penser des personnes âgées	Taux en %
Oui	77%
Non	23%

Quant au droit de penser, personnes de 3^{ème} âge, 77% ont répondu que ce droit est bel et bien respecté. Seul 23% ont répondu qu'elles ne sont pas favorables pour ce qui est de la mise en application de ce droit.

5.5.3. Droit de disposer de son corps

Soins corporels journaliers	Effectifs en
Quelconque	9%
Satisfaisant	25%
Très satisfaisant,	66%



Pour le droit de disposer de leurs corps, 66% des personnes du 3^{ème} âge disent qu'elles bénéficient journalièrement des soins corporels et en sont très satisfaisantes. Seules 25% ont dit qu'elles sont satisfaisantes.

5.5.4. Droit à une vie de qualité

Tenant compte des informations recueillies, les personnes de 3^{ème} âges vivant dans des établissements d'accueil sont un peu mieux traitées par rapports à celles qui vivent en dehors de ces établissements. Ces dernières sont quelques fois malmenées par leurs familles et parfois leurs propres enfants veulent qu'elles meurent pour quitter leurs biens afin de s'en approprier.

5.5.5. Droit à l'intégrité

Pour ce droit, même s'il est un peu respecté pour les personnes vivant dans les centres d'accueil, généralement les personnes de 3^{ème} âge ne sont pas du tout satisfaites qu'à sa mise en application. Ainsi par exemple, dans la culture burundaise, la vieille dame n'est pas permise de se remarier contrairement au vieil homme. Aussi les personnes âgées ne sont pas parfois permises de vendre ou faire de location leurs biens.

5.6. Activités génératrices de revenus occupant les personnes de 3^{ème} âge

6.6.1. Petit commerce

Parmi 199 enquêtés, seul 3% vivent du petit commerce

5.6.2. Artisanat

2% des 199 personnes âgées enquêtées vivent de l'artisanat.

5.6.3. Maraîchage / agriculture

36% des 199 personnes âgées enquêtées vivent de l'agriculture et de l'élevage

NB : Durant l'enquête aucune personne âgées vivait des sources de revenus suivants : Vigile (sentinelle), Commissionnaire (logement, vente des véhicules), Travail domestique payant, loyer mensuel, revenu de compensation (pension de retraite), garde des petits enfants n'a été trouvé.

5.7. Corrélation entre niveau de revenus et satisfaction des besoins de base

6.7.1. Logement

Ici, la question relative au logement concerne les personnes vivant hors des établissements d'accueil. En se référant au tableau 5, on constate que 53% ont répondu qu'elles ne sont pas du tout satisfaites, tandis que 41% sont moyennement satisfaites et 6% sont totalement satisfaites quant aux revenus et satisfaction des besoins de base.

5.7.2. Nourriture

Le service offert par l'établissement d'accueil	Quelconque	Satisfaisant	Très satisfaisant
Alimentation	5%	34%	61%

Pour ce qui est de la nourriture, 61% des personnes de 3^{ème} âge vivant dans les établissements d'accueil ont répondu qu'elles sont bien nourries et en sont très satisfaites. Aussi, 34% disent qu'elles sont satisfaites de la nourriture qu'elles bénéficient, tandis que 5% expriment qu'elles ne sont pas du tout satisfaites.

5.7.3. Soins de santé

Le service offert par l'établissement d'accueil	Quelconque	Satisfaisant	Très satisfaisant
Soins de santé	9%	23%	68%

Contrairement à ce qui est exprimé dans ces tableaux ci-hauts, la plupart des personnes vivant hors des établissements d'accueil, soit 57% ne sont pas du tout satisfaites, 37% sont moyennement satisfaites, tandis que seuls 6% sont totalement satisfaites si on se réfère à ce qui est exprimé dans le tableau 5.

5.7.4. Transport

Le service offert par l'établissement d'accueil	Quelconque	Satisfaisant	Très satisfaisant
Transport	25%	18%	57%

Pour le transport, selon le tableau 5, 70% des personnes vivant hors des établissements d'accueil ne sont pas du tout satisfaites contrairement à 57% vivant dans de tels établissements qui sont satisfaites.

En général, les personnes vivant dans des établissements d'accueil sont satisfaites par les besoins de base par rapport à celles vivant hors de ces établissements.

5.7.5. Loisir

Le service offert par l'établissement d'accueil	Quelconque	Satisfaisant	Très satisfaisant
Loisir	14%	34%	52%

Pour le loisir, 52% des personnes de 3^{ème} âges vivant dans des établissements d'accueil sont très satisfaites dont la manière elles bénéficient ce droit. 34% disent qu'elles sont satisfaites et 14% ont répondu qu'elles ne sont pas satisfaites.

5.7.6. Habillement

Le service offert par les établissements d'accueil	Quelconque	Satisfaisant	Très satisfaisant
Soins corporels journaliers	9%	25%	66%

Pour ce qui est de l'habillement, 66% Très satisfaisant.

VI. Recommandations

6.1. Perspectives d'avenir au niveau de l'univers familial

- Sensibiliser les familles sur le changement physiologique de chaque être humain ;
- Sensibiliser sur la prise en charge familiale des personnes âgées et sur l'importance de la famille pour les personnes âgées
- Couverture des besoins fondamentaux au niveau de leur famille

6.2. Perspectives d'avenir au niveau de l'univers home d'accueil

- Améliorer les conditions de vie des personnes âgées de l'univers home d'accueil
- Multiplier les services offerts dans ces homes d'accueil
- Augmenter l'affection face aux PA en plus des besoins fondamentaux liée à l'alimentation, les soins de santé et l'habillement

6.3. Perspectives d'avenir au niveau des partenaires d'accompagnement des initiatives

- Soutenir les initiatives des organisations qui s'occupent des personnes âgées ;
- Ajouter des axes stratégiques spécifiques aux personnes âgées dans leurs priorités
- Mettre en place des espaces d'occupation comme la bibliothèque, télévision, internet, etc pour les personnes âgées

6.4. Création de réseautage dans les rangs des Asbl du secteur

- Se regrouper en réseau pour amplifier la voix des défenseurs des droits des personnes âgées
- Inciter la jeunesse à être au service des personnes de 3^{ème} âge

6.5. Perspectives d'avenir dans le chef des pouvoirs publics

- Mettre en application des textes et lois déjà en place pour la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge
- Assurer la couverture totale des besoins fondamentaux pour toutes les catégories des personnes âgées vulnérable
- Augmenter l'assistance donnée aux centres des personnes âgées
- Gratuité des soins de santé pour les personnes âgées
- Susciter une implication conséquente des pouvoirs publics dans la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge
- Diversifier le partenariat avec des institutions internationales acquises à la cause du bien-être des personnes de 3^{ème} âge
- Inciter une collaboration fructueuse avec les ONG nationales affiliées au secteur de protection sociale
- Assurer périodiquement la formation ou le recyclage de notre personnel pour renforcer perpétuellement ses capacités
- Elargir le nombre et les capacités d'accueil de homes des vieillards

6.5.2. La problématique de l'intervention dans l'allègement du fardeau socioéconomique

- Mettre en place des mesures d'allègement du fardeau socioéconomique pour les personnes de 3^{ème} âge

Annexe 2

Rapport Rwanda



Social Protection For All, A Dignified Life For Every One in Rwanda

**RAPPORT SUR LA CARTOGRAPHIE QUANT AUX DROITS DES
PERSONNES AGEES EN AFRIQUE CENTRALE, LEURS
SITUATIONS ET LEURS DEFIS FACE A LEURS DROITS. CAS DU
RWANDA**

Réalisé par CARAPA Ltd

Kigali, Septembre 2023

Chapitre 4. Cartographie des organisations et institutions œuvrant en faveur des personnes âgées au Rwanda

4.1. Institutions gouvernementales et paragouvernementales en rapport direct avec les personnes âgées

Au Rwanda, il existe une institution publique (MINALOC) et une parastatale qui travaillent directement avec les personnes âgées (RSSB).

N°	Institution	Secteur public	Ancienneté	Domaines d'intervention	Adresse physique de l'organisation	Noms et contacts de responsable de l'organisation partenaire
01	MINALOC	1		Bonne gouvernance Administration territoriale Développement économique, social et politique	B.P 3445 Kigali Website: www.minaloc.gov.rw info@minaloc.gov.rw	Ministre Musabyimana Jean Claude Tel. +250 788384081/5353
02	RSSB	1	Depuis longtemps	Sécurité sociale	P.O Box 250/6655 Kigali-Rwanda Tel: 4044 Toll free line 5006 Ejo Heza info@rssb.rw KN 3 Rd African Union Boulevard Kiyovu, Nyarugenge	Mr Rugemanshuro Regis Directeur General Tel: 4044 Toll free line 5006 Ejo Heza www.rssb.gov.rw

4.1.1. Ministère de l'Administration Locale (MINALOC)

Le mandat et les missions du MINALOC sont définis par l'Arrêté du Premier Ministre No.107/03 du 15/10/2020 qui détermine sa mission comme suit :

Le Ministère de l'Administration Locale a pour mission d'assurer la coordination des programmes de bonne gouvernance et de l'administration territoriale efficace en vue du développement national économique, social et politique.

Par son unité de la protection sociale, le gouvernement investit des efforts pour soutenir un certain nombre de catégories de la population vulnérables à la pauvreté, notamment les personnes âgées.

Dans ce cadre, les politiques et les stratégies suivantes furent adoptées :

Politique nationale des personnes âgées (2021)

La politique nationale des personnes âgées s'appuie sur l'engagement du gouvernement à autonomiser, soutenir et promouvoir l'inclusion des personnes âgées dans tous les aspects de la société rwandaise. Elle a été élaborée dans le but ultime de garantir un environnement qui permet aux personnes âgées de jouir d'une pleine dignité, de la garantie de jouir de leurs droits à la santé, d'une vie sécurisée et de leurs responsabilités. Elle mettra non seulement l'accent sur la fourniture de services de protection, de soins et d'hébergement, mais également sur leur participation aux activités socio-économiques. Ainsi, les personnes âgées doivent être encouragées à rester des citoyens actifs dans la société et doivent être pleinement impliquées dans le programme de développement national.

Cette politique est alignée sur les instruments juridiques internationaux et régionaux, et plus particulièrement sur la Constitution rwandaise de 2003 telle que révisée jusqu'aujourd'hui. En plus d'aligner cette politique sur la Constitution, la politique est élaborée pour inclure les questions émergentes et les préoccupations des personnes âgées pour la réalisation de la Vision 2050 et de la Stratégie nationale de transformation (NST1).

Cette politique éclairera d'autres politiques, programmes et plans sectoriels pour garantir l'intégration des questions des personnes âgées dans les processus de développement. Elle décrit également un mécanisme coordonné et harmonisé pour la mise en œuvre des interventions décrites pour chaque domaine thématique d'interventions.

Plus concrètement, elle s'est fixée les priorités suivantes :

- Sensibiliser les membres de la communauté à assurer la préparation physique, économique et psychologique des personnes âgées ;
- Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes âgées
- Fournir aux personnes âgées protection et soins grâce à des services de soutien appropriés ;
- Promouvoir des valeurs positives pour les relations intergénérationnelles
- **Politique nationale révisée de protection sociale (2018)**
- L'objectif global de cette politique a renforcé le système national de protection sociale en vue de garantir à tous les citoyens rwandais un niveau de vie digne. Plus spécifiquement elle envisage de :
 - Garantir une sécurité de revenu minimum à tous les groupes vulnérables et aux personnes vivant dans une extrême pauvreté, en particulier les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles pauvres ;
 - Renforcer la contribution de la protection sociale à la réduction de la malnutrition ;
 - Veiller à ce que toutes les populations touchées ou susceptibles d'être touchées reçoivent un soutien pour faire face aux catastrophes et aux chocs et pour s'en remettre ;
 - Améliorer l'accès aux services sociaux pour tous les groupes vulnérables ;
 - Améliorer l'accès et renforcer le service pour les personnes âgées ;
 - Promouvoir des normes et réglementations de conception universelle dans différents secteurs, santé, éducation, protection sociale, agriculture, infrastructures, emploi, justice, protection de l'enfance, TIC et sports et loisirs. g) ;
 - Promouvoir l'autonomisation économique et la résilience des ménages vivant dans la pauvreté en créant un environnement propice à une graduation durable ;
 - Promouvoir les valeurs positives, l'autonomie et le soutien familial et communautaire aux personnes vulnérables.

Plan stratégique de la sécurité sociale (2018/19-2023/24)

Ce plan stratégique a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre du Politique nationale révisée de protection sociale (2018) et la mise en œuvre du NST-1 (2018-2024). Il identifie une série d'innovations politiques importantes et fournit des conseils détaillés sur des interventions, les besoins en ressources et les allocations intra-sectorielles, clarifie les dispositions institutionnelles pour mise en œuvre des politiques et fournit un cadre clair pour le suivi et l'évaluation de l'exécution de la stratégie. Elle comprend 3 piliers :

Pilier 1 : Régimes de sécurité sociale conçus pour garantir :

- Un niveau de vie minimum tout au long du cycle de vie. Au Rwanda, les prestations de protection sociale sont actuellement délivrées dans le cadre des programmes suivants :
- Régimes non contributifs de soutien direct du revenu ciblant les personnes vulnérables et ménages
- Régimes d'assurance sociale contributifs obligatoires pour les personnes occupant un emploi formel ;
- Régimes d'assurance sociale et d'épargne volontaires réglementés par le gouvernement.
- Subventions d'assurance maladie ciblées pour les principaux groupes vulnérables ;

Pilier 2 : Assistance sociale à court terme et les interventions clés comprend :

- Aide accessoire (ponctuelle) apportée aux ménages en difficulté par les collectivités locales ;
- Construction et réhabilitation d'abris pour les ménages vulnérables ;
- Soutien aux plus vulnérables pour couvrir les coûts critiques des soins de santé.
- Distribution d'articles de première nécessité aux ménages touchés par des catastrophes (sécheresse, inondations, glissements de terrain)
- Assistance alimentaire/secours d'urgence pour les ménages touchés par des catastrophes

Pilier 3 : Services de protection sociale qui fournissent une protection, un soutien psychosocial et une inclusion sociale des plus vulnérables. Ces services comprennent :

- Services de réadaptation et de réintégration pour les personnes handicapées et les enfants et jeunes vulnérables'
- Services qui préviennent et répondent à la violence, aux abus et à l'exploitation, en particulier contre les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées ;
- Services de proximité destinés aux principaux groupes vulnérables, offrant protection, soutien psychosocial et références vers des services complémentaires ;
- Services qui garantissent que les enfants restent dans les familles.
- Campagnes de communication publique et de plaidoyer sur les droits des groupes vulnérables.

Pilier 4 : Soutien aux moyens de subsistance et à l'emploi : Les interventions clés comprennent :

- Services d'assistants sociaux pour les ménages pauvres et vulnérables ;
- Distribution des actifs productifs aux ménages pauvres et vulnérables ;
- Formation ciblée et soutien à l'emploi iv.

- Sensibilisation et éducation financière des personnes pauvres et vulnérables ;
- Programmes communautaires de soutien aux moyens de subsistance (par exemple, projets Ubudehe, Hanga Umurimo) ;
- Plaidoyer et fourniture d'un appui technique à la conception de politiques et de programmes mis en œuvre par d'autres secteurs pour garantir l'adoption d'approches équitables et inclusives.
- Dans l'exercice de ces activités, le MINALOC jouit des atouts ou forces considérables qui suivent :
 - MINALOC joue un rôle clé dans la vision et l'agenda du gouvernement du Rwanda qui visent la décentralisation de l'administration locale, la lutte contre la pauvreté, le développement communautaire, la bonne gouvernance et la protection sociale. Ainsi, il a un accès facile aux bailleurs de fonds et au financement de ses initiatives en faveur des personnes âgées à coût relativement moindre ;
 - L'existence des politiques et stratégies définissant clairement l'orientation de sa mission lui est assignée, notamment la vision 2050, NST1 et les politiques et stratégies ci-haut mentionnées.
 - La confiance et l'appui des donateurs : un grand nombre de donateurs alignés aux différentes projets sectoriels de la protection sociale et stratégies de mise en œuvre au niveau national et des districts. Un certain nombre de projets financés ont bénéficié des financements pour la protection sociale des groupes vulnérables y compris les personnes âgées. C'est dans ce cadre que les personnes âgées vulnérables incapables de travailler bénéficient d'une aide directe au revenu des secteurs administratifs dans le cadre du programme national dit « Programme Vision 2020 Umurenge (VUP) » de Girinka Munyarwanda (one cow for one family).

Malgré ces atouts le chemin reste long vu les problèmes qui persistent au niveau de la sécurité sociale et de la réduction de la vulnérabilité de la population. Les différentes politiques et les stratégies sont théoriquement bien élaborées mais ne sont pratiquement pas mises en œuvre de façon optimale faute de financement. Ce dernier entraîne aussi l'inefficacité des plateformes de suivi mises en place.

4.1.2. Office rwandais de sécurité sociale (RSSB)

Avant la création de RSSB en 2010, la sécurité sociale au Rwanda était gérée par la Caisse Sociale du Rwanda (CSR), un établissement public institué par la loi du 15/11/1962 avec deux branches d'assurance, à savoir : la branche des pensions et la branche des risques professionnels (accident de travail et maladies professionnelles). Placée sous la garantie de l'État, elle était dotée d'une autonomie financière et administrative et placée sous la tutelle du Ministère des Finances et de la Planification Économique. Elle était régie par Décret-loi du 22/08/1974 tel que modifié et complété par la loi n° 06/2003 du 22/03/2003 et ses textes d'application.

L'office rwandais de sécurité sociale (RSSB) a été créé par la loi n° 45/2010 du 14/12/2010 qui a déterminé sa mission, son organisation et son fonctionnement. Cette institution a été créée après la fusion de la Caisse sociale du Rwanda avec la Caisse rwandaise d'assurance maladie (RAMA). Cette loi a été modifiée et complétée par d'autres lois (la loi n° N° 04/2015 du 11/03/2015 et la N° 009/2021 du 16/02/2021) qui ont confiée à la RSSB la responsabilité de gérer la Mutuelle de santé, le Régime de prestations de congé de maternité et Ejo Heza, un nouveau régime d'épargne à long terme.

Selon la Loi N° 009/2021 de la 16/02/2021 portant création de l'office rwandais de sécurité sociale (RSSB) la mission du RSSB est de gérer et de promouvoir la sécurité sociale au Rwanda. Le RSSB envisage un système de sécurité sociale complet qui répond à tous les besoins en matière de sécurité sociale. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Par cette loi, ses attributions sont :

- Gérer et promouvoir la pension de vieillesse, les prestations de survivant, les prestations d'invalidité d'origine non professionnelle, l'assurance des risques professionnels, régime des prestations de congé de maternité, régime d'assurance maladie et d'épargne à long terme ;
- Enregistrer les employeurs, les employés, les bénéficiaires et les affiliés volontaires dans les régimes de sécurité sociale sous sa gestion ;
- Faire le suivi, collecter et gérer les cotisations de la sécurité sociale ;
- Procéder à l'audit et à l'inspection pour s'assurer de la conformité à la réglementation de la sécurité sociale ;
- Payer les prestations de la sécurité sociale aux bénéficiaires ;
- Investir, au Rwanda ou à l'étranger, conformément à la législation en la matière ;
- Contribuer à l'élaboration de la politique de sécurité sociale ;
- Contribuer à la mise en place des stratégies visant le logement, la bonne nutrition, l'éducation, le soutien en cas de perte d'emploi, subvention aux besoins de la famille et la réduction de la pauvreté dans le but du bien-être social ;
- Conseiller le Gouvernement en matière de sécurité sociale ;
- Entretenir des relations et collaborer avec des institutions régionales ou internationales ayant la même mission ;

Le RSSB contribue à la mise en œuvre les engagements et programmes approuvés par le Rwanda notamment le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). Parmi ces engagements figure le développement de la protection sociale des systèmes et des mesures pour parvenir à une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables y compris les personnes âgées. Quelques mesures ont été prises pour garantir une couverture universelle, garantissant que chaque personne âgée ait accès aux régimes de sécurité sociale et de protection sociale, y compris les pensions de vieillesse non contributives, contributives et de survivant, afin de garantir un niveau de vie adéquat aux personnes âgées. En effet, en plus des régimes de retraite et de risques professionnels qui ciblaient uniquement les salariés, le Gouvernement du Rwanda a mis en place le Plan d'Épargne à Long Terme (LTSS) par la loi n°29/2017 du 29/06/2017 pour les salariés et non salariés, personnes adultes et enfants, les pauvres et les riches, dans le secteur formel et informel. L'objectif principal de cette loi était de réduire le nombre de citoyens non couverts par la sécurité et la protection sociale afin de garantir un niveau de vie adéquat aux personnes âgées.

Des mesures ont été également prises pour garantir que chaque personne âgée ait accès à des régimes de sécurité sociale et de protection sociale qui lui garantissent l'accès à des services de santé, de soins et de soutien adéquats et abordables pour une vie indépendante à un âge avancé. Ainsi, dans le cadre de garantir l'accès des personnes âgées à la retraite à des soins de santé abordables, le Ministre des Finances et de la Planification économique a établi l'instruction ministérielle n° 002/11/10TC du 24/05/2011 régissant l'assurance maladie des retraités. Ces instructions permettent aux anciens salariés ayant atteint la retraite ou sont déjà en pension de vieillesse et ont bénéficié de l'assurance maladie du RSSB avant la retraite, de continuer de bénéficier des soins de santé. Elle s'applique également à leur conjoint et à leurs enfants jusqu'à un certain âge, sans préjudice des autres lois pertinentes. L'article 5 de la loi No 48/2015 du 23/11/2015 portant organisation, fonctionnement et gestion des régimes

d'assurance maladie au Rwanda précise que, la personne qui prend sa retraite alors qu'elle bénéficie d'une assurance maladie fournie par une assurance maladie publique continue d'être couverte par une telle entité d'assurance maladie. Ils ont également accès au régime d'assurance maladie communautaire (CBHI) qui est conçu pour garantir un accès facile à tous les Rwandais non couverts par d'autres assurances médicales existantes (publiques et privées) à des services de santé et de soins abordables.

Les données de l'Institut national des Statistiques montrent qu'environ 95,8 % des personnes âgées disposent d'une assurance médicale Mutuelle de santé parmi 97,2% en milieu rural et 90,4% en milieu urbain. Quant aux retraitées, 4,9% des personnes âgées en milieu urbain, 0,5% en milieu rural et 1,3% au total bénéficient d'une assurance maladie RSSB (RAMA).

Enfin, des mesures ont été prises pour garantir que les niveaux de sécurité sociale et de protection sociale soient suffisants pour que les personnes âgées aient accès à un niveau de vie adéquat, y compris un accès adéquat aux soins de santé et à l'assistance sociale. En effet, l'augmentation des prestations de sécurité sociale pour répondre aux conditions de vie est prévue par l'article 16 de la loi n°05/2015 du 30/03/2015 portant organisation des régimes de retraite au Rwanda. Ainsi par exemple, en avril 2018, les montants des prestations de retraite et de risques professionnels versés par le RSSB ont été augmentés conformément à l'arrêté présidentiel n°069/01 du 13/04/2018 augmentant les prestations de retraite et de risques professionnels sur une base mensuelle. Concernant les personnes âgées en situation vulnérable, elles bénéficient également d'une aide au revenu sur une base mensuelle provenant des programmes de protection sociale et d'un paquet de protection sociale complémentaire.

Les atouts et les limites de l'institution

Dans le cadre de protection sociale et sécurité sociale, le RSSB jouit des atouts qui suivent :

- Autonomie administrative et financière ;
- Conseil d'administration engagé et à la hauteur de ses responsabilités ;
- Cadres techniques nécessaires et compétents ;
- Informatisation des services impeccable ;
- Volonté et engagement politique de promouvoir la protection et la sécurité sociale au Rwanda. Selon l'article 51 de la constitution de la République du Rwanda de 2003 telle que révisée à ce jour, l'État a le devoir, dans la limite de ses moyens, de prendre des actions spéciales visant le bien-être des indigents, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables.

Sur le plan politique et juridique, différentes dispositions ont été prises dans le cadre en l'occurrence :

- Loi n° 05/2015 du 30/03/2015 portant organisation des régimes de retraite et le décret-loi du 22/08/1974 modifié et complété par la loi n° 6/2003 du 22/03/2013 régissant le régime des risques professionnels ;
- Loi n° 29/2017 du 29/06/2017 portant régime d'épargne à long terme (LTSS) pour les salariés et non salariés, les pauvres et les riches, du secteur formel et informel ;
- Loi n° 003/2016 du 30/03/2016 portant indemnisation de toutes les salariées en congé pour cause de grossesse, d'accouchement et ensuite de maternité ;

- Loi n° 24/2001 du 27/04/2001 portant création, organisation et fonctionnement du régime d'assurance maladie des agents de l'Etat ; modifié et complété par la loi n° 29/2002 du 19/09/2002),
- Loi n° 03/2015 du 02/03/2015 portant organisation du Régime Communautaire d'Assurance Maladie (CBHI),
- Loi n° 08/2012 du 29/02/2012 instituant l'Assurance Médicale Militaire (MMI) et déterminant sa mission, son organisation et son fonctionnement ;
- Politique nationale de protection sociale (2005) et sa stratégie (2013), toutes révisées en 2018.
- Politique nationale des personnes âgées (2021).

Nonobstant, le RSSB a un défi majeur de faire adhérer plus de membres notamment les employés du secteur informel au régime d'épargne à long terme (LTSS). Selon le RSSB, le nombre d'adhérents actuellement s'élève à 2.500.000 sur 8.000.000, représentant 31%. Par rapport à cette adhésion, la population se demande pourquoi les autorités locales utilisent la force pour les obliger de payer les contributions alors que l'adhésion est volontaire. C'est pourquoi dans les perspectives, le RSSB se propose d'accélérer la mise en œuvre de ce programme à travers des sensibilisations nécessaires à tous les niveaux afin de maximiser le niveau d'adhésion.

4.1.3. Autres institutions avec interventions indirectes en faveur des personnes âgées

Il existe un certain nombre d'institutions publiques et parastatales qui ne sont personnes âgées directement impliquées en faveur des personnes âgées au Rwanda. Même si elles n'ont pas de mandat politique ni technique, leurs interventions devraient être inclusives et tenir compte de la dimension transversale des personnes âgées. La politique nationale des personnes âgées précise leurs domaines d'interventions résumées dans le tableau qui suit:

Tableau 8: Domaines d'intervention concernés par la politique nationale sur les PAs au Rwanda

Institution	Domaine d'interventions	Activités
MIGEPROF (Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille)	Cohésion et harmonie familiales	Sensibiliser les membres de la communauté à assurer la préparation physique, économique et psychologique des personnes âgées Sensibiliser les familles sur les habitudes et pratiques alimentaires
MINEDUC (Ministère de l'Education)	Développement des modules d'éducation	Module de préparation au vieillissement développé et intégré dans le programme éducatif des écoles secondaires afin de préparer les jeunes au vieillissement dès le plus jeune âge.
MoH (Ministère de la Santé)	Renforceront et développeront les capacités des services de Santé pour tous.	Améliorer la qualité de vie et de santé des personnes âgées <input type="checkbox"/> Subventionner les services et les médicaments contre les MNT pour les personnes âgées vulnérables

		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir des informations appropriées et un soutien psychosocial aux personnes âgées vivant avec le VIH/SIDA <input type="checkbox"/> Développer un module de gérontologie et de gériatrie à intégrer dans le programme de médecine et de services de santé <input type="checkbox"/> Offrir des formations continues en gérontologie et gériatrie aux professionnels de la santé <input type="checkbox"/> Créer une clinique gériatrique dans les établissements de santé <input type="checkbox"/> Fournir des services palliatifs aux personnes âgées <input type="checkbox"/> Fournir un soutien financier aux personnes âgées vulnérables pour accéder aux services palliatifs et de soins palliatifs <input type="checkbox"/> Offrir une formation à tous les professionnels de la santé aux soins palliatifs et palliatifs de base pour les personnes âgées <input type="checkbox"/> Développer et intégrer le module de soins palliatifs aux personnes âgées dans le programme national d'éducation à la santé <input type="checkbox"/> Élaborer un cadre juridique sur l'éligibilité des personnes âgées aux différents services d'assurance
Ministère des Sports		<p>Promouvoir des valeurs positives pour les relations intergénérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élaborer des lignes directrices pour une approche intergénérationnelle <input type="checkbox"/> Organiser l'intergénérationnel dans les événements de loisirs et culturels
Ministère de la Jeunesse		<p>Développer un module de préparation au vieillissement à intégrer aux programmes de formation Itorero</p> <p>Promouvoir des valeurs positives pour les relations intergénérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser la communauté aux valeurs culturelles fondamentales envers les personnes âgées <input type="checkbox"/> Former des groupes plus âgés pour coacher et encadrer la jeune génération sur les valeurs fondamentales

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRI)	Nutrition	Sensibiliser les familles sur les habitudes et pratiques alimentaires
Institut National de la Statistique du Rwanda (NISR)	Statistiques	Mener une enquête périodique sur la situation des personnes âgées
RDRC Commission Rwandaise de Démobilisation et de Réintégration)	Sensibilisation	Sensibiliser les membres de la communauté à assurer la préparation physique, économique et psychologique des personnes âgées
LODA	Appui matériel et Financier aux vulnérables	Apporter un appui matériel et financier aux personnes âgées vulnérables par le biais des programmes de VUP
REAF (Conseil Consultatif des Sages)	Sensibilisation	Sensibiliser les membres de la communauté à assurer la préparation physique, économique et psychologique des personnes âgées
RALC (Commission Rwandaise de la Langue et de la Culture)	Sensibilisation	Sensibiliser les membres de la communauté à assurer la préparation physique, économique et psychologique des personnes âgées
CNDH (Commission Nationale des Droits Humains)	Sensibilisation	Sensibiliser les membres de la communauté à assurer la préparation physique, économique et psychologique des personnes âgées

Source: MINALOC, Politique nationale des PAs, Juin 2021

Il sied de noter que toutes ces institutions disposent des atouts provenant non seulement de l'appui du pouvoir de nomination, des politiques et stratégies mises en œuvre mais aussi de leurs compétences techniques pour intégrer le vieillissement et les préoccupations des personnes âgées dans leurs cadres de développement et planifications. Cependant, elles accusent des failles de financement pour les activités transversales relatives aux personnes âgées vu qu'elles ne sont pas dans leur mandat statutaire.

En outre, les mécanismes de coordination et de mise en œuvre de programmes et d'initiatives de soutien aux personnes âgées ne fonctionnent pas comme il faut faute du manque aussi de financement, de concertation, de coordination et de travail en équipe. Dans la plupart des cas, chacun travaille isolément dans son coin consigné dans ses attributions statutaires.

4.2. Organisations privées et non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes âgées

Sous cette section, nous donnons l'image des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des Personnes âgées. Ces organisations comprennent les organisations de la société civile rwandaise ; les ONGs, les organisations religieuses et caritatives, mais aussi les organisations purement privées qui prêtent les services payants.

4.2.1. Organisations Non Gouvernementales

Elles comprennent les organisations de la société civile ; les associations sans but lucratif, les associations qui plaident pour les droits humains. Certaines de ces organisations sont organisées en consortium, plateformes ou *umbrella*, et il est à mentionner ici la plateforme 'Urumuri rw'Izabukuru' signifiant littéralement 'la lumière des Personnes âgées'.

4.2.1.1. ARR, Association Rwandaise des Retraités

L'Association Rwandaise des Retraités (ARR) est une Organisation Non-Gouvernementale nationale représentative des bénéficiaires des pensions de retraite au Rwanda. Elle a été créée en date du 08 octobre 2006 par une Assemblée Générale Constituante de 136 personnes qui, face aux multiples difficultés endurées par les retraités rwandais, se sont résolus de s'associer afin d'agir ensemble pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Les pensions de retraite dérisoires par rapport à la cherté de la vie étaient parmi les mobiles de la création de cette association.

L'ARR a pour vision « un pays où les retraités sont respectés et reçoivent une pension décente et vivent dans de bonnes conditions ». Sa mission consiste dès lors à la défense des droits et des intérêts des retraités rwandais. L'association a pour objectifs de défendre les droits des retraités et promouvoir leur bien-être. Ses stratégies sont diverses, à savoir : plaider, sensibilisation, promotion de l'accès aux facilités financières et aux soins médicaux.

L'association exerce ses activités sur toute l'étendue de la République du Rwanda. Son siège est établi dans la Ville de Kigali, District de Nyarugenge, dans le bâtiment Pension Plaza. Actuellement elle est représentée dans presque tous les secteurs administratifs du pays et compte plus de 6000 membres répartis dans 6 sites à savoir : Nyarugenge, Muhanga, Huye, Musanze, Kayanza et Karongi. Les membres du comité directeur de l'association se sont partagés les sites et mènent volontairement les activités de suivi et d'encadrement des branches.

Les responsables des sites sont chargés de travailler en étroite collaboration avec les Coordinateurs des districts et des secteurs dans la mobilisation et l'encadrement des membres. Les comités des branches (districts) dépendent hiérarchiquement du comité directeur de l'ARR et sont autonomes dans la formation des groupements associatifs qui élaborent des petits projets générateurs de revenus (tontines, apiculture, élevage de porcs, pépinières, etc.).

Principales réalisations et activités de l'ARR

- Réunions de concertations avec d'autres acteurs en vue de plus de synergies d'actions ;
- Etudes et recherches ;
- Plaidoyer en faveur des PAs;
- Organisations des formations en faveur des PAs;
- Formations d'associations en vue de réaliser des activités génératrices de revenus ;
- Assistance juridique en faveur des membres de l'ARR.

Analyse FFOM de l'organisation ARR

Forces	Faiblesses
1. Existence des structures bien organisées tant au niveau national qu'au niveau décentralisé (districts et secteurs)	1. Cotisations insuffisantes et irrégulières des membres dues aux pensions de retraite dérisoires

2. Bonne collaboration avec les institutions du Gouvernement du Rwanda en l'occurrence les ministères au sein du gouvernement (MINECOFIN, MINALOC) les agences du gouvernement (RSSB, RDB) et gouvernements locaux et instances de base; districts et secteurs administratifs	2. Insuffisance des ressources financières et logistiques (moyens de transport) pour l'encadrement des branches (districts).
3. Des membres réceptifs et engagés dans le secteur socio-économique à travers tout le pays	3. La suite tardive aux plaidoyers en rapport avec la modification de certaines lois défavorisant les retraités, l'indexation des pensions, la représentation des personnes âgées au niveau de RSSB et même des autres organes gouvernementaux, etc.
4. Un office confortable obtenu en appui de la part de l'Office Rwandais de Sécurité Sociale / RSSB	4- Insuffisance des fonds de démarrage des projets générateurs des revenus au niveau des groupements associatifs dans les secteurs administratifs
5. Existence des outils de gestion notamment les statuts, le règlement d'ordre intérieur, le plan stratégique et le manuel de procédures	5. Faible connaissance dans le domaine de l'Information et de la Communication Technologique (ICT)
6. Des agents permanents (3) et un agent temporel engagés et motivés	6. Insuffisance du taux d'adhésion des retraités (6.000 sur 42.284 qui touchent la pension soit 4.9% des personnes âgées (NISR, RGPH, 2023)
7. Existence de groupements associatifs (tontines, Activités Générateurs des revenus) au niveau des secteurs administratifs	
8. Expertise dans l'accompagnement des personnes âgées: formation, création et gestion des projets, droits des personnes âgées.	
9. Existences des modules de formation sur différents thèmes socio-économiques, juridiques,....	
Opportunités	Menaces
1. La volonté politique du gouvernement traduite par l'adoption de la politique nationale des personnes âgées en 2021.	1. Pensions de retraite non indexées par rapport à la valeur de la monnaie et la cherté de la vie

2. Bonne collaboration et réceptivité des instances au niveau central et local	2. La faiblesse physique des membres face à l'étendu et à l'inaccessibilité géographique de certaines branches
3. Partenaire d'accompagnement de longue date avec "We Social Movement" (WSM)	3. Fréquence de maladies chroniques chez les membres de l'ARR
4. Existence des synergies avec d'autres organisations au niveau national (INSPIR Zamuka, Urumuri rw'izabukuru,).	4. Conflits intergénérationnels dus à la dégradation des valeurs de la société et aux technologies de l'information
5. Disponibilité sur terrain des experts et techniciens dans divers domaines de développement socio-économique et culturel.	5. Insuffisance de partenaires financiers

Perspectives d'avenir

Pour de futures interventions, l'ARR se propose de :

- 1- Poursuivre les plaidoyers auprès des différents acteurs concernés en rapport avec les droits socio-économiques et juridiques des retraités ;
- 2- Promouvoir le développement des projets générateurs des revenus au niveau des secteurs administratifs ;
- 3- Etendre la complémentarité intergénérationnelle par des activités synergiques avec la Fédération des Mouvements Populaires (FMP);
- 4- Mise en place d'une clinique gériatrique.

4.2.1.2. Organisation NSINDAGIZA

NSINDAGIZA⁵² est une organisation rwandaise qui promeut les droits et le bien-être des personnes âgées les plus vulnérables. Elle a été fondée en juillet 2014 sur base de la convenance et la volonté des fondateurs en conformité avec la loi no 04/2012 du 17/02/2012 portant organisation et fonctionnement des organisations non gouvernementales nationales.

L'organisation a pour objet de (i) sensibiliser les personnes âgées sur leur importance et de les aider à faire part dans le développement du pays, en fonction de leur capacité et (ii) sensibiliser les familles et les communautés à bénéficier des potentialités des personnes âgées et à maintenir leurs droits et bien être.

Le siège de l'organisation est établi dans la Ville de Kigali, District de Nyarugenge, secteur Kigali. Il peut néanmoins être transféré ailleurs au Rwanda sur décision de 2/3 des membres de l'Assemblée Générale de l'organisation.

L'organisation se compose des membres fondateurs, membres adhérents et membres d'honneur. Les organes de l'Organisation sont l'Assemblée Générale, le Comité Exécutif, le commissariat aux comptes et le comité de résolution de conflits. Le Comité Exécutif est composé d'un Président : Représentant Légal, du Vice-président : R/L Suppléant, du Secrétaire, du Trésorier, de Neuf conseillers et d'un Coordinateur national.

⁵² Le terme « NSINDAGIZA » est utilisé lorsqu'un pèlerin le plus faible demande au plus fort de le soutenir en lui prenant la main et ensemble, ils facilitent la tâche/le voyage.

Les bénéficiaires de l'organisation sont les personnes âgées de plus de 60 ans (isolées, handicapées, extrêmement pauvres, souffrant des maladies chroniques, vivant avec le VIH).

Pour répondre aux besoins des personnes âgées, NSINDAGIZA a adopté une approche communautaire et consacre ses actions sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, le soutien psychosocial et le plaidoyer.

Aujourd'hui Nsindagiza compte 1.889 membres réparties en deux grandes catégories, à savoir : (i) 19 membres (dont 6 hommes et 13 femmes) des organes statutaires des comités ; et (ii) 1.870 membres (dont 449 hommes et 1.421 femmes) constituant des groupes de soutien de personnes âgées réparties en 85 groupes de soutien dans sept districts administratifs du Rwanda, à savoir Gasabo (2), Kicukiro (2), Nyarugenge (3), Kamonyi (55), Huye (2), Nyamasheke (1), et Gatsibo (20).

Dans l'accomplissement de sa mission, elle travaille avec les parties prenantes des personnes âgées, d'autres institutions et des individus ayant à cœur de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être des personnes âgées. Ses partenaires principaux sont HelpAge International, FIAPA, GAROP.

Actuellement, l'organisation NSINDAGIZA entretient une forte collaboration avec les institutions du gouvernement rwandais telles que le MINALOC, la CNDH, la chambre des sénateurs rwandais et la REAF.

Elle est également membre de différents groupes techniques de travail dont le groupe de travail sur la protection sociale dirigé par le MINALOC, groupe Technique de travail sur les maladies non transmissibles de RBC, Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement des Nations Unies.

Elle est membre de la Plateforme Nationale du vieillissement Urumuri rw'izabukuru composée de 6 organisations rwandaises ; le Réseau « Ne laisser personne de côté » composé de 10 ONG, Réseau sur le vieillissement des Grands Lacs composé de 9 ONG du Rwanda-Burundi et RDC; Alliance mondiale pour les droits des personnes âgées (GAROP), Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées (FIAPA), SGA Afrique; Forum des OSC ; INSP!R Zamuka ; SDG 5 forum (ODD) ; Common Age Association, HelpAge International.

Cette collaboration avec différentes organisations et institutions gouvernementales contribue fortement à faire entendre la voix des personnes âgées à travers la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement des capacités des volontaires de NSINDAGIZA.

L'organisation NSINDAGIZA a fait des progrès considérables dans la création de groupes de soutien aux personnes âgées, la promotion de l'esprit de volontariat, l'établissement de réseaux et de liens avec des organisations locales et internationales et une forte collaboration avec les institutions gouvernementales, mais elle présente également des domaines d'amélioration.

Les principales réalisations de NSINDAGIZA

1. Création et accompagnement / suivi quotidien des activités de différents groupes de soutien aux personnes âgées dans 7 districts ;
2. Appui aux groupes de soutien de personnes âgées des districts Nyarugenge, Kamonyi et Huye à travers l'élevage de petits bétails (donation de chèvres et porcs) en décembre 2019 ;
3. Elaboration du guide de discussions comprenant 52 sujets pour aider les membres des groupes des personnes âgées et jeunes lors de leurs rencontres (52 sujets correspondant à 52 semaines de l'année) ;

4. Participation active dans «Gendered ageism assessment» avec HelpAge International en 2022;
5. Participation active dans «Global fight ageism conference» en collaboration avec GAROP en 2022;
6. Participation active dans «Gender and ageing advocacy strategy» avec HelpAge International en 2023;
7. Participation active dans «Age with rights global rally campaign», chaque année avec GAROP;
8. Organisation chaque année de la journée mondiale des droits des personnes âgées et de la journée internationale de la santé dans la zone d'intervention ;
9. Création d'une synergie nationale des organisations des personnes âgées (urumuri rw'izabukuru) et d'une synergie sous régionale des grands lacs : Great Lakes Ageing Network (GLAN) ;
10. Organisation de différentes campagnes de plaidoyer auprès du gouvernement, des ateliers et des journées de réflexion sur la mise en place d'une politique nationale des personnes âgées et la ratification du protocole sur la charte africaine des droits humains pour les personnes âgées ; ce qui a abouti à l'existence de cette politique en 2021 ;
11. Distribution du matériel d'hygiène pour lutter contre la pandémie du COVID-19 aux groupes de Kigali en Juin 2020 ;
12. Organisation des dialogues (au niveau national, des districts et communautaire sur la prise de connaissance et dissémination de la politique nationale des personnes âgées en collaboration avec RWAMREC entre novembre 2021 et mars 2022 ;
13. CHOGM 2022 welcoming intergenerational celebration en 2022.

Les différentes réunions et plateformes internationales annuelles auxquelles participe Nsindagiza

1. Universal health coverage high level meeting
2. Global ageing conference
3. SDG high level political forum
4. Commission of the Status of Women (CSW)-67
5. Women Deliver 2023 Conference in Kigali Convention Center
6. UN Open-Ended Working Group on Ageing

Analyse FFOM de l'organisation NSINDAGIZA

Forces	Faiblesses
1. Reconnu comme organisation leader en matière de vieillissement dans le pays	1. Manque de ressources humaines permanentes
2. Dotée d'une crédibilité et réputation grâce à la collaboration avec différents partenaires et parties prenantes locaux, régionaux et internationaux	2. Faible capacité financière

3. Présence de normes et standards	3. Manque de financement
4. Existence des volontaires compétents et engagés	4. Absence d'adresse physique (Bureaux).
5. Existence des groupes solides de soutien aux personnes âgées	
6. Bénéficiaires très réceptifs	
7. Existence du réseau solide avec des ONG nationales et internationales œuvrant en faveur des personnes âgées	
8. Implication significative des jeunes dans les activités	
Opportunités	Menaces
1. Il existe une volonté et un engagement politique de promouvoir les droits des personnes âgées, y compris l'existence d'une politique nationale des personnes âgées.	1. Faible mise en œuvre du cadre juridique et politique
2. Existence d'une plateforme nationale pour les personnes âgées	2. Absence de professionnels de santé formés dans le domaine de la gérontologie et de la gériatrie
3. Existence des réseaux régionaux et mondiaux pour les personnes âgées	3. Pauvreté et analphabétisme chez les personnes âgées
	4. Indisponibilité de la convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées

Perspectives d'avenir

Dans l'accomplissement de sa mission, l'organisation Nsindagiza poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer les campagnes de plaidoyer et de sensibilisation ;
- Identifier et renforcer les capacités de ses volontaires et des établissements d'accueil des personnes âgées ;
- Elargir ses activités en créant des groupes de soutien dans les districts non encore couverts ;
- Former les prestataires de services sur le vieillissement/gérontologie ;
- S'assurer de la diversité inclusive et du genre pour l'égalité et l'autonomisation des personnes âgées à participer à la prise de décision à tous les niveaux ;

- Renforcer le réseau national et international ;
- Renforcer la capacité institutionnelle de Nsindagiza à exécuter efficacement son mandat.

4.2.1.3. ARPA (Association Rwandaise des Personnes Âgées)

L'Association Rwandaise des Personnes Âgées (ARPA) est une organisation rwandaise créée le 07 février 1995. Elle se veut une organisation de réhabilitation sociale de toutes les personnes âgées du Rwanda dans l'esprit de solidarité nationale et internationale. Les objectifs principaux de l'association sont :

- La réhabilitation des personnes âgées en luttant notamment contre leur marginalisation sociale et professionnelle ;
- La réhabilitation des valeurs culturelles rwandaises ;
- La revalorisation de la recherche en histoire rwandaise et médecine traditionnelle
- L'encadrement moral, culturel, scientifique et professionnel des jeunes ;
- La création des emplois décents pour les personnes âgées et ;
- La défense des droits et intérêts des personnes âgées.

Le siège de l'association est établi dans la Ville de Kigali, District de Gasabo, secteur Kimironko. Les bénéficiaires de l'organisation sont les personnes âgées de plus de 60 ans plus particulièrement les plus vulnérables. L'ARPA compte plus de 12.000 membres moins actifs la plupart du temps et répartis dans une cinquantaine de branches situées dans tous les districts du pays.

Pour répondre aux besoins des personnes âgées, l'association concentre son attention sur la participation au développement et assistance sociale des personnes âgées à travers les activités de sensibilisation, de formation, de développement et de plaidoyer.

Dans le cadre de la participation au développement, l'ARPA attache une importance particulière à la formation des adultes et à l'éducation des jeunes d'une part, à la création des projets générateurs de revenus d'autre part. La formation des adultes consiste à sensibiliser les personnes âgées ainsi que d'autres membres des groupes vulnérables aux méthodes de production, à l'épargne, à la gestion des microprojets, à la nutrition, à la sante communautaire, etc.

Cette formation se dispense surtout au cours des séminaires ou animations collectives, L'éducation de la jeunesse se matérialise notamment par la possibilité de la création des écoles maternelles, secondaires et même supérieures. Les personnes âgées retraitées de l'enseignement y retrouvent en effet la joie du contact avec les jeunes. L'animation des différentes troupes culturelles permet aussi aux personnes âgées d'initier les jeunes à la culture, plus particulièrement à travers la danse, la musique et le savoir-être. L'ARPA veut également, aux moyens de microprojets, non seulement revaloriser le savoir-faire des personnes âgées, mais aussi générer des revenus et la satisfaction psychologique des personnes âgées en vue de promouvoir leur mieux-être.

Dans l'accomplissement de sa mission, l'ARPA travaille avec les parties prenantes des personnes âgées, d'autres institutions et des individus ayant à cœur de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être des personnes âgées. Ses partenaires principaux sont les membres de la coalition Urumuri rw'Izabukuru, HelpAge International, Croix rouge nationale et internationale, et les entités administratives locales.

Analyse FFOM de l'organisation ARPA

Forces	Faiblesses
1. Existence des responsables volontaires et engagés	1. Insuffisance de ressources humaines permanentes
2. Membre de la coalition nationale Urumuri rw'Izaukuru	2. Manque de financement
	3. Absence d'adresse physique (Bureaux)
	4. Absence de personnalité juridique
	4. Insuffisance des moyens logistiques pour l'encadrement des branches.
Opportunités	Menaces
1. la volonté politique du gouvernement traduite par l'adoption de la politique nationale des personnes âgées.	1. Absence des statuts juridiques de l'organisation
2. Bonne collaboration avec les instances au niveau central et local	2. Inactivité des organes de l'organisation au niveau décentralisé
3. Connexion avec les autres organisations nationales intervenant dans la protection des personnes âgées.	

Perspectives d'avenir

Pour les futures interventions, l'Association Rwandaise des Personnes Agées se propose de :

- Réorganiser et redynamiser les branches au niveau local ;
- Chercher la personnalité juridique de l'association ;
- Renforcer les activités de sensibilisation, de renforcement de capacités des membres, de développement et de plaidoyer.

4.2.1.4. Société Saint Vincent de Paul (SSVP)

La société de Saint Vincent de Paul prend son origine dans un mouvement catholique laïque fondé en 1833 en France par Antoine Frédéric Ozanam et ses collègues étudiants, avec le but de trouver des solutions aux faiblesses que l'on constatait au niveau des chrétiens de ce temps-là dans la mise en pratique de l'évangile.

Le mouvement s'est alors confié à Saint Vincent de Paul, un saint qui avait servi d'exemple en s'adonnant durant toute sa vie aux bonnes actions d'amour en faveur des vulnérables.

Actuellement le mouvement compte près de 800 000 membres dans 154 pays du monde.

La société de Saint Vincent de Paul est arrivée au Rwanda en 1962, initiée par les pères blancs dans les paroisses de Rwamagana et Rwankuba et elle intervenait en supportant la Caritas dans ses actions caritatives.

En 1966, la société de Saint Vincent de Paul est entrée à l'Université Nationale du Rwanda et depuis lors les étudiants de l'Université Nationale du Rwanda membres de la conférence universitaire de la société de Saint Vincent de Paul ont commencé à rendre visite, à octroyer des habits, des aliments et autres bonnes actions visant à améliorer la vie des personnes vulnérables en particulier des personnes âgées.

Actuellement, la société de Saint Vincent de Paul est une Organisation Non-Gouvernementale enregistrée à la RGB et reconnue par la loi no 04/2012 du 17/02/2012 portant organisation et fonctionnement des organisations non-gouvernementales nationales, avec le certificat de fonctionnement reconnu par la personnalité juridique Ref.402/RGB2022.

Son siège et son secrétariat permanent sont basés dans le Village d'Intwari, Cellule de Kabasengerezi, Secteur de Muhima dans le District de Nyarugenge dans la Ville de Kigali. Son adresse est : La société de Saint Vincent de Paul, BP. 287 Kigali.

La structure et l'approche de la SSVP

Pour réaliser sa mission, la SSVP opère à travers la conférence au niveau de base. Les conférences sont réunies pour former le conseil paroissial, et les conseils paroissiaux du diocèse forment le Conseil diocésain. A la tête de l'organisation, il y a le Conseil National qui est l'organe suprême. Un Bureau National élu pour un mandat de trois ans renouvelables une fois, fonctionne comme organe exécutif de l'organisation.

Présentement au Rwanda, la Société de Saint Vincent de Paul compte près de 6000 membres dans le pays, répartis dans 218 conférences, 56 paroisses et 9 diocèses. Les réalisations et opérations de la SSVP sont principalement financées par les contributions des membres, les offrandes, les dons et jumelages, les collectes et les réalisations des membres ainsi que les projets générateurs de revenu de la société. L'une des principes clés de la société c'est le volontariat

Réalisations

- Prise en charge totale des personnes âgées en vue de satisfaire leurs besoins vitaux et spirituels. Actuellement la SSVP a deux centres à Butare dans le District de Huye et à Nzove dans le District de Nyarugenge.
- Le suivi des activités génératrices de revenu qui interviennent dans la prise en charge de ces personnes âgées. Ces activités sont notamment le petit commerce, l'agriculture, l'élevage, mise en location des bureaux,
- Construction et réparations des maisons pour les nécessiteux.
- Subvenir aux besoins des orphelins, des enfants de la rue, des prisonniers et d'autres personnes en besoin de soutien,
- Le paiement des frais de scolarité et du matériel scolaire pour les élèves dans le besoin,

Analyse FFOM de l'organisation SSVP

Forces	Faiblesses
Présence dans tous les diocèses du pays	Certaines conférences non-dynamiques
Presque 6.000 membres dans le pays	Membres en âge avancé pour la plupart

Patrimoine mobilier et immobilier	Gestion moins efficace des ressources
Volontariat et spiritualité comme base des activités	
Opportunités	Menaces
Naissance de Nouvelles conférences	Retrait par quelques paroisses des ressources prêtées à la SSVP,
Partenariat avec les mouvements d'action catholique ainsi que les autres organisations non-gouvernementales	Pauvreté des membres due à la crise économique
Appui des instances gouvernementales	Perte de certaines connexions de jumelage
Jumelage avec les conférences étrangères	
Participation aux activités de la grande Famille Vincentienne	

Perspectives d'avenir de la SSVP

Pour les futures interventions, la SSVP se propose de :

1. Sensibiliser les membres sur les différentes facettes de la pauvreté et renforcer la dignité humaine ;
2. Développer des services pour répondre davantage aux besoins des démunis ;
3. Recruter de nouveaux membres de la SSVP en mettant l'accent sur les jeunes ;
4. Développer des programmes de formation au leadership qui soient accessibles à tous les vincentiens ;
5. Développer des stratégies d'utilisation des technologies et de communication afin d'accroître les connexions nationales et internationales ;
6. Promouvoir la bonne gestion des ressources ;
7. Accroître la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux.

4.2.15. TCR (Taking Care of Retired People)

L'organisation TCR a été fondée en 2015 et a obtenu sa personnalité juridique via l'Office Rwandais de la Bonne Gouvernance.

C'est Révérend Pasteur Jonas Uwimana qui est le pionnier membre président fondateur de l'organisation TCR.

L'organisation TCR a pour mission de se préoccuper des problèmes que rencontrent des personnes âgées en situation précaire et qui ne bénéficient pas d'une pension de retraite.

TCR en tant qu'organisation sans but lucratif est composée de 19 membres effectifs. TCR intervient essentiellement dans les districts de Nyamasheke et Rusizi en Province de l'Ouest où elle compte actuellement 1.600 bénéficiaires directs..

Principales réalisations:

- Obtention de la personnalité juridique et mise en place d'un bureau permanent en District de Rusizi;
- TCR a conduit une recherche sur les conditions socioéconomiques des personnes âgées dans le secteur de Muganza du District de Rusizi;
- TCR a déjà élaboré et mis en place ses outils de gestion internes et manuels de procédures;
- TCR a déjà élaboré son plan stratégique sur cinq ans, soit un plan stratégique 2019-2025

Principales activités:

- Elaboration et mise en œuvre des activités génératrices de revenus (artisanat, agri-élevage,...);
- Paiement aux cotisations annuelles de mutuelles de santé pour leurs bénéficiaires PAs;
- promotion d'actions intergénérationnelles;
- Préparation des formations aux jeunes en vue d'anticiper sur leur perspectives;
- Formation des clubs et 'Self Help Groups/amatsinda yo kwifasha en vue de l'autopromotion et de vaincre l'isolement en vue de perspectives meilleurs;
- Assistance et accompagnement en ce qui concerne les contentieux impliquant les personnes âgées vulnérables;
- Accompagnement des personnes âgées pour prévenir les maladies non transmissibles (NCDs);
- Assistance à la nourriture pour ceux qui sont en grande nécessité

Pour réaliser toutes ses activités, TCR ne compte que sur les contributions de ses membres qui sont très engagés ; et sur la mobilisation des ressources au sein des églises locales. Cependant, TCR n'est pas une organisation d'obédience religieuse, mais plutôt une organisation non gouvernementale.

Analyse des FFOM de l'organisation TCR

Forces	Faiblesses
Membres engagés et qualifiés dans plusieurs domaines; multidisciplinarité	Insuffisance de ressources financières
membres qui ont la passion de travailler et de plaider pour les PAs	Insuffisance en techniques d'accompagnement psychologiques des PAs
Existence d'outils organisationnels et de gestion interne	Insuffisance des ressources pour pouvoir atteindre un grand nombre de PAs vulnérables
Obtention de la personnalité juridique	

Opportunités	Menaces
Existence du cadre national et particulièrement de la politique nationale sur les PAs	Attentisme des PAs bénéficiaires
Zone d'intervention en milieu rural, ce qui donne une bonne réceptivité des bénéficiaires	Paupérisation des PAs des bénéficiaires qui conduit à la mauvaise gestion de l'assistance reçue
Participation aux réseaux national (Urumuri rw' abakuze, INSP!R Zamuka,...), international (GALOP, FIAPA,...)	Ignorance pour certains des PAs bénéficiaires
Bonne collaboration avec les instances de gouvernements locaux; districts et secteurs administratifs, membre de JADFs	PAs bénéficiaires qui sont délaissées et ne sont pris en charge par leurs familles respectives
	Certaines PAs bénéficiaires qui ont d'autres charges surtout les enfants 'naturellement' nés de leurs enfants

4.2.1.6. Imbuto Foundation

La Fondation Imbuto offre des foyers aux survivants âgés du génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda. Cette fondation œuvre sous les auspices de la Première Dame du Rwanda, Mme Jeannette Kagame, qui a été fortement touchée par la vie très difficile que mènent les survivants âgés du génocide dans les différents districts du Rwanda dont notamment les districts de Bugesera, Kamonyi, Huye, Nyamagabe, Nyamasheke, Rwamagana, Kayonza, Burera, Musanze, Karongi et Rubavu.

Les sourires sur les visages de ces veuves et veufs dont les familles ont été complètement anéanties lors du génocide contre les Tutsi en 1994 constituent un réconfort important pour les concernés et un motif de satisfaction pour *Imbuto Foundation*.

Les auberges d'accueil ont été nommées localement «Impinganzima», tandis que les occupants âgés sont regroupés sous les familles «Intwaza». L'exemple typique est l'auberge d'accueil située dans le village de Gatara, cellule Kayumba; un foyer à 40 veuves et veufs âgés. L'auberge, d'une capacité totale d'accueil de 80 personnes, leur servira de maison de retraite.

"Être fort! Nous sommes honorés d'être appelés vos enfants et nous continuerons à tirer notre force de votre courage et de votre gentillesse toujours présents », a déclaré un jour la Première Dame aux bénéficiaires âgés.

Mme Kagame a été à l'origine de plusieurs projets visant à fournir des foyers aux personnes âgées, veuves et veufs du génocide de 1994 contre les Tutsi à travers le pays.

Grâce à ce programme, plus de 130 membres d'Avega Agahozo ont trouvé un foyer dans différentes régions du pays, selon la Fondation Imbuto – l'organisation philanthropique de la Première Dame.

La Fondation Imbuto travaille en étroite collaboration avec l'Association des Veuves du Genocide (AVEGA).

4.2.2. Organisations caritatives et celles d'obédience religieuse / FBOs

Sous cette section, nous faisons une brève présentation des organisations d'obédience religieuse ou affiliées aux confessions religieuses, mais aussi les congrégations religieuses œuvrant en faveur des Personnes âgées au Rwanda.

4.2.2.1. Organisation SIAC, Sazana Ishema Aging Center

Sazana Ishema Aging Centre (SIAC) est une Organisation Nationale Interdénominationnelle basée sur la foi (ministère) qui milite pour promouvoir le vieillissement dans la dignité.

Contexte historique du SIAC

La vision de la SIAC a commencé en 2011 lorsque la Révérende Immaculée Nyiransengimana, pasteur de l'Église Anglicane du Rwanda dans le Diocèse de Shyogwe, était étudiante à la maîtrise en Sociologie du Travail à Uganda Christian University et menait des recherches sur le vieillissement au Rwanda, qui ont révélé que les personnes âgées vivent une variété de différents défis, notamment : la pauvreté, la solitude, la mauvaise santé, le manque d'hygiène et d'assainissement pour n'en citer que quelques-uns.

Après avoir discuté des résultats de la recherche avec Dr Jered Kalimba, l'évêque de l'EAR, le Diocèse de Shyogwe et le Dr Katharine Hobart, sa superviseuse MSW, le pasteur Immaculée Nyiransengimana a réalisé que les besoins des personnes âgées étaient suffisamment importants pour que quelque chose soit faite. Par conséquent, elle a commencé à organiser des personnes âgées dans des clubs locaux pour les aider à résoudre certains de leurs problèmes. Progressivement, des clubs des personnes âgées ont été mis sur pied dans différentes paroisses. Le premier club des personnes âgées a été initié dans la paroisse de Gasharu dans le District de Muhanga en date du 27 octobre 2011 et il a été suivi par le club de Mutara dans le District de Ruhango.

Cette expérience positive de ces premiers clubs des personnes âgées motivait à étendre ce travail au-delà du Diocèse de Shyogwe et à devenir plus professionnelle et plus large. C'est ainsi que Sazana Ishema Aging Centre (SIAC) a été créé en tant qu'Organisation Nationale Interdénominationnelle qui a l'autorité légale de travailler partout dans le Rwanda avec différents partenaires.

Focus de la SIAC

- Formations et recherches sur le vieillissement
- Formations, dépistages et services de santé
- Formations et initiatives en moyens de subsistance
- Accompagnement psychosocial et spirituel
- Plaidoyer pour les droits des personnes âgées

Quelques activités du SIAC

- Mener des recherches sur le vieillissement ;
- Aider au développement et à la gestion continue des clubs des personnes âgées ;
- Former les personnes âgées et ceux qui s'occupent d'eux ;
- Offrir une formation technologique de base aux personnes âgées ;

- Fabriquer et fournir des matériaux locaux pour aider des personnes âgées dans les activités de la vie quotidienne ;
- Éduquer les personnes âgées et autres sur la prestation de soins continus aux enfants vulnérables ;
- Motiver les personnes âgées à utiliser leurs compétences et leurs talents pour rester actifs dans leurs communautés et leurs familles ;
- Organisation des célébrations des Journées internationales et autres journées des personnes âgées ;
- Mobiliser les personnes âgées pour l'entrepreneuriat et l'auto-assistance ;
- Aider les personnes âgées à transmettre le patrimoine culturel et historique aux plus jeunes ;
- Éduquer les personnes âgées pour améliorer leur vie et prévenir les problèmes de santé ;
- Encourager les institutions religieuses à offrir un soutien psychosocial et spirituel aux personnes âgées.

Certaines des stratégies qui guident SIAC il y a :

- Être inclusif et travailler avec *les personnes âgées*, leurs clubs, leurs animateurs, leurs familles sans aucune discrimination basée sur la foi, l'âge et sexe
- Collaborer avec d'autres parties prenantes travaillant avec *les personnes âgées*, notamment les églises, le gouvernement, les établissements d'enseignement, les ONG nationales et internationales, les particuliers et le secteur privé
- Promouvoir le volontarisme et travailler avec des animateurs locaux
- Développer le programme de mentorat
- Faire campagne pour les droits des *personnes âgées*

Psaume 92,14 : Ils porteront encore du fruit dans la vieillesse et seront toujours verts et forts.

Sa mission en tant qu'organisation confessionnelle (ministère) qui promeut un vieillissement digne concentre ses efforts sur (i) la formation et la recherche sur le vieillissement; (ii) la santé; (iii) les moyens de subsistance, (iv) le soutien psychosocial et spirituel; (v) la promotion du patrimoine culturel; et (vi) la défense des droits des personnes âgées.

Les stratégies du SIAC sont les suivantes :

- Être inclusif et travailler avec les personnes âgées individuellement, ou en clubs, et ou dans leurs familles respectives, et ou dans les églises et les communautés locales, quels que soient leur foi, leur âge et leur sexe ;
- Collaboration avec d'autres partenaires sur le terrain, notamment les églises, le gouvernement, les établissements d'enseignement, les ONG locales et internationales, les particuliers, etc.
- Promouvoir le travail bénévole et travailler avec des animateurs basés localement

L'analyse des FFOM ci-après donne son image actuelle.

Forces	Faiblesses
1. Ferme engagement des membres fondateurs de l'organisation SIAC	1. Insuffisance en ressources humaines d'exécution d'actions volontaristes

mobilisant leurs propres ressources sous forme de cotisations	
2. Enracinement des actions sur base des résultats de la recherche en sciences sociales ; travail social sur les PAs	2. Manque de financement
3. Approche montante basée sur les besoins réels des PAs dans leur communautés locales en s'appuyant sur des clubs et ou <i>self help groups</i>	3. Insuffisance en moyens matériels et logistiques nécessaires pour l'accomplissement de sa mission
4. Existence de la personnalité juridique qui confère à l'organisation d'exercer en toute tranquillité	
5. Clubs d'autopromotion à travers des métiers professionnels d'artisanat et d'activités génératrices de revenus	
Opportunités	Menaces
1. Existence de la politique nationale sur des personnes âgées	1. Existence de certaines pandémies et ou épidémies menaçant la vie des PAs
2. Bonne collaboration avec les instances gouvernementales tant au niveau central (MINALOC, MIGEPROF) que local (Prix de JADF du District de Muhanga), ce qui augmente la crédibilité de l'organisation	2. Inactivité des organes de l'organisation au niveau décentralisé
3. Réseaux et insertion dans les plateformes d'organisations tant nationales qu'international œuvrant en faveur des PAs.	3. Faible concertation avec d'autres organisations

4.2.2.2. UXA (Union des Xaveri Adultes)

L'Union des Xaveri Adultes est l'une des 4 branches du Mouvement Xaveri établies suivant les tranches d'âge : la branche des joyeux : de 9 à 12 ans, la branche des ardents : de 13 à 16 ans, la branche des rayonnants : de 17 à 24 ans et UXA /Union des Xaveri Adultes) : de 25 ans et plus.

Le Mouvement Xavéri est un mouvement de jeunesse d'action catholique et de formation fondé à Bukavu en 1952 par le révérend Père George DEFOUR. Mandaté par la Conférence Episcopale du Rwanda-Burundi, Il a commencé sa première section au Rwanda en 1956 dans la paroisse HIGIRO du diocèse de Butare et reconnu officiellement en 1965 ((cfr Arrêté Ministériel n° 157/10 du 23 septembre 1965 in J.O. n° 20 du 15 octobre 1965) en tant qu'Association sans but lucratif. Sa devise est : « Charité, Toujours ». Il tire son nom de Saint François Xavier qui est considéré comme le modèle de charité et d'apostolat, de par les œuvres de charité et les missions apostoliques réalisées tout au long de sa vie.

Actuellement, le Mouvement Xavéri du Rwanda se trouve dans tous les régions du pays : dans les Paroisses, les écoles secondaires, universités et instituts supérieurs et dans tous les prisons du pays. Il a la mission principale de :

- Promouvoir les actions de charité, d’apostolat et de développement ;
- Éduquer la jeunesse selon la foi de l’Eglise Catholique ;
- Donner une éducation de vrai rwandais basée sur l’amour de Dieu, l’amour du prochain et de la culture rwandaise.

Les objectifs du Mouvement Xavéri du Rwanda peuvent se résumer en ces trois points :

- Développer un témoignage de charité constamment recherché et vécu dans toute communauté humaine, sans distinction de race, de tribu et de religion,
- Favoriser une action individuelle d’apostolat visant à transmettre à chacun la vérité et la vie de Jésus et à proposer l’Evangile comme chemin de la vie,
- Créer des communautés qui répondent aux besoins réels du pays, en suscitant des initiatives de développement au sein des équipes, sections et groupes xavéris.

Le Mouvement Xavéri intervient dans les domaines suivants :

- Formation informelle
- Spiritualité et apostolat
- Projets générateurs de revenus (cuniculture, agriculture, pisciculture, élevage de la volaille et des Caprins, artisanat)
- Métiers
- Culture
- **Assistance aux vulnérables y compris les personnes âgées**
- Jeux et loisirs pour jeunes

Les activités du Mouvement Xavéri du Rwanda chez les jeunes comme chez les adultes sont de trois genres :

- **Activités caritatives (visiter et aider les nécessités comme les malades, les pauvres, les personnes âgées, les orphelins...) ;**
- Activités apostoliques (participer aux activités liturgiques, aider les petits enfants à préparer la première communion, fonder de nouvelles sections et relancer les faibles, diriger les communautés ecclésiales de base, participer dans les chorales paroissiales) ;
- Activités de développement (se regrouper dans des activités socio-économiques dans les domaines de l’agriculture, élevage, artisanat, couture...).

Dans le cadre d’assistance aux vulnérables, le mouvement Xaveri notamment sa branche UXA a apporté non seulement une aide matérielle aux personnes âgées comprenant les vêtements, les médicaments, construction des maisons mais aussi une aide psychologique et spirituelle à travers des visites et des prières.

Analyse FFOM de l’organisation

Forces	Faiblesses
1. Présence dans toutes les Paroisses, les écoles secondaires, universités et instituts supérieurs	1. Manque de financement ou de fonds suffisants

2. Existences des structures de direction élues depuis les paroisses jusqu'aux diocèses	2. Insuffisance de connaissances en matière des droits et de la protection des personnes âgées
5. Existence des statuts et de règlement d'ordre intérieur	
6. Soutien et engagement de l'autorité ecclésiale dans la promotion des activités d'appui aux groupes vulnérables y compris les personnes âgées	
7. Engagement et volontarisme des membres	
Opportunités	Menaces
1. Existence d'une politique nationale des personnes âgées.	La crise économique mondiale causée par la guerre en Ukraine et par d'autres crises sécuritaires dans le monde sont sources d'inflation monétaire, de la montée galopante des prix sur les marchés et de la cherté de la vie
2. Bonne collaboration à tous les niveaux (ecclésial et administratif)	

Pour l'avenir, UXA s'attachera de renforcer ses stratégies et activités :

1. Caritatives (visiter et aider les nécessiteux comme les malades, les pauvres, les personnes âgées, les orphelins...)
2. Activités apostoliques (participer aux activités liturgiques, aider les petits enfants à préparer la première communion, fonder de nouvelles sections et relancer les faibles, diriger les communautés ecclésiales de base, participer dans les chorales paroissiales) ;
3. Activités de développement (se regrouper dans des activités socio-économiques dans les domaines de l'agriculture, élevage, artisanat, couture...).

4.2.2.6. Congrégation des sœurs ABIZERAMARIYA

La congrégation des sœurs ABIZERAMARIYA a été fondée en 1956 par le Père Sekamonyo avec pour charisme de s'occuper des personnes les plus vulnérables en particulier les plus âgées et les handicapés.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées, la congrégation compte aujourd'hui 232 personnes réparties dans 7 homes d'accueil comme suit: Kabgayi (16 personnes), Gisenyi (14 personnes), Byumba (38 personnes), Kibungo (44 personnes), Gisagara (46 personnes), Ngoma (36 personnes), Tumba (38 personnes).

4.2.3. Organisations privées à but lucratif

Il y a un petit nombre d'organisations purement privées s'occupant de l'accueil des personnes âgées. Nous avons pu recenser l'entreprise « Iwacu Dignity Home Care Ltd » ayant son centre d'accueil à Karuruma qui compte actuellement seulement 5 personnes.

Chapitre 5. Discussion des résultats

5.1. Représentation sociale des personnes âgées dans la société rwandaise

5.1.1. Personnes âgées chef de ménage et conditions de vie au Rwanda

La chefferie du ménage, les caractéristiques des chefs de ménage et les conditions de vie font partie intégrante de la compréhension de la dynamique et de la qualité de vie au sein d'un ménage. Il fait référence à la personne qui assume la responsabilité principale de la prise de décision et de la gestion d'un ménage. Dans ce chapitre, nous allons explorer l'importance des caractéristiques de chef de ménage, de solitude et de taux de soutien aux personnes âgées des chefs de ménage dans la mesure où elles ont un impact sur les conditions de vie sur le bien-être global des ménages.

Plusieurs personnes âgées sont chefs de familles en comparaison avec la population plus jeune, tant dans les zones urbaines que rurales. Il est également plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, conformément aux coutumes rwandaises, car les femmes de tous âges sont moins susceptibles d'être chefs de famille que les hommes. D'après les résultats, environ 75,6% des personnes âgées sont chefs de famille contre 31,7% des personnes de 12 à 59 ans. Parmi les hommes âgés au Rwanda, les données montrent qu'environ 92,6% d'entre eux sont chefs de famille, tandis que parmi tous les hommes plus jeunes de 12 à 59 ans, seulement la moitié (49,8%) d'entre eux sont chefs de famille. De même, parmi toutes les femmes âgées du Rwanda, les résultats indiquent que 64,2% d'entre elles sont chefs de famille, alors que seulement 14,7% des femmes plus jeunes de 12 à 59 ans sont chefs de famille.

5.1.2. La solitude chez les personnes âgées au Rwanda

Les résultats montrent que 12,9% des personnes âgées vivent seules (111.417 sur 862.929) et qu'il y a plus de femmes âgées vivant seules (84.118 ou 75,5% des personnes âgées) que d'hommes (27.299 ou 25,5% des personnes âgées). Et puis, la plupart de ces personnes âgées qui vivent seules se trouvent en milieu rural (95.264 ou 85,5% des personnes âgées) qu'en milieu urbain (16.153 ou 14,5% des personnes âgées). Dans tous les groupes d'âge des personnes âgées, le pourcentage de personnes âgées vivant seules diminue à mesure que l'âge augmente, mais il augmente légèrement pour le dernier groupe d'âge de 85 ans et plus par rapport au groupe d'âge précédent de 80 à 84 ans.

5.1.3. Ménages dirigés par des personnes âgées et ayant des orphelins

Certains ménages dirigés par des personnes âgées avec ou sans orphelins. Environ 2,1% des ménages dirigés par des personnes âgées s'occupent des enfants orphelins. Parmi ceux-ci, 2,4 et 2,1% des ménages dirigés par des personnes âgées qui s'occupent des orphelins se trouvent respectivement dans les zones urbaines et rurales. Les données montrent en outre qu'il y a plus de ménages âgés dirigés par des femmes (2,4%) que de ménages dirigés par des hommes âgés (1,8%).

Dans toutes les provinces, les ménages dirigés par une femme âgée comptent probablement une proportion d'orphelins plus élevée que ceux dirigés par un homme âgé. Cela pose un problème majeur aux ménages dirigés par des personnes âgées et ayant des orphelins en termes de prise en charge des orphelins, car ils ont besoin de nourriture, de scolarité et de soins médicaux. Il est à noter que la majorité des ménages dirigés par des femmes âgées sont plus susceptibles d'être vulnérables car ils disposent de moins de ressources pour bien s'acquitter de leurs responsabilités en matière de soins. Les données montrent également que la province de l'Est a la plus forte proportion de ménages âgés dirigés par des femmes (3,0%) et des hommes (2,2%) avec des orphelins, tandis que la province du Nord a la plus faible proportion de femmes âgées (1,8%) et d'hommes (1,5%) dirigés par des ménages avec des orphelins.

5.1.4. Le taux de soutien aux personnes âgées au Rwanda

Le taux de dépendance des personnes âgées montre la proportion de personnes âgées de plus de 64 ans par rapport à celles âgées de 16 à 64 ans (Claire Harasty et Martin Ostermeier, 2020). Au niveau national, une personne économiquement active (âgée de 16 à 64 ans) soutient économiquement et socialement 7,4 personnes âgées (âgées de 65 ans et plus) dans la société. Le fardeau du soutien est encore plus lourd dans les zones rurales que dans les zones urbaines, puisqu'une personne dans les zones rurales et urbaines soutient respectivement 8,8 et 4,3 personnes âgées. Les résultats montrent également que dans toutes les provinces, le ratio est plus élevé pour les ménages dirigés par une femme que pour ceux dirigés par un homme, tant dans les ménages ruraux qu'urbains. Les données indiquent en outre que la ville de Kigali a le taux de soutien aux personnes âgées le plus faible, ce qui implique qu'une personne active dans la ville de Kigali ne prend en charge que 3,0 personnes âgées, par rapport à la province du Sud qui a le ratio le plus élevé, soit 9,3 personnes étant prises en charge par une seule personne active. Dans les autres provinces, une personne soutient respectivement 8,1; 8,6 et 7,1 des personnes âgées dans les provinces de l'Ouest, du Nord et de l'Est.

5.2. Perception que l'on a sur les familles qui confient leurs vieux parents à des établissements d'accueil

A la question de savoir la perception que l'on a sur les familles qui confient leurs vieux parents à des établissements d'accueil, les informations fournis par les personnes ressources interrogées montrent ce qui suit :

- Pour certains, les personnes âgées est un fardeau pour la famille : nombreux sont ceux qui croient que les personnes âgées sont économiquement inactives ;
- Le respect des personnes âgées s'est dégradé due à l'acculturation exprimée par l'adoption de modes de vie culturels différents ;
- D'autres disent que les personnes âgées sont difficiles à vivre ensemble, ne sont pas ouvertes aux nouvelles idées et sont incapables de participer efficacement aux activités communautaires et économiques ;
- Il existe des conflits de génération due à la perception différente des choses et aux nouvelles technologies de l'information ;
- Existence des préférences socioculturelles : certains choisissent de vivre et mourir dans leurs propres maisons de résidence au village plutôt que de venir vivre dans la maison de leurs fils et filles ;
- Les soins de longue durée pour les personnes âgées sont devenus insupportables pour certains à cause du coût des soins.
- Certaines personnes âgées n'ont pas de familles et ont perdu leurs enfants et petits-enfants à cause du génocide contre les Tutsi en 1994.

5.3. Niveau de connaissance des droits des personnes âgées

Le niveau de connaissance des droits des personnes âgées semble très faible suite à l'ignorance. Beaucoup d'entre elles ignorent ce à quoi ils ont droits.

Beaucoup d'entre elles ne connaissent pas les contenus des cadres et instruments internationaux que le Rwanda a adoptés et ou ratifiés, et ne connaissent pas le contenu de la politique nationale sur les personnes âgées.

Les institutions gouvernementales, structures institutionnelles et services d'accompagnement ne se donnent pas la peine de sensibiliser et de vulgariser les droits des personnes âgées sauf

seulement quand la journée internationale des personnes âgées en début octobre de chaque année est proche.

Seul un petit pourcentage (5%) de personnes âgées regroupées en associations et ou en organisations de plaidoyer (ARR, NSINDAGIZA) ou bénéficiaires des organisations d'appui (SIAC, Sœurs Abizeramariya, SSVP) est au courant des droits des personnes âgées et du contenu des cadres et politique nationale sur cette catégorie de la population.

5.4. Situation sur les conditions d'accueil et de vie menées par les personnes âgées

Le Gouvernement du Rwanda a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des personnes âgées. Le pays a mis en œuvre des programmes de protection sociale, notamment le programme «Girinka», qui fournit des vaches aux familles vulnérables, notamment aux personnes âgées, pour améliorer leur bien-être économique.

Le Rwanda compte un certain nombre croissant de maisons de retraite et de centres d'accueil et de soins aux personnes âgées, bien que la disponibilité et la qualité de ces installations puissent varier à travers le pays. Ces établissements visent à offrir un environnement favorable aux personnes âgées, comprenant des soins de santé, une bonne alimentation, l'hygiène et des activités sociales.

Au Rwanda, l'accent est mis sur les soins communautaires pour les personnes âgées. De nombreuses personnes âgées sont soutenues par leurs familles et leurs communautés respectives. Les structures sociales traditionnelles jouent un rôle important dans la fourniture de soins et de soutien aux membres âgés de la société.

Le Rwanda a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration des services de santé, ce qui profite également à la population âgée. L'accès aux soins de santé, y compris aux services médicaux de base et aux médicaments, s'est élargi grâce aux 'mutuelles de santé' pour tous les Rwandais.

Malgré ces efforts, la population âgée du Rwanda reste confrontée à des défis. Les disparités économiques, l'accès limité aux soins de santé dans les zones reculées et les problèmes liés à l'isolement social et à la santé mentale peuvent affecter le bien-être des personnes âgées.

Le Rwanda a reçu le soutien d'organisations internationales et d'ONG pour améliorer le bien-être de sa population âgée. Ces organisations travaillent souvent sur des projets liés aux soins de santé, à la réduction de la pauvreté et au soutien social.

La société rwandaise met fortement l'accent sur le respect et la prise en charge des membres âgés de la famille. Traditionnellement, les personnes âgées sont appréciées pour leur sagesse et leur expérience, qui peuvent contribuer au bien-être de la famille et de la communauté toute entière.

5.5. Témoignages de certaines personnes âgées; hommes et femme

Les paragraphes ci-après nous récitent les témoignages de certaines personnes âgées; hommes et femmes, certains avec une rente mensuelle de pension d'autres sans pension de retraite, mais aussi un homme vivant avec un handicap physique.

1. Mukamuligo Domitille, 87 ans, veuve et ancienne fonctionnaire de l'Etat, survit avec sa pension dérisoire. Asthmatique elle vit depuis belle lurette, seule dans sa propre maison dans la ville de Kigali. Elle ne compte pas quitter sa demeure malgré de multiples appels de ses enfants qui vivent à l'étranger et qui la supplient de déménager et d'aller dans les centres palliatifs des personnes âgées: *"Je suis native de cette région, j'ai mes connaissances et repères ici. Il est impensable pour moi d'aller vivre ailleurs, de perdre mes nombreuses amies. Je pense que si l'on changeait mon environnement, je serais déstabilisée et cela me priverait de mon*

droit de liberté. Ainsi donc, *je resterai chez moi jusqu'à la dernière seconde. Ici on fait du n'importe quoi et on se couche quand on le souhaite. Pour moi, les centres de retraites, c'est la mort, l'humanisme n'y est pas. A vrai dire, ces centres sont de véritables mouvoirs et ce n'est pas parce que l'on vieillit que l'on doit être traité comme un vaut rien et isolé dans ces centres trop chers. Grâce à ma prière quotidienne, je reste optimiste quant aux jours de ma vie qui restent ici terre. Par contre, je m'inquiète des jeunes générations qui aujourd'hui, au lieu de s'inspirer des valeurs positives de notre culture préfèrent se comporter comme des européens. J'entends la tristesse de certaines personnes âgées délaissées par leurs enfants et jusqu'à présent, je ne comprends pas comment on peut abandonner ses parents qui pourtant, sont à la base de sa vie et situation actuelles. Franchement, les jeunes devraient revenir à la raison et appliquer l'adage rwandais: Urukwavu Rukuze rwonka abana barwo (le vieux lapin se nourrit du lait de ses lapereaux) au lieu de le manger selon le langage actuel des jeunes. Ils devraient, eux aussi, se préparer au vieillissement car les problèmes actuels de leurs parents seront les leurs demain".*

2. Boniface Karangwa, 70 ans, marié et père de 5 enfants dont 3 déjà mariés et 4 petits-enfants donne son témoignage au travers les paragraphes ci-après. Il ne touche aucune pension de retraite.

Je me lève tôt le matin et je prie le Bon Dieu, et je planifie le programme de ma journée...je choisis d'abord les plus prioritaires tout en me donnant le temps approprié pour accomplir les différentes tâches. Autour de 10 heures du matin, je prends une petite pause de 30 minutes, et après je continue à accomplir certaines tâches. Le plus souvent, je m'arrête autour de 12 heures car l'après-midi je rends visite aux amis, fais du sport,...

Quand je rencontre des problèmes tels que la maladie, problèmes de transport et autres, je cherche d'abord à les résoudre moi-même en commençant par la mobilisation de mes propres ressources et efforts propres...les problèmes qui nécessitent des moyens dont je ne possède pas, alors que je les juge prioritaires, je fais recours aux membres de ma famille élargie; et ceux qui semblent insolubles, nous prions le Bon Dieu pour qu'Il nous vienne au secours.

Je fais recours à l'aide et ou à l'assistance provenant des membres de la famille quand vraiment la nécessité s'impose et que je ne trouve pas d'autres moyens pour résoudre ces problèmes. *"Icyo gihe kuko ntakunda gusabiriza cyangwa kugondozyanya, kenshi mbona abana bibwiriza bakazana impano batubwira ko ari zo bageneye ababyeyi"...*(en ce moment la, parce que je n'aime pas quémander ou solliciter avec insistance, je sens l'intervention volontaire de mes enfants qui nous disent que ce sont les cadeaux qu'ils ont réservés à leurs parents).

Jusqu'à aujourd'hui, je ne reçois aucun appui ou assistance en provenance des instances gouvernementales car je pense que nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade, et nous continuons à nous débrouiller nous-même.

Aussi, nous ne recevons aucun appui ou assistance en provenance des institutions non gouvernementales car nous ne savons même pas par où passer pour les demander.

"Nifuzaza kuzasazana ishema, ntabereye umutwaro umuryango wanjye, abaturanyi na Leta" signifiant 'je souhaite vraiment être une personne âgée en toute dignité sans être une charge pour ma famille, à la société et au gouvernement'.

3. Vincent Karasanyi, 72 ans, s'est remariée après avoir perdu sa première femme vivant avec un handicap physique marchant sur béquilles

Je me lève le matin et vers 07h30 après mes petits soins de visage, je me déplace là où mon épouse est en train de labourer avec d'autres travailleurs et je cause avec eux dans le sens d'éviter l'isolement et de motiver les travailleurs par les petites causeries; mais aussi ma marche avec les béquilles m'aident sportivement et renforcent la résistance de mon corps. Autour de 11 heures du matin, je rentre à la maison où j'arrive autour de 12 heures, je mange

et me repose. Vers 15 heures de l'après-midi, je retourne au champ pour voir le progrès du travail au champ de ce jour-là puis je rentre à la maison vers 17 heures tout en planifiant pour le jour suivant.

Les problèmes auxquels je suis confrontée est d'avoir besoin de satisfaire quelque chose sans moyen de s'en procurer, et j'essaie de supporter ce manque, et je cherche une solution alternative en résolvant des problèmes autrement par mobilisation de mes propres ressources.

Je ne reçois aucune aide ni aucune assistance de qui que ce soit qu'il provienne des instances gouvernementales ou des organisations non gouvernementales, rien n'est reçu vraiment.

Mon souhait et mes perspectives est de pouvoir recevoir une assistance et un appui, ce qui m'éviterait d'être mendiant. Plutôt, je souhaite vieillir en dignité et d'être un bon sage, exemplaire aux yeux de mes descendants et des membres de ma communauté locale.

4. Vincent Budigili, 75 ans revient sur son parcours après la mort de sa femme il ya 15 ans : "Avant je vivais en parfaite harmonie avec mon épouse et nos enfants dans cette localité de Kiramuruzi, district Gatsibo Province de l'Est. Après sa mort, la situation s'est rapidement dégradée et les problèmes se sont accumulés : santé précaire, pauvreté, naissance des enfants naturels, désespérance, isolement, ivresse.... J'avais tout laissé tomber et je me suis retrouvé comme un mendiant dans cette région au su et au vu de tout le monde. Ceci a été accentué par la dégradation de ma force physique et du déséquilibre psychique de vivre dans l'humiliation et avec les enfants insupportables qui ne se soucient guère de ma vie et de leur avenir. N'eut été la prise en charge du Gouvernement qui m'a offert une assistance à travers ses programmes d'assistance aux personnes vulnérables (mutuelle de santé, frais de scolarités, nourriture, appui financier direct, Girinka, Sazaneza et autres), j'allais succomber suite à cette galère. Aujourd'hui, je suis très content de cette prise en charge et je dois à Son Excellence le Président de la République et aux autorités locales en général, une fière chandelle car j'étais au bout du rouleau, je n'y croyais plus du tout, merci ! Actuellement, je peux participer aux activités collectives comme les travaux communautaires/Umuganda et aux différentes réunions de la population. Franchement je suis fier de redécouvrir ma dignité et ma considération dans la société, je sens le goût de la vie".

5.6. Principaux défis de l'observance des droits reconnus aux personnes âgées par les pouvoirs publics et les organisations d'accompagnement

Au Rwanda et partout dans le monde, on pense souvent que les personnes âgées sont bien respectées et soutenues, car cela est inscrit dans la culture rwandaise et même dans la constitution et d'autres lois. Malheureusement, certaines violences contre les personnes âgées ne sont pas faciles à détecter. Il n'est pas toujours facile de quantifier la nature et l'ampleur de la violence envers les personnes âgées en raison du manque de données ventilées sur les cas de violences commises. Les victimes sont généralement réticentes à signaler les cas de maltraitance, surtout lorsque l'agresseur est un membre de la famille. Elles peuvent donc souffrir en silence, de peur d'être davantage violentées, isolées ou abandonnées. Dans certaines conditions et circonstances, les personnes âgées sont victimes de violences sociales, physiques, sexuelles, économiques et psychologiques. Certaines personnes âgées sont accusées par les membres de la communauté de diverses actions perverses allant de la sorcellerie pouvant provoquer trop de pluie ou de sécheresse - pour lesquelles elles sont torturées et agressées. Économiquement, ils souffrent de la perte de leurs terres et des leurs autres biens saisis.

Les institutions financières leur refusent des crédits, des assurances et d'autres services parce que les agences de prêt ont une limite d'âge pour accorder du crédit ou de l'assurance. L'âge est un obstacle à l'emploi et les licenciements frappent en priorité les personnes âgées.

D'autres fois, ils sont traités avec une discrimination fondée sur leur âge, les empêchant d'accéder à des soins de santé spécifiques et adéquats. Certains abus psychologiques sont difficiles à détecter mais ils existent: il s'agit notamment des insultes et de la négligence car ils ne reçoivent pas de soins adéquats pour répondre à leurs besoins sanitaires, nutritionnels, hygiéniques ou émotionnels.

En outre, le génocide de 1994 contre le Tutsi a placé les personnes âgées dans une situation défavorable, car la majorité d'entre elles ont perdu leurs enfants et petits-enfants, souffrant ainsi de solitude physique et des conséquences qui en découlent.

Certains des défis auxquels sera probablement confrontée la population âgée croissante pourraient inclure: une main-d'œuvre réduite qui devra subvenir aux besoins d'une population toujours plus nombreuse; les familles plus petites et la pauvreté sont susceptibles d'avoir un impact sur la fourniture de soins et la sécurité du revenu aux personnes âgées si la famille est le principal soutien qui s'occupe des personnes âgées; les défis liés à la viabilité financière des systèmes de retraite; les coûts des systèmes de santé; taux de dépendance accru; la part décroissante de la population active; la population vivant seule, en particulier les femmes, car leur espérance de vie est plus longue, ce qui accroît leur isolement et rend donc plus difficile l'organisation des soins par les membres de la famille; le besoin croissant de services de soutien supplémentaires pour permettre aux personnes âgées de rester dans leur propre domicile.

6. Conclusion et recommandations

La réalisation de la présente cartographie permet de tirer les conclusions suivantes résumées en différents points mais complémentaires.

1. Il existe une institution publique (MINALOC) et une parastatale ((RSSB) qui ont un mandat politique et technique bien défini en faveur des personnes âgées. Pour leur permettre de remplir leur mission, la Politique nationale des personnes âgées, les politiques, les stratégies sectorielles et les lois sur la protection et sécurité sociale ont été adoptées. Néanmoins, force est de constater que ces politiques et stratégies sont théoriquement bien élaborées mais ne sont pas pratiquement mises en œuvre faute de plan stratégique et de financement. Ce dernier entraîne aussi l'inefficacité ou la caducité des plateformes de suivi et évaluation mises en place.

2. L'image des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes âgées a été décrite. Il sied de signaler que ces organisations ont un défi commun celui du manque de financement ou de l'insuffisance des ressources financières et logistiques pour l'exécution de leurs plans stratégiques et projets. Ces organisations mises sur les partenaires financiers externes ce qui traduit un besoin évident dans la planification des interventions au lieu de travailler suivant les opportunités de financement.

3. Les organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes âgées font intervenir le même groupe cible dans tout le pays mais ne se connaissent pas. Les unes sont regroupées dans la coalition *Urumuri rw'Izaburu*, les autres travaillent individuellement et de façon isolée. La coordination de leurs initiatives reste faible et s'avère indispensable pour éviter la duplication des interventions ou la dispersion des efforts.

4. Le paquet de services offerts aux personnes âgées au niveau des formations sanitaires n'est pas connu des bénéficiaires et même des organisations qui travaillent en faveur des personnes âgées (il s'agit notamment des examens et traitements gratuits des cas diagnostiqués concernant les maladies non transmissibles, prescription et achat des lunettes à 1000 francs rwandais, un peu moins d'un dollar américain...);

5. La population est brutalisée ou enrôlée de force dans le régime d'épargne à long terme (LTSS) Ejo Heza sans être informée et formée suffisamment sur le bien-fondé et les objectifs ultimes de ce régime.

6. Au lieu de renforcer l'appui apporté aux personnes âgées, le Gouvernement a diminué le nombre des personnes vulnérables à assister y compris les personnes âgées, qui, du fait de leur âge, ont réellement besoin d'une assurance maladie, notamment la mutuelle de santé, pour espérer des soins de santé permanents et abordables.

7. L'adoption de la politique des personnes âgées a été un pas franchi par le gouvernement sous la pression des organisations œuvrant en faveur des personnes âgées. Cependant, pour traduire en action cette politique, il faut un plan stratégique pour son implémentation et des financements conséquents. La Politique prévoit elle-même des lois spécifiques en faveur des personnes âgées et ces lois sont toujours attendues.

8. La suite tardive aux plaidoyers en rapport avec la modification de certaines lois défavorisant les retraités, l'indexation des pensions, l'établissement du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), la représentation des personnes âgées au niveau du Conseil d'Administration de l'office rwandais de sécurité sociale, RSSB, voire dans d'autres instances gouvernementales les concernant, etc.

9. Même si ces organisations ne ménagent aucun effort dans les domaines de plaidoyer et la défense des droits et intérêts des personnes âgées, les choses avancent lentement et les

problèmes de ces personnes persistent. En effet, les personnes âgées surtout les plus pauvres continuent d'être l'objet de maltraitance, de négligence, de stigmatisation, d'isolement, de violences de toutes sortes dans la communauté. Les institutions financières leur refusent des crédits, des assurances et d'autres services parce que les agences de prêt ont une limite d'âge pour accorder du crédit ou de l'assurance. L'âge est un obstacle à l'emploi et les licenciements frappent en priorité les personnes âgées. Au niveau des prestataires des services, certains abus psychologiques existent encore ; il s'agit notamment des insultes et de la négligence car ils ne reçoivent pas de soins adéquats pour répondre à leurs besoins sanitaires, nutritionnels, hygiéniques ou émotionnels.

Au vu des points ci-haut mentionnés, certaines recommandations sont adressées aux institutions et organisations ci-après:

A. Institutions Gouvernementales

MINALOC :

- Proposer à l'Assemblée Nationale des projets de lois spécifiques telles que prévues dans la Politique nationale pour les Personnes âgées ;
- Mettre en place un plan stratégique de mise en œuvre de la Politique nationale des personnes âgées de 2021;
- Mettre en œuvre des programmes et des initiatives communautaires pour réduire l'isolement social des personnes âgées en encourageant les activités intergénérationnelles et les groupes de soutien pour favoriser les liens sociaux ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation contre la discrimination et la stigmatisation des personnes âgées, et par conséquent promouvoir la valeur et les contributions des citoyens âgés à la société rwandaise ;
- Rendre opérationnel le service spécifique dédié aux personnes âgées au niveau du Ministère et accélérer la mise en place au niveau des instances de l'administration locale des comités par et pour les personnes âgées comme c'est le cas pour les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap.

MIGEPROF :

Offrir des programmes de soutien aux familles; des ressources et des formations aux familles pour mieux soutenir leurs proches personnes âgées, tant financièrement, matériellement, psychologiquement qu'émotionnellement.

MINEDUC :

- Développer un module de préparation au vieillissement développé et intégré dans le programme éducatif des écoles afin de préparer les enfants et jeunes au vieillissement dès le plus jeune âge ;
- Promouvoir le développement des compétences éducatives en offrant des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et des programmes de développement des compétences aux personnes âgées afin de les maintenir engagées et actives dans la société.

MINISANTE

- Informer la population sur le paquet de services offerts aux personnes âgées dans les formations sanitaires ;
- Améliorer la qualité des soins de vie et de santé dispensés aux personnes âgées ;

- Adopter une stratégie efficace de sensibiliser la population à adhérer volontairement au régime d'épargne à long terme (LTSS/ Ejo Heza) ;
- Réviser et adapter les politiques existantes favorables aux personnes âgées afin de mieux répondre aux besoins de la population âgée, y compris les politiques de santé.
- Promouvoir un vieillissement en bonne santé grâce à des programmes d'éducation et de soins de santé préventifs axés sur des questions pertinentes pour les personnes âgées, telles que la gestion des maladies chroniques et le soutien en matière de santé mentale

Ministère des Sports

- Promouvoir des valeurs positives pour les relations intergénérationnelles ;
- Élaborer des lignes directrices pour une approche sportive intergénérationnelle;
- Organiser l'intergénérationnel dans les événements de loisirs et culturels.

Ministère de la Culture

- Développer un module de préparation au vieillissement à intégrer aux programmes de formation Itorero ;
- Promouvoir des valeurs positives pour les relations intergénérationnelles ;
- Former des groupes plus âgés pour coacher et encadrer les jeunes générations sur les valeurs fondamentales.

MIFOTRA, MINECOFIN et RSSB

- Accélérer le processus de la modification de certaines lois défavorisant les retraités; d'indexation des pensions par rapport à la cherté de la vie; d'établissement du Salaire minimum interprofessionnel de garanti (SMIG) et de la représentation des personnes âgées au niveau du Conseil d'Administration du RSSB et même dans d'autres instances gouvernementales ;
- Réviser et adapter les politiques existantes favorables aux personnes âgées afin de mieux répondre aux besoins de la population âgée, y compris en matière d'emploi et de logement ;
- Effectuer des recherches et collecter régulièrement des données sur la population âgée pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préférences, ce qui peut éclairer l'élaboration de politiques et de programmes.

B. Aux organisations œuvrant en faveur des personnes âgées

- Continuer de faire le plaidoyer pour la défense des droits et intérêts des personnes âgées ;
- Mettre en place une coordination et une plateforme appropriées de leurs interventions pour éviter des duplications et des dispersions d'efforts sur un même groupe cible ;
- Elaborer des plans stratégiques et actions stratégiques thématiques non basées exclusivement sur les partenaires financiers externes, mais aussi considérant la mobilisation des ressources nationales et locales;
- Effectuer des recherches et collecter régulièrement des données sur la population âgée pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préférences, ce qui peut éclairer l'élaboration d'un argumentaire de plaidoyer efficace et aider à encadrer leurs interventions sur terrain.

Après que le Gouvernement du Rwandais ait adopté la **politique rwandaise des personnes âgées**, il faudrait mettre en place le **Conseil National des Personnes Agées (CNPA)** afin de répondre aux besoins et aux préoccupations des droits de la population âgée.

Améliorer l'accès aux soins de santé en améliorant l'accès aux services de santé en créant davantage de centres de santé dans les zones rurales, en offrant des options de transport abordables et en subventionnant les coûts des soins de santé pour les personnes âgées ;

Développer et étendre les programmes et régimes de protection sociale pour fournir un soutien financier, matériel, psychologique et émotionnel aux citoyens âgés, ce qui contribue à garantir une retraite digne ;

Promouvoir l'inclusion sociale ; mettre en œuvre des programmes et des initiatives communautaires pour réduire l'isolement social des personnes âgées en encourageant les activités intergénérationnelles et les groupes de soutien pour favoriser les liens sociaux ;

Promouvoir des solutions de logement en investissant dans la construction de logements abordables et accessibles adaptés aux besoins des personnes âgées. Cela peut inclure des communautés de retraite et des résidences-services ;

Lancer des campagnes de sensibilisation contre la discrimination et la stigmatisation des personnes âgées, et par conséquent promouvoir la valeur et les contributions des citoyens âgés à la société rwandaise ;

Promouvoir le développement des compétences éducatives en offrant des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et des programmes de développement des compétences aux personnes âgées afin de les maintenir engagées et actives dans la société ;

Offrir des programmes de soutien aux familles ; des ressources et des formations aux familles pour mieux soutenir leurs proches âgés, tant au niveau financier qu'au niveau émotionnel ;

Promouvoir un vieillissement en bonne santé grâce à des programmes d'éducation et de soins de santé préventifs axés sur des questions pertinentes pour les personnes âgées, telles que la gestion des maladies chroniques, le soutien en matière de santé mentale et la construction des hôpitaux et centres médicaux pour personnes âgées ;

Effectuer des recherches et collecter régulièrement des données sur la population âgée pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préférences, ce qui peut éclairer l'élaboration de politiques et de programmes.

La volonté politique manifeste du Gouvernement du Rwanda et le choix délibéré d'un développement inclusif et harmonieux qui ne laisse personne sur le bord du chemin nous convainc que le Gouvernement du Rwanda est déterminé à agir pour réaliser le mieux-être de tous les membres de la grande famille nationale dont les personnes âgées. C'est ainsi que nous voulons apporter notre contribution en réalisant ce qui est en notre pouvoir pour que la Protection Sociale soit une réalité pour bon nombre de gens et en demandant au Gouvernement de s'investir davantage là où les personnes âgées ont le plus besoin de lui.

1. Pour une mise en application effective de la Politique Nationale des Personnes Agées

La Politique nationale des Personnes Agées a été adoptée pour être mise en application. Nous ne doutons pas de la volonté politique du Gouvernement. Pour la matérialisation de cette volonté politique, nous demandons la mise en place et l'opérationnalisation de l'Équipe Technique de Travail (Technical Working Group) telle que prévue par le document de la Politique Nationale des Personnes Agées.

Cette équipe technique va faire le nécessaire pour la réalisation progressive des 4 objectifs principaux de cette Politique Nationale, à savoir (i) sensibiliser les membres de la communauté quant à la problématique des personnes âgées ; (ii) améliorer la santé et la qualité de vie des personnes âgées ; (iii) rendre disponibles les services appropriés pour que les personnes âgées aient la protection et les soins dont elles ont besoin et (iv) promouvoir et rendre effectives les valeurs positives de relations et de solidarité intergénérationnelles.

2. Pour la création d'une unité spécifique au sein du MINALOC

Nous louons les efforts fournis par le MINALOC pour la valorisation et le progrès substantiel des personnes âgées. Mais nous sommes convaincus que les initiatives seraient mieux coordonnées et le progrès plus rapide dans le pays, s'il y avait, au sein du MINALOC, une unité spécifique qui traite des problèmes spécifiques des Personnes âgées.

3. Pour les comités par et pour les personnes âgées

L'institution des comités des jeunes, des femmes ou des personnes handicapées à tous les niveaux de l'administration locale a démontré l'importance de ces comités dans la sensibilisation, la mobilisation et le progrès de ces catégories de la population. Nous demandons la même chose pour les personnes âgées et ces comités seraient composés par les concernés au niveau de toutes les instances de l'administration locale. Ceci leur permettra de se sentir valorisées et de continuer à participer et à contribuer, selon leurs moyens, à la vie de la Nation.

4. Pour les Lois en faveur des personnes âgées

La Politique Nationale des Personnes Agées prévoit des textes de Loi sur l'éligibilité des Personnes âgées par rapport aux différents services d'assurances et une Loi sur les soins spécifiques des personnes âgées. Ces textes de lois devraient être élaborées, adoptées et mises en application dans des délais raisonnables pour le plus grand bien de toute la société.

5. Pour les loisirs des personnes âgées et la solidarité intergénérationnelle

Il faut tout entreprendre pour rompre l'isolement des personnes âgées qui est très dommageable par rapport à leur santé mentale et à l'estime de soi. Les instances gouvernementales concernées, ensemble avec les organisations de la société civile engagées dans ce domaine, doivent s'investir pour que les personnes âgées puissent bénéficier des loisirs qui leur sont spécifiques et de la solidarité intergénérationnelle. Et c'est dans l'intérêt de chacun quand nos aînés sont heureux, renouent avec le goût de la vie et profitent du développement qu'ils ont contribué à atteindre.

6. Pour une vieillesse considérée comme une valeur sociale

Comme faisant partie intégrante du cycle de la vie, la vieillesse nous concerne toutes et tous. Les responsables de l'éducation nationale, ensemble avec les parents, devraient prendre des initiatives qui vont dans le sens d'éduquer et de préparer les enfants, dès le bas âge, à la perspective de vieillesse qui est naturelle et une bénédiction et que toute personne est appelée à vivre un jour, lointain ou proche.

Annexe 2. Quelques photos et images de vie des personnes âgées



Quelques retraités membres de l'ARR, 2022



Fabrication de savon artisanal par les clubs de métiers sous l'encadrement de l'organisation SIAC (source: <https://www.sazanaishemaagingcentre.org/> avec l'autorisation de Rev. Pasteur Immaculée Nyiransabimana, membre fondateur de SIAC)



Fabrication de nattes par les clubs de métiers d'artisanat sous l'encadrement de SIAC (source: <https://www.sazanaishemaagingcentre.org/> avec l'autorisation de Rev. Pasteur Immaculée Nyiransabimana, membre fondateur de SIAC)



Personnes âgées ayant suivi des formations d'alphabétisation fonctionnelle et ont reçu leurs certificats sous l'encadrement de l'organisation SIAC (source: <https://www.sazanaishemaagingcentre.org/> avec l'autorisation de Rev. Pasteur Immaculée Nyiransabimana, membre fondateur de SIAC)

Annexe 3

Rapport de la RD Congo

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
INTERNATIONAL NETWORK FOR SOCIAL PROTECTION RIGHT
INSP!R /RDC**



**RAPPORT DE L'ENQUETE
SUR LES DROITS DES PERSONNES DE 3^{ème} AGE**

par
INSP!R / RDC

Sous la Coordination de C.D.S. – Unikin

Kinshasa, septembre 2023

Chapitre II.

DONNEES CARTOGRAPHIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET DES ORGANISATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES DE 3^{EME} AGE

2.1. Données de base sur les établissements d'accueil des personnes de 3^{ème} âge en RDC

Ces données ont été recueillies à deux niveaux. D'abord sur les établissements qui hébergent les vieilles personnes et ensuite sur les organisations qui œuvrent d'une manière ou d'une autre, pour les établissements d'accueil dans le pays.

2.1.1. Des établissements d'accueil

Les archives exploitées et les informations complétées par les entretiens qualitatifs ont permis de glaner les données consignées dans le tableau qui suit.

Tableau II. Identification et cartographie de homes de vieillards

N°	Home de vieillards	Secteur : (1) Public (2) Privé(3) Conventionné à préciser	Ancienneté	Capacité actuelle d'accueil	Effectifs actuels		Adresse physique du home	Noms et contacts de responsable de home
					F	H		
VILLE PROVINCE DE KINSHASA								
01	KABINDA	1	50	30	20	10	Kabinda 238 C/ LINGWALA	CECILE NKOMBI 0819436714
02	KINTAMBO	1	40	30	15	11	C/ Kintambo LOMAMI 23	NKOKO BAZOLA
03	BOLINGO KIWANUKA	2	10	15	7	5	C/ LIMITE Q/MANDRANDELE	Grégoire MONZELE 0814408916
04	BOLINGANI ST KIZITO	3		20	7	4	C/LIMITE OKATAMBI	Curé de la Paroisse Père Emmanuel 0999942413
	ST MARC	3		38	21	15	C/KIMNANSEKE KIPIOKA 3	Rvde Sœur Brigitte 0828465515
	ARMEE DE SALUT	3		25	18	07	C/KINTAMBO BOBOLIKO 23	Major GODETTE Mbala 0813400768

St PIERRE	3		25	05	06	C/KINSHASA KONGOLO 113/114	YVETTE MAYA 0813400768
Ste FRANCOISE	3		7	4	2	C/KINTAMBO BANGALA 1	Rvde Sœur Guilene 0850866341
Saint François de Sales				11	8	Convent des sœurs/ Kintambo	
AAVOMACO				29	26	31, Av. Banana Q/Brikin, C/Ngaliema	Pierre Mboko
APRODEF				18	12	54, Av. Nzolana Q/Malueka C/Ngaliema	Ivonne Ngoy
ACSV				53	27	256, Av. Wayawaya Q/Kingasani C/Kimbaseke	Franck Kibalatatu
Ong AMOVO						23, rue Mpulu Q/Mpasa II C/Nsele	Marie Nyekoy Olama
Ong ONEDRI				70	20	Immeuble FOKI, Malueka c/Ngaliema	Véronique Nlandu Nungu
Ong debout maman Salongo				27	28	CA 33 272 Cité Salongo sud	Jeanne Nsamba Lounda
Ong CNPA				33	41	11 rue Batetela Q/Nfinda C/Ngaliema	Ferdinand Ongonamvula
Ong vieillesse heureuse				9	6	12, av. Télécom, Q/Binza C/Ngaliema	Tshynza Lukanda
Ong FODEVES				31	19	24 B Q/Ngalima C/Matete	Thérèse Ilunga Kayowa
Ong AVS				22	33	15/3 Av/Kimbulungu Q/Bitabe, C/Masina	Pierre Katanga
Hospice Kingambwa				7	5	Av. De l'est, n+17367, Q/Kingambwa madrandle, Paroisse Kuamuka C/Limete	Sœur Mundele
AMSAS				19	17	Q/Kunda C/Matete	Flora Kavira

	ANAMAD				16	13	Av. Zoao n°5533 Q/Matonge-Sedwe, C/Kalamu	Bologna Sanata
	Fondation Mgr Katalico				11	2	Immeuble SOCAPI av/Bokasa C/Kinshasa	Abbé Liso Lyri
	Vie Montante				7	3	Av. Idiba n°3 Q/Foire C/Lemba	Claude Tshimba
PROVINCE DE HAUT KATANGA								
	Hospice KAYELELE	1			13	22	Katuba 1 Rue 18 Q /N'SELE	
	Hospice Philippe				10	13	3,Avenue Samwe coin Q/N'sele	
	Hospice Charles LWANGA				10	12	84, Avenue KAPONDA SUD	
	Hospice Saint ANDRE				9	15	22, Rue Katende Q/KAPONDFA NORD	
	Hospice Kamolondo	3			20	20		
	Hospice St Vincent de paul	3			13	25	Q/KAMPENDA PAROISSE KAPEMBA	

2.1.2. Identification et cartographie des organisations œuvrant en faveur de PTA

N°	ORGANISATIONS	STATUTS : (1) ASBL (2) AUTRES (3) CONVENTIONE A PRECISER	DOMAINES D'INTERVENTION	NOMNRES ESTIMATIFS DE BENEFICIAIRES		ADRESSES (VILLES / VILAGES)	NOMS ET CONTACTS DE RESPONSABLE
				F	H		
PROVINCE DE SUD KIVU							
	Plateforme Wazee Wetu « WAWÉ »	Asbl	(Psychomédical ; Socio-économique et Culturel ; Juridique et résolutions des conflits ; Lobbying et plaidoyer ; Plan spirituel)	8.291	2.491	C. d'Ibanda C. de Kadutu C. de Bagira T. de Walung	Christophe BAHIZIRE +243859613277 Masson Maria +243998624222
	Plateforme Sauti ya Wazee « SAWA »	Asbl	(Lobbying,Socio- économique)	536	451	Bukavu Walungu Plaine de Ruzizi	Joseph KAJIBWAMI +243853808593, Celestin CHIGEMBE GEMBE

							+243993485286
	CAFI-CERTA (Carrefour de facilitation pour les indigents, Centrale de Réhabilitation du Troisième Agé).		Développement Intégral.	102	368	Ville de Bukavu + 7 Territoire.	MUSOMBWA BINKYUMA +243999005397
	Elders Assistance	Asbl	(Assistance vivres et non vivres, Protection des droits et lutte contre âgisme des PTA,	204	117	Bukavu	Patient BULAMBO +243 978210173 +243 843390003
	C.I.T.M. K (Collège des Anciens de l'Institut Technique Médical de Kaziba)	Asbl	(Economique, santé, social, Juridique).	308	204	Bukavu Walungu : Kaziba	MULUMEODERHWA KAJANGU Éric. +24399385216
	U.P.T.A (Union des Personnes de Troisième Age)	Asbl	(Agropastoral, AGR, médical)	3500	2500	Bukavu	MUNGO PAULIN +243844231129
	AMAPA/AFRIQUE/RDC/UVIRA/ (Association Médicale pour l'assistance aux personnes âgées en Afrique)	Asbl	(Assistance médicale, accueil, l'écoute et soutien morale) (Protection et assistance alimentaire) (Elaborer des activités Economique Solidaire)	1.579	1.103	Ville d'Uvira Mulungwe Kakombe	MUHOLEZA MUHAGAZA Michel +243977590847
	APETA (Association des personnes de troisième âge.		(Repas et aide alimentaire, entretien du domicile, Entraide mutuelle, accompagnement dans les hôpitaux et Service Publics, visite et téléphone d'amitié, aux domiciles ou à l'hôpital).	442	220	Ville d'Uvira Songo AV.du Stade	WILONDELA SONGOLO Logique +243 821300608
	ARHAD asbl (Association de Redynamisation Humanitaire et Développement)	Asbl	(Socio-économique ; Lobbying).	1000	500	Village : Walungu	MONGANE MUCIKA Déogratias. +243 975974466 ; +243 830684153
	DPTA (DES PERSONNES DE TROISIEME DE WALUNGU.	Asbl	(alphabétisation, élevage, champ)	130	57	Village : Butuza, Burhende, Cihumba	BUHANDO Faustin +243 998375616

11.	S.S.V.P (Société de Saint Vincent de Paul asbl)	Conventionnée	Socio-économique et culturel	86	50	Ville : Bukavu, paroisse cimpunda, paroisse ciherano, kavumu, ciriri.	MUGISHO Jean-Pierre +243 998675478
-----	---	---------------	------------------------------	----	----	---	---------------------------------------

Source : Archives Division nationale des personnes de 3^{ème} âge, home de vieillards Saint Pierre et home de vieillards Kabinda complétées par l'enquête de terrain sur les droits de personnes âgées

Le premier regard sur le tableau ci-dessus, renseigne qu'il est incomplet, car les données se limitent à trois provinces seulement sur les onze d'avant le démembrement qui a porté le nombre à 26. Bien plus, la deuxième leçon qui transparaît indique que l'implantation des centres d'accueil dans le pays, reste encore comme une goutte d'eau dans l'océan. Cela s'explique entre autres par :

- au premier niveau, la culture africaine intègre ces vieillards dans la vie de familles au quotidien. Elle ne les considère pas comme une charge ou un encombrement. Par contre, elle pense que c'est une énorme chance de les avoirs proche et surtout quand ils sont en bonne santé. Avec cette appréhension, l'on peut se demander même à quoi servirai les établissements d'accueil en RDC ?
- au second niveau, c'est celui de la mutation culturelle, où déraison prime sur la Raison. Où, après que ces personnes âgées aient données la vie, travaillées pour le compte des institutions publiques ou privées de la RDC, considérant que chacun à son niveau a pu apporter une pierre d'édifice dans la construction et l'épanouissement de tous petits que lui, se voient par les porteurs de la remise en question de la tradition comme sorcier, va-nu-pieds et/ou toute considération malveillante en leur égard, parce que prônant l'individualisme, la famille restreinte et la vie sans partage, bref, « les pratiques traditionnelles néfastes⁵³ ». Ce changement des mentalités voudrait qu'il y ait assez d'établissements pour accueillir leurs rejetons qui sont, les vieillards.

En tant qu'observateur, nous relativisons ces deux positionnements dans la mesure où l'un ou l'autre renferme des avantages et des inconvénients. Il sied de seulement comprendre, et savoir quoi qu'il en soit, les personnes âgées ont des droits et méritent une vie digne.

2.1.1.1. Historique

Il ne nous a pas été aisé, par faute d'archives suffisamment conséquentes de relater la genèse voire l'évolution du phénomène home de vieillards en RDC. Comme effleuré ci-dessus, cette initiative heurte de manière frontale la culture locale. Bien plus, les pouvoirs publics congolais n'y accordent pas encore un intérêt manifeste à l'égard de la protection des personnes de 3^{ème} âge. Les investissements manquent cruellement dans ce secteur.

Cependant, l'érection de homes de vieillards dans le pays commence depuis l'époque coloniale à travers la charité exprimée par notamment l'Eglise catholique romaine. A titre indicatif, citons le home de vieillards Saint Pierre sis n°113-114 avenue Kongolo commune de Kinshasa, créé en 1943 par l'initiative de la sœur Emilia, religieuse de la congrégation de l'immaculé conception de Marie " ICM", et du père Siméon, religieux de la même congrégation.

⁵³ Le Protocole à la charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées, aligne à cet effet, les croyances, attitudes et pratiques qui constituent une violation des droits fondamentaux des personnes âgées, notamment le droit à la vie, à la dignité, et à l'intégrité physique.



Etablissement d'accueil Saint Pierre, obédience catholique /Dortoir



Etablissement d'accueil Saint Pierre /Dortoir et bureau

Au fil de temps, après des sœurs "ICM", définitivement rentrées en Belgique, depuis août 1993; sur décision de feu cardinal Frédéric Estou Bamungwambi, la gestion du home Saint - Pierre a été confiée aux sœurs Thérésiennes de Kinshasa.

Ce premier hospice de vieillards a eu pour missions, objectifs de :

- assister les personnes de 3^{ème} âge et les entourer des valeurs humaines;
- promouvoir la dignité et l'égalité des droits des vieillards vulnérables ;
- prendre en charge l'aspect médico-social des personnes âgées démunies, accueillies et hébergées ;
- lutter contre la marginalisation des personnes âgées et victimes du " phénomène kindoki" ;
- favoriser les pensionnaires à avoir accès aux services de base en vue de leur épanouissement et de leur intégration sociale ;
- vivre les béatitudes et les sacrements, notamment la confession à chaque temps fort de l'église, avec comme point d'achèvement la messe, chantée par une des chorales de la

paroisse Saint Pierre, la célébration hebdomadaire de la messe chaque Samedi le matin, à 8h ;

- vivre la joie familiale, en fêtant chaque samedi, les anniversaires de nos pensionnaires, en partageant un repas fraternel, copieux.

Malheureusement, de nos jours, depuis plus d'une décennie, l'hospice ne reçoit plus du tout, de subsides de l'Etat congolais ni de l'archidiocèse de Kinshasa, en dehors de la paie de son personnel assurée jusque-là par l'Economat Diocésain /2^{ème} Rue. L'hospice vit grâce à des dons charitables et des ONG, des fondations, des entreprises, qui par moment, c'est-à-dire, des aides ponctuelles qui lui parviennent.

C'est après l'indépendance que l'implantation de homes s'est malgré tout, étendue au point de compter actuellement une bonne série dont l'ancienneté n'est pas négligeable par exemple, Kabinda (50 ans) Kintambo (40 ans) et Direction d'encadrement des personnes de troisième âge (31 ans), etc.



Etablissement d'accueil Kabinda/secteur public

Toutefois, comme précisé ci-dessus, sur Saint Pierre, la prise en charge de ces homes demeure aléatoire et même l'assainissement du milieu laisse à désirer sauf pour les hospices d'obédience catholique.

2.1.1.2. Atouts

Ces établissements réunissent entre autres atouts : l'ancienneté, le renom, les immeubles à matériaux durables malheureusement a capacité d'accueil fort limitée, une diversité d'acteurs malheureusement ponctuels, le mixage d'affiliation (public, privé). Ils sont très qualifiés dans le système de lobbying et sensibilisation pour un vivre mieux.

2.1.1.3. Limites

Les limites sont de plusieurs ordres, à savoir : absence de financement durable, absence de véhicules promus à la mobilité des pensionnaires (visites touristique, médicale, récréative, ...), la vétusté des infrastructures, le manque et/ou déficit de l'énergie électrique, le manque d'eau potable, etc.

2.2. Acteurs de prise en charge des personnes de troisième âge

2.2.1. Des organisations œuvrant en faveur des personnes de 3^{ème} âge

N°	Organisation	Secteur :		Domaines d'intervention
		(1) public (2) privé (3) Convention à préciser	Ancienneté (1) Ancienne (2) Recente	
01	CNSS	(1)	(1)	Pension de retraite

02	Vodacom	(2)	(2)	Prise en charge à caractère général
03	Bralima / Brasserie	(2)	(1)	Boissons (Eau, sucrerie)
04	Réseau International francophones des Aînés (RIFA)	(2)	(2)	Prise en charge à caractère général
05	ONG/Sage	(2)	(2)	Assainissement
06	Kin-Marché	(2)	(2)	Prise en charge à caractère général
07	Market Food	(2)	(2)	Prise en charge à caractère général
08	Association des Indiens (AI)	(2)	(2)	Prise en charge à caractère général
09	Africell	(2)	(2)	Prise en charge à caractère général
10	Fondation Maman Olive Kabila	(3)	(1)	Santé, nourriture
11	Fondation Nyakeru Tshisekedi	(3)	(2)	Santé, nourriture
12	Eglise catholique	(2)	(1)	Spirituel, logement
13	Eglise protestante	(2)	(1)	Spirituel, logement
14	Eglises de réveil	(2)	(2)	Nourriture, assainissement

2.2.2. Commentaires

Le financement des établissements d'accueil pose problème en RDC. Même l'Etat lui-même, en principe, premier pourvoyeur, ne s'implique pas. Les organisations reprises ci-dessus interviennent quand et comme elles le peuvent. Les chrétiens diraient que c'est la main du Seigneur qui allonge la vie des personnes de 3^{ème} au Congo.

2.2.2.1. Atouts

Chaque intervenant reçoit la reconnaissance de cœur de la part de bénéficiaires qui les recommandent toujours entre les mains du Seigneur pour qu'ils puissent produire davantage. Un autre atout c'est la renommée qui les marque en tant que bienfaiteurs et la paix du cœur dont ils jouissent.

2.2.2.2. Limites

Dans un pays en crise multiforme et particulièrement économique, on ne saurait s'attendre à ce qu'un bienfaiteur se vide les poches. D'ailleurs, la plupart d'entre eux ne dissimulent pas leurs propres difficultés, le geste qu'ils posent répond plus à un appel intérieur qu'à une expression de fortune.

Chapitre III.

BREVE PRESENTATION DU PAYS ET DES DROITS SPECIFIQUES DEVOLUS AUX PERSONNES DE 3^{ème} AGE

3.1. Brève présentation de la République Démocratique du Congo

Située en plein centre de l'Afrique avec ses 2.345.000 km² de superficie, la République Démocratique du Congo (RDC), est le deuxième grand pays d'Afrique après l'Algérie et le 11^{ème} plus grand au monde. Sa population est d'environ 117 millions d'habitants et Kinshasa est sa capitale. Colonie belge, la RDC a accédé à l'indépendance en 1960. Poumons mondial contre le réchauffement climatique, elle est convoitée à cause de ses richesses du sol et de sous-sol qui incitent des guerres à récurrence et conflits sanglants avec ses voisins, surtout, de l'Est. Cette situation crée beaucoup de vulnérables et met en mal les droits légitimes de la majorité de population qui vit déjà en dessous du seuil de pauvreté, notamment les personnes de troisième âge.



La RDC possède des ressources naturelles exceptionnelles, notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, etc.), un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, une formidable biodiversité et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde.

Pourtant, la plupart des habitants de la RDC ne profite pas de ces richesses. Une longue succession de conflits, d'instabilité, de troubles politiques et de régimes autoritaires bref de mauvaise gouvernance a conduit à une crise humanitaire aussi sévère que persistante, à laquelle s'ajoutent des déplacements forcés de populations. Et la situation ne s'est guère améliorée depuis.

Avec plus de ses 117 million d'habitants, la RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays soit 60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,5 dollar par jour.

Au niveau socio-économique, malgré une croissance à la hausse et des efforts en termes de politiques publiques, il y a absence de justice distributive. D'où, la majorité de la population congolaise reste confrontée à la pauvreté, un taux de chômage élevé, surtout parmi les jeunes, et un accès limité aux services et infrastructures de base qui sont très précaires.

3.2. Droits spécifiques des personnes de 3^{ème} âge

Instituée le 14 décembre 1990 par l'Assemblée générale des Nations-Unies, la journée mondiale des personnes de troisième âge est célébrée chaque 1^{er} octobre de par le monde. Cette célébration confirme et conforte les uns et les autres à prendre avec estime et respect cette

catégorie des personnes. Ainsi, la décennie du vieillissement en bonne santé (2020-2030), vient en concrétisation des cinq objectifs stratégiques de la Stratégie et plan d'actions mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020, tout en notant les progrès déjà atteints. Ce qui prouve à suffisance que la stratégie mondiale est bien intégrée dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), tandis que les questions de vieillissement recourent les 17 objectifs, en particulier l'objectif 3 qui vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Ainsi, le droit comme principe universel, ne laisse nul à la marge.

Il sied d'ajouter aussi qu'il existe un avant-projet de loi portant protection des personnes de troisième âge qui vient d'être confectionné sous le leadership du Réseau INSP!R avec le concours des services étatiques et les organisations de la société civile œuvrant en faveur des PTA, ainsi que les responsables des différents Homes des vieillards de Kinshasa. Ledit avant-projet de loi a été déposé auprès du Ministre des Affaires Sociales.

3.2.1. Niveau international

Les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 46/91) le 16 décembre 1991. Les gouvernements ont été encouragés à intégrer ces principes à leurs programmes nationaux si possible. Les points forts de ces Principes sont les suivants : l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement et la dignité.

Après l'adoption du Protocole relatif aux droits des personnes âgées en janvier 2016, par l'Union Africaine (UA), seuls deux pays, le Bénin et le Lesotho, l'ont ratifié. Il est décevant qu'après 40 ans a déclaré Netsanet Belay, « de constater qu'un si grand nombre de gouvernements n'ont pas encore traduit leurs paroles en actes concrets en soutien aux organes et instruments régionaux de protection des droits. Il est grand temps que les États membres de l'Union africaine mettent en pratique leurs engagements affichés envers les droits humains, notamment en accélérant la ratification, l'intégration dans la législation nationale et la mise en œuvre de tous les instruments régionaux de protection des droits humains »,

Les droits existent et continueront à exister tant que le monde sera monde. Pour dire que, nous allons plus nous atteler sur le *Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes âgées*. Ce protocole de par son préambule et son corps, esprit comme lettre laisse entrevoir clairement les droits dévolus aux personnes de troisième âge. Nous nous limitons à énumérer sans pour autant en faire beaucoup de commentaires.

3.2.2. Niveau pays

En RDC, la loi organique n° 13/011 du 21 mars 2013 portant Institution, Organisation et Fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme « CNDH » en sigle, en son titre II de la mission et des attributions, Chapitre 2, des attributions en article 6. Alinéa 6. Stipule que la CNDH doit veiller au respect des droits des personnes de troisième âge, des personnes vivant avec VIH/Sida, des prisonniers, des réfugiés, des déplacés de guerre, des personnes victimes des calamités de tout genre et des autres groupes vulnérables.

La RDC a mis en place la loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale et ses mesures d'exécution, contenues dans le Recueil de textes légal, réglementaires et mesures d'exécution de la Loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale⁵⁴. Cette loi fixe les dispositions générales pour la protection sociale des personnes de troisième âge. Elle nous donne une idée fixe en son Art. 82. qui stipule que le droit à pension de retraite s'ouvre à l'âge de soixante ans en faveur de l'assuré remplissant les conditions ci-après :

- avoir accompli au moins cent quatre-vingts mois, soit quinze ans d'assurance ;

⁵⁴ Journal Officiel, n° spécial du 5 décembre 2018, p.30.

- avoir cessé toute activité salariée.

En outre, les employés sont mis à la retraite à l'âge de 55 ans ou 60 ans, pour la fonction publique, et de 60 ans ou 65 ans pour le secteur paraétatique et privé. En milieu rural, les personnes âgées de 60 à 70 ans restent encore productives à moins que les maladies ne les affaiblissent.

En plus, l'Arrêté ministériel n° 006/ME/MIN.FP/2017 du 15 juillet 2017 fixant les modalités d'immatriculation au régime de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat, « CNSSAP » en sigle, fixe, au niveau national, le processus d'actualisation du plan stratégique national en faveur des personnes âgées, pour la période 2022-2026, a été enclenché avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie et la protection sociale de ces dernières.



3.3. Brève présentation de INSP!R pays et des organisations œuvrant en faveur des personnes de 3^{ème} âge

3.3.1. INSP!R/ RDC

Cet INSP!R, trouve son fondement dans les différents réseaux multi acteurs des droits à la protection sociale. En RDC, c'est le programme 2017-2021 qui a été à la base de la création du Réseau National Multi-Acteur des Droits à la Protection Sociale « RNMA-PS/RDC. A la fin de l'exécution du projet, le réseau a narré le processus de sa création au travers d'un document intitulé « Les trajets de création du Réseau national multi-acteurs de protection sociale. L'expérience de la République Démocratique du Congo.⁵⁵

Lors de la clôture du programme 2017-2021, il a été noté que le RNMA-PS deviendrait INSP!R, ce qui se concrétisant le 10 mars 2022 par son lancement officiel avec une participation de 300 personnes issues de quatre continents se sont retrouvées virtuellement le jeudi 3 février afin de célébrer le lancement officiel d'INSP!R, le réseau international pour le droit à la protection sociale. Les participants, issus d'horizons variés (coopération internationale,

⁵⁵ SHOMBA KINYAMBA S. et alii, *Les trajets de création du Réseau national multi-acteurs de protection sociale. L'expérience de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Ed. M.E.S., 2021.

mouvements sociaux, instances politiques continentales, syndicats et mutuelles, etc.), ont pu découvrir et débattre pendant ce séminaire la vision et objectifs partagés par la centaine de membres de ce réseau : lutter ensemble pour que la protection sociale universelle pour tous devienne une réalité tout en mettant en avant le rôle clé de la société civile dans cette mission.

La vision d'INSP!R tourne autour de six axes : le travail, la santé, les droits du travail, la protection sociale, le plaidoyer politique et la sensibilisation.

Cette vision correspond aux attentes de la question sous étude et les résultats finaux bénéficieraient aux familles et aux établissements d'accueil des personnes âgées.

En ce jour, le réseau compte quatorze organisations membres, à savoir : AAAB, POMUCO, ADP, CONAPAC, CEPROSEM, Fondation Ndomba, Futura, CSC, Synamed, CDT, OTUC, RCCAR-GAR, CDS. Toutes ces organisations ont comme point de convergence la lutte pour la promotion du travail décent et protection sociale des travailleurs (ses) du secteur formel et de l'économie informelle.

3.3.2. WAZEE WETU⁵⁶ « WAVE »

Avec comme devise, « Vieillesse notre avenir aidons-les », WAVE, est une organisation qui s'occupe des personnes de troisième âge dans la province du Sud-Kivu, en leur assurant tant soit peu une prise en charge holistique. Elle est une des organisations d'INSP!R/RDC.

- *Historique de sa création*

A la suite de la commémoration du centenaire d'évangélisation de l'Archidiocèse de Bukavu, en novembre 2006, le diocèse de Bukavu avait demandé à Mlle Maria Masson, Responsable du Bureau Diocésain des Œuvres Médicales (BDOM), de préparer la célébration de la journée des Personnes Agées. Elle convoqua, en 2007, les associations de la société civile qui œuvraient dans le domaine de la protection sociale des Personnes de Troisième Age (PTA). Les associations ci-après répondirent à son invitation :

- BDOM : Bureau Diocésain des Œuvres Médicales,
- SSVP : Société Saint Vincent de Paul,
- AMAVEI : Association des Mamans Veuves et Indigentes,
- APACE : Association Paysanne des Cultivateurs et Eleveurs,
- MAC : Maman An 'Sare du Congo
- COMIFA : Commission Diocésaine Familiale
- PAF : Programme d'Action Familiale
- ACOVOV : Action de compassion pour l'encadrement des Veuves, Orphelins et Vulnérables
- FUB : Fondation Uzee Bora

A cette première réunion, Mlle Maria proposa aux participants l'idée de se regrouper au sein d'une plateforme qui militerait en faveur des Personnes de Troisième Age dans la province du Sud-Kivu. L'idée rencontra l'assentiment de tous les représentants des associations invitées. C'est alors que naquit *Wazee Wetu* nom de la langue swahili qui signifie littéralement *Nos Vieux*, WAVE en sigle.

WAVE asbl fut reconnue officiellement par le Gouvernement Congolais par l'entremise de la Division Provinciale de la Justice et Garde de sceaux par l'acte de dépôt numéro JUST-G.S112/SKV/2619/2008 et par le Certificat d'Enregistrement numéro 08/309/DIVAS-SN/02/2011 de la Division Provinciale des Affaires Sociales et Solidarité Nationale du Sud-Kivu et du Ministère Provincial du Plan et Budget du Sud-Kivu par le numéro d'identification numéro 105/012/GP/SK/CAB/MINIPLAN & BUDGET2012 et F92.

⁵⁶ [Présentation \(wazee-wetu.org\)](http://wazee-wetu.org)

WAVE est reconnue comme contribuable immatriculé sous le numéro impôt A1502838C. Cette organisation est sous la coordination de Mlle Maria MASSON en sa qualité de la Secrétaire Exécutive et sa fondatrice, et compte actuellement 83 organisations membres.

Cette organisation poursuit les objectifs ci-après :

- *Global* : contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économiques et de prise en charge des Personnes de Troisième Age.
- *Spécifiques*
 - promouvoir la santé et l'appui psychosocial des Personnes de Troisième Age ;
 - améliorer les conditions socioéconomiques et culturelles des Personnes de Troisième Age ;
 - promouvoir la paix, les droits des PTA et leur cohabitation pacifique dans leur milieu de vie.
- *Ressources financières*

La plate-forme Wazee Wetu obtient ses ressources dans les :

- Droits d'adhésion de ses membres ;
- Cotisations de ses membres ;
- Don, legs et libéralités diverses ;
- Recettes en provenance des Activités d'autofinancement ;
- Recettes d'amis et d'autres associations telles que : Entraide et Fraternité, ENEO, Soroptimist et les amis de Bukavu
- *Domaines d'intervention*

WAVE compte quatre axes d'intervention ci-dessous et dont le dernier est transversal :

- Axe médico -psycho-social ;
- Axe socio -économique et culturel ;
- Axe juridique et résolution des conflits ;
- Axe lobbying et plaidoyer.
 - *Qui sont ses bénéficiaires*
- Directs : Les PTA vulnérables, abandonnés et sans aucun soutien.
- Indirectement : Toutes les PTA et les vulnérables, les jeunes.
 - *Son champ d'action*
 - Ville de Bukavu ;
 - Territoire de Walungu ;
 - Territoire de Kabare ;
 - Territoire de Kalehe ;
 - Ile d'Idjwi.
 - *Stratégies d'intervention*
 - Collaboration avec les autres acteurs de la protection sociale.
 - Organisation des réunions, des rencontres d'échanges ainsi que des journées de réflexion.
 - Rédaction périodique des rapports de terrain.
 - *Les partenaires*

WAVE travaille en partenariat avec les organisations suivantes : WSM, BDOM, Zone de Sante, Hopitaux, C.E.V, Paroisses, relais communautaires, entraide et fraternite, ENEO, Amis De La Belgique, Misereor, Remusaco, Soroptimiste, les amis de Bukavu, etc.

Chapitre IV.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE POUR L'ENQUETE

4.1. Construction masque avec logiciel Kobotoolbox

A l'heure où la technologie donne un avantage certain, nous, INSP!R/RDC avons été réceptif à la proposition nous faites par la coordination en vue de l'exploitation du logiciel Kobotoolbox. C'est ainsi qu'avant tout, nous avons bénéficié de la formation auprès de la CDS, en tant que Centre de recherche et expert en collecte des données digitalisées. Cette formation en privée d'une durée de deux jours, nous a été grandement profitable.

Il s'est agi de logger avant toute chose, les questionnaires homologués après entrevue avec la coordination et tous les INSP!R pays quant à ce.

Ensuite, nous avons créé un serveur consistant à recevoir les données de terrain chaque soir, après vérification par notre superviseur.

Après cinq jour de collectes, nous avons procédé à un contrôle final dans le but de la sortie des tableaux statiques pour une analyse monovariée.

4.2. Localisation des sites d'enquête (colline, commune, district, ville)

En RDC, compte tenu de la grandeur du pays, normalement, l'enquête devrait quadriller ses vingt-six provinces. Malheureusement, la logistique et le temps ne nous ont pas permis de nous plier à cet exercice scientifique. C'est ainsi que, nous nous sommes résolue de procéder d'un tirage au hasard en nous basant sur la cartographie produite et ce, de nous limiter dans la ville-province de Kinshasa, considérant que c'est la RDC en miniature. Concrètement, l'enquête s'est déroulée dans huit communes de Kinshasa disséminées à travers trois districts sur quatre. Il s'est agi de Barumbu, Kalamu, Kinshasa, Kintambo et Gombe dans le district de Lukunga ; de Lemba, Mont-Ngafula dans celui de Mont-Amba et Limete dans Funa.

4.3. Détermination taille des échantillons (approche quantitative)

L'échantillon comme la localisation des sites s'est construit suivant le procédé de tirage au sort (aléatoire). L'approche quantitative oblige lorsqu'on ne dispose pas d'un nombre exact concernant la population mère, la taille de l'échantillon ne peut être inférieure à 45 sujets⁵⁷. C'est ainsi que le nombre de sujets a été arrêté initialement à 135, mais un taux de perdition de l'ordre de 13,33% a été enregistré en raison de l'indisponibilité d'une partie de sujets d'où arithmétiquement on est tombé à 118.

En plus de cet échantillon, des entretiens approfondis avec 11 responsables de l'Administration publique et des gestionnaires de homes de vieillards et deux focus groups ont été organisés.

Quant aux structures d'appui et/ou partenaires techniques et financiers (PTF), l'échantillon sélectionné a été de 15 organisations.

4.4. Affectation des enquêteurs par site

Les enquêteurs ont été recrutés, formés et déployés pour une durée de cinq jours de terrain. L'affectation se fait de la manière suivante comme l'a si bien indiqué le tableau I dans les pages précédentes. Un enquêteur pour la collecte des données des archives et qui avait entre autres obligations, organiser deux focus group. Deux enquêteurs pour la collecte des données quantitatives auprès des personnes de troisième âge vivant en famille et un tout dernier, pour l'enquête dans les homes ainsi que la collecte des données de leurs archives.

4.5. Suivi du déroulement de l'enquête

Le suivi était journalier par le superviseur commis à la tâche de vérification et transmission au serveur central pour compilation des données.

⁵⁷ Lire à cet effet, Shomba

Chapitre V.

DEPOUILLEMENT DES DONNEES DE TERRAIN

5.1. Réception et vérification de la conformité des données de l'enquête

Le lendemain de la fin de l'enquête de terrain, INSP!R, superviseur de l'étude a réceptionné l'ensemble des données aussi bien qualitatives que quantitatives. La formation assurée aux enquêteurs dès le départ a permis à ce que ces données soient entièrement conformes. L'exercice de leur dépouillement a été aussitôt amorcé.

Les données qualitatives ont fait l'objet de la construction d'un tableau reprenant les préoccupations essentielles sur l'observance des droits des personnes de 3^{ème} âge, les catégories des répondants ainsi que les avis qu'elles ont exprimé au regard de chacune de ces interrogations. Bien plus, un autre tableau plus synthétique que le premier annoncé ci-contre, a été élaboré en vue de répondre aux quatre finalités renseignées à l'introduction du présent rapport.

S'agissant de données quantitatives, réceptionnées journallement, leur toilettage achevé, nous avons aussitôt après obtenu tous les tableaux statistiques reprenant le nombre des effectifs et leurs pourcentages par assertion au regard de chaque question à la base de laquelle ces résultats ont émané.

Ces deux exercices terminés, la voie à l'analyse a été balisée. Ci-dessous, nous reprenons successivement le tableau des données majeures de l'enquête qualitative suivi des tableaux comprenant les statistiques des opinions exprimées par les enquêtés.

5.2. Données qualitatives issues de focus group

Lieu ; Avenue Kabinda N°238 Commune de Lngwala/Kinshasa

Services : - Direction d'Encadrement des personnes de troisième âge (DEPTA)

- Home de vieillards de Kabinda

Tableau II. Données de l'enquête qualitative

Thèmes	Opinions des agents et cadres de DEPTA	Opinions des responsables du Home de vieillards
1. Connaissances des textes légaux qui régissent les droits des personnes de troisième âge	Les intervenants possèdent des connaissances des textes qui régissent les droits des personnes de troisième âge et ont suivi des séminaires de formation ad hoc	L'encadrement des personnes âgées se fait sur base des textes réglementaires que nous appliquons.
2. Etat des lieux du respect par les pouvoirs publics et les organisations des droits reconnus aux personnes de troisième âge	- Non implication de l'Etat dans le suivi de l'application des droits des personnes âgées. - Ces personnes se sentent abandonnées par les pouvoirs publics.	- Manque de suivi de la part des pouvoirs publics. - Ces personnes survivent grâce aux soins de tiers.
3. Processus de l'admission des personnes de 3 ^{ème} âge aux établissements d'accueil	- Il faut posséder l'attestation d'indigence délivrée par la division urbaine des affaires sociales. - Le cas de certaines puissances conduites par leurs membres de famille est sujet à la caution versée par le demandeur - Il nous arrive aussi de récupérer certains vieillards rencontrés dans la rue	- Etre d'abord congolais d'origine et posséder l'attention d'indigènes, être en bonne santé physique et mentale. - Etre âgé de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes.
4. Perception de la personne de troisième âge	Elles sont traitées de sorcières et de bouches de trop, problématiques.	Elles sont improductives et créent des tensions dans des familles. Qualifiées de sorcières, elles constituent une charge inutile pour leurs familles.
5. Opinion véhiculée sur les familles qui confient leurs vieux parents à des établissements d'accueil	Tous ces droits sont respectés et mis en application ans l'intérêt de ces personnes. Cela fait partie de notre déontologie professionnelle.	Familles irresponsables, absence d'esprit de solidarité, méchanceté.
6. Opinion sur les conditions d'accueil et de vie menées par les personnes de troisième âge.	Bénéficiaient de bonnes conditions d'accueil et de vie. Leur prise en charge est totale.	Bonnes conditions d'accueil et de vie contrairement à leurs lieux de provenance.
7. Etat des lieux des droits fondamentaux (droit de consentir, droit à la qualité de vie, droit à l'intégrité et à l'intimité) des personnes de 3 ^{ème} âge.	Tous ces droits sont respectés et mis en application dans l'intérêt de ces personnes. Cela fait partie de notre déontologie professionnelle	Nous veillons scrupuleusement au respect de tous ces droits du fait qu'il s'agit là de nos tâches principales et de notre engagement à ce travail

8. Action marquante enregistrée dans l'accompagnement des personnes de 3 ^{ème} âge	C'est lors de la célébration de la journée internationale de personnes âgées où ils sont à l'honneur à la suite des manifestations organisées. Plusieurs autorités participent à ces festivités.	La célébration chaque premier octobre de l'année de la journée internationale des personnes âgées
9. Impact du revenu de remplacement (pension) sur la vie des personnes de troisième âge	Impact non ressenti dans la vie de ces personnes	Aucun impact ressenti
10. Apport de la couverture familiale en faveur des personnes de troisième âge	Abandon total de ces personnes par leurs familles, sauf quelques rares qui bénéficient des visites des membres de famille.	Couverture familiale inexistante
11. Soins médicaux assurés aux personnes de troisième âge	Administration régulière des soins de santé par des médecins permanents au service des personnes de troisième âge	Fonctionnement normal du service de gériatrie en faveur de ces personnes.
12. Accès aux services publics de base (transport, électricité, eau potable, loisir) par des personnes âgées.	Eau potable et électricité permanentes, le transport et le loisir assurés périodiquement.	Consommation régulière de l'eau et du courant. Transport et divertissement organisés occasionnellement.
13. Perspectives pour les établissements d'accueil	Nécessité de les réhabiliter, les agrandir et surtout de construire d'autres établissements	Construire d'autres établissements d'accueil des personnes âgées compte tenu de leur nombre croissant.

5.3. Dépouillement des données quantitatives

5.3.1. Traits caractéristiques des personnes de 3^{ème} âge des deux sites (famille, home)

Tableau III. Qualité du répondant

Qualité	Effectifs	%
Personne de 3 ^{ème} âge	103	91,96
Tuteur	9	8,04
Total	112	100

Il ressort clairement de ce premier tableau que l'échantillon prélevé comprend en majorité écrasante (91,96%) des personnes directement ciblées par l'enquête et 8,04% seulement des tierces. Ceci est un avantage logique dans la mesure où les tuteurs pouvaient trahir les points de vue que les personnes de 3^{ème} âge étaient en droit d'émettre sans médiation, contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre.

Tableau IV. Sexe

Sexe	Effectifs	%
Féminin	64	57,14
Masculin	48	42,86
Total	112	100

Les deux sexes sont représentés dans l'échantillon de cette enquête bien qu'en proportion inégale. Les femmes viennent en tête avec 57,14% et cela se comprend facilement dans la mesure où, en RDC, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes et qu'en plus, dans la vie de couple, le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des dames. Toutefois, le sexe masculin est représenté à hauteur de 42,86% ce qui n'est pas une minorité négligeable.

Tableau V. Age de la personne âgée

Age	Effectif	%
Moins de 70 ans	27	24,11
70 ans ou plus	85	75,89
Total	112	100

Si sur le plan juridique le 3^{ème} âge commence déjà à 65 ans, au Congo, sur le plan de fait, il est vraiment consacré à partir de 70 ans. Aussi l'échantillon renferme-t-il 75,89% des sujets de cette tranche d'âge et bien moins pour ceux qui sont en dessous de cette barre (24,11%).

Tableau VI. Statut matrimonial

Etat civil	Effectifs	%
Veuf (ve)	55	49,12
Marié (e)	46	41,07
Divorcé (e)	6	5,35
Célibataire	5	4,46
Total	112	100

Au-delà de la fragmentation des assertions faite en raison de l'analyse des opinions qui interviendra plus loin, il y a lieu de réduire cette liste en deux catégories : les mariés et les célibataires. Les mariés totalisent 95,54% aussi desquels se retrouvent plusieurs sous-catégories (41,07% des sujets vivant en couple ; 49,12% dont l'un des conjoints est décédé et 5,35% des divorcés) contre 4,36% seulement des célibataires. Ainsi donc, l'échantillon regorge des personnes qui vivent ou qui ont vécu cette institution (mariage) qui consacre le passage à la majorité, à la responsabilité en tant qu'adulte.

Tableau VII. Milieu de résidence

Milieu	Effectifs	%
Urbain	72	64,29
Semi urbain	40	35,71
Total	112	100

La présente enquête s'est déroulée à Kinshasa, capitale de la RDC et le lecteur non averti ne comprendrait pas pourquoi l'assertion semi-urbain est-elle reprise. Comme c'est le cas dans la quasi-totalité de villes d'Afrique au sud du Sahara, Kinshasa renferme des communes bien urbanisées comme des bidonvilles. En rapport avec ce clivage, il ressort que 64,29% des enquêtés émanent des zones urbaines et 35,71% des communes périphériques. Toutefois, les deux sous-populations se côtoient dans la ville de Kinshasa.

5.3.2. Données quantitatives spécifiques aux personnes de 3^{ème} âge vivant en famille

Tableau VIII. Etes-vous chef de ménage ?

Statut	Effectifs	%
Oui	61	82.43
Non	13	17.56
Total	74	100

Soucieuse d'identifier la position au sein du ménage de la personne du 3^{ème} âge ciblée, la présente enquête révèle que 82,43% sont des chefs de ménage. Dans ce lot, se trouvent des personnes pas tout à fait vulnérables, c'est-à-dire qui tant bien que mal, se prennent en charge et reçoivent de temps à autres, des aides venant de leur progéniture et même de quelques autres membres de famille. Par contre, les 17,56% restants devraient comprendre des personnes vulnérables repêchées par la solidarité familiale, autrement dit, sous logées chez un enfant ou chez un membre de la famille au sens large.

Tableau IX. Si oui, combien de personnes sont à votre charge directe ?

Nombre	Fréquence	%
4 ou plus	50	81,97
1 - 3	11	18,03
Total	61	100

Les données du tableau ci-haut traduisent clairement la culture de sacrifice qui marque l'africain. Alors que l'on se trouve au soir de son existence, l'on ne s'empêche pas d'assurer la prise en charge même des plus jeunes. Parmi les 81,97%, on retrouve des polygynes (± 3 femmes), des jeunes enfants même dans des familles monogamiques (culture africaine pronataliste), etc. C'est d'ailleurs en raison de ces peines sans limite que l'espérance de vie est courte au Congo voire en Afrique.

Tableau X. Si non, quel est le lien avec le chef de ménage ?

Statut	Effectifs	%
Enfant	10	76,92
Membre de la famille	3	23,08
Total	13	100

Cherchant à savoir qui prend généralement en charge les personnes de 3^{ième} âge, l'enquête rapporte que 76,92% des sujets vulnérables passent leurs derniers jours de vie sous le toit de leur progéniture et 23,08% sont coptés notamment par des frères et sœurs, des petits-enfants, ...

Tableau XII. Sources de revenu

Source	Effectifs	%
Pension	20	27,03
Solidarité familiale	23	31,08
Activité de débrouille (petit commerce, agri-élevage, artisanat)	31	41,89
Total	74	100

Interrogées sur les sources de leurs revenus financiers, les personnes de 3^{ième} âge vivant en famille ont à hauteur de 41,89% précisé que les activités de débrouille passent pour leur principale source alors que 31,08% comptent sur l'aide familiale et, curieusement, la pension de retraite ne concerne que 27,03% d'enquêtés. Ce faible taux de prise en charge par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale se justifie essentiellement par le cercle élargit de chômage qui s'explique par le nombre minable d'emplois formels tant dans le public que dans

le secteur privé. Ce qui engendre une vie précaire à la grande masse de personnes de 3^{ème} âge au pays.

Tableau XIII. Satisfaction nourriture

Degré de satisfaction	Effectifs	%
Moyennement	33	44,59
Pas du tout	24	32,44
Totalement	17	22,97
Total	74	100

Il ressort de données du tableau ci-contre que 77,03% vieillards évoluant en famille ne sont pas nourris à leur faim parmi lesquels 44,59% le sont modestement et 32,44% ne le sont pas du tout. Les 22,97% restant, devraient concerner ceux dont les revenus acquis pendant qu'ils étaient en activité permettaient d'engranger une épargne pour leurs vieux jours.

Tableau XIV. Satisfaction logement

Degré de satisfaction	Effectifs	%
Totalement	26	35,14
Moyennement	45	60,81
Pas du tout	3	4,05
Total	74	100

La lecture des données du tableau ci-dessus permet de retenir que pour 64,86% des enquêtés, le logement qu'ils occupent est peu ou pas confortable parmi lesquels 60,81% le déclarent plus ou moins convenable alors que 4,05% le jugent carrément inconfortable. Enfin, en ce qui concerne les 35,14% restants, il doit s'agir comme dans le commentaire du tableau précédent, de ceux dont la gestion de revenus accumulés pendant qu'ils étaient en activité permettaient de se construire leur propre résidence ou copter par des membres de famille nantis.

Tableau XV. Quelle est la qualité des latrines de votre ménage ?

Latrine	Effectifs	%
Latrine avec chasse d'eau	29	39.19
Latrine améliorée à ventilation	20	27.03
Latrine traditionnelle	25	33.78
Total	74	100

Les données de ce tableau rappellent les clivages de Kinshasa semi-urbain et Kinshasa urbain repris au tout début de ces pages consacrées au dépouillement aux données de l'enquête quantitative. En ce qui concerne la partie urbanisée, 66,23% des enquêtés fréquentent des toilettes modernes dont 39,19% se soulagent à des latrines avec chasse d'eau et 27,03 celles améliorée à ventilation. Ce qui est très bonne chose pour cette population à la santé fragile. A l'inverse, 33,78% vraisemblablement situés dans des communes périphériques, fréquentent celles à trou béat, peu hygiénique, polluant souvent l'air de leur environnement.

Tableau XVI. Satisfaction soins de santé

Degré de satisfaction	Effectifs	%
Moyennement	28	37.84
Pas du tout	30	40.54
Totalement	16	21.62
Total	74	100

Le tableau ci-haut renseigne que selon 78,38% des personnes interrogées, leurs soins de santé ne sont pas aussi garantis que ça. De manière explicite, dans leurs rangs, 40,54% soutiennent que leur traitement sanitaire demeure aléatoire et 37,84% considèrent être moyennement bien soignés. Toutefois, 21,62% restants n'ont pas de souci en rapport avec les soins de santé. Encore une fois, la variation des avis dans ce secteur reste tributaire de l'épargne et de la gestion de revenus de chacun.

Tableau XVII. Satisfaction transport

Degré de satisfaction	Effectifs	%
Pas du tout	33	44,59
Moyennement	24	32,44
Totalement	17	22,97
Total	74	100

L'examen des données du tableau ci-contre indique clairement que la mobilité urbaine des personnes de 3^{ème} âge est un casse-tête (77,03%). De façon éclatée, 44,59% avouent que c'est une dure épreuve surtout pendant les heures de pointe et 32,44% affirment qu'ils en sortent tout de même. Le reste soit 22,97% concernent, comme c'est le cas dans les trois tableaux précédents, qu'il s'agit là des sujets qui ont préparé leurs vieux jours.

Tableau XVIII. Combien de fois êtes-vous nourri par jour ?

Fréquence	Effectifs	%
2 fois	36	48,64
1 fois	34	45,96
3 fois ou plus	4	5,40
Total	74	100

Selon les nutritionnistes, plus on est en repos, c'est-à-dire sans activité, plus on est attiré par la bouffe. Malheureusement, d'après les données de cette enquête, 5,40% seulement des enquêtés prennent trois repas par jour (matin, midi et soir), les autres soit 94,60% n'observent pas cette fréquence. De façon éclatée, 48,64% sont servis en deux tours (matin et soir) alors que 45,96% sont élus au système de gond unique (le soir).

Tableau XIX. Pourquoi cette fréquence :

Justification	Effectifs	%
Insuffisance de moyens	41	55,41
Suivant la disponibilité de nourriture	29	39,19
Manque d'appétit	4	5,40
Total	74	100

Au regard des données du tableau ci-haut, tout le monde a des dispositions favorables vis-à-vis de la nourriture sauf en cas de malaise générant le manque d'appétit (5,40%). Cependant, cela ne nous empêche pas de constater que 55,41% sont en termes de fréquence des repas journaliers moins privilégiés en raison de pauvreté et 39,19% dont cette fréquence varie en fonction de moyens dont ils disposent.

Tableau XX. Sur base de la liste qui suit, quels sont les principaux mécanismes que vous utilisez pour accéder aux soins de santé ?

Contributeur	Effectifs	%
Assistance familiale	56	75,68
Prise en charge par mon employeur	8	10,81
Mutualité informelle	10	13,51
Total	74	100

Comme il fallait s'y attendre, dans un pays où les mutuelles formelles piétinent, le pouvoir d'achat reste bas, le coût des soins élevé, c'est habituellement l'assistance famille (75,68%) qui sauve la vie à plus d'un malade. En dehors de cette solidarité filiale, suit une sorte de spontanéité (mutuelle informelle qui agit de façon rotative) qui implique des collègues de service, des voisins et connaissances qui défilent au chevet de l'infortuné.

Tableau XXI. Souffrez-vous d'une maladie chronique ?

Avis	Effectifs	%
Oui	72	97,29
Non	2	2,71
Total	74	100

Rien de surprenant que l'enquête menée rapporte que 97,29% des personnes de 3^{ème} âge se soient reconnues souffrir d'au moins une maladie chronique. Cela relève de l'usure naturelle de l'organisme surtout dans un contexte de pauvreté de masse, d'insalubrité, de pollution, d'absence de culture préventive en matière de santé, de déficit de mutuelles de santé qui d'ailleurs piétinent, etc. Il s'agit donc, d'une conséquence logique.

Tableau XXII. Si "Oui", laquelle parmi celles renseignées ci-dessous ?

Type de maladie	Effectifs	%
Rhumatisme	36	50,01
Hypertension/hypotension	18	25,00
Diabète	8	11,11
Malvoyance	7	9,72
Gastrite	3	4,16
Total	72	100

Interrogés sur les maladies dont ils souffrent, une liste a été dressée à l'infini. Après dépouillement, nous nous sommes arrêté aux cinq numériquement mieux placées, à savoir rhumatisme (50,01%) ; hypertension /hypotension (25%) ; diabète (11,11%) ; malvoyance (9,72%) et gastrite (4,16%). En tout état de cause, ces données n'appellent aucun commentaire surtout en rapport avec le rhumatisme qui tire sa source à l'immobilisme des organismes des personnes de 3^{ème} âge et même à la perturbation de la tension artérielle qui se trouve intimement liée au manque d'exercice physique quotidien. Les personnes de 3^{ème} âge s'affichent au sommet des jouisseurs de repos.

Tableau XXIII. « Oui à la question 12 », bénéficiez-vous d'une prise en charge spécifique ?

Valeur	Effectifs	%
Non	63	87.50
Oui	9	12,50
Total	72	100

En général, la prise en charge des patients frappés par des maladies chroniques décourage même les plus tenaces des bienfaiteurs au point que les victimes se retrouvent délaissées. C'est ce qu'affirment 87,50% des enquêtés qui précisent qu'ils se contentent, ordinairement, des simples traitements de soulagement. Quant aux 12,50% restants, il doit s'agir comme nous l'avons remarqué plus haut, d'une minorité de personnes ou de familles économiquement stable.

Tableau XXIV. Si « oui à la question 12 », cette maladie vous empêche-t-elle de participer aux activités socio-économiques génératrices de revenus ?

Avis	Effectifs	%
Oui	35	48.61
Non	37	51.39
Total	72	100

L'un des tableaux précédents étale la liste des maladies courantes dont souffrent les personnes de 3^{ème} âge touchées par la présente enquête, à savoir : le rhumatisme, le diabète, les perturbations de tension artérielle qui mettent, certes, en mal la santé humaine mais avec un peu d'effort et de discipline on sait vivre avec. C'est pour cela que 51,39% des sujets affirment continuer tant bien que mal d'exercer certaines activités susceptibles de leur générer un revenu financier face aux 48,61% qui ont émis un avis contraire. Dans ce dernier groupe, se retrouvent notamment les malvoyants qui, il faut l'avouer, sont terrassés par un handicap monstrueux.

Tableau XXV. Au cours de votre vie active, dans quel secteur socioéconomique avez-vous presté ?

Secteur d'emploi	Effectifs	%
Formel (public + privé formel)	27	36,49
Informel / indépendant	47	63,51
Total	74	100

Le tableau ci-avant met face à face, le camp formel au camp informel des employés. Comme il fallait s'y attendre, pour qui connaît les réalités congolaises, le secteur formel qui comprend l'administration publique et des entreprises privées, n'offre que très peu d'emplois (36,49%), la grande majorité de Congolais se ruent dans l'économie informelle (63,51%).

Tableau XXVI. Bénéficiez-vous d'un revenu de compensation (pension de retraite)?

Avis	Effectifs	%
Non	17	62,96
Oui	10	37,03
Total	27	100

La lecture des données de ce tableau reflète un paradoxe, car on ne saurait pas comprendre que 37,03% seulement des personnes qui ont presté dans le secteur formel soient bénéficiaires de la pension de retraite. Qu'est ce à dire ? Parmi les justificatifs plausibles de cet état des choses s'alignent : la lourdeur de l'administration publique au Congo, la non éligibilité d'une partie de fonctionnaires due entre autres au licenciement avant l'âge de la retraite, à l'abandon en cours de carrière par l'agent lui-même pour avoir trouvé mieux ailleurs. Là n'est pas le propos au centre de la préoccupation sur base de laquelle le tableau ci-dessus a été construit. Revenons alors sur la gestion de cette pension alimentaire par l'employeur.

Tableau XXVII. Vous est-elle régulièrement versée ?

Avis	Effectifs	%
Rarement	7	73,33
Souvent	2	20,00
Toujours	1	6,67
Total	10	100

Une fois de plus le paradoxe continue, car comment peut-on comprendre que des ayant-droits à l'économie de compensation l'attendent à la manière des chrétiens pour qui, le Christ revient bientôt. Ainsi que l'attestent les données du tableau ci-haut, 6,67% des enquêtés seulement la touchent régulièrement. Le reste soit 93,33% parmi lesquels 73,33% l'aperçoivent occasionnellement contre 20% pour qui cette allocation est souvent payée.

Tableau XXVIII. Que représente-t-elle par rapport au coût de la vie dans votre contrée ?

Avis	Effectifs	%
Insuffisante	6	60,00
Quasi-nulle	3	33,33
Compétitive	1	6,67
Total	10	100

De nouveau, un paradoxe lorsque l'enquête rapporte que la pension allouée aux personnes de 3^{ème} âge qui ont eu à prester dans le secteur formel n'est vraiment compétitive que pour 6,67% des sujets enquêtés. Ici, on devrait se poser la question de savoir s'il existe un Smig digne de ce nom, sur base duquel tout devrait être calculé. En d'autres termes, à ce sujet, 93,33% parmi lesquels 60% qualifient ce revenu compensatoire d'insuffisant et 33,33% le qualifient carrément de quasi-nul.

Tableau XXIX. Que suggérez-vous pour l'avenir ?

Avis	Effectifs	%
Valoriser les besoins des personnes de 3 ^{ème} âge	39	52,71
Instaurer un Smig à actualiser en fonction du contexte d'inflation	25	33,78
Maîtriser le prix des articles de première nécessité sur le marché	10	13,51
Total	74	100

La lecture logique des données de ce tableau plaide pour le regroupement des assertions en deux registres : la sauvegarde de pouvoir d'achat et une plaidoirie pour la valorisation de la population cible de la présente enquête. Ainsi considéré, au sujet du pouvoir d'achat toujours volatile en RDC à la suite de sa monnaie flottante (inflation chronique), 47,29% plaident pour la stabilisation de ce pouvoir. S'agissant du second registre, interrogées sur elles-mêmes, les personnes de 3^{ème} âge n'ont pas trouvé mieux que de se ménager en tant que catégorie sociale affaiblie mais qui a droit à la vie. Aussi, a-t-elle à 52,71% réclamé la valorisation des droits lui reconnus par les textes légaux du niveau international et national.

5.3.3. Données quantitatives spécifiques aux pensionnaires des homes

Tableau XXX. Par quel canal avez-vous pris connaissance de l'existence des établissements d'accueil dans votre contrée ?

Avis	Effectifs	%
Par le canal de ma paroisse ecclésiastique	19	46.34
De bouche à oreille	20	48.78
Par les médias (Tv et/ou radio)	2	4.88
Total	41	100

Les réponses obtenues autour de la voie par laquelle l'information sur l'existence de homes des vieillards placent le système de communication de bouche à oreille en tête avec 48,78%. La vitalité de l'oralité en milieu africain garde encore toutes ses prouesses. Quant au canal ecclésiastique qui s'affiche avec 46,34%, cela s'explique par le fait qu'au Congo, ce sont les Eglises avec à leur tête l'Eglise catholique, jusqu'ici, qui sont les plus investies dans le registre de l'érection de homes de vieillards. C'est donc tout à fait logique que l'information soit livrée dans le lot de communiqués passés à la fin la messe ou à travers les valves disséminés dans les paroisses que compte la ville de Kinshasa. Enfin, de temps à autre, certaines chaînes de télévision et station de radio en parlent (4,88%).

Tableau XXXI. Comment avez-vous été admis dans cet établissement d'accueil ?

Avis	Effectifs	%
En remplissant les conditions requises	29	70.73
Par charité à la suite de l'abandon par ma famille	11	26.83
Sur recommandation	1	2.44
Total	41	100

Pour 70,73% des personnes de 3^{ème} âge touchées par la présente enquête, elles ont été admises dans leurs homes respectifs à l'issue de l'examen par les autorités compétentes (ministère des affaires sociales), de la fiche *ad hoc* d'indigence dûment remplie. Cela concerne essentiellement les personnes vulnérables accueillies dans les homes relevant du secteur public. Les 26,83% qui suivent se rapportent à la charité qui fait émouvoir principalement l'univers ecclésiastique. D'ailleurs, certains vieillards qui élisent domicile dans la rue, en deviennent bénéficiaires.

Tableau XXXII. Depuis combien d'années vivez-vous dans cet établissement ?

Ancienneté	Fréquence	%
De 1 à 5 ans	34	82.93
6 ans ou plus	7	17.07
Total	41	100

L'enseignement principal qui se dégage de ce tableau est que le séjour dans les homes d'accueil n'est pas aussi long que l'on pourrait s'y attendre. L'isolement par rapport à sa famille déplume forcément les pensionnaires de homes. Ce confinement déchire l'être du pensionnaire. C'est ainsi que la durée de séjour située dans l'intervalle de 1 à 5 ans renseignée par 82,93% des enquêtés est tout à fait vraisemblable.

Tableau XXXIII. Satisfaction hébergement

Avis	Effectifs	%
Satisfaisant	23	56.1
Très satisfaisant	14	34.15
Quelconque	4	9.76
Total	41	100

Les données du tableau ci-dessus permettent de retenir que pour 65,86% des enquêtés, le logement qu'ils occupent est peu ou pas confortable parmi lesquels 56,1% le déclarent plus ou moins convenable alors que 9,76% le jugent carrément inconfortable. Enfin, les 34,15% restants, logent dans les homes tenus par l'Eglise catholique où l'on trouve un peu plus d'ordre et d'assainissement.

Tableau XXXIV. Satisfaction alimentation

Avis	Effectifs	%
Satisfaisant	24	58.54
Quelconque	9	21.95
Très satisfaisant	8	19.51
Total	41	100

A propos de la restauration, dans une ville où amplifiée ou non, l'opinion est allée jusqu'à rapporter que, les membres de familles se nourrissent alternativement, c'est-à-dire certains les jours pairs et d'autres les jours impairs. Comptés 58,54% des personnes vulnérables, prises gracieusement en charge qui se déclarent satisfaites par la restauration qui leur est dédiée, mérite congratulation à l'endroit de leurs bienfaiteurs. Bien plus, à ce 58,54% s'ajoutent 19,51% qui reconnaissent être très bien nourries, ce qui porte le total à 78,05%. Quel humanisme ! Toutefois, cela ne doit pas cacher ce que rapportent 21,95% qui ne dissimulent pas leur misère en matière de repas.

Tableau XXXV. Satisfaction soins corporels journaliers

Avis	Effectifs	%
Satisfaisant	25	60.98
Très satisfaisant	12	29.27
Quelconque	4	9.76
Total	41	100

Comme dans le tableau qui précède, on tombe encore dans une sphère d'humanisme dans ce registre des soins corporels apportés à des vieillards devenus peu ou pas capables de s'y prendre par eux-mêmes. En effet, les opinions exprimées font état de 90,24% parmi lesquels 60,98% avis satisfaisants et 29,27% avis très satisfaisants. C'est aussi cela qui prolonge leur vie. Souhaitons que ça dure.

Tableau XXXVI. Satisfaction soins de santé

Avis	Effectifs	%
Satisfaisant	22	53.66
Très satisfaisant	14	34.15
Quelconque	5	12.2
Total	41	100

Encore de l'humanisme dans le secteur de santé où 53,66% des personnes interrogées sont reconnaissantes à l'endroit de leurs bienfaiteurs pour la satisfaction qu'ils éprouvent dans le registre des soins de santé et mieux encore, car 34,15% le déclarent avec superlatif (très satisfaisant). Ce qui porte le score à 87,81% de gratitude.

Tableau XXXVII. Satisfaction loisir

Avis	Effectifs	%
Satisfaisant	23	56.10
Quelconque	13	31.71
Très satisfaisant	5	12.19
Total	41	100

Certes, sur ce point, les homes visités par l'enquête n'offrent pas une diversité d'activités récréatives mais, comme on le sait bien, les personnes de 3^{ème} âge au Congo se contentent de peu. En général, un poste téléviseur fait l'affaire aux côtés des conversations sans limite entre elles. C'est ce qui est rapporté par 68,29% d'enquêtés parmi lesquels 56,10% déclarent satisfaisant et 12,19% très satisfaisant le loisir offert au sein de homes.

Tableau XXXVIII. Satisfaction protection

Avis	Effectifs	%
Très satisfaisant	24	58.54
Satisfaisant	17	41.46
Quelconque	-	-
Total	41	100

Au regard des données de ce tableau, on est vite tenté d'affirmer que les hommes de vieillards, est un monde à part, car Kinshasa est réputé être un champ de violence, le royaume des *kuluna*. Monde à part parce que l'enquête rapporte que 58,54% des sujets s'accordent à affirmer qu'ils sont très sécurisés et 41,46% disent ils sont bien sécurisés. Cette expression de sécurité est tributaire de la clôture en brique qui les apaise dans leurs homes et aussi de leur situation matérielle qui ne suscite pas d'envi dans les rangs de malfrats.

Tableau XXXIX. Satisfaction transport

Avis	Effectifs	%
Quelconque	30	73.17
Satisfaisant	7	17.07
Très satisfaisant	4	9.76
Total	41	100

Sous d'autres cieux, notamment en Occident, les personnes de 3^{ème} âge jouissent du droit de ne payer que le tiers du coût de billet dans le transport public (bus, trame, métro, train, ...), ce qui n'est pas du tout le cas au Congo. Dans ce secteur, c'est vraiment l'enfer surtout lorsqu'on pense à cette couche de la population diminuée en énergie. Toute sortie, heureusement que cela ne leur arrive pas souvent, mais même alors, est redoutée et redoutable surtout à des heures de pointe. C'est ce qu'expriment 73,17% des enquêtés pour qui, l'organisation du transport urbain est quelconque à Kinshasa.

Tableau XXXX. D'après vous, votre droit de consentir sur ce qui touche à votre mode de vie est-il respecté ?

Avis	Effectifs	%
Toujours	33	80.49
Souvent	6	14.63
Rarement	1	2.44
Jamais	1	2.44

Avis	Effectifs	%
Total	41	100

Interrogés sur l'observance de leur droit de consentir, sans ambages, 95,12% des pensionnaires de homes inclus dans notre échantillon déclarent respectivement en jouer constamment (80,49%) et 14,63% souvent. Ce qui est un atout pour leur épanouissement.

Tableau XXXI. Respecte-t-on votre liberté d'opinion ?

Avis	Effectifs	%
Oui	38	92.68
Non	3	7.32
Total	41	100

Se prononçant au sujet de leur liberté d'opinion, 92,68% des pensionnaires interrogés affirment respectivement en jouer de façon permanente contre 7,32% qui ont émis un avis opposé.

Tableau XXXII. Jouissez-vous du droit de disposer de votre corps (besoin sexuel) pour l'assouissement des besoins intimes ?

Avis	Effectifs	%
Non	31	75.61
Oui	10	24.39
Total	41	100

Ainsi que nous l'avons lu dans des tableaux précédents, les 75,61% qui ont émis un avis négatif consacrent le surnombre de homes d'obédience catholique chez qui, toute accointance sexuelle extraconjugale est vue comme un péché. Aussi, les 24,39% restants sont-ils à classer dans les homes du ressort public.

Tableau XXXIII. A l'avenir, avez-vous l'intention de quitter l'établissement ?

Avis	Effectif	%
Fermement	20	48.78
Pas du tout	16	39.02
Avec hésitation	5	12.2
Total	41	100

Même si c'est une minorité, il transparait de ces données que l'option de rester au home d'accueil jusqu'à la fin de sa vie marque les esprits de 39,02% des pensionnaires de homes. Il s'agit là de ceux qui n'ont plus rien à perdre, c'est-à-dire qui n'ont plus rien à gagner en dehors de ce lieu. A l'inverse, 60,98% parmi lesquels 12,2% se montrent perplexes et 48,78%

fermement disposés à quitter pour aller continuer leur vie en dehors de cet enclos. Dans ces sous-groupes, on retrouve, sans doute, des personnes rongées par l'isolement par rapport à leur famille et à la société sans omettre le déficit d'accommodation de la vie à ce nouveau milieu.

Tableau XXXIV. Au cours de votre vie active, dans quel secteur socioéconomique avez-vous presté ?

Avis	Effectifs	%
Informel / indépendant	31	75.61
Formel (public + Privé formel)	10	24.43
Total	41	100

Comme il fallait s'y attendre, pour qui connaît les réalités congolaises, le secteur formel qui comprend l'administration publique et des entreprises privées, n'offre que très peu d'emplois (24,43%), la grande majorité de Congolais se ruent dans l'économie informelle (75,61%).

Tableau XXXV. Bénéficiez-vous d'un revenu de compensation (pension de retraite)?

Avis	Effectifs	%
Non	6	60,00
Oui	4	40,00
Total	10	100

Les données de ce tableau sont invraisemblables, car on ne saurait pas comprendre que 40% seulement des personnes qui ont presté dans le secteur formel soient bénéficiaires de la pension de retraite. Qu'est ça dire ? Parmi les justificatifs plausibles de cet état des choses s'alignent : la lourdeur de l'administration publique au Congo, la non éligibilité d'une partie de fonctionnaires due entre autres au licenciement avant l'âge de la retraite, à l'abandon en cours de carrière par l'agent lui-même pour avoir trouvé mieux ailleurs. Là n'est pas le propos au centre de la préoccupation sur base de laquelle le tableau ci-dessus a été construit. Revenons alors sur la gestion de cette pension alimentaire par l'employeur.

Tableau XXXVI. Vous est-elle régulièrement versée ?

Fréquence	Effectifs	%
Toujours	3	75,00
Rarement	1	25,00
Total	4	100

La lecture des données de ce tableau nécessite une récapitulation qui indique que quatre sujets sur dix pensionnaires de homes qui travaillaient dans le secteur formel ont accès à un revenu de compensation et parmi lesquels trois sur quatre jouissent régulièrement de cette compensation et un le perçoit tout à fait occasionnellement. La vraie question qui se pose à ce niveau, est celle de savoir pourquoi sur les dix éligibles à la pension de retraite, quatre seulement sont servis ? Nous y reviendrons lors de l'analyse.

Tableau XXXVII. Que représente-t-elle par rapport au coût de la vie dans votre contrée ?

Avis	Effectifs	%
Suffisante	1	25,00
Quasi-nulle	1	25,00
Insuffisante	2	50,00
Total	4	100

Cette pension est bien entendu un droit, mais qui ne représente presque rien comme l'attestent 75% des sujets enquêtés parmi lesquels 50% la déclarent insuffisante et 25% la trouvent presque nulle en termes de pouvoir d'achat. Cela nous paraît indiscutable, car le salaire plein, c'est-à-dire touché lorsqu'on est en activité s'avère non compétitif sur le marché alors que dire de la pension de retraite ?

Tableau XXXVIII. Que suggérez-vous pour l'avenir ?

Perspectives d'avenir	Effectif	%
Valoriser les besoins des personnes de 3 ^{ème} âge	27	65,85
Maîtriser le prix des articles de première nécessité sur le marché	10	24,39
Instaurer un Smig à actualiser en fonction du contexte d'inflation	4	9,76
Total	41	100

Logiquement, les assertions alignées dans ce tableau sont à regrouper en deux camps : la sauvegarde de pouvoir d'achat et une plaidoirie pour la valorisation des droits de la population d'enquête par elle-même. Ainsi considéré, au sujet du pouvoir d'achat toujours volatile en RDC à la suite de sa monnaie flottante (inflation chronique), 34,15% plaident pour la stabilisation de ce pouvoir. A propos du second registre, interrogées sur elles-mêmes, les personnes de 3^{ème} âge n'ont pas trouvé mieux que de se ménager en tant que catégorie sociale affaiblie mais qui a droit à la vie. Aussi, a-t-elle à 65,85% revendiqué la valorisation des droits lui reconnus par les textes légaux du niveau international et national.

5.3.4. Données quantitatives des responsables de l'Administration publique et gestionnaires de homes

5.3.4.1. Identification des services impliqués dans la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge

Tableau XXXIX. Nom et ancienneté de l'Organisation

Spécification	Ancienneté	Adresse
CNSS	55 ans	Boulevard du 30 juin numéro 95 Commune Gombe

Direction nationale d'encadrement des personnes de troisième âge	31 ans	Av. Kabinda n°238 C/ Lingwala
Home de vieillards de Kabinda	41 ans	Av. Kabinda n°16 C/ Lingwala

Tableau XXXX. Statut juridique

Statut	Effectifs	%
Mixte public – privé	11	100

Tableau XXXXI. Objectifs et approches

N°	Buts
01	Combattre la maltraitance des personnes âgées vivant en famille
02	Ramassage de vieillards de rue pour leur internement (approche)
03	Prise en charge
04	Encadrement et protection de personnes de troisième âge
05	Contribution à la définition de la politique sociale de l'état au regard de la vieillesse
06	Encadrement des personnes âgées

Tableau XXXXII. Effectif des membres de l'organisation

Nombre des membres de l'organisation	Homme	Femme	Total
CNSS	-	-	-
Direction nationale d'encadrement des personnes de troisième âge	16	32	48
Home de vieillards de Kabinda	10	22	32

5.3.4.2. **Données quantitatives des opinions exprimées par les Responsables de l'Administration publique et des gestionnaires de homes**

Tableau XXXXIII. Sources de financements

Sources	Effectifs	%
Dons et legs	7	63,64
Fonds propres	3	27,27
Subsides de l'Etat	1	9,09
Total	11	100

Au regard de ces données, les dons et legs constituent la source essentielle de prise en charge des besoins des pensionnaires de homes de vieillards (63,64%). Les intervenants se recrutent parmi les Ong internationales et nationales, les membres de familles, les Eglises, les politiciens surtout à l'occasion des campagnes électorales, des personnes de cœur, etc. Ensuite, 27,27% des personnes interrogées ont évoqué la source fonds propres. Cette source est alimentée par les partenariats et pour certains homes, grâce à quelques activités génératrices de revenus. Enfin, la participation de l'Etat quoi que modique (9,09%), est tournée essentiellement vers les homes relevant de l'obédience secteur public. La leçon à tirer de cette situation est qu'à Kinshasa, les homes ne sont pas subventionnés sur base d'un budget dûment voté par le législateur et effectivement exécuté.

Tableau XXXXIV. Partenaires

Spécification	Effectifs	%
Avec des partenaires secondaires	4	57.14
Avec partenaire principal	2	28.57
Sans partenaires	1	14.29
Total	7	100

De la lecture des données du tableau ci-haut, il ressort que pour 57,14% des enquêtés, ce sont les partenaires non institutionnels qui viennent en tête de liste suivis pour l'un ou l'autre établissement d'accueil d'un partenaire privilégié, c'est le cas par exemple de homes d'obédience catholique qui comptent essentiellement sur l'Eglise. Quant à l'Etat, eu égard à son budget national déficitaire face à ses multitudes de dossiers et à des guerres incessantes auxquelles il doit faire face, sa contribution en termes de prise en charge de la vie des vieillards se montre dérisoire.

Tableau XXXXV. Nature des documents de reconnaissance juridique de l'organisation

Avis	Effectifs	%
Autre(s) à préciser :	6	54.55
Arrêté ministériel	4	36.36
Personnalité juridique	1	9.09
Total	11	100

Les homes de vieillards rencontrés par l'enquête à Kinshasa ne fonctionnent pas dans l'illégalité mais ils ne détiennent pas tous, des documents juridiques de même niveau. La rubrique autre à préciser se classe en tête avec 54,55%. A l'issue du dépouillement des données de l'enquête, elle a révélé essentiellement : la loi n°16/009 du 15 juillet 2016 ; ordonnance présidentielle et décret du premier ministre. En deuxième lieu, 36,36% des enquêtés travaillent sur base d'un arrêté ministériel et au top niveau 9,09% détiennent le document de personnalité juridique.

Tableau XXXXVI. Connaissance des textes légaux qui régissent les droits des personnes âgées vulnérables.

Avis	Effectifs	%
Suffisante	7	63.64
Parfaite	4	36.36
Total	11	100

Les différents responsables publics qui gèrent le secteur auquel se rangent les personnes de 3^{ème} âge, ont la connaissance des textes légaux y afférents. De manière explicite, 63,64% avouent avoir une connaissance suffisante et encore mieux, 36,36% une connaissance

parfaite de ces textes. Le problème ne se situe donc pas au niveau de l'expertise, mais plutôt à celui de leur exploitation concrète au profit des personnes se trouvant au soir de leur existence.

Tableau XXXXVII. Quelles sont les principales réalisations de votre organisation en faveur des personnes de 3^{ème} âge ?

Avis	Effectifs	%
Prolongement de leur espérance de vie	6	54.55
Garantie d'une quotidienneté assurée et	3	27.27
Garantie d'une protection assurée	2	18.18
Total	11	100

Logiquement, les trois assertions reprises dans ce tableau peuvent être ramenées en deux : garantie et espérance de vie. A propos de la garantie, dans la mesure du possible, les personnes de 3^{ème} âge admises dans des maisons d'accueil, bénéficient même de façon minimale, de la garantie de logement, de nourriture, des soins corporels, de repos donc de leur quotidienneté et par voie de conséquence, leur espérance de vie s'améliore. Les organisations qui les hébergent pouvaient faire mieux, mais les moyens logistiques et financiers ne suivent pas toujours.

Tableau XXXXVIII. Quel est, selon vous, le défi principal dans l'accompagnement de la vie des personnes de 3^{ème} âge rencontré par les organisations impliquées dans leur quête de protection sociale ?

Avis	Effectifs	%
Budget déficitaire	8	69.55
Non application des textes légaux spécifiques aux personnes de 3 ^{ème} âge	3	30.45
Total	11	100

Le déficit de budget déjà évoqué par le tableau rapportant les sources de financement, se trouve ici consacré par 69,55% des responsables interrogés par la présente enquête. Or, comme on le sait bien, loger, suivre et entretenir au quotidien des personnes de 3^{ème} âge implique la disponibilité des moyens importants. C'est donc là, le défi principal dans l'accompagnement des pensionnaires. En second lieu, comme tout ne se réduit pas à l'argent, la non application intégrale des textes consacrant les droits dévolus à cette tranche d'âge, bloque la machine.

Tableau XXXXXIX. Quel est, selon vous, l'atout principal qui vous permet, malgré tout, d'atteindre tant bien que mal, les objectifs que vous vous êtes fixés ?

Avis	Effectifs	%
Une longue expertise accumulée par notre personnel	9	81.82
Le partenariat conclu avec diverses institutions acquises à la protection sociale des personnes de 3 ^{ème} âge	2	18.18
Total	11	100

A la question de déterminer l'atout essentiel grâce auquel ces responsables atteignent malgré tout, les objectifs de l'accompagnement des pensionnaires de homes, 81,82% d'entre eux ont brandi leur longue expérience dans ce domaine. Par expérience, il faut entendre non seulement l'expertise, mais aussi l'engagement de type personnel dans l'accomplissement de leurs tâches et la capacité de créer dans le chef des pensionnaires, l'esprit de compréhension et de confiance dont ils font habituellement montre.

Tableau XXXXXX. Quelle est, selon vous, la menace principale du fonctionnement de votre organisation ?

Avis	Effectifs	%
Le déficit d'implication des pouvoirs publics	4	36.36
La pauvreté de masse toujours croissante	4	36.36
L'inflation monétaire	2	18.18
Le coût toujours croissant des soins de santé	1	9.09
Total	11	100

Les quatre assertions comprises dans le tableau ci-haut sont traduisibles en deux : le désengagement de l'Etat et le bas de pouvoir d'achat. Le bas pouvoir d'achat (la pauvreté de masse, l'inflation monétaire, le coût élevé des soins de santé) s'affiche avec 63,64% constituant ainsi une menace indéniable aussi bien pour le bon fonctionnement de homes que pour les pensionnaires et même pour la société tout entière. Et comme si cela ne suffisait pas, les pouvoirs publics n'assument pas, malheureusement, leurs devoirs régaliens.

Tableau XXXXXXI. Sur cette liste, quelles sont vos principales perspectives d'avenir pour le fonctionnement optimal de homes des vieillards ?

Avis	Effectifs	%
Susciter une implication conséquente des pouvoirs publics dans la protection sociale des personnes de 3 ^{ème} âge	7	63.63
Diversifier le partenariat avec des institutions internationales acquises à la cause du bien-être des personnes de 3 ^{ème} âge	3	27.27
Assurer périodiquement la formation ou le recyclage de notre personnel pour renforcer perpétuellement ses capacités	1	9.09
Total	11	100

En rapport avec les perspectives prometteuses, pour 63,63% des responsables interrogés, la clé c'est l'implication concrète et conséquente des pouvoirs publics à travers la

matérialisation des lois déjà disponibles et favorables au bien-être des personnes de 3^{ème} âge. Cette implication porte sur le budget à voter, le suivi et la modernisation sans cesse de leurs conditions existentielles. La diversification des partenaires a été alignée par 27,27% des enquêtés dans la mesure où, depuis plusieurs décennies, la part des partenaires compte beaucoup dans la prise en charge de cette catégorie de la population congolaise.

Chapitre VI.

DISCUSSION DES RESULTATS OBTENUS DE L'ENQUETE

Ce chapitre analyse et interprète les données se rapportant à l'observance des droits dévolus aux personnes de 3^{ème} âge. Il expose successivement huit points : la perception sociale de la personne de troisième âge dans la contrée, le niveau de connaissance des droits des personnes de cet âge, l'état des lieux sur les conditions d'accueil et de vie des pensionnaires, le degré d'observance par les pouvoirs publics et les organisations d'accompagnement des droits reconnus à ces personnes, les activités génératrices de revenus les occupant, les conditions entre le niveau de revenu et satisfaction des besoins de base et enfin les éléments en rapport avec les finalités premières de cette étude.

6.1. De la représentation sociale de la personne de 3^{ème} âge dans la contrée

Succédant à l'âge mûr, appelé autrement *troisième âge*, la vieillesse est l'âge ultime d'un être humain. Le troisième âge est donc une période de la vie, période normale, mais caractérisée par un ralentissement des fonctions organiques qui entraîne une diminution des forces physiques et même, de certaines facultés mentales. Du jeune senior au grand senior qui peut être appelé le quatrième âge, la vieillesse se caractérise par des comportements de fois semblables à l'enfance, lesquels comportements impriment très souvent, une mauvaise lecture par la population à l'âge actif.

Dans le cadre de la présente étude, le terrain a révélé une perception biaisée que la population de ville, principalement les jeunes, se fait des personnes de troisième âge. Elles sont traitées selon le cas de *problématique*, de *bouches de trop*, d'*encombrants*, d'*improductifs*, de *sorciers*. Il n'est pas étonnant de constater cette lecture de la vieillesse dans la société congolaise, en général, et kinoise, en particulier, trempée dans la superstition où le malheur comme le bonheur sont d'origine extérieure à l'individu lui-même. D'ailleurs, cette croyance en la sorcellerie s'étend jusqu'à des jeunes enfants abandonnés dans la rue, mais elle cible particulièrement les vieilles personnes. Elles sont donc des jeteurs de mauvais sort. Cela fait qu'aujourd'hui, disons-le avec insistance, dans les rangs de jeunes, surtout nés en ville, une représentation de la vieillesse soit devenue négative. Il est donc paradoxal que le vieillissement, processus au cours duquel la personne a emmagasiné des expériences qui en principe peuvent ou même doivent être exploitables. Le vieillard ne doit pas être un rejeton de la société, bien au contraire, celle-ci doit prendre soin de celui-là.

Cette représentation péjorative des vieux concerne ceux qui sont frappés par la vulnérabilité. Malheureusement, c'est la sous-catégorie numériquement la plus importante, car les travailleurs congolais font face à la fois à la politique de bas salaire, à une inflation monétaire endémique, à des charges de famille nombreuse qui ne favorisent guère l'épargne capable d'assurer leur vie des derniers jours. Leur envie, mendicité et demande incessante d'aides, les exposent à cet état de perte d'honorabilité de confiance.

Par contre, une autre sous-catégorie c'est-à-dire, des personnes qui ont investi et sont stables économiquement, se voient braquer un autre type de regard. Admiration et sollicitations d'assistance sans arrêt au niveau familial et même de tierces. Le comble d'ironie est que dans les rangs de membres d'une famille démunie, on rencontre certains qui deviennent impatients, qui veulent voir le baobab s'écrouler pour qu'ils puissent s'en servir. Un vieux fortuné passe pour une personne à qui on doit extraire les vertus possibles.

En définitive, l'opinion la plus grandissante de nos jours et même qui se profile pour l'avenir au sujet des personnes de 3^{ème} âge, reste dépréciative. Il est plus que temps que le Congolais soit éligible au travail décent et à la protection sociale, à l'esprit d'épargne, qui préparent tout individu à une vieillesse, responsable et digne.

Revenons pour mettre encore en lumière les attitudes des jeunes vis-à-vis des vieillards en termes de conflit de génération. La jeunesse et la vieillesse sont deux catégories d'âge opposées qui, bien que devant constituer une unité cohérente, présente des contradictions

évidentes. Le contexte kinois surtout dans les communes périphériques, d'un niveau de vie reculé, offre une très mauvaise lecture des personnes de troisième âge. Un conflit permanent et latent les caractérise. Son éclosion est bien manifeste à des occasions de grave maladie, d'accident et surtout de la mort d'un jeune ou d'un adulte. Les caractéristiques du vieillissement notamment les cheveux blancs, le trouble de comportement, l'incontinence urinaire, etc. sont les facteurs justificatifs pour les jeunes de taxer de sorcier des personnes de troisième âge. La profusion vexatoire est vécue notamment à l'occasion de décès inopiné d'un enfant en famille, lors des obsèques où l'on va jusqu'à des intimidations voire à des menaces de mort.

En conséquence, des cas de décès des personnes de troisième âge par agression physique ou stress sont enregistrés. La vieille personne est d'emblée prise pour sorcière. La méfiance est telle que très rare, sont les jeunes qui seraient prêts à consommer le reste de repas laissé par un vieillard. Et même pour les audacieux, ils s'arrangent pour s'en remettre dans les mains du Seigneur du tout-puissant.

Terminons ce point par les attitudes manifestées par les adultes vis-à-vis des vieillards. Entre 35 et 40 ans, on entre dans l'âge adulte pour commencer le vieillissement dès 65 ans, le début de la tranche des personnes de troisième âge. L'âge adulte est celui qui ouvre très grandement à la prise de conscience sur des actes à poser ou certaines prises de position soutenant ou rejetant certaines opinions. Les adultes présentent un comportement de considération des personnes de troisième âge sur base de leur maturité. Ce qui est logique, car en étant en route pour la vieillesse, ils ne peuvent qu'avoir des considérations positives sur ces personnes à rejoindre. Les adultes réagissent parfois farouchement contre les jeunes qui agressent les vieilles personnes.

Etant à l'âge où se succèdent les défis, les crises, les exigences liées à la vie professionnelle et à l'éducation des enfants, les adultes prennent parfois des positions qui paraissent asociales à l'égard des personnes âgées, notamment, la décision de placer ses parents avancés en âge dans le home des vieillards. Ce sont des adultes qui prennent ces positions, qui décident sur les sorts des personnes âgées. Il convient alors de nuancer le comportement des jeunes et des adultes face aux personnes de troisième âge.

6.2. De la perception que l'on a sur les familles qui confient leurs parents à des établissements d'accueil

Un établissement d'accueil est considéré dans la culture congolaise, en général, et *kinoise*, en particulier, comme un milieu d'exclusion sociale. C'est l'idée qui se dégage spontanément. L'engagement d'un fils ou d'une fille de placer son parent dans une structure type est une décision qui énerve la solidarité africaine. Son auteur est vu d'une personne d'un esprit atypique, caractérisé de manque d'amour ou d'affection envers ces parents. C'est donc un esprit d'ingratitude, d'irresponsabilité ou de méchanceté. L'africain noir est né et grandi dans l'espace transgénérationnel où dans son milieu de vie on trouve des jeunes, des adultes et des vieux. Ces derniers sont des personnes qui détiennent la tradition, la culture et la connaissance à transmettre aux jeunes. C'est ici le lieu de rappeler ici l'extrait toujours célèbre du discours prononcé à la tribune des Nations-Unies en 1960 par l'écrivain Amadou Hampâté Bâ « En Afrique, lorsqu'un vieillard meurt, c'est toute une bibliothèque qui se brûle ». S'engager à les céder à l'encadrement d'une autre personne, morale soit-elle, c'est exprimer un esprit de manque de reconnaissance.

Le transfert d'un enfant, par un parent, à une structure d'encadrement fait objet de peu de critique que l'inverse. La réalité qu'offre la RDC est contradictoire, car d'un côté, les personnes de troisième âge sont exclues, mal vues par les jeunes et même par certains adultes, de l'autre côté, l'option de leur placement aux structures d'hébergement est considérée comme un rejet, ou un manque de considération. Les vieux et particulièrement les personnes de troisième âge, sont donc entre deux pôles de l'univers mental.

Opinion publique que traduit ce désengagement

La culture de la délocalisation des vieux parents vers des sites d'hébergement est quasiment moins présente chez le congolais. Mais la vie quotidienne des personnes des âges très avancés inspire la pitié et le besoin d'être pris en charge efficacement. Bien que la vie réelle des personnes de troisième âge fait pitié et que l'option d'un home de vieillard est salubre, ceux qui arrivent à le pratiquer, c'est-à-dire à prendre la grave décision de trouver une place au home de vieillard pour son ou ses parent(s) ne sont pas nombreux et sont très mal vus.

Pourtant, plusieurs raisons plaident et peuvent être évoquées pour justifier fondamentalement une telle option. Il s'agit notamment de l'absence d'une personne sûre devant assurer la garde permanente surtout pour le cas des ménages ayant des emplois qui occupent tous les membres et toute la journée, il y a également le cas où la vieille personne est de sexe opposé à son enfant ou arrière enfant. Aussi, face aux exigences d'ordre hygiénique qu'il faut en faveur du vieux ou de la vieille, le suivi médical également et surtout que cet âge est parsemé des maladies et souvent chroniques, le besoin d'un suivi sur le plan alimentaire ou simplement d'un encadrement etc. devient pour certaines personnes (d'une certaine culture), une possibilité de choisir la vie du Home pour les parents espérant leur faciliter la prise en charge plutôt que les laisser dans l'isolement ou dans l'insatisfaction totale des besoins parfois primaires. Bien plus, certains tuteurs maintes fois déçus par la mauvaise gestion des moyens mis à la disposition de l'un ou l'autre membre de famille pour la protection de leurs vieux, arrivent à lever l'option de les mettre en maison de repos qui inspirent quoi qu'on en dise, confiance. D'où l'option, bien qu'encore timide, pour des familles d'un certain niveau, de faire garder leurs vieilles personnes dans des centres d'hébergement. Mais malgré cela, l'opinion populaire congolaise demeure, jusque-là, dépréciative à ce propos.

Il s'agit donc d'une situation complexe contrastée pour les personnes de troisième âge qui d'un côté sont considérées suspectes et parfois marginalisées dans de familles, et de l'autre côté, refusées d'accéder à une vie dont les conditions de vie sont suivies et voulues un peu plus améliorées par des structures qui en font profession. Bien plus, une exploitation de leurs avoirs et même le souci de les voir disparaître bien que résistant parfois aux stress continuels de stigmatisation.

6.3. Niveau de connaissance des droits des personnes de 3^{ème} âge.

6.3.1. Responsables de services d'accompagnement

Face aux textes légaux qui régissent les personnes de 3^{ème} âge en R.D. Congo, l'enquête menée a révélé que les 100% des sujets enquêtés connaissent ces textes parmi lesquels 36.36% ont une connaissance parfaite et 63.64% ont une connaissance suffisante. Cela s'explique par des formations et des séminaires ad hoc dont ils sont bénéficiaires. C'est ce qui revient à dire qu'il existe des dispositions légales connues par l'administration publique de tutelle.

Les responsables des structures qui accueillent et encadrent les personnes avouent maîtriser également les textes légaux. Toutefois, l'effectivité de la pratique de ces textes ne peut être observée que par les indicateurs du mode de vie des pensionnaires de homes. L'enquête a dévoilé que les conditions de vie ne sont pas roses.

6.3.2. Des personnes de 3^{ème} âge elles-mêmes

Pas toutes, mais une minorité connaissent leurs droits mais qui souvent ne sont pas matérialisés, car leurs droits sont les devoirs des autres notamment le pouvoir public, censé protéger cette catégorie vulnérable. Le droit à la protection, à l'alimentation, à un logement décent... relèvent de l'Etat. Et on peut bien se l'imaginer, car si le sort des travailleurs actifs est misérable, que peut-on attendre de celui de personnel passif.

6.4. Etat des lieux sur les conditions d'accueil et de vie menée par les personnes de 3^{ème} âge.

6.4.1. Critères d'éligibilité

L'admission des personnes de 3^{ème} âge aux établissements d'accueil relève d'une procédure. Elle s'ouvre par des conditions notamment la possession et la présentation d'une attestation d'indigence délivrée par le truchement de la Division urbaine des affaires sociales mais signée par le Ministre qui a les affaires sociales sous sa tutelle. Exclamons-nous ici à la manière de la culture populaire *kinoise* : *longue histoire* ! Parmi les conditions à remplir pour accéder à ces structures, il y a d'abord l'exigence d'être de nationalité congolaise, posséder l'attestation d'indigence, être en bonne santé physique et mentale, être âgé de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes.

Pour le cas des personnes conduites par leurs membres de famille, l'admission au home est sujet à la caution devant être versée par le demandeur. C'est la logique de ceux qui pour une raison ou une autre se sentent obligés de délocaliser la résidence de leurs parents ou leurs personnes de troisième âge aux structures attitrées.

Il arrive aussi que ces indigents soient récupérés de la rue (cas de flagrance) par les services des affaires sociales et dans ce cas, l'élue est acheminée dans une structure d'accueil. Mais au regard du grand nombre d'indigents qu'offre la ville de Kinshasa, il est quasiment impossible de récupérer tout le monde.

6.4.2. Vie menée au Home

Comparativement aux conditions de vie du départ ou des familles d'origine, les conditions du home sont plus favorables, car selon les opinions des vieillards externes (64,86%), les logements qu'ils occupent sont peu ou pas confortables. Ces résultats sont valables dans la mesure où la question de logement se pose avec acuité à Kinshasa. La promiscuité résidentielle n'est pas une fiction. Cependant, 35,14% des sujets ont déclaré que leur logement est décent, il s'agit là de ceux qui ont investi dans les constructions ou achat des maisons. Comparativement, les homes tenus par les confessions religieuses sont plus assainis par rapport à ceux relevant du secteur public.

6.4.3. Vie menée en famille

La vie des personnes âgées en famille n'est pas très favorable même pour la minorité de 35,1% qui avait soutenu être logés décentement. La culture de sacrifice qui marque l'Africain influe largement sur la vie des personnes âgées. Il faut partir de la composition des ménages pour s'en rendre compte. Célibataires, jeunes couples, divorcés, arrières fils ou filles peuvent se retrouver dans un même ménage au point que le grand parent se trouve écrasés. S'il est propriétaire de la parcelle, certaines de pièces qu'il peut bien mettre en location se retrouvent occupées par son abondante progéniture. Et c'est dans ce genre de famille que les paresseux précipitent la mort du grand parent pour bénéficier de ses efforts.

Pour des personnes âgées sans propriété et vivant sous l'encadrement de leurs enfants Homme ou femme locataire c'est le pire. D'ailleurs, lorsqu'on cherche à se faire accepter comme locataire, le fait de s'amener avec un vieillard constitue un handicap. La nourriture pose également problème en raison de famille nombreuse. Ce qui hypothèque pour tous et pour chacun la possibilité de se nourrir à sa faim. Or, sans restauration conséquente, des organismes déjà affaiblis s'exposent à leur effondrement.

Incapables de faire leur volonté, les vieillards subissent les affres des jeunes et adultes. Il n'est pas rare de trouver certains d'entre eux pleurant, souhaitant à ce que la mort les emporte aussitôt. Leur consolation c'est la prière et les visites entre eux de même génération. Lorsqu'on est pris en charge par un membre de famille, le risque est grand de connaître le mépris, la maltraitance, etc. Les personnes âgées souffrant des maladies incurables, ayant des handicaps, aveugles ou malvoyants observent une situation pire. L'enquête a confirmé, à

hauteur de 97,29% que des personnes de 3^{ème} âge souffrent des maladies chroniques, leur mobilité constitue un problème et leur accompagnement fait surtout objet de plusieurs difficultés. L'accès au transport en commun est une dure épreuve.

6.5. Degré d'observance par les pouvoirs publics et les organisations d'accompagnement de droits reconnus aux personnes de 3^{ème} âge

6.5.1. Droit de consentir

Le consentement des personnes âgées aux propositions qui leur sont faites, ne se heurte en aucun obstacle. En général, surtout les plus âgées d'entre elles, on les gère souvent comme s'elles étaient devenues de gros bébés. Jouissant d'une liberté de vie, elles sont libres d'exprimer leur désir d'être ou de vivre sous l'encadrement des structures d'accueil. Les personnes âgées, même atteintes de troubles cognitifs graves, ont une autonomie décisionnelle. Toutefois, leurs décisions bien que ne faisant pas objet de contestation, ne sont pas toujours traduites en acte par leurs gestionnaires.

6.5.2. Liberté d'opinions

La personne âgée a droit à sa dignité et d'exprimer sa volonté. En RDC, les personnes de 3^{ème} âge ont le droit de vote au travers duquel elles expriment leur choix. Mais dans la pratique comme l'a révélé l'enquête dans les entretiens, les personnes de troisième âge ne sont pas très écoutées dans la plupart des cas, les jeunes les considèrent comme dépassées, c'est-à-dire assises sur la tradition et les coutumes.

6.5.3. Droit de disposer de son corps

Par principe, il n'y a pas d'entrave qui empêcherait au Congo, aux personnes de 3^{ème} âge de jouir par exemple du plaisir de leur sexe. Cependant, la grande majorité ne s'emploie plus dans cet exercice à cause, d'après l'enquête, des agacements qui les terrassent (malaise physique, stress, nostalgie). Ce besoin ne les préoccupe plus, il est derrière eux (75.61%). En plus, dans les homes d'obédience catholique, le faire serait pris pour un péché. Mais, une minorité (24.39%) surtout les hommes, ont déclaré que lorsque l'occasion s'y prête, pourquoi pas.

6.5.4. Droit à la qualité de vie

Il arrive que la personne de troisième âge exprime ses désirs perpétuer son train de vie d'antan, mais son environnement actuel l'étouffe, le décourage ou le bloque dans son aspiration d'épanouissement. L'enquête a démontré que certaines vieilles personnes mettent en location leurs immeubles pour aller habiter dans des conditions de promiscuité. Cela dans l'intérêt des enfants, cousins et autres personnes profitant des efforts consentis par le vieillard. Dans ces circonstances, la qualité de vie n'est plus garantie, le logement, la restauration, la mobilité (ici le transport), le loisir, etc. deviennent précaires.

6.5.5. Droit à l'intégrité

Ce droit surtout dans sa dimension physique, est inaliénable au Congo. Amputer un vieillard d'une jambe, d'une main, d'une oreille, même pour raison de santé, requiert son adhésion. Mais sur le plan moral, son intégrité est aussi requise surtout lorsqu'il demeure encore lucide. Toutefois, dans un certain nombre de familles, des membres, même sa propre progéniture, s'efforcent d'aliéner l'intégrité morale du vieillard surtout nanti. La raison, on la devine bien, c'est de l'escroquer.

6.6. Activités génératrices de revenus occupant ces personnes de troisième âge

6.6.1. Du petit commerce

Les personnes de troisième âge disposent des revenus des diverses sources. Pour certains, le petit commerce, pour d'autres, les activités informelles. Les personnes de troisième âge s'emploient aussi dans des activités qui leur procurent un peu d'argent et qui constituent un revenu pour elles. Certaines personnes sont très disciplinées dans la gestion financière, car

soustraites des dépenses ostentatoires et réussissent à augmenter leurs fonds de départ. Mais au regard de leur âge avancé et parfois très avancés, elles sont souvent victimes de charges excédentaires, de vol, d'escroquerie de l'environnement immédiat.

A Kinshasa, on constate que les personnes de troisième âge sont dans le petit commerce. Les hommes ne se livrent pas dans une multitude d'activités. Certains hommes sont dans la vente de tabac, de balai, etc.

Au home d'obédience catholique, il a été observé la tenue de ces petites activités sur le trottoir logeant le home et même le maraîchage dans l'enclos.

6.6.2. De l'artisanat

L'artisanat est bien qu'exercé par les femmes aussi mais par les hommes. Ces derniers sont plus impliqués et occupent plusieurs d'entr'eux. Dans les communes périphériques, il n'est pas rare de trouver des cordonniers, des tailleurs, des fabricants des balais, des braisiers qui sont des personnes d'un âge très avancé. Certains ayant eu la chance d'exercer les métiers techniques les font à domicile, c'est le cas des mécaniciens, des maçons, des peintres, des bijoutiers, des menuisiers, des maçons.

Cette catégorie de personnes bénéficie de la confiance des demandeurs de service, car ils sont fidèles à leur rendez-vous et respectueux des promesses données.

6.6.3. Du maraîchage

L'activité de maraîchage et même la culture de champ est exercée aussi bien par les femmes que par les hommes âgés. Souvent ce sont les femmes qui sont majoritaires. Certains vieux trouvent en cette activité, une manière de bien se mouvoir et chasser la sédentarité. Bien évidemment, l'objectif premier dans ces activités est le profit, mais pour certains, c'est une opportunité de dégager la sueur et de se donner des exercices au corps. Le gain de ces activités est affecté à la satisfaction de besoins divers.

6.6.4. Du vigile

La sentinelle est l'un des métiers exercés par les personnes de troisième âge (60 à 75 ans). Souvent dans des entreprises, des résidences des personnes d'un certain rang, on fait confiance à cette catégorie pour la régularité au poste de travail. Mais aux côtés de leurs mérites se trouvent des risques, car l'âge ne leur permet pas de faire face à l'agression et parfois à la ruse des malhonnêtes.

6.6.5. Commissionnaire

A Kinshasa, le courtage est l'un des métiers générateurs de revenus. Comme on le constate couramment, des personnes de 60 ans ou plus se livrent à ces interactions entre les demandeurs et les offreurs des loyers, des véhicules, des biens mobiliers et immobiliers. De la même manière que d'autres services, le courtage exercé par des personnes de 3^{ème} âge entraîne plus confiance aux clients qui trouvent en elles peu ou pas de prédispositions à l'escroquerie. Mais, il faut rester vigilant, car l'honnêteté n'est pas toujours liée à l'âge.

6.6.6. Bonne de ménage

Les femmes âgées de la catégorie dite de troisième âge sont très éligibles et désirées dans plusieurs ménages des personnes d'une certaine classe. La douceur, l'instinct maternel, l'expérience de la vie qu'elles regorgent font que le dévolu soit jeté sur elles pour les travaux de ménage et d'encadrement des enfants. Le comportement de la femme de troisième âge est d'une sérénité qu'elle ne peut pas facilement se livrer à la trahison, au complot de nuire ou d'exposer son patron ou sa patronne. C'est pourquoi on y recourt souvent. Les témoignages de terrain font état de certaines bonnes et même des domestiques qui ont une ancienneté avoisinant une décennie dans l'activité.

6.6.7. Le loyer mensuel

Nombre de personnes âgées ont investi dans l'immobilier. On le constate à Kinshasa où elles sont des bailleurs et font louer leurs maisons ou certaines pièces de leurs maisons. Le

revenu locatif est une source financière parmi les principales dans le milieu urbain. Certaines d'entre ces personnes vivent et parfois dans des conditions favorables, grâce à cette source d'entrée d'argent.

Mais il convient de signaler comme l'ont rapporté nos informateurs lors de des entretiens qualitatifs, la gestion de ces biens immobiliers transite souvent par des intermédiaires qui dans certaines conditions roulent en défaveur des propriétaires. Les enfants, les petits-fils, les cousins ou beaux-fils saisissent l'opportunité d'escroquer profitant de l'âge, de l'inattention ou de l'état de santé du propriétaire qui peut être malade ou ayant un problème de mobilité ou de vision. Toutefois, la régularité du paiement de loyer n'est pas absolue. Ces bailleurs plus qu'intéressés connaissent de temps à autre, quelques périodes de galère.

6.6.8. Revenu de compensation (pension de retraite)

La législation sociale et particulièrement dans les textes relatifs au régime général de la sécurité sociale, reconnaît des branches qui sécurisent le travailleur après sa période active dans un emploi. C'est au travers des cotisations sociales destinées au financement de la pension constituée des allocations régulièrement versées au titre de l'assurance vieillesse ou de l'assurance invalidité que cette pension s'obtient. Cette sécurité est conjugale dans la mesure où une veuve même de troisième âge a droit de toucher à la pension de survivant, efforts de son conjoint décédé. Pour un travailleur retraité, c'est-à-dire dépassant l'âge formellement autorisé, il a droit à sa pension de vieillesse qui est une allocation versée périodiquement par la Caisse d'assurance aux personnes de 3^{ème} âge qui ont effectué des versements dans cette caisse sous forme des cotisations.

Partant des données de terrain, la pension est certes la troisième et dernière alternative avec 27,03% après la solidarité familiale à 31,08% et les activités de débrouille à 41,89% en ce qui concerne les sources de revenus. Mais il convient de souligner que normalement, de toutes ces sources, celle qui est à la fois indépendante, sécurisante et même pérenne, c'est la pension.

En effet, ce revenu peut être obtenu même en période où l'on fait face à des problèmes de santé et cette source de revenu sécurise même les survivants. Toutefois, comme l'a démontré l'enquête de terrain à Kinshasa, le taux de ces allocations est minable et retient la personne dans l'incertitude durant ses derniers jours. En outre, l'accès à l'obtention effective de ce revenu compensatoire n'est jamais immédiat, son paiement est heureusement régulier (75%), sa consistance est malheureusement insignifiante au Congo.

6.7. Corrélation entre niveau de revenu et satisfaction des besoins de base

L'examen de ces activités permet de distinguer deux catégories : celle au revenu consistant (loyer, artisanat) et celle au revenu minable ou aléatoire (pension de retraite, vigile, courtier, ...). Donc, à quelques exceptions près, au Congo, les personnes de 3^{ème} âge, sont en général, vulnérables et cela transparaît clairement dans les secteurs de santé (décrié par 78,38% des sujets), de logement (dénoncé par 64,85% des enquêtés), de restauration (décrié par 77,03% des sujets), de transport (dénoncé par 77,03% des enquêtés), ...

6.8. Résultats finaux de l'étude

L'atterrissage des débats engagés dans ce rapport se rapporte aux éléments donnant suite aux préoccupations consignées dans les termes de référence rappelés ci-dessous :

- Etablissement d'un état des lieux et d'une contextualisation Mapping des organisations (lead) de la société civile et autres travaillant sur la question des droits de personnes âgées, leur vision ;
- Identification des problèmes et obstacles rencontrés par ces organisations, spécifiquement le travail de plaidoyer politique axé sur les droits à la protection sociale des personnes âgées ;
- Identification des faiblesses à pallier, des forces et des réalisations de ces organisations dans la lutte pour la protection des droits des personnes âgées ;

- Identification des principaux problèmes auxquels ces personnes sont confrontées dans leurs vies quotidiennes et les droits non respectés en RDC.

Le tableau qui suit donne satisfaction à ces préoccupations culminantes de cette étude.

Tableau XXXXXXII. Finalités de l'étude

Organisation de la société civile	Problèmes rencontrés par ces OM dans le secteur de plaidoyer politique	Identification des faiblesses	Identification des forces	Réalisation de ces organisations dans la lutte pour le droit	Identification des principaux problèmes auxquels les personnes âgées sont confrontées
<ul style="list-style-type: none"> - Syndicats - Eglises - Ongs - Fondations - Asbl 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadre permanent de concertation ou de dialogue social ; - Difficultés d'arracher des rendez-vous aux autorités politico-administratives ; - Méfiance de certaines autorités vis-à-vis des mouvements syndicaux ; - Méfiance de la base vis-à-vis de ses délégués syndicaux souvent taxés de corrompus en cas d'échec d'aboutissement heureux d'une revendication importante ; - Affaiblissement de pression lié à la démobilisation de la base en cas d'étalement de la revendication dans la durée, laissant les délégués syndicaux seuls face à l'autorité ; - Improvisation dans la tenue des concertations ; - Les résolutions favorables issues des concertations ne sont pas suivies d'effets dans le délai ni d'une application systématique de la part du gouvernement (plusieurs promesses non tenues) ; - Lourdeur administrative dans le traitement des dossiers ; - Détournement à chaque fois, d'une partie de moyens mis à la disposition de homes de vieillards ; - Déficit de motivation du personnel prestant dans l'administration et dans la gestion de homes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de budget spécifique à la protection sociale des personnes 3^{ème} âge ; - Trop grande dépendance à des partenaires ; - Déficit des soins de santé en qualité et en quantité ; - Carence des Assistants sociaux chevronnés ; - Rareté de formation et renforcement des capacités des agents - Capacité d'accueil réduite par rapport au nombre de personnes vulnérables ; - Délestage dans la satisfaction des besoins sociaux de base (électricité, eau potable) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de blocage, recours à l'autorité hiérarchiquement plus élevée ; - Restitution régulière à la base sur les pourparlers des négociations ; - Sollicitation sans cesse de l'audience pour faire aboutir, malgré tout, les négociations ; - Remobilisation de la base pour la poursuite de la lutte commune ; - Large disponibilité de Centres de santé et de Médecins ; - Expertise détenue par l'Administration publique et les gestionnaires de homes ; - Prédilection favorable même par des personnes physiques (Ongs) à ériger des établissements d'accueil ; - Soutien des partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des Centres d'accueil ; - Equipements de ces Centres (mobilier, TV, chaises roulantes, ...) ; - Accumulation des plaidoyers ; - Partenariats noués avec les organismes et organisations de soutien à cette œuvre ; - Amorce de réseautage des Ongs du genre ; - Encadrement spirituel ; - Instauration et maintenance de l'esprit de famille, de dialogue, de partage entre pensionnaires ; - Gain des années de vie ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rupture des stocks des nourritures ; - Déficit dans le registre de loisir ; - Déficit dans la fourniture de l'eau et de l'énergie électrique ; - Nostalgie liée à la séparation avec la famille ; - Victimes de devenir de trop - Stigmatisation d'abandon par sa famille ; - Soumission à son régime de départ ;

Ce chapitre a tourné et retourné les contours de vie, l'observance ou non des droits dévolus aux personnes de 3^{ème} âge par les textes légaux de la République Démocratique du Congo et du monde. Ce qui nous reste à faire c'est de tirer les enseignements à formuler sous forme de recommandations en vue de faire rectifier le tir dans le futur.

Chapitre VII. DES RECOMMANDATIONS

Comme d'aucuns le savent, une recommandation incite, exhorte à adopter une certaine conduite, à se conformer à une règle qui fait rapprocher à ce à quoi on aspire. Il s'agit de l'action d'inciter quelqu'un à l'occurrence des acteurs impliqués dans la protection sociale des personnes de 3^{ème} âge à faire quelque chose, à adopter des conceptions et des pratiques sous forme d'engagement de type personnel en vue d'améliorer durablement le bien-être de leurs *enfants de cœur*.

La réalité manifeste des conditions de vie de la personne de troisième âge à Kinshasa, en particulier, et au Congo, en général, appelle à des recommandations à plusieurs niveaux pour une protection efficace et efficiente. La famille, l'Etat et la société sont appelés à cette entreprise complexe pour améliorer la vie des personnes de 3^{ème} âge.

7.1. Perspectives d'avenir au niveau de l'univers familial

La famille est l'institution de base pour la protection efficace de la personne de troisième âge. Les affres que connaissent les personnes âgées en termes d'exclusion, de stigmatisation et d'accusation comme porte malheur des autres et surtout des jeunes commencent par la famille.

Une éducation de base doit être renforcée au niveau de la famille pour montrer combien la personne de troisième âge doit bénéficier d'une attention particulière de la part des adultes et des jeunes au sein de la famille ou du ménage. La famille est citée parmi les responsables de la canicule, accusée d'avoir abandonné ses parents. Pourtant, la cohabitation sous un même toit de plusieurs générations est profitable à toutes les catégories les unes puisant des autres la sagesse, la protection.

Le soutien familial est un ressort indispensable du maintien à domicile de la personne de troisième âge. La promotion du dialogue et des échanges renforce la solidarité et prolonge les jours de la personne de troisième âge. Le rôle de la famille dans l'équilibre moral de la personne de troisième âge va jusqu'aux institutions d'hébergement, car une personne âgée a besoin quotidiennement de la visite permanente de ses enfants ou généralement de sa famille.

Pour que ce climat de sérénité si indispensable à l'épanouissement de tous et à chacun puisse se maintenir, il est impérieux à ce qu'on mette de l'ordre au sein de la famille à l'africaine. Cet ordre consiste grandement à une mise en œuvre rigoureuse de la politique de naissances désirables, d'ailleurs des Centres ad hoc existent à ce sujet. Comme on le sait bien, la culture pronataliste toujours vivace même en milieu urbain, est à la fois un fardeau et une source de mésententes, de conflits qui ne favorisent guère l'épanouissement intégral des uns comme des autres. Il est plus que temps que la taille de la famille soit tributaire de la taille de moyens effectivement disponibles pour le couple. L'expression *naissance désirable* en dit long.

7.2. Perspectives au niveau de l'univers home d'accueil

Commençons par saluer l'altruisme des initiateurs des établissements d'accueil au Congo, terre peu ou pas hospitalière à cette philosophie. Cependant, entreprendre est une chose, mais réussir son œuvre en est une autre.

En effet, le Home des vieillards doit garantir le respect de la dignité de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de sa sécurité, de son consentement. Les gestionnaires de ces institutions doivent promouvoir les visites des pensionnaires, diversifier le loisir et le dialogue interne. Pour développer les capacités physiques des pensionnaires, on peut y créer des activités de loisirs et même génératrices des revenus pour éviter la sédentarité. Le suivi des droits des pensionnaires tant dans le cadre de la pension que des soins de santé devrait être de rigueur.

7.3. Perspectives au niveau des partenaires d'accompagnement des initiatives

Le terrain d'étude a démontré qu'à Kinshasa, il n'existe que deux Homes pour l'Etat congolais (Kabinda, Kintambo), alors que la ville en compte une dizaine développée par les Eglises et les associations sans but lucratif. Les partenaires sociaux soucieux méritent de la part des pouvoirs publics, un accompagnement qui sécurise leurs investissements, notamment dans l'aménagement des bâtiments, l'équipements et éventuellement les matériels médicaux. Ces partenaires devraient également étoffer le service d'encadrement de leurs pensionnaires par des assistants sociaux et autres techniciens pour un accompagnement efficace et efficient. En plus, ils devraient s'employer à faire adhérer les pensionnaires des homes à des mutuelles de santé par le canal de POMUCO. Il faut enfin assurer une communication fluide entre les pensionnaires de homes et leurs membres de famille voire amis en vue de créer un climat d'apaisement, de sérénité.

7.4. Création de réseautage dans les rangs des ASBL du secteur

Le secteur d'hébergement des personnes âgées fait face à une série de problèmes et de besoins qui nécessitent des solutions parfois à obtenir collectivement. A titre illustratif, la nécessité de disposer des législations adaptées au contexte, l'application effective des recommandations, les infrastructures ou équipements, les matériels de travail, de nature médicale ou non, etc.

L'union des forces pour faire face à des faiblesses des organisations de même nature, est salutaire en termes de plaidoyers, d'échanges des compétences et même de création des partenariats avec d'autres structures notamment le syndicat, les mutuelles de santé, tant au niveau national qu'international.

Ce réseautage doit aussi les servir de cadre pour mener différents plaidoyers, dont celui de « la loi portant protection des personnes de troisième âge ».

7.5. Perspectives d'avenir dans le chef des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont un rôle déterminant dans la protection sociale des personnes de troisième âge qui constituent une catégorie vulnérable à sécuriser à l'instar de celles des enfants, des femmes enceintes. Certes, il existe des lois et des règlements spécifiques, comme l'a relevé le deuxième chapitre de ce rapport, censés protéger les personnes de 3^{ème} âge, mais il faut les pourvoir des mesures d'applications effectives et efficaces. Ce qui manque cruellement, jusqu'ici, en RDC.

Les pouvoirs publics doivent porter, adopter et publier la loi portant protection des personnes de troisième âge en République Démocratique du Congo.

7.5.1. La problématique de l'effectivité de l'application des textes légaux de protection sociale des personnes de troisième âge

L'application effective des textes légaux de protection sociale des personnes de troisième âge n'est pas de mise en RDC. Les lois peuvent être prises, mais non appliquées. La protection sociale des personnes de troisième âge est une machine qui doit être mise en œuvre en amont plutôt qu'en aval. En amont, c'est à partir de la gestion de la famille, la réussite dans la scolarisation qui entraîne la possibilité d'emploi décent qui va conduire à des cotisations pour la sécurité de ses derniers jours. Mettre de l'ordre est une nécessité et une urgence dans la famille, dans le travail, dans les textes et surtout leur mise en œuvre qui régissent les aspects de la sécurité sociale de la personne et du travailleur, en général.

Les textes légaux au sujet de la protection sociale des personnes de troisième âge en RDC sont, non seulement, insuffisants, mais non appliqués. Il appartient aux partenaires sociaux, notamment, les ASBL de s'employer pour des plaidoyers efficaces afin d'arracher la protection sociale de cette catégorie dont l'espérance de vie devient courte. Le secteur sanitaire par exemple, doit être d'une grande attention dans cette catégorie sociale où les maladies souvent chroniques frappent la plus grande majorité de membres alors que la prise en charge

pose problème tant au niveau individuel que des organisations. C'est pourquoi, l'initiative de la mutualisation des soins de santé devrait être une solution efficace et salutaire pour la sécurité de cette couche de la population.

7.5.2. La problématique de l'intervention dans l'allègement du fardeau socioéconomique

La vie socioéconomique est précaire en RDC avec des indicateurs navrants traduisant une pauvreté endémique. L'augmentation du taux démographique dans un contexte d'une faible rémunération des travailleurs, entraîne un déséquilibre socioéconomique grave dans ce pays. C'est pourquoi, la politique de naissance désirable doit sortir de son attentisme et laxisme, car la pronatalité est une charge qui pèse sur plusieurs plans, notamment l'alimentation, la santé, la scolarisation, le logement, etc. L'échec à la réponse de ces charges impacte sur la vieillesse de la personne qui se retrouve totalement dépendante et d'une précarité permanente. L'allègement du fardeau socioéconomique au niveau de l'Etat passe par l'amélioration des salaires des travailleurs à travers le bon Smig-indexé qui peut permettre au travailleur de cotiser pendant sa vie active pour une utilisation heureuse au soir de sa vie.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISTON BARION PERES A.-P., et FOSSIER, Th., « *Vulnérabilité ou affaiblissement : quel statut civil pour la personne âgée ? Les exemples français et brésiliens* », Dr. Fam. 2005, Etude No 20; J. HAUSER, « *Vulnérable ou protégéable: deux notions à ne pas confondre* », RTD civ., 2010. ;
- BERSAY, C., « Vieillir, dans Etudes sur la mort », in *Ed. CIEM*, n° 126, 2044/2.
- BOIS, J.-P., « La restriction des libertés chez les personnes vulnérables. Le point de vue de l'histoire », in *Gérontologie*, 114, 2000.
- BONE, P., "Identifying Mature Segments," in *Journal of Consumer Marketing*, vol. 8 (Fall), 1991.
- BOURDAIRE-MIGNOT, C., & GRÜNDLER, T., « *Le vieux, une figure de la vulnérabilité en droit* », La Revue des Droits de l'Homme, 2020, No 17.
- BOURDAIRE-MIGNOT, C., GRÜNDLER, T., préc. Adde: Lacour, C., *Vieillesse et vulnérabilité*, PUAM, 2007.
- Centre National pour la Protection des Personnes Agées, in *Public Perceptions of Older People and Aging: A Literature Review*, Dublin, Ireland, 2009.
- CORPART, I., « *Les droits et libertés des personnes âgées et vulnérables renforcés par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement* », RJPF 2016, No 6;
- DELPEREE, N., « La protection des droits des personnes âgées : les orientations des trois récentes », in *Pensées plurielle*, Ed. Boeck, 2003/2, n°126.
- DRAUS, R., « Le troisième âge en République fédérale allemande », in *Observations et diagnostics économiques*, n°22, janvier 1988, pp.205-225.
- ENNUYER B., « À quel âge est-on vieux ? La catégorisation des âges : ségrégation sociale et réification des Individus », in *Gérontologie et société*, Éditions Fondation Nationale de Gérontologie, vol. 34 n°138, mars 2013.
- FULCHIRON, H., « *L'accompagnement des personnes âgées vulnérables : nouveau concept juridique, nouvelle conception de la protection* », Dr. Fam. 2017, Etude 19.
- Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées, novembre 2017. V. en particulier l'article L281-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- HAGEMANN S., « Le Troisième Age : Problèmes et Perspectives », in *The Geneva Papers on Risk and Insurance*, Janvier 1981.
- HENNION, S., « *Vous avez dit vieux?* », Dr. Soc. 2020, No 7-8.
- [http :s/ /www.afro.who.int\)new](http://www.afro.who.int/new)
- <https://economy-pedia.com/11040328-third-age>
- <https://www.puf.com.horscollection2022>
- JEAN, V. E., « *Le droit à l'intimité et à la vie privée de la personne âgée ou handicapée adulte en établissement médico-social* », in *l'intimité menacée?* dir. M. Jean et A. Dutier, Eres, 2019.
- JEHOEL-GIJSBERS, G. et VROOMAN, C., *Social Exclusion of the Elderly a Comparative Study of the EU Member States*, European Network of Economic Policy, 2008.

- KAPLAN, M. S., UNESCO Institute for Education School-based Intergenerational Programmes. Intergenerational Programmes & Aging. Penn State University, 2001.
- MOISDON-CHATAIGNIER (Dir.), *Protéger les majeurs vulnérables, Quelle place pour les familles?*, EHESP 2015.
- MUSABA PROUST, <https://mamaradio.info/sud-kivu-mendicite-des-personnes-de-troisieme-age-honte-pour-le-gouvernement-ou-oisivete-de-concernes/>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Définition de *vieux* ou *personne âgée*, 2009, disponible à l'adresse : <http://www.who.int/healthinfo/survey/ageingdefnolder/en/index.html>.
- PECH T., « La confusion des âges », in *Génération, Alternatives économiques*, hors-série, n° 85, 3e trimestre, 2010.
- Rapport mondial sur le vieillissement et la santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015 (<https://www.who.int/ageing/publications/world-report-2015/fr/>)
- ROSAY-NOTZ, H., « Prise en charge des personnes âgées dans les sociétés traditionnelles », in *Etudes sur la mort*, 2004/2, n°126.
- SHOMBA KINYAMBA S. et alii, *Les trajets de création du Réseau National Multi-Acteurs de protection sociale. L'expérience de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, M.E.S., 2021.
- SHOMBA KINYAMBA S., « Culture pronataliste comme vecteur de la violence juvénile à Kinshasa », in *M.E.S.*, janvier- mars, 2015.
- SHOMBA KINYAMBA S., « Regards croisés entre la culture africaine ontologique et le coran, sur les méandres de la polygynie », in *M.E.S.*, n°126 Kinshasa, janvier – février 2023.
- SLEDZIEWKI, E.-G., «*La dignité du sujet vulnérable*», Dr. Fam. 2011, Etude 8; Y. Favier, «Vulnérabilité et fragilité: réflexions autour du consentement des personnes âgées», RDSS 2015;
- THOMAS H., *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- TRÉANTON J.-R., « Le vieillard dans la famille », in *Editions Esprit*, Nouvelle série, n°317, mai 1963.
- VIGNON-BARRAULT, A., «*Les droits fondamentaux de la personne âgée*», in *Dossier La personne, sujet de protection du droit*, Dir. A. Vignon-Barrault, Préf. M. Borgetto, RDSS 2018.

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations	i
Avant-propos.....	ii
Introduction	1
0.1. Contexte de l'étude	1
0.2. Objectifs assignés à l'étude.....	1
0.3. Résultats attendus	2
0.4. Localisation et quelques traits caractéristiques des champs de l'étude	3
0.5. Structure du rapport	6
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE POUR L'ENQUETE	7
1.1. Niveaux pays	7
1.1.1. Production des outils méthodologiques.....	7
1.1.2. Localisation des sites d'enquête (colline, commune, district, ville).....	7
1.1.3. Détermination de la taille des échantillons (approche quantitative).....	7
1.1.4. Formation des enquêteurs	8
1.1.5. Affectation des enquêteurs par site.....	9
1.1.6. Triangulation des techniques de recherche et standardisation du plan de rapport d'enquête	9
1.1.7. Suivi du déroulement de l'enquête	9
1.2. Niveau sous-régional	9
II. REVUE DE LA LITTERATURE	11
2.1. SENS ET CONTOURS DES PERSONNES DE 3 ^{EME} AGE.....	11
2.1.1. Définitions	11
2.1.2. Quelques théories sur les personnes de 3 ^{ème} âge	13
2.1.2.1. La théorie du repli.....	14
2.1.2.2. La théorie d'activité.....	14
2.1.3. Personnes de 3 ^{ème} âge : un problème d'actualité	14
2.1.4. Perceptions sur les personnes de 3 ^{ème} âge	15
2.1.4.1. Vision intégrationniste	15
2.1.4.3. Vision hétérogène	16
2.1.4.4. Solution pour une cohabitation intergénérationnelle pacifique	16
2.1.5. Vécu des personnes de 3 ^{ème} âge en famille.....	17
2.2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCEUIL DES PERSONNES DE 3 ^{ème} AGE. Historique, définition, typologie et problèmes	18
2.2.1. Historiques des auspices	18
2.2.2. Définition	20
2.2.3. Typologie des structures hébergent les PTA	20
2.2.3.1. Logements pour des personnes âgées autonomes.....	20
2.2.3.2. Les structures d'accueil pour des personnes âgées dépendantes	21
2.2.4. Les problèmes que rencontrent les homes de vieillards dans la région des Grands Lacs ...	22
2.2.4.1. La législation	23
2.2.4.2. L'inadaptation des infrastructures.....	23
2.2.4.3. Le déficit des intrants pour des soins appropriés.	23

2.2.4.4. Les subsides	24
2.3. SURVOL DE QUELQUES EXPERIENCES VECUES PAR LES PERSONNES DE 3 ^{ème} AGE A TRAVERS LE MONDE	25
2.3.1. Survol des études initiées par les organismes internationaux.....	25
2.3.1.1. De la Banque mondiale	25
2.3.1.2. De l'Organisation des Nations Unies.....	26
2.3.2. Quelques études de cas par zones.....	27
2.3.2.1. L'expérience de l'Asie	27
2.3.2.2. L'expérience européenne.....	27
2.3.2.2.1. La réalité de l'Allemagne	27
2.3.2.2.2. De l'expérience de la Belgique.....	28
2.3.2.3. L'expérience de l'Afrique	29
2.3.2.3.1. De l'expérience de l'Ouganda	30
2.3.2.3.2. De l'expérience du Sénégal	30
2.3.2.3.3. De l'expérience du Burundi	32
2.3.2.3.4. L'expérience du Rwanda.....	33
2.3.2.3.5. La réalité de la République Démocratique du Congo	33
III. SOURCES DE REVENUS DES PERSONNES DE 3 ^{ème} AGE NIVEAU SOUS-REGIONAL.....	37
3.1. Activités économiques génératrices de revenu.....	37
3.1.1. Petit commerce	38
3.1.2. Artisanat.....	38
3.1.3. Agriculture.....	38
3.1.4. Gardiennage (Vigile)	38
3.1.5. Courtage	39
3.1.6. Activités des ménages	39
3.1.7. Autres activités.....	39
3.2. Autres sources de revenu	39
3.2.1. Assistance familiale.....	39
3.2.2. Tontine	40
3.3. Loyer mensuel	40
3.4. Revenu de compensation	40
IV. CINQ PILIERS STRATEGIQUES POUR PROMOUVOIR LA PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE CENTRALE	43
Premier pilier Etat des lieux et contextualisation des organisations de la société civile de protection et de promotion des droits des personnes de 3 ^{ème} âge dans les Grands Lacs	44
Deuxième pilier Contraintes et défis des organisations de la société civile en matière de plaidoyer en faveur de la protection et promotion des droits des personnes de troisième âge.....	48
2.1. Contraintes.....	48
2.1.1. Contraintes organisationnelles.....	48
2.1.2. Contraintes managériales	49
2.1.2.1. Contraintes administratives	49
2.1.2.2. Contraintes de faible engagement dans la durée des membres pour la défense de leurs droits	49
2.2. Défis.....	50

2.2.1. Défi de mobilisation autour des personnes de troisième âge	50
2.2.2. Défi de formation.....	50
2.2.3. Défi de mutualisation des efforts.....	51
2.2.4. Défi d'informations crédibles sur les personnes de troisième âge	51
Troisième pilier Faiblesses, forces et réalisations des organisations de la société civile dans la lutte pour la protection des droits des personnes de 3 ^{ème} âge	53
3.1. Faiblesses.....	53
3.2. Forces.....	55
3.3. Réalisations	56
Quatrième pilier Principaux défis des personnes de troisième âge dans leurs vies quotidiennes et les droits non respectés dans la sous-région des Grands-Lacs	57
4.1. Nostalgie liée à la séparation avec la famille	57
4.2. Stigmatisation d'abandon par sa famille ou personnes âgées, personnes de trop.....	58
4.3. Victimes de leur patrimoine	58
4.4. Victimes de violation de leurs droits	59
4.5. Rupture des stocks des nourritures.....	59
4.6. Difficultés d'accès aux soins de santé.....	59
4.7. Déficit dans le registre de loisir	59
4.8. Déficit dans la fourniture des services sociaux de base	60
Cinquième pilier Facteurs transversaux à même d'impulser la promotion de la protection sociale ..	61
V. RECOMMANDATIONS	64
5.1. Court terme	64
5.1.1. Famille	64
5.1.2. Home d'accueil	64
5.1.3. ONG.....	64
5.1.4. Partenaires d'accompagnement	65
5.1.5. Pouvoirs publics.....	65
5.2. Moyen terme	65
5.2.1. Famille	65
5.2.2. Home d'accueil	65
5.2.3. ONG.....	65
5.2.4. Partenaires d'accompagnement	66
5.2.5. Pouvoirs publics.....	66
5.3. Long terme.....	66
5.3.1. Famille	66
5.3.2. Home d'accueil	66
5.3.3. ONG.....	67
5.3.4. Partenaires d'accompagnement	67
5.3.5. Pouvoirs publics.....	67
VI. ARGUMENTAIRE DE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES DE TROISIEME AGE DANS LA SOUS REGION DE GRANDS LACS	
69	
6.1. Contexte et justification.....	71

6.2. Objectif global	75
6.3. Objectifs spécifiques	75
6.4. Résultats attendus	76
6.5. Identification des groupes cibles	77
6.6. Méthodologie, stratégie des actions à mener	77
6.7. Messages	79
6.8. Engagements des cibles	80
6.9. Suivi et évaluation	80
6.10. Planification	80
6.11. Gestion des risques	81
6.12. Surveillance du succès	81
ANNEXES	83
Annexe 1. Rapport Burundi	85
Annexe 2. Rapport Rwanda	107
Annexe 3. Rapport RD Congo	151
BIBLIOGRAPHIE	205
TABLE DES MATIERES	207